

YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

Congo 2021 - 2022

Ensemble, poursuivons la marche vers le développement

INVESTIR

ECONOMIE

ENERGIE & HYDROCARBURES

MINES

SANTE

BANQUE & ASSURANCES

TELECOMMUNICATIONS

TRANSPORTS

BTP

EAU

BIODIVERSITE

TOURISME



En partenariat avec l'Agence pour la Promotion des Investissements





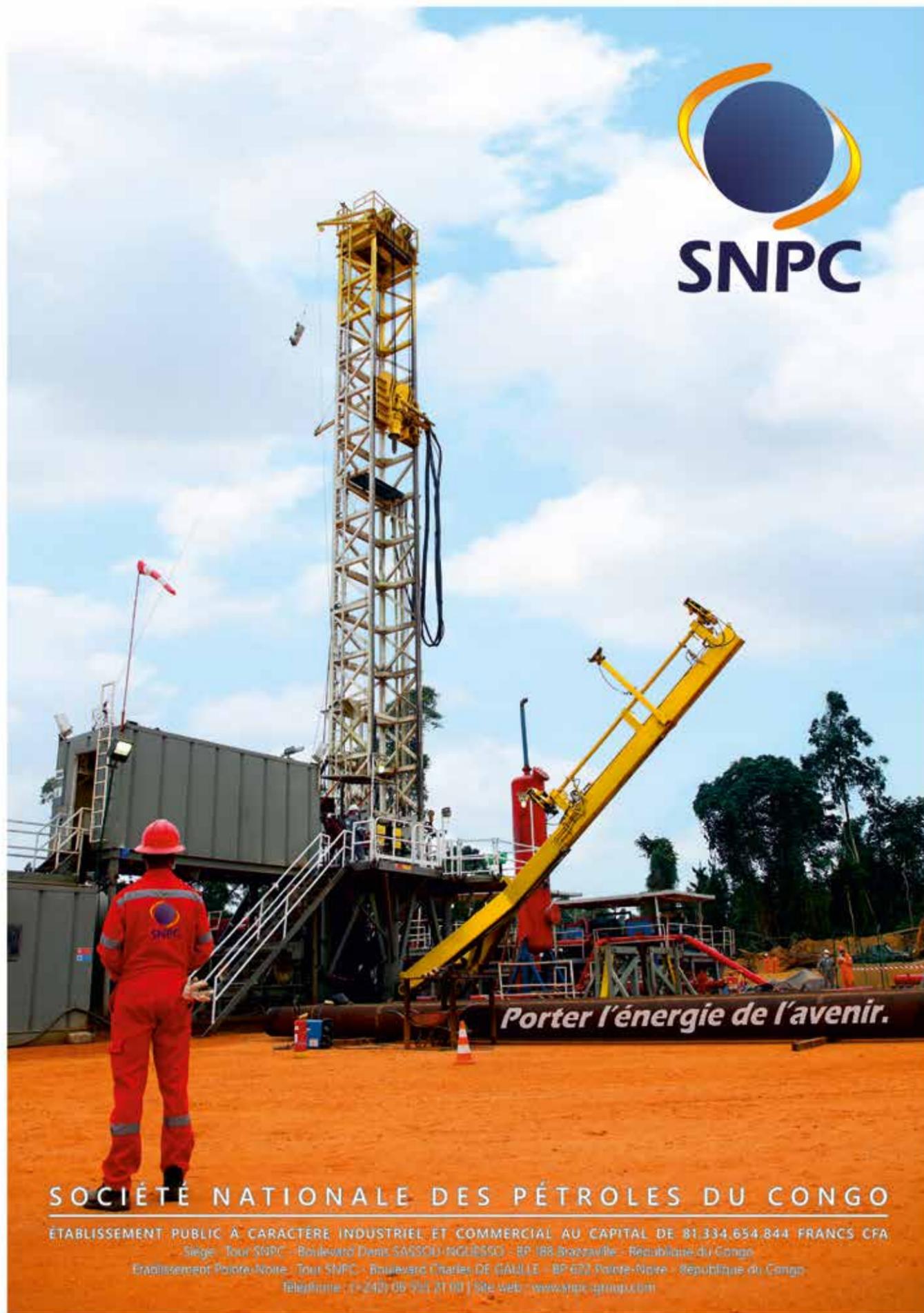
YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

CONGO

2021 - 2022

Ensemble, poursuivons
la marche vers le développement



SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AU CAPITAL DE 81.334.654.844 FRANCS CFA

Siège : Tour SNPC - Boulevard Denis SASSOUI-NGLISSO - BP 188 Brazzaville - République du Congo

Etablissement Pointe-Noire : Tour SNPC - Boulevard Charles DE GAULLE - BP 672 Pointe-Noire - République du Congo

Téléphone : (+243) 09 951 21 00 | Site web : www.snpc-group.com

La publication est éditée par



En partenariat avec l'API



LD MEDIA DEVELOPMENT

23, rue du Roule 75001 Paris

Tél. : (+ 33) 1 82 83 38 70

Fax : (+33) 1 82 83 38 71

E-mail : Info@ldmdev.fr

Directeur de la Publication :

Laurent Djaoui

Rédactrice en chef :

Marie Hourtoule

Secrétaire de rédaction :

Marie Maudou

Conseil éditorial :

MEDIADIPO Int.

Directeur artistique :

David Garino

Publicité :

Laurent Djaoui

Frédéric Tabet

Toufik Kouni

Agence pour la Promotion

des Investissements

(API - CONGO)

Immeuble Yoka Bernard, Rond-point

de la coupole, Avenue Denis Sassou

Nguesso, Brazzaville (Congo)

Patricia Mongo :

Directrice générale

Martin Galissan :

Directeur Etudes et Recherche

Tél. : (+242) 06 668 18 86

https://apicongo.org

E-mail : contact@apicongo.org

Imprimé par

PPA . èsPRINT

GRUPE



Profil

06 Interview de M. Anatole Collinet

Makosso, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

10 Carte

11 Données générales

14 Des marchés transfrontaliers pour stimuler l'intégration régionale

16 La situation du développement industriel

17 Interview de M. Vincent Ngimbock, Directeur général d'United Bank for Africa Congo SA

18 Interview de M. Denis Christel Sassou

N'Guesso, Ministre de la Coopération Internationale et de la Promotion du Partenariat public privé

21 Accroître la part du secteur privé

Investir

24 L'Agence pour la Promotion des Investissements (API)

25 Interview de Mme Annick Patricia

Mongo, Directrice générale de l'API

28 L'évolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

29 Interview de M. Fernand Gaboumba Moukengue, Directeur général LCB CAPITAL

30 Une nouvelle stratégie de promotion des investissements

31 Interview de M. Itoro Samuel Enang,

Directeur général de Bureau Veritas Congo

32 Le Plan National de Développement (PND 2022-2026)

33 Interview de M. Patrick Gamassa, Associé Directeur général de KPMG Congo

34 Les projets intégrateurs de la CEMAC

35 Interview de M. Calixte Médard Tabangoli, Directeur général de la Banque Postale du Congo (BPC)

36 S'implanter au Congo

37 Interview de M. Médard Yétéla, Directeur général de l'Agence Congolaise Pour la Création des Entreprises (ACPCE)

38 Un bon cadre légal et réglementaire

41 Interview de M. Emile Ouosso, Ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification économique

44 Investir dans une zone économique spéciale

46 La réforme du système éducatif et de la formation professionnelle

47 L'Université Inter-états Congo-Cameroun (UIECC)

48 L'écosystème de promotion des TPE, PME et TPI/PMI

49 Contacts utiles

Banques et Assurances

52 Le système bancaire

54 Des financements pour l'économie

55 Interview de M. Alain Calmels, Directeur général de Société Générale Congo

56 L'importance de la microfinance

58 De bonnes perspectives pour le secteur des assurances

60 Interview de M. Raymond Ibata,

Président Directeur général des Assurances Générales du Congo (AGC)

61 La CIMA, affiliée à l'OHADA

Santé

64 L'opérationnalisation de la Couverture Sanitaire Universelle

66 Vers un meilleur état de santé de la population

68 Stratégie de lutte contre la pandémie de la Covid 19

Agriculture, élevage, pêche et agro-industries

72 Interview de M. Paul Valentin Ngobo, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

75 L'agriculture, moteur de la croissance

78 L'élevage, un rôle économique et social

79 Pêche et Aquaculture, deux domaines très porteurs

81 Le développement des agro-industries

Tourisme

86 Un patrimoine exceptionnel

88 Les projets de développement touristique

90 Les projets en cours

92 Le Projet réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville

Biodiversité et développement durable

96 Interview de Mme Arlette Soudan

Nonault, Ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo

100 Le Bassin du Congo, un enjeu africain mais aussi planétaire

102 Le cadre stratégique national du développement durable

104 Interview de M. Nicolas Achkar, Directeur général d'Averda Afrique

105 Politique gouvernementale sur les aspects environnementaux

Grands travaux et aménagement du territoire

108 La construction du pont entre Brazzaville et Kinshasa

109 L'optimisation des grandes infrastructures

110 Les aménagements urbains à Brazzaville

La filière Bois

116 L'économie forestière

118 Un nouveau Code Forestier

119 L'industrie du Bois

120 Le Projet d'agroforesterie Nord Congo (PANC)

122 La gestion durable des forêts

Mines

126 Interview de M. Pierre Oba, Ministre d'État, Ministre des Industries minières et de la Géologie

128 Le développement des exploitations minières

130 La transformation minière

131 La promotion du développement durable dans la gestion du secteur minier

133 La nouvelle ZES dédiée à l'acier et à la métallurgie

Hydrocarbures

136 Vers un déploiement du secteur pétrolier



140 La Raffinerie Atlantique pétrochimie de Pointe-Noire

144 La couverture des besoins nationaux en produits finis pétroliers

145 Interview de M. Fabrice Donald Fylla Saint-Eudes, Administrateur général de X-OIL- Congo

156 La valorisation du gaz naturel

Energie & Hydraulique

150 L'électricité, une priorité du gouvernement

152 Les projets de barrages hydroélectriques

154 L'amélioration de l'accès en eau potable et assainissement

155 Interview de M. Jean Bruno Danga Abou, Directeur général de E²C SA

156 Des conditions favorables à l'exploitation des énergies renouvelables

Transports

160 Le Plan national de Développement (PND) 2018-2022 : L'optimisation des infrastructures ; La modernisation du transport fluvial ; Le développement du transport maritime ; Le transport aérien ; Le renforcement des infrastructures ferroviaires ; La décentralisation.

Télécommunications

170 Interview de M. Léon Juste

Ibombo, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique

172 NTIC, une évolution significative

175 Le Centre africain de recherche dédié à l'intelligence artificielle

176 L'extension du réseau téléphonique à fibre optique

178 Le projet Central Africa Backbone – République du Congo (CAB-CIT CG)

Construction et habitat

182 Interview de M. Josué Rodrigue Nguonimba, Ministre de la

Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

184 L'un des pays les plus urbanisés d'Afrique

185 La revitalisation du tissu villageois

186 La poursuite des constructions de logements sociaux

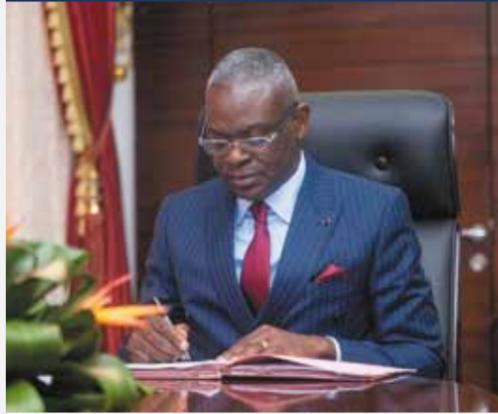
187 Interview de M. Serge Pereira, Président du Groupe Startstone

188 Aménagement : le plan d'urbanisme de Brazzaville

” 61 ans après son accession à l'indépendance, le Congo assume désormais l'étape de la construction de l'Etat, de l'affirmation de la Nation et de la modernisation de notre pays. ”

Allocution du Président de la République, Denis Sassou N'Gusso, à l'occasion du 61^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo le 15 août 2021.





Entretien avec Anatole Collinet MAKOSSO, Premier Ministre, Chef du gouvernement, depuis le 12 mai 2021. Nommé ministre de la jeunesse et de l'éducation civique en 2011, il occupait depuis 2016 le poste de ministre de l'enseignement primaire et secondaire, après avoir cumulé les deux ministères entre août 2015 et avril 2016.

Quels sont les principaux défis à relever dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat en cours ?

Le PAG est élaboré à partir du projet de société du Président de la République, lequel définit neuf axes structurés en trois pôles de gouvernance à savoir : la gouvernance institutionnelle et systémique, la gouvernance économique et financière attractive, la gouvernance sociale et solidaire. Sur cette base, le Gouvernement avait reçu mission du Président de la République d'élaborer dans le cadre d'une Task force, le nouveau plan National du Développement. C'est à ce travail que nous nous sommes attelés depuis la mise en place du Gouvernement, et ce PND 2022-2026, tirant les leçons du PND 2018-2022, va être présenté au parlement dans quelques semaines ; c'est le premier défi. En parcourant le PAG, structuré en 12 batailles, vous remarquerez que l'une des premières batailles du Gouvernement était de garantir la santé des populations dans un contexte marqué par une crise sanitaire inédite, avec la pandémie à la Covid 19.

Le deuxième défi du gouvernement est donc de renforcer la capacité de résilience de notre peuple et de gagner le pari de la couverture vaccinale. Nous nous y sommes employés et avons rendu disponibles les vaccins au point où nous disposons à ce jour de près d'un million des doses de vaccins, nous permettant de préserver de la contamination au moins 30% de nos compatriotes, avec l'objectif de toucher au moins 60% à l'horizon juin 2022. Entretemps, nous avons rétabli la confiance dans notre système sanitaire par la résolution de tous les conflits sociaux qu'il y avait au sein de nos hôpitaux. En procédant sous peu à la mise en service de deux hôpitaux généraux aux plateaux techniques de haute définition et en

relançant les travaux de rénovation du CHU de Brazzaville, nous accroîtrons et améliorerons la qualité de l'offre sanitaire. Le 3^{ème} défi consiste à rétablir les équilibres macro-économiques de notre pays et de renouer le dialogue avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de la poursuite des négociations avec le FMI.

La mission gouvernementale effectuée récemment en France a permis de relancer les négociations, de rassurer nos partenaires et les discussions engagées avec le FMI augurent de belles perspectives quant à la conclusion du programme avec ceci que depuis de sept ans, c'est la première fois que le FMI a reconnu le caractère soutenable de la dette, en reconnaissant les efforts entrepris par le Gouvernement à cet effet. Nous pouvons nous limiter à ces trois défis pour vous rendre compte par vous-même du travail remarquable accompli par le Gouvernement en ces premiers mois, sans oublier que l'une des grandes innovations que nous apportons dans la conduite de l'action gouvernementale, orientée vers les résultats, est l'organisation des séminaires gouvernementaux d'auto évaluation qui se tiennent tous les trimestres.

Le premier séminaire a eu lieu du 14 au 18 juin 2021, et avait permis d'identifier les problèmes les plus urgents à résoudre à savoir :

- Juguler la crise sanitaire en vue d'un retour à la situation normale
- Le règlement des problèmes sociaux (les pensions des retraités, les bourses des étudiants, etc...)
- La paix au sens large
- L'amélioration du bien-être des congolais, au moyen de la diversification économique, en levant un certain nombre d'obstacles.

Le règlement de ces urgences a fait l'objet d'une évaluation au Deuxième Séminaire Gouvernemental dont les conclusions des travaux ont été médiatisés.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis sur la volonté et la capacité du Gouvernement de résoudre les problèmes et de relever les défis qui se posent à la Nation congolaise, dans le court, le moyen et le long terme.

La crise pétrolière et la pandémie de COVID-19 ont eu de lourdes conséquences sur les revenus de votre pays. Pensez-vous envisageable de satisfaire le FMI en ramenant la dette extérieure en dessous de 30% du PIB d'ici à 2023 ?

Le critère d'évaluation auquel vous faites allusion est un des indicateurs d'analyse de viabilité de la dette à moyen terme.

Je vous rappelle qu'en juillet 2019, suite à l'approbation par le conseil d'administration du FMI du programme d'assistance triennal pour notre pays, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), le FMI avait demandé la réduction de la valeur actualisée de la dette extérieure à un niveau soutenable, soit 30% du PIB à l'horizon 2023. Cet objectif devait être atteint à travers la combinaison d'une politique budgétaire prudente et la restructuration de la dette publique.

Aujourd'hui encore, la crise économique aggravée par la pandémie de COVID-19 continue d'impacter négativement nos finances publiques. Dans ces conditions, la trajectoire pour rendre soutenable et viable la dette extérieure avant 2023 ne pourra être atteinte que par la poursuite des efforts du Gouvernement dans la prudence budgétaire et par la restructuration de la dette publique.

Sur ce dernier point, notons que nous sommes en négociation avec les créanciers extérieurs, et en particulier la Chine.

La République du Congo a la ferme volonté d'entrer dans un nouveau programme, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec le FMI et les équipes techniques des deux parties y travaillent.

L'économie du Congo reste vulnérable aux variations des prix des matières premières. Pour y pallier, comment comptez-vous accélérer la diversification économique ?

L'économie congolaise reste marquée par la prépondérance du secteur des hydrocarbures, et ce, malgré la progression des autres secteurs, notamment l'agriculture et les services. Cette situation a rendu fragile et vulnérable l'économie nationale face aux chocs extérieurs, particulièrement la chute des cours du pétrole à partir du deuxième semestre de l'année 2014. En 2015, les recettes provenant du secteur

pétrolier représentaient près de 75% des exportations totales, 40% environ des recettes budgétaires propres et près de 25% du produit intérieur brut. C'est pourquoi, lors de l'élaboration du PND 2018-2022, le Gouvernement avait considéré la diversification économique comme l'un des axes stratégiques du développement économique et social par l'agriculture au sens large, l'industrie et le tourisme.

Cependant, en dépit de quelques progrès, l'on constate que la mise en œuvre du PND 2018-2022 ne s'est pas encore traduite par une véritable transformation structurelle de l'économie, comme prévu. La persistance de la crise économique et financière liée à la chute des cours du pétrole, à laquelle est venue s'ajouter la crise sanitaire induite par la pandémie de la COVID-19, a constitué une contrainte majeure dans la mise en œuvre du PND 2018-2022.

Lors de la présentation du Programme d'Action du Gouvernement, le 21 juin 2021 devant l'Assemblée nationale, j'avais indiqué : « *Il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans une économie diversifiée pour une croissance inclusive* ». Ainsi, la diversification et la transformation structurelle de l'économie nationale vient au troisième rang, parmi les douze batailles du Gouvernement. Il s'agit d'une forte exigence afin de mettre le pays sur le sentier de l'émergence économique et sociale, et relever les défis du chômage et de la pauvreté. L'objectif à moyen et long terme est d'atteindre des niveaux de taux de croissance du secteur non pétrolier de l'ordre de 7% par an.

Les leviers de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie nationale, qui ont été identifiés dans le cadre du PND 2022-2026, en cours d'élaboration, sont au nombre de six : le développement de l'agriculture au sens large, le développement industriel, le développement du tourisme, le développement de l'économie numérique, la promotion immobilière et le développement équilibré du territoire national.

Le choix de mettre en avant l'agriculture est justifié par le fait qu'elle est le plus sûr moyen, à notre portée, de lutter efficacement à la fois contre le chômage, particulièrement celui des jeunes, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, l'insécurité alimentaire, les importations des produits alimentaires et le déficit de la balance des paiements.

La relance et la diversification de notre économie passent aussi et nécessairement par la construction et la modernisation des infrastructures, notamment dans les secteurs de l'électricité et de l'hydraulique. L'enjeu est d'accroître de manière substantielle l'offre d'électricité, essentielle pour accompagner et soutenir le développement des activités industrielles au cours des cinq prochaines années.

En particulier, le Gouvernement se fixe l'objectif de développer de manière graduelle les quatre zones économiques spéciales (Pointe-Noire, Brazzaville, Ouessou et Oyo-Ollombo) impliquant la promotion des zones franches commerciales.

Ce quinquennat est aussi celui du numérique avec la génération Z engagée dans la création des start-ups, dans le développement de l'économie digitale et dans la promotion de l'intelligence artificielle.

La transformation structurelle de notre économie passe aussi par l'accélération des projets intégrateurs dans la CEMAC et la CEEAC, avec le concours des partenaires au développement, notamment la Banque africaine de développement (BAD). Il s'agit notamment de la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation de la filière bois du Bassin du Congo prescrite par les Chefs d'Etat de la sous-région.

La faible mobilisation de financement est l'une des contraintes majeures de l'opérationnalisation des visions et politiques de développement. Conscient de cet enjeu déterminant pour la mise en œuvre du PND 2022-2026, le Gouvernement mettra la stratégie de mobilisation des ressources au cœur de ses priorités. Cette stratégie s'appuiera sur cinq (5) modes de financement, à savoir : les ressources propres de l'Etat, les ressources externes à conditions concessionnelles, les dons, les ressources découlant du partenariat public privé (PPP) et les ressources apportées par le secteur privé. Pour chacun de ces modes de financement, une stratégie spécifique de mobilisation de ressources sera élaborée, tenant compte du contexte économique et financier national et international. Naturellement, cette bataille de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie ne pourra se faire sans bonne gouvernance, sans l'implication pleine et forte du secteur privé national et étranger, mais aussi et surtout sans une éducation et une formation des jeunes, adaptée et tournée vers le monde du travail.

Si la stabilité politique et sociale du Congo est un atout majeur, le climat des affaires reste à améliorer. Quelles actions fortes désirez-vous mener pour attirer plus d'investisseurs ?

L'amélioration du climat des affaires est une grande préoccupation de mon Gouvernement. Le rapport Doing Business qui est un indicateur de référence parmi tant d'autres, largement consulté par les investisseurs potentiels et les bailleurs de fonds pour choisir les destinations de leurs financements, nous place au 180^{ème} rang en 2019, sur 190 pays. Et pourtant, nous avons mis en place plusieurs réformes d'envergure pour améliorer notre climat des affaires. Je peux

citer celles qui, aujourd'hui, permettent l'installation des investisseurs au Congo :

- La centralisation des formalités de création des entreprises (décret n°2018-154 du 23/04/2018) ;
- L'institution de la signature électronique à l'agence congolaise pour la création des entreprises (décret n°2018-155 du 23/04/2018) ;
- La domiciliation de l'entreprise à l'adresse personnelle du dirigeant (décret n°2018-180 du 30/04/2018).

En dépit de la suspension de l'édition du rapport Doing Business par la Direction de la Banque Mondiale à cause des révélations sur les irrégularités constatées des éditions 2018 et 2020, mon Gouvernement continue à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour améliorer l'environnement des affaires à travers :

- Le comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires déjà institué par mon prédécesseur qui sera renforcé. C'est un cadre formel de dialogue public-privé de haut niveau pour faciliter la validation des réformes prioritaires et leur mise en application ;
- L'assistance technique de nos cadres pour le renforcement des capacités afin d'éviter les contrôles inopinés et incessants au sein des entreprises ;
- La sanction des fonctionnaires qui se livreront à des actes déviant les règles déontologiques. Ce qui réduirait à terme la parafiscalité ;
- La charte nationale des investissements vieille de 13 ans n'est plus adaptée. A travers cette charte, plusieurs investisseurs ont obtenu des avantages fiscaux et douaniers importants. Ce qui leur a permis de réaliser leurs projets, de contribuer à la création de la richesse nationale et à la création des emplois. Cette charte nationale des investissements est actuellement en cours de révision pour prendre en compte, entre autres, les investissements selon le type d'activité car par exemple investir dans l'industrie ne s'amortit pas de la même façon que dans l'agriculture.

Ce faisant, la nouvelle charte nationale des investissements sera un vrai levier pour l'attractivité des investisseurs au Congo. Au fond, l'idée que nous nous faisons de l'amélioration de l'environnement des affaires n'est pas purement quantitative. Nous améliorons notre environnement des affaires pour permettre aux investisseurs (nationaux et étrangers) de saisir les opportunités au Congo, de s'y installer et d'y travailler en toute quiétude. Ne dit-on pas que le premier investissement pour un pays commence par sa stabilité politique et sociale ? Nous avons cet atout majeur comme vous l'avez dit. Nous travaillons continuellement sur l'amélioration de l'environnement des affaires et nous y arriverons !

Le Congo a ratifié un certain nombre d'instruments permettant d'articuler sa contribution contre les effets du dérèglement climatique. Comment préparez-vous la COP26 ?

En effet, la République du Congo a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques depuis 1996.

Notre pays est signataire de l'Accord de Paris de 2015. Plus près de nous, en septembre 2019, le Président de la République du Congo a signé avec son homologue, le Président Macron, la Lettre d'Intention valant Accord de partenariat de long terme avec l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) avec des objectifs clairs alignés dans la trajectoire de la lutte contre les changements climatiques.

C'est dire, Ô combien le Congo est, assurément, engagé dans ce combat avec les atouts que vous connaissez, notamment la forêt et toute sa biodiversité. Par exemple, le Bassin du Congo avec 228 millions d'hectares détient une capacité de stockage de carbone supérieure à l'Amazonie et aux forêts d'Asie.

En ce qui concerne la Conférence des parties de Glasgow, autrement dit COP26, il faille noter que la République du Congo, singulièrement le Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, a de tout temps été présent aux COP.

Donc, c'est un exercice auquel nous sommes habitués. Pour la COP26, dans le cadre de la Commission Climat du Bassin du Congo, nous nous concertons avec les pays membres de la CCBC plus le Royaume du Maroc pour déterminer une position commune des pays de la Commission Climat du Bassin du Congo qui sera la ligne éditoriale à défendre à la COP26. Par exemple, les ministres se sont réunis les 2 et 29 septembre 2021 pour, entre autres, construire notre plaidoyer à la COP26. Par la suite, le 30 septembre 2021, le 2^{ème} Sommet réunissant les Présidents des pays de la Commission Climat du Bassin du Congo ont validé ce plaidoyer.

Aussi, nous considérons-nous comme détenteurs des forêts du 2^{ème} poumon écologique du monde. C'est un bien utile à toute l'humanité.

Nous participons aux efforts pour sauver la planète en préservant nos forêts, leur biodiversité. Notre empreinte carbone est faible, nous nous sommes engagés à travers nos Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En retour, nous revendiquons une reconnaissance, pleine et entière, de notre activisme climatique. Tout cela ne peut être gratuit. Cette posture avant-gardiste a un coût que la communauté internationale doit accepter de supporter.



Surtout que, par ailleurs, nous sommes les plus exposés aux vulnérabilités climatiques (tempête, inondations, érosions, ...). La communauté internationale devrait nous aider à muscler nos capacités d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique.

Oui, à Glasgow, nous serons demandeurs des actions plus fortes sur le climat, y compris sortir de la désillusion sur la finance climat.

Au total, à Glasgow, dans un mois, il faut dresser, sans états d'âme, le bilan de l'Accord de Paris.

Vous êtes écrivain et enseignant de formation. Quels enjeux représente pour vous l'éducation dans un pays où 45% de la population a moins de 15 ans et où le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 25% ?

La valorisation du capital humain en vue de la collecte du dividende démographique par une politique audacieuse d'éducation de la jeunesse est une de nos batailles.

Comme vous l'avez mentionné, la structure démographique de notre pays, avec une jeunesse à scolariser, représentant sensiblement plus du tiers de la population, nous laisse percevoir que notre système éducatif éprouve encore de sérieuses difficultés. C'est à ce titre qu'est envisagée l'organisation des Etats Généraux de l'éducation au sujet desquels a été nommé un Haut-Commissaire.

Deux autres Hauts Commissaires, l'un à la création de l'Université de Pointe-Noire et un autre à la justice restaurative et à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, prouvent, s'il en était besoin, la place que nous accordons à l'encadrement de notre jeunesse, avec les réformes importantes qui s'annoncent en termes de formation, d'employabilité et d'insertion.



La République du Congo est un pays d'Afrique centrale, situé de part et d'autre de l'équateur. Ses pays limitrophes sont : le Gabon, le Cameroun, le Centrafrique, la RD Congo et l'Angola. Le pays s'étire sur plus de 1 200 km. Il dispose d'une façade maritime de 170 km entre l'enclave de Cabinda (Angola) au sud, et le Gabon. Il est également doté d'un maillage routier qui dessert l'ensemble du territoire et de 5 000 km de voies navigables. La capitale administrative et politique est Brazzaville et la capitale économique est Pointe Noire. Ces deux villes concentrent près de 55% de la population totale et 90% de la population urbaine.

Nom officiel : République du Congo

Chef de l'État : Le Président Denis SASSOU N'GUESSO, Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Fête nationale : 15 août

Population : 5 595 650 habitants fin 2020 dont 56 % de moins de 20 ans

Population masculine (50,1%) : 2 800 969

Population féminine (49,9%) : 2 794 681

Superficie : 342 000 km²

Densité : 15,45 habitants / km²

Croissance du PIB : -7,8% en 2020 ; 0,1% en 2021 (e)

PIB/habitant : 2843,6 \$USD (2019)

Taux de scolarisation au primaire : 94,5% net (2020)

Langues officielles : Français (le Kikongo et le Lingala ont le statut de langues nationales)

Monnaie : Franc CFA (XAF) 1euro = 655,957 (parité fixe)

IDH : 0,574 (2019)

Date de ratification à la Zone de libre-échange continentale africaine : 7 février 2019

Religions : Christianisme : 85,9% ; Agnosticisme et Athéisme : 9,0% ; Religion populaire : 2,8% ; Islam : 1,2% ; Autres : 1,1%.

Exportation de biens et de services : 5244,5 Milliards de FCFA (e 2019) dont pétrole brut 4041,4 milliards FCFA

Importation de biens et de services : - 3 974,3 Milliards de FCFA (e 2019)

Sources : Ministère congolais de l'Économie, BEAC

Situation politique

À la tête de la République du Congo entre 1979 et 1992, le Président Denis Sassou Nguesso dirige à nouveau le pays depuis 1997 remportant toutes les élections depuis 2002 et plus récemment celle de mars 2021. Le gouvernement du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, composé de 37 ministres, s'oriente en priorité vers une gouvernance aussi bien institutionnelle, économique et financière, que sociale et solidaire.

Situation sociale

Avec un indice du capital humain de 0,42, le pays a faiblement progressé en matière de santé et d'éducation. La mortalité maternelle et infantile demeure élevée avec 5% des enfants qui n'atteindront pas leur 5^{ème} année et 21% des enfants souffrant de malnutrition chronique. Toutefois, avec la stratégie du gouvernement de réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, ainsi que le repositionnement de la planification familiale, on a noté en 2020 la baisse de la mortalité maternelle estimée à 378 décès pour 100.000 naissances vivantes. Par ailleurs, seuls 30% des élèves du primaire ont le niveau de compétence requis en mathématiques et 40% en français. Bien que le Congo ait réduit son niveau de pauvreté au cours de la décennie 2005-2015 grâce à une forte croissance économique, la baisse du PIB réel de 10,3% en 2020 a fait passer le taux de pauvreté de 48,5% à 52,5%.

Situation économique

Entre 2015-2020, le taux de croissance réel s'élevait à -5,2% en moyenne suite à la baisse des prix du pétrole en 2014 et la dépendance élevée du pays au pétrole. La pandémie de la COVID-19 et les chocs pétroliers associés exercent une pression sans précédent sur l'économie et le PIB réel s'est contracté de 7,9% en 2020 et devrait se contracter de 0,1% en 2021. L'inflation est restée contenue à 1,4% en 2020. Le déficit budgétaire global en 2020 est estimé à 1,3% du PIB, contre un excédent de 3,5% en 2019. Avec un endettement de 103% du PIB en 2020 (82,3% en 2019) et bien que le Congo bénéficie de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI), la restructuration de la dette commerciale extérieure sera essentielle pour assurer la viabilité de la dette. A moyen terme, la croissance devrait rebondir entre 2022 et 2023, avec une croissance de 2,7% en moyenne, grâce à un secteur pétrolier plus dynamique et à une reprise progressive du secteur non pétrolier.

(Source Banque mondiale -septembre 2021)

Les principaux secteurs économiques

Au Congo, l'agriculture contribue à 7,8% du PIB et emploie 34% de la population active (Banque mondiale, 2019), dont la plupart pratique l'agriculture de subsistance. Bien qu'elle possède de nombreuses terres fertiles, moins de 10% de ces terres est cultivé. Le secteur ne répondant pas à sa demande intérieure, le Congo dépend fortement des importations alimentaires. Ces derniers représentent environ 80% de

la consommation alimentaire intérieure. Les principales cultures sont le manioc, les plantains, les bananes, les arachides et l'huile de palme.

Le secteur industriel contribue à 50,4% du PIB et emploie 21% de la population active. Les secteurs du pétrole, du bois et des mines sont les principaux moteurs de l'économie. Le secteur pétrolier, en particulier, est la principale source de revenus du pays, bien que le Congo soit trop exposé aux fluctuations des prix des matières premières. Ce secteur est dominé par des entreprises étrangères, le groupe français Total représentant environ 70% de la production pétrolière annuelle totale du pays. Le pays possède d'importantes réserves d'hydrocarbures, avec environ 1,6 milliard de barils de réserves de pétrole et 90 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Le secteur des services représente 39,1% du PIB du Congo et emploie 45% de la population active. Le secteur repose principalement sur des services d'appui au secteur pétrolier. Le tourisme se débat principalement en raison de problèmes de sécurité et d'infrastructures insuffisantes. Bien qu'il soit extrêmement porteur, le secteur bancaire congolais reste moins dynamique que d'autres pays de la région.

En 2020, les mesures mises en place pour faire face à la pandémie du COVID-19 telles que le verrouillage, la fermeture des frontières, les couvre-feux et la fermeture d'entreprises non essentielles ont eu un impact sur les secteurs économiques du Congo, en particulier les secteurs des services et de l'industrie.

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	33,5	21,5	45,0
Valeur ajoutée (en % du PIB)	9,0	40,0	38,8
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	-6,0	-7,7	-8,7

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Indicateurs de croissance	2018	2019	2020 (e)	2021 (e)	2022 (e)
PIB (milliards USD)	13,40e	12,54	10,23	12,02	12,37
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	-6,4	-0,6	-7,8	0,2	1,0
PIB par habitant (USD)	3e	2	2	2	2
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	78,6	83,3e	101,7	90,5	84,5
Taux d'inflation (%)	1,2	2,2	2,4	2,6	2,8
Balance des transactions courantes (milliards USD)	0,20	0,29	-0,39	-0,02	-0,26
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	1,5e	2,3	-3,8	-0,2	-2,1

Source : FMI - World Economic Outlook Database, avril 2021



AGENCE CONGOLAISE POUR LA CREATION DES ENTREPRISES

CREER SON ENTREPRISE SIMPLE, FACILE ET RAPIDE

En un seul : Lieu Paiement Document

DIRECTION GENERALE

Av. Cardinal Emile Biayenda (Ex Foch) BP : 2103
Tél: +(242) 06.628.72.90 - Momo : 06.441.82.12

infos@acpce.cg

www.acpce.cg

Nos agences :

GUICHET UNIQUE DE BRAZZAVILLE
Av. Cardinal Emile BIAYENDA ex Foch
Tél. : (242) 06.766.81.72 / 05.740.26.51
Mobile money : 06.441.89.22

GUICHET UNIQUE DE POINTE NOIRE
Av. Simon KIMBANGOU croisement
MOE KATT MATOU
(Immeuble ex WARID) BP 1137
Tél. : (242) 06.972.84.44 / 05.02.67.35
Mobile money : 06.441.89.22

GUICHET UNIQUE D'OWANDO
Av des hôpitaux à côté du CSI 2- Owando
Tél. : (242) 06.634.14.86 / 04.090.10.69
Mobile money : 06.441.89.94

GUICHET UNIQUE DE N'KAYI
20, rue du Niari - face immeuble ARC
Tél. : (242) 06.879.60.50
Mobile money : 06.441.80.68

GUICHET UNIQUE DE DOLISIE
Av. de la République (face de la BGF bank)
Tél. : (242) 05.537.76.93 / 06.652.65.74
Mobile money : 06.441.80.31

GUICHET UNIQUE DE OUESSO
Av. Laurent MANN
(En face de la Mairie centrale)
Tél. : (242) 06.667.97.47 / 05.629.66.78
Mobile money : 06.441.89.51



Des marchés transfrontaliers pour stimuler l'intégration régionale

Les marchés transfrontaliers visent l'ouverture de marchés extérieurs pour les productions congolaises et l'amélioration de l'approvisionnement des zones rurales excentrées. Ce réseau de marchés aura une fonction d'intégration sous régionale. Dans ce cadre, le Gouvernement va mettre en œuvre un programme d'investissement pour la création et le fonctionnement de marchés à Ouesso (vers le Cameroun et la Centrafrique), Impfondo (vers la Centrafrique et la RDC), Oyo (vers la RDC et le Gabon) et Dolisie (vers la RDC, le Gabon et l'Angola).

Importations et exportations

Le Congo exporte principalement du pétrole brut et du pétrole raffiné (84% des exportations totales), du bois brut (6%), des navires (5%) et du cuivre raffiné. Ses principaux produits d'importation sont les navires à usage spécial (17% des importations totales), les machines (13%), la viande, le matériel électrique, les structures en acier, les céréales et les médicaments (Centre du commerce international).

Les exportations du Congo sont principalement destinées à la Chine (59,8% des exportations totales), à l'Inde (13,2%), aux Pays-Bas (4,1%), aux États-Unis, en Espagne et en Australie ; tandis que ses principaux fournisseurs

sont la France (15% des importations totales), la Chine (11,5%), la Belgique (10,3%), l'Angola, les États-Unis et l'Italie (Centre du commerce international).

En 2019, les données de l'OMC ont montré que les exportations et les importations de biens du pays étaient évaluées respectivement à 7,18 milliards USD et 3,11 milliards USD. Les exportations de biens et services ont diminué de -3,6%, tandis que les importations ont diminué de -8,1%. En 2020, en raison de la pandémie COVID-9, le volume des échanges a considérablement baissé. Un rebond est attendu en 2021, sous réserve de la reprise postpandémique mondiale.

Indicateurs du commerce extérieur	2016	2017	2018	2019	2020
Importations de biens (millions USD)	4.951	3.745	3.458	3.109	n/a
Exportations de biens (millions USD)	3.573	6.078	8.071	7.183	n/a
Importations de services (millions USD)	n/a	1.909	0	0	n/a
Exportations de services (millions USD)	n/a	187	0	0	n/a
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	-9,0	-34,5	5,1	3,2	-10,4
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	4,9	14,4	11,4	7,4	-8,5
Importations de biens et services (en % du PIB)	86,3	55,1	49,1	53,4	55,9
Exportations des biens et services (en % du PIB)	45,3	58,0	71,2	74,1	58,0
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-715	n/a	n/a	n/a	n/a
Balance commerciale (services inclus) (millions USD)	-2.690	n/a	n/a	n/a	n/a
Commerce extérieur (en % du PIB)	131,5	113,0	120,3	127,5	114,0

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles

Avec la **GOLD**,
bienvenue
dans un monde de Prestige

*Un choix gagnant
partout dans le monde*

06 660 54 51



OPTI-PACK

PRESTIGE SERVICE ESSENTIEL CLUB

VOTRE BANQUE EN UN PACK

COMPTE - CARTE BANCAIRE - SMS BANKING - CHEQUIER
E-BANKING - INFOCOMPTE - ASSURANCE - DÉCOUVERT
ET BIEN D'AUTRES AVANTAGES

www.creditducongo.com

La situation du développement industriel

Le secteur du développement industriel occupe une place capitale d'autant qu'il est considéré comme l'un des piliers de la diversification de l'économie.



La part du secteur industriel hors pétrole dans le PIB est passée de 5% en 2011 à 10% en 2017, pour une valeur cible de 15%. Pour ce qui est du nombre de zones industrielles créées, la zone industrielle de Maloukou reste la seule à avoir vu le jour. S'agissant du nombre d'industries agroalimentaires, il y a eu une évolution de deux industries entre 2011 et 2017, alors que la cible était de douze. Par contre, le nombre d'industries implantées a connu une augmentation considérable, de deux en 2011, il est passé à vingt-six en 2017, pour une cible fixée à cinquante. Le nombre des porteurs de projets assistés est passé de 200 en 2013 à 900 en 2017 pour une cible de 1000. Dans le souci de garantir la pérennité de leurs investissements et favoriser leur émergence, une grande attention est accordée depuis plusieurs années, au cadre général dans lequel se déroulent les activités productives. Le Congo est en face d'un défi majeur, l'amélioration du climat des affaires et la diversification de son économie. Le Chef de l'Etat a souligné vouloir s'appuyer sur l'agriculture, avec pour autre défi l'industrie et la relance du chemin de fer pour sortir du tout-pétrole. Le Plan national de Développement (PND)2022-2026 concentre les ressources d'investissement au financement des projets qui concourent

à la diversification économique en priorisant l'agriculture, l'industrie, les nouvelles technologies de la communication, les zones économiques spéciales, le tourisme et l'entretien routier.

Les zones économiques spéciales (ZES) devraient être toutes mises en activité afin d'attirer les investissements. Le gouvernement congolais a lancé les travaux de construction d'une nouvelle raffinerie du brut à Fouta, près de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Elle aura une capacité annuelle de 2,5 millions de tonnes et devrait créer 5 000 emplois. Avec la raffinerie en construction, la ZES de Pointe-Noire pourrait avoir un impact réel sur la réduction du chômage.

S'agissant de la zone économique spéciale de Brazzaville, le démarrage sous peu des activités du parc industriel et commercial de Maloukou Tréchet devrait créer des opportunités d'emploi. Ce parc qui compte une quinzaine d'usines devrait être géré par un développeur national ou étranger.

Enfin, le gouvernement a, dans le but de faciliter le développement de l'industrie du tourisme et des loisirs, conçu une stratégie fondée sur un dispositif juridique dans le cadre de la réglementation du secteur.



Entretien avec Vincent Ngimbock, Directeur Général d'United Bank for Africa (UBA) Congo SA, l'une des vingt filiales que compte le groupe UBA Plc en Afrique.

« *Le client est notre employeur. Nous sommes donc très sensibles à l'Expérience Client* »

Depuis son arrivée au Congo, UBA Congo a réussi à se faire une place de choix sur le marché financier. Quelles sont les valeurs fortes de réussite de votre banque ?

Au sujet des valeurs fortes de notre institution, je commencerais par l'innovation technologique à travers nos divers produits digitaux.

UBA a été la première banque au Congo à mettre sur pied la carte prépayée VISA qui est disponible pour tout client qui en fait la demande. Cette carte est un portemonnaie électronique disponible pour tous grâce à une pièce d'identité que vous ayez un compte chez nous ou pas. Cela vous donne le droit de recharger un montant dans la limite de la réglementation à savoir un maximum de 5 millions francs

CFA par mois. Une somme que vous pouvez utiliser entre les dépenses en espèces, les paiements par terminaux et les retraits sur distributeurs automatiques.

En second lieu, sachez qu'UBA est une banque de masse qui s'intéresse à tous les segments de marché ainsi qu'à toutes les catégories sociales, que ce soit les particuliers, les grandes comme les petites entreprises, le secteur public comme le secteur privé, les commerçants, les étudiants, les enfants, notamment à tous ceux qui n'avaient jamais envisagé d'avoir une relation avec une banque. De ce fait, UBA favorise l'inclusion financière au Congo. La troisième valeur est liée au client, et à son expérience au contact de notre institution. Nous

considérons que ce dernier est notre employeur et donc nous sommes très attentifs à l'Expérience Client. C'est notre cheval de bataille dans une perspective d'amélioration continue.

Quels sont les services que vous offrez aux entreprises ?

Nous leur offrons une panoplie de services relatifs à leurs besoins de financement que ce soit les besoins en fonds de roulement pour l'exploitation courante, les besoins d'investissement pour permettre leur croissance ; la gestion de leur excédent de trésorerie à travers nos produits de placement et de collecte des fonds ; la fourniture de plateformes électroniques permettant l'exécution de leurs opérations. En résumé, nous finançons leurs besoins de toutes sortes tout en leur permettant de gérer au mieux leur excédent de trésorerie. Nous leur donnons la possibilité d'exécuter leurs transactions de façon souple où qu'ils soient, au Congo ou à l'extérieur avec tout le panel des possibilités existantes. Par ailleurs, nous avons simplifié l'ouverture d'un compte entreprise dans le respect des dispositions réglementaires et légales.

Quel type d'activités menez-vous dans le cadre de votre politique sociétale en République du Congo ?

Nos projets s'inspirent de la philosophie économique de notre Président Tony O. Elumelu qui positionne le secteur privé, et surtout entrepreneurial, en tant que catalyseur du développement social et économique du continent. À cet effet, chaque année, du 1^{er} janvier au 31 mars, les porteurs de projet issus de 54 pays africains peuvent soumettre ceux-ci sur une plateforme digitale. Les meilleurs d'entre eux sont sélectionnés pour, être formés pendant douze semaines, bénéficier de l'accompagnement d'un mentor et recevoir un capital d'amorçage de 5 000 dollars. Tous les secteurs d'activité sont éligibles.

A la genèse du projet en 2010, l'ambition était d'accompagner 1000 jeunes par an. Aujourd'hui grâce à des partenariats avec des organismes internationaux tels que le PNUD, la BAD, l'AFD, la Commission Européenne et bien d'autres, nous avons été en mesure de financer les projets de 9 531 entrepreneurs africains. Nous donnons ainsi à la jeunesse africaine de l'espoir en lui permettant de développer son génie.

Dans le milieu scolaire, nous faisons des dons de matériel didactique et de livres faisant la promotion d'auteurs africains. Le groupe UBA est un groupe panafricain fort de son axiome que l'Afrique appartient aux Africains, et qu'ils doivent trouver par eux-mêmes les ressources pour le développement du continent.



Entretien avec Denis Christel Sassou N'Gusso, Ministre de la Coopération Internationale et de la Promotion du Partenariat public privé depuis le 15 mai 2021, un ministère stratégique, véritable levier pour le développement économique du pays.

Monsieur le Ministre, vous avez dit vouloir placer au cœur de votre action la diplomatie économique. Comment envisagez-vous cela ?

Notre action est axée sur deux forces motrices principales. La première d'entre elles, la coopération internationale. Nous travaillons pour faire en sorte qu'elle devienne un outil puissant qui contribuera au développement économique et au progrès social de notre pays afin que la diplomatie économique, dans notre pays, soit une activité qui apporte réellement une valeur ajoutée. Le Congo regorge d'immenses potentialités économiques qu'il importe de mettre en valeur dans le cadre d'une politique dynamique d'échanges et de partenariat mutuellement avantageux, en clair, gagnant-gagnant.

La seconde force motrice concerne les partenariats public-privé. On ne peut plus douter de leur qualité dans la mesure où ils constituent aujourd'hui le meilleur exemple de financement de tout ce qui constituent les ouvrages ou les services publics qui permettent aux différents États qui utilisent ce mécanisme de ne plus être confrontés aux déséquilibres macroéconomiques tels que les déficits publics.

Les partenariats publics privés (PPP) sont encore peu nombreux au Congo. Comment comptez-vous les accroître ?

Comme vous le savez, nous avons déjà des partenariats public-privé dans notre pays. Nous avons par exemple la gestion des péages, le port de Pointe-Noire, le projet du pont route-rail, le projet de construction de l'oléoduc de Pointe-Noire jusqu'à Ouesso et la liste n'est pas exhaustive. Toutefois, d'un point de vue global, on peut considérer qu'ils

sont « peu nombreux », pour reprendre votre expression. Mais je peux vous assurer qu'il y en aura d'autres que nous allons impulser puisque nous sommes chargés de faire cette promotion.

En plus du travail de promotion qui sera fait, il nous faudra, pour accroître ces partenariats, relever un certain nombre de défis en parfaite cohésion gouvernementale et sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO.

Pour attirer les investisseurs étrangers par exemple, nous allons devoir faire voter la loi sur les partenariats public-privé. L'adoption de cette loi permettra d'améliorer le climat des affaires afin de sécuriser les investisseurs.

L'un des autres défis que je relève, c'est de rendre beaucoup plus attractif notre secteur privé parce que s'il n'est pas attractif, il sera difficile de mobiliser des capitaux à l'extérieur ou même à l'intérieur de notre pays pour investir.

En même temps que nous travaillerons à la mise en œuvre de ces réformes, nous allons saisir les occasions qui nous



seront offertes de mettre en exergue le potentiel économique du Congo, à l'étranger notamment. Cela a déjà été le cas en France ou en Italie plus récemment.

Le but de cette démarche est non seulement des susciter des partenariats public-privé mais aussi de favoriser des investissements directs étrangers qui, conjugués aux efforts du gouvernement, contribueront à revigorer notre économie.

Quels sont les secteurs économiques les plus ouverts aux PPP et comment entendez-vous faire participer les entreprises nationales aux PPP ?

Le Congo est une terre d'opportunités et le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO a toujours souligné la nécessité de diversifier notre économie à travers des domaines porteurs que sont : L'agriculture ; L'industrie ; L'économie forestière ; Le tourisme ; Le numérique ; L'immobilier ; Et la liste n'est pas exhaustive.

Concernant la participation des entreprises nationales, nous avons une stratégie prévue pour cela. Au-delà des actions qu'elle propose, cette stratégie vise également à déconstruire une idée reçue qui est un frein à la participation des entreprises nationales aux partenariats public-privé.

En effet, dans notre pays lorsqu'on parle de partenariat public-privé, très souvent nos compatriotes pensent qu'ils ne peuvent se faire qu'avec les étrangers. Pourtant, il y a des Congolais qui peuvent développer des partenariats public-privé, car notre objectif est de créer une forme de préférence nationale.

Cela sous-entend que pour certains projets, nous orienterons d'abord vers les Congolais qui ont la capacité de pouvoir investir dans un partenariat public-privé, à un niveau. Et lorsque les seuils seront trop élevés, nous nous orienterons vers les investisseurs étrangers. Seulement, nous voulons donner aux Congolais une chance et aller plus



loin en permettant aux opérateurs congolais de rejoindre le cercle des entreprises déjà présentes. Le « local content » tant espéré dans notre pays doit à présent être matérialisé, et pour cela nous allons exhorter les entrepreneurs locaux à mutualiser leurs forces en se regroupant dans le cadre de « joint-ventures » ou en « conglomérats d'entreprises » pour répondre aux exigences d'un marché concurrentiel mais accessible pour tous.

L'objectif étant de favoriser l'émergence d'un véritable maillage de notre tissu économique diversifié et riche par une implication de nos compatriotes d'abord aux côtés de l'État ou avec des partenaires étrangers.

Cette forme de préférence nationale préfigurera, à terme, d'une maîtrise plus grande des leviers essentiels de l'activité économique et créera, j'en suis persuadé, une véritable dynamique qui favorisera un développement équilibré et harmonieux de notre pays, dont les énormes capacités seraient portées par ses hommes d'affaires dans un partenariat « gagnant-gagnant » avec l'État, au grand bénéfice de l'emploi et au profit de nos jeunes.

Nos Métiers

Conseil Stratégique et Financier

FINANCEMENT D'ENTREPRISES

- Concevoir des solutions «sur mesure» aux problématiques financières rencontrées, afin d'optimiser l'exécution de vos décisions stratégiques;
- Vous accompagner dans la structuration et la conclusion de levées de fonds.

FINANCE STRUCTURÉE

- Vous accompagner sur des opérations de financement de projets, en s'appuyant sur des instruments de dette, de quasi fonds propres et fonds propres;
- Vous conseiller sur l'opération de vos structures financières (restructuration de bilan, reprofilage de la dette).

FUSIONS & ACQUISITIONS

- Conseiller les entreprises et les Etats sur l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies d'acquisition ou de désinvestissement;
- Conduire les exercices de due diligence nécessaire aux opérations de rapprochements d'entreprises.

EVALUATION D'ENTREPRISE

- Offrir une expertise basée sur des critères objectifs dans l'estimation de la valeur de marché d'une entreprise, dans le cadre de privation, de fusion, de cession.

- Administrer vos prises de participations dans le cadre d'un Mandat de gestion (pilotage de la gouvernance et des fonctions stratégiques du business).

GESTION DE PARTICIPATION

Marché des Capitaux

EMPRUNT OBLIGATOIRE

- Vous accompagner sur des opérations d'émission de dette (privée et publique);
- Mettre en place des mécanismes de mobilisation des capitaux adaptés aux besoins de chaque type d'émetteur (Etat, Institutionnels, Entreprises) en zone CEMAC, UEMOA ou à l'international.

INTRODUCTION EN BOURSE

- Vous conseiller sur des opérations d'introduction en bourse par augmentation de capital ou cession d'actions;
- Animer les valeurs inscrites à la côté de la BVMAC.
- Vous accompagner dans le cadre des obligations réglementaires d'information des valeurs cotées.

GESTION DE PORTEFEUILLE

- Assurer l'ouverture, la conservation et la gestion de vos comptes titres le cadre d'un processus de dématérialisation;
- Valoriser votre portefeuille après chaque.

SERVICE FINANCIERS CONNEXES

- Assurer la gestion des opérations sur titres et les détachements de coupons;
- Assurer la tenue des registres des actionnaires pour les sociétés anonymes.
- Vous accompagner dans le processus de dématérialisation de vos titres.

Accroître la part du secteur privé

S'appuyant sur « Ensemble poursuivons la marche », projet de société du Président de la République, le gouvernement veut faire de la coopération internationale un levier pour la diversification de l'économie congolaise.



De façon générale, le développement du secteur privé d'un pays résulte de la dynamique entrepreneuriale locale, conjuguée aux investissements directs étrangers que le pays est à même d'attirer. Cela requiert non seulement des conditions cadres de l'entrepreneuriat favorables, mais de façon générale un climat des affaires propice à la fois au démarrage et à la croissance des entreprises, et attractif vis-à-vis des investissements directs étrangers.

Au Congo, les secteurs porteurs sont notamment, les matériaux de construction, les mines, les BTP, l'économie forestière, l'industrie et le tourisme.

La volonté exprimée par le Gouvernement de placer le financement au cœur de la politique de transformation de l'économie a donné lieu à la création des multiples fonds nationaux, dont le fonds de soutien à l'agriculture, le fonds forestier, le fonds national de l'habitat, le fonds routier, le fonds pour la recherche scientifique, le fonds pour la relance du sport, le fonds touristique, le fonds de développement économique et social. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place avec l'aide des partenaires techniques et financiers des projets multisectoriels pour accélérer la diversification de l'économie.

L'appui au secteur privé est un impératif pour le Congo qui entend renforcer l'Agence congolaise pour la création des entreprises, ainsi que l'accompagnement des PME et la promotion des partenariats publics-privés (PPP). Les PPP constituent un levier important pour la mobilisation des financements extérieurs. Ils offrent l'avantage de favoriser le financement immédiat d'ouvrages publics et éventuellement le partage des risques. Aussi, pour avoir des PPP bénéfiques sur le plan économique et social, le gouvernement mobilise tous les leviers : cadre réglementaire attractif, fiscalité, fiabilisation de l'environnement des affaires, coût du travail, zone franche, etc.

Enfin, le gouvernement congolais entend mettre la diplomatie au service du développement à travers la restructuration des missions diplomatiques dans une logique d'attraction des investissements directs étrangers selon l'approche gagnant-gagnant, la création d'un Observatoire des opportunités internationales pour capter et optimiser les dividendes dans les domaines prioritaires de la diversification économique, la valorisation des atouts économiques naturels du pays, la création d'une banque de données sur le partenariat, et enfin, la mise en place d'un fonds d'appui à la coopération.

Investir

Le Congo est un corridor au cœur de l'Afrique centrale. Les principaux points forts du pays sont des ressources naturelles abondantes et un grand potentiel agricole. La diversification de l'économie se trouve facilitée avec l'ouverture des zones économiques spéciales. Afin de créer un climat favorable aux affaires, des mesures fiscales favorables et des facilités sont accordées aux investisseurs.

“ Nous devons faire preuve de volontarisme pour accélérer la diversification de notre économie. Nous aurons pour cela recours au partenariat public-privé, aux financements innovants, mais aussi aux emprunts nationaux et internationaux négociés aux meilleures conditions, les plus vertueuses possibles. ”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Guesso, le 17 avril 2021.*



L'Agence pour la Promotion des Investissements (API)

Depuis son lancement officiel en Juillet 2014, l'API a conforté son positionnement dans l'écosystème des structures d'appui à l'émergence et au développement d'un tissu économique national viable hors pétrole.

L'Agence pour la Promotion des Investissements (API), placée sous la tutelle du ministère en charge de la promotion du secteur privé, est un établissement public à caractère administratif doté de l'autonomie financière. Ses missions sont de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissement à travers les activités de promotion et de facilitation des investissements privés, de contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires, de concevoir et promouvoir une image de marque de nature à attirer les investisseurs potentiels au Congo. Créé à l'initiative de l'API, un guide électronique est à la disposition des investisseurs potentiels depuis janvier 2018. Ce guide est un outil qui renforce l'attractivité des investissements mais également un outil de recherche et d'aide à la prise de décisions, une interface regroupant l'ensemble des informations fiables pour les investisseurs potentiels. Vous pouvez y accéder en tapant : www.theiguides.org/blics-docs/guides/congo Ou à travers le site officiel de l'API : apicongo.org et en cliquant sur guide électronique de l'investissement.

Les services de l'API

L'API assure aux investisseurs l'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs étrangers et nationaux dans les étapes de mise sur pied des projets d'investissements. Elle fournit une assistance notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en œuvre de l'exécution des programmes d'investissement ; une aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères ; l'accompagnement des entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités ; l'accompagnement des investisseurs étrangers dans leur recherche et développement des relais de croissance au Congo ; le renforcement des capacités des entreprises ; l'organisation des manifestations économiques et commerciales. L'API met à la disposition des



investisseurs des informations fiables sur les opportunités d'investissements et autres données économiques, commerciales et techniques. Elle les accompagne dans la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et évaluation des projets d'investissement.

9 RAISONS D'INVESTIR AU CONGO :

- Un corridor au cœur de l'Afrique centrale
- Un pays stable
- Une abondance de ressources naturelles
- L'accès à un marché de plus de 174 millions de consommateurs
- Un cadre légal et réglementaire non discriminatoire
- Des mesures d'incitations fiscales
- Des zones économiques spéciales
- Une stratégie de développement efficace
- L'amélioration continue du climat des affaires



Entretien avec Annick Mongo, Directrice générale de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) du Congo. Cette avocate de formation, jusqu'en 2011 la Directrice générale de l'autorité de régulation des marchés publics, met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissement à travers les activités de promotion et de facilitation des investissements privés.

Actuellement, quels sont les principaux secteurs propices à l'investissement au Congo ?

Les secteurs porteurs de croissance sur lesquels le Gouvernement a fondé sa stratégie de diversification de l'économie (PND 2018-2022) sont l'Agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche), le tourisme les différentes industries de transformation, y compris, notamment, l'agroalimentaire et l'agro-industrie. En effet, le Congo importe beaucoup de produits alimentaires (jusqu'à 600 milliards de FCFA/an) et cela fait plusieurs années que ça dure. Il s'agit de diversifier l'économie en commençant par l'agriculture, le marché est là et il faut encourager les congolais et étrangers à investir afin de permettre à la population de consommer local à des prix beaucoup plus abordables.

L'option principale prise à travers le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et qui devrait être reconduite dans le prochain PND 2022-2026 en tenant compte des résultats obtenus, est donc d'encourager l'investissement dans l'agriculture et les différents maillons de ses différentes chaînes de valeurs pour, non seulement substituer la production nationale aux importations massives, mais aussi s'assurer, à termes, d'une autosuffisance alimentaire. La crise sanitaire du Covid-19 et son corollaire, les perturbations des chaînes d'approvisionnements tous azimuts sont venus rappeler, si besoin en était, cette impérieuse nécessité d'une production agricole locale. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont adopté des mesures qui sont de nature à exonérer les activités du secteur agricole, de la quasi-totalité des impôts et taxes (exonération de l'impôt sur les revenus provenant de l'exploitation agricole, agropastorale, piscicole et de la pêche continentale et exonération des droits et taxes de douane sur l'importation des matériels et équipements

agricoles depuis la loi des finances 2015), dans l'espoir d'attirer davantage d'investissements dans ce secteur.

Plus spécifiquement, les cultures de rentes comme le cacao, l'hévéa, la noix de cajou, la banane plantain sont encouragées à côté des cultures vivrières et maraîchères (manioc, tomate, ...). Les industries d'intrants agricoles, ainsi que les cultures favorables à la production de l'aliment de bétail comme le maïs et le soja, ainsi que leur transformation sont aussi opportuns.

Le tourisme fait partie des secteurs clés identifiés par le PND 2018-2022 et qui devrait être reconduit par le PND 2022-2026. Notre pays a un potentiel éco touristique très important que nous entendons mieux valoriser, avec le Fleuve Congo et les parcs nationaux en cours d'aménagement ainsi que de nombreux sites touristiques à faire découvrir aux touristes.

Les Zones Economiques Spéciales sont aussi des zones de prédilection pour les investissements dans plusieurs domaines, en lien avec la vocation économique de chaque zone. A travers les quatre zones économiques spéciales créées et en voie d'opérationnalisation, l'Etat entend canaliser plus efficacement les investissements favorables à la diversification économique et à l'accroissement des exportations. D'autant plus que les investisseurs y bénéficient d'un régime privilégié allant jusqu'à 10 ans d'exonération d'impôts sur les sociétés, voire 15 ans pour les développeurs.

En outre, les investissements dans les secteurs transversaux, d'appui et innovants comme l'énergie, les transports et les TIC sont encouragés et soutenus. Le PND 2022-2026 en préparation devrait rajouter à l'agriculture, l'industrie et tourisme de nouveaux secteurs, notamment les TIC, les Zones économiques spéciales et la construction, mais cela reste à confirmer.

Quelle place doit avoir le secteur privé dans le redressement économique après la pandémie qui a impacté tous les pays ?

Il convient d'abord de rappeler que le Congo est un pays à économie libérale où la liberté d'entreprendre est consacrée dans les textes de base. C'est ainsi que la charte des investissements, en son article premier dispose : « *Toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, est libre d'entreprendre, sur le territoire de la République du Congo, une activité agricole, minière, industrielle, forestière, artisanale, commerciale ou de service dans le respect des lois et règlements de la République* ». Ce qui implique qu'un investisseur étranger n'est pas obligé de s'associer à un entrepreneur congolais pour investir dans notre pays. Le rôle dévolu au secteur privé est celui de moteur de la croissance. A ce titre il est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la relance économique et dans l'exécution du PND. La pandémie du Covid-19 a mis à mal l'économie globale et le secteur privé a accusé le coup avec des perturbations notoires, notamment au niveau des chaînes d'approvisionnement et des chaînes de valeurs mondiales. Le Congo n'y a pas échappé et beaucoup d'entreprises ont été impactées. L'efficacité attendue du secteur privé passe aussi par une politique volontariste et des mesures suffisamment hardies de la part des pouvoirs publics, en termes de facilitations, accompagnement et assistance multiforme. Le Gouvernement a entrepris et poursuit des efforts dans ce sens au travers des réformes et des mesures appropriées qui concerne, entre autres, l'amélioration du climat des affaires, la mise en place d'un fonds Covid pour l'assistance aux entreprises, le règlement amorcé de la dette intérieure, l'opérationnalisation du Fonds d'Impulsion et de Garantie (FIGA), etc. Le secteur privé se doit aussi de faire preuve d'esprit créatif en vue de participer de manière dynamique à l'effort de relance de l'économie nationale. Dans cette optique, certains effets induits de la pandémie, tels que les relocalisations et les délocalisations plausibles à l'échelle nationale, sous régionale et internationale peuvent présenter des opportunités à exploiter, y compris dans le but d'intégrer au mieux les chaînes de valeurs sous régionales, voire mondiales, où le Congo est quasiment absent.

Quelles sont les principales mesures mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires ?

Le climat des affaires demeure une préoccupation au quotidien pour le Gouvernement qui en a fait son cheval de bataille, non seulement en ciblant les indicateurs du Doing Business à améliorer sans cesse, mais aussi, en prenant en compte les doléances récurrentes des entreprises autour des conditions d'exercice de leurs activités.

Les mesures mises en œuvre ces dernières années sont assez importantes et intègrent le renforcement du cadre institutionnel. Ces mesures prennent en compte les exigences du Doing-Business, mais nécessitent d'être consolidés tout en visant l'optimisation des effets des mesures prises sur le terrain de l'application.

Parmi les mesures les plus significatives, on peut évoquer :

- La création de l'Agence pour la création des entreprises qui fait office de guichet unique pour la facilitation de la création des entreprises ;

- La création et l'opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des investissements qui est la porte d'entrée des investisseurs et qui travail, entre autres, à accueillir, orienter, accompagner et assister les investisseurs le long de leur parcours ;

- La création d'un comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires chargé de d'apporter des solutions aux doléances des investisseurs et améliorer notre classement doing business ;

- La création d'un cadre juridique et judiciaire propice à la protection des intérêts des investisseurs chargé de régler avec célérité les conflits entre investisseurs, à travers les Centres d'arbitrage et de médiation du Congo (CEMACO) ; Il en existe deux, un à Brazzaville et un à Pointe-Noire.

- La création de la haute autorité de lutte contre la corruption

- La mise en place du paiement électronique des impôts, taxes et droits de douane à travers les systèmes etax et edouane

- Quelques textes symboliques :

- Décret n° 2017-41 du 28 mars 2017 portant forme des statuts et constitution du capital de la société à responsabilité limitée. Il n'est plus exigé un capital minimum pour la constitution d'une SARL et suppression de l'obligation de passer par un notaire pour les SARL

- Décret 2018-180 du 30 avril 2018 relatif à la domiciliation de l'entreprise à l'adresse personnelle du dirigeant pour les SARL. Le contrat de bail n'est plus une exigence, il suffit de produire une facture d'électricité ou d'eau pour prouver l'existence du domicile du dirigeant

- Circulaire suspendant l'exigence du casier judiciaire à la création de la société : la déclaration sur l'honneur suffit désormais, conformément aux dispositions de l'OHADA (Organisation Africaine pour l'Harmonisation du Droit des Affaires).

- Décret n° 2017-42 du 28 mars 2017 portant création, attributions et organisation du comité interministériel pour l'amélioration du climat des affaires ;

- Décret n° 2018-340 du 27 août 2018 portant création, attributions et organisation du comité national de concertation entre le secteur privé et les administrations publiques ;

- Arrêté n°9926/MID/MDN/MCA/MEFPPI portant interdiction des barrières routières de contrôle des marchandises.

En perspective, l'amélioration permanente du climat des affaires devrait se poursuivre et s'accélérer avec la mise en place de l'Observatoire sous régional du climat des affaires (OCA-CEMAC) qui est une émanation des pays de la CEMAC décidés à renforcer les dispositions institutionnelles et réglementaires susceptibles de contribuer à la relance économique dans la Sous-Région et dans les Etats membres. Le processus de mise en place de l'OCA-CEMAC arrive à son terme avec l'implantation en cours des Points Focaux Nationaux (PFN) dans les six Etats membres. Par ailleurs, Il est à noter une très forte volonté politique de prendre à bras le corps la question du climat des affaires. Cette question relève désormais directement de la primature. Le ministère en charge du partenariat public privé y apporte également sa contribution.

Envisagez-vous sereinement l'entrée de votre pays dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ?

Nous nous y préparons. La République du Congo a signé l'accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) le 21 mars 2018 et cet accord a été ratifié le 27 décembre 2018. Pour notre pays, La ZLECAF est une opportunité à saisir au mieux dans la mesure où cette zone de libre-échange continentale devrait booster les investissements et les échanges commerciaux intra-africains (seulement 3 à 6% des investissements étrangers sont en provenance de l'Afrique elle-même). Notre pays s'y prépare en travaillant à créer les conditions favorables à la consolidation du tissu économique national, à l'attrait et à la rétention des investissements de qualité, en lien avec les objectifs du développement durable du Congo sur fond de la diversification de l'économie.

C'est dans cette perspective que le Congo s'est doté depuis le mois d'avril 2020, d'une stratégie nationale en cours de vulgarisation, la "Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (2021-2030)". Conscient de la faiblesse de ses échanges commerciaux avec les autres pays africains (l'Afrique représente 2,1% des exportations du Congo et 6,6% de ses importations), d'une part, et du caractère extraverti de son économie qui est une économie de rente dépendante du pétrole, d'autre part, le Congo entend s'appuyer sur la mise en œuvre réussie de cette stratégie dont les principaux axes suggèrent : la poursuite des réformes macro-économiques



et l'amélioration du climat des affaires ; la mise en place d'un dispositif réglementaire et institutionnel adapté pour mettre en œuvre la ZLECAF dans différents volets ; le développement d'une offre élargie de Biens et de Services compétitifs avec un potentiel de développement sur les marchés national, régional et continental africain, et le développement des infrastructures de base avec, en ligne de mire, la valorisation de la vocation de pays de transit du Congo.

Par ailleurs, en termes de mécanisme de promotion, de facilitation et de protection des investissements, le protocole d'investissement de la ZLECAF en cours de négociation et dont nous sommes partie prenante, devrait faire progresser la situation des investissements en Afrique, en général et au Congo en particulier. Ce protocole à venir se veut être novateur et vise à intégrer plusieurs préoccupations favorables à la canalisation et au développement des investissements durables dans les Etats-parties. A la lumière de ce protocole d'investissement de la ZLECAF à venir qui devrait s'inspirer des meilleures pratiques harmonisées des différentes Communautés Economiques Régionales, certains accords d'investissements signés par le Congo avec les partenaires, même hors ZLECAF, pourraient être révisés, tandis que les nouveaux accords devraient tenir compte des prescrits de ce nouvel instrument panafricain dont l'utilité est avérée.

L'évolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Ces dernières années, la République du Congo a régulièrement attiré des IDE. Riche en pétrole et en matières premières, le pays a été largement affecté par la pandémie et par les conséquences macroéconomiques en découlant.



La pandémie a freiné les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE). Selon le rapport sur l'investissement dans le monde 2020 de la CNUCED, les entrées d'IDE sont passées de 4,3 milliards USD à 3,3 milliards USD entre 2018 et 2019, alors que le stock d'IDE en 2019 est estimé à 29 milliards USD. Les ressources naturelles du Congo constituent un atout majeur. Le pétrole et le bois sont les principaux secteurs pour les IDE. La Chine est ainsi le premier acheteur de bois congolais, suivie de la France. Le bois représente en effet une part importante des exportations du pays. L'exploitation des hydrocarbures le long de la côte atlantique attire toujours le plus d'investissements freinant une véritable diversification économique. L'économie reste donc fortement dépendante du secteur du pétrole contribuant toujours à 55% au PIB, à 85% aux exportations et à 80% au budget. Les compagnies pétrolières Total, Chevron et SNPC ont investi au total 10 milliards EUR dans le champ pétrolier de Moho Nord dont la production a démarré en mars 2017 et qui a une capacité de 140 000 barils par jour.

Afin de compenser sa dépendance de la production pétrolière, l'accent a été mis sur le secteur minier, qui attire également un nombre croissant d'investisseurs. Il est important de noter que l'État a adopté certaines réformes,

telles que la réduction des frais de transfert de propriété ou la mise en place de règles pour régler les conflits découlant de l'exécution des contrats.

Selon le dernier rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le principal progrès du Congo est l'amélioration de l'accès aux informations de crédit par la mise en place d'un cadre à travers la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour l'agrément et l'exploitation des bureaux de crédit.

La Chine joue un rôle de plus en plus important dans la reconstruction des infrastructures portuaires, routières, ferroviaires et électriques du pays. La Chine est, de facto, le principal investisseur du pays, suivie de la France, des États-Unis et d'autres pays européens.

Le pays est appelé à jouer un rôle important au cœur de la région centrafricaine du fait de la modernisation de la voie de transport entre Brazzaville et Pointe Noire.

(Source Doing Business, Banque mondiale)

Investissement Direct Etranger	2018	2019	2020
Flux d'IDE entrants (millions USD)	4.315	3.366	4.016
Stocks d'IDE (millions USD)	25.580	28.946	32.962
Nombre d'investissements greenfield*	1	1	1

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.



Entretien avec Fernand Gaboumba Moukengue, Directeur Général LCB CAPITAL, société anonyme au capital de 500 000 000 francs CFA, filiale de LCB Bank, créée en 2015, ayant son siège social à Brazzaville.

A travers votre société, quels services proposez-vous aux entreprises et particuliers congolais ?

LCB Capital est une société de bourse avec un agrément de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) intervenant sur le marché financier de l'Afrique Centrale depuis 2015. LCB CAPITAL est un acteur majeur de l'intermédiation financière en zone CEMAC.

Nous intervenons sur diverses activités en lien avec le marché des capitaux (marché financier et marché monétaire) ; la gestion d'actifs (gestion sous mandat et distribution d'OPCVM), etc...

Quels sont vos axes stratégiques ?

LCB CAPITAL vise à développer dans les années à venir les différents segments :

- Le Conseil stratégique et financier : financement d'entreprise (structuration et levée de fonds), restructuration, évaluation d'entreprise, fusions et acquisitions, gestion de participation, etc...
- Les Marchés des capitaux : introduction en bourse, appel public à l'épargne, gestion de portefeuille, services financiers connexes, etc...

La République du Congo a lancé son emprunt obligataire. Que signifie pour LCB Capital d'être membre du syndicat de placement ?

L'appel public à l'épargne 2021-2026 lancé par la République du Congo en mars 2021. LCB CAPITAL,

première société de bourses au Congo Brazzaville, était membre du syndicat de placement de cette opération de levée de fonds sur le marché boursier unifié de la CEMAC (BVMAC). Rémunérée au taux annuel de 6,25% net sur une maturité de 5 ans, cette opération de levée de fonds de l'Etat congolais avait pour objectif de mobiliser une enveloppe de 100 milliards de FCFA. L'argent ainsi obtenu des investisseurs servira, précise l'Etat congolais, à « titriser une partie de la dette commerciale, d'une part, et financer les investissements, d'autre part ».

Avec cette opération, Le Congo repartait sur le marché financier sous-régional après l'avoir momentanément laissé en 2020, pour tester le marché des titres publics de la BEAC dans le cadre de ses emprunts de long terme. Cette année-là, la République du Congo a notamment conduit sur le marché monétaire, un programme de trois émissions d'obligations du Trésor assimilables (OTA) à 2, 3 et 5 ans de maturité, pour mobiliser une enveloppe de 120 milliards de FCFA, dont une partie a permis de refinancer son emprunt obligataire 2016-2021, d'un montant de 150 milliards de FCFA. LCB CAPITAL, acteur du marché a travaillé à la mobilisation des ressources pour la réussite de cette opération.

Quelle incidence a pour LCB Capital le fait que le Congo ai signé et ratifié l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ?

L'objectif principal de la ZLECAf est de créer un marché unique des biens et des services pour faciliter la libre circulation des personnes et des investissements, et de jeter les bases d'une union douanière continentale.

La création d'un marché unique à l'échelle du continent pour les biens et les services, les affaires et les investissements restructurera les économies africaines. A ce titre, le marché financier africain - dont LCB CAPITAL fait partie - tirera sans nul doute des bénéfices incontestables.

Vous avez été nommé délégué national du Congo de l'École supérieure de la Banque (ESBanque), quelles actions allez-vous y mener ?

En tant que Délégué, ma principale mission est de représenter l'ESBANQUE auprès des établissements bancaires et autres partenaires.

L'École Supérieure de la Banque dispense plusieurs formations à destination des collaborateurs des banques dont le Brevet bancaire, formation pour les conseillers clientèle des particuliers et entreprises, l'ITB management bancaire qui forme les managers de banque.

Une nouvelle stratégie de promotion des investissements

Le Congo s'est doté, en décembre 2020, d'une nouvelle stratégie de promotion des investissements afin d'attirer les capitaux étrangers.



Sous le double choc de la crise sanitaire de Covid-19 et de la baisse des cours du pétrole, l'économie congolaise doit attirer des investissements étrangers pour renouer avec la croissance. Entre 2016-2020, l'investissement privé (entreprises et ménages) a chuté de -4,36%, alors que la contribution du secteur privé formel à l'emploi est estimée à 30%. Les nouvelles mesures permettront aux entrepreneurs locaux et étrangers de rassembler les ressources nécessaires à la production des biens et services, c'est-à-dire les moyens indispensables à l'accroissement de la richesse nationale. La stratégie de promotion des investissements en République du Congo souligne les efforts faits par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires. Cette nouvelle feuille de route s'inscrit dans le cadre de deux projets majeurs : le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) et le Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (Pacigof), financés respectivement par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Ce document, validé par des experts, présente le potentiel du secteur agricole congolais, de la pêche, du tourisme, de la filière forestière, de l'économie de transit, y compris les atouts institutionnels et humains.

Cette stratégie de la promotion des investissements, réalisée avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale, définit une vision claire à savoir à l'horizon 2025, l'émergence d'« *un système de promotion des investissements performant, évoluant dans un environnement des investissements propice et ayant favorisé une progression significative de l'investissement privé* » fondé sur quatre piliers essentiels : Création d'une image de marque pour le pays, Stratégie de génération d'investissements, Stratégie de facilitation et de rétention des investissements et Stratégie de plaidoyer politique.

Cette stratégie va contribuer à la réduction de la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole et tracer des pistes de solutions durables de sortie de crise, en prônant comme modèle la diversification de l'économie.



Entretien avec Itoro Samuel Enang, Directeur général de Bureau Veritas au Congo, un leader en essais, inspection et certification dans le monde.

Quels services propose le Bureau Veritas au Congo ?

Bureau Veritas est l'un des leaders mondiaux dans le secteur essais, inspection et certification. Présent en République du Congo depuis plus de 60 ans, nous proposons des services dans différents secteurs, notamment celui du Pétrole & Gaz, Bâtiments et infrastructures, Agro-alimentaire, Énergie, services publics, les Métaux et minéraux, la formation et les certifications. Nous proposons également à nos clients la vérification, l'inspection et certifications des équipements et accessoires de levage, le Contrôle Non-Destructif (CND) usuel et CND avancé par méthode Alternating Current Field Measurement (ACFM) ou courant de Foucault, ainsi que la mise à disposition pour nos clients d'équipes pluridisciplinaires pouvant répondre à des besoins spécifiques, et ce, à un coût compétitif. Dans nos services, on trouve aussi le barémage des réservoirs par scanner 3D, l'inspection de pétrole au chargement, déchargement des navires, camions, wagons-citernes ou lors des transferts par pipe, l'échantillonnage et analyses du pétrole et produit pétrolier.

Depuis 2002, nous accompagnons l'État congolais en matière d'inspection et suivi des cargaisons de pétrole brut ainsi que le GPL à l'export. Dans le secteur du bâtiment et des infrastructures, nous avons des ingénieurs spécialisés dans le Contrôle Technique de Construction (CTC), expertise technique globale, Assistance en Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la vérification et certification des installations électriques. Bureau Veritas accompagne les entreprises pour les certifications de leur système de management. L'entité Bureau Veritas Certification

est un acteur majeur de la certification et de l'audit dans les domaines de la qualité (ISO 9001), la santé/sécurité (ISO 45001), la protection de l'environnement et le développement durable (ISO 14001). Nous disposons également d'un centre de formation et de renforcement des capacités au Congo.

Comment travaillez-vous à la transition vers une économie plus verte ?

Les entreprises doivent désormais démontrer vis-à-vis de leurs parties prenantes leur impact positif sur les personnes et la planète. Grâce à notre ligne verte de services et de solutions, nous permettons aux organisations privées et publiques d'atteindre leurs objectifs de développement durable dans les domaines : Ressources & Production, Consommation & Traçabilité, Bâtiment & Infrastructures, Nouvelles Mobilités, ainsi qu'en terme d'impact social, éthique et de gouvernance. Notre contribution permet à nos clients de démontrer l'impact de leurs actions ESG. En favorisant la transparence, nous leur permettons de protéger leur marque et leur réputation. Bureau Veritas agissant en tierce partie indépendante et experte peut aider ses clients à atteindre leurs objectifs de développement durable et ainsi démontrer l'impact de leurs actions RSE. Pour notre part, nous mettons en place des programmes et des dispositifs destinés à réduire notre empreinte carbone.

Quels sont vos principaux objectifs extra-financiers ?

Être une entreprise « Business to Business to Society » s'accompagne d'un devoir ; être exemplaire en termes de développement durable au sein de notre organisation mais aussi dans notre secteur d'activité. À Bureau Veritas, nous avons 3 absolus : la Sécurité, l'Éthique et le Contrôle financier. Notre préoccupation principale est la sécurité de nos collaborateurs ainsi que de leur famille, nos clients, fournisseurs, prestataires et toutes les autres parties prenantes, surtout en période de pandémie reste notre règle d'or. En matière d'éthique, nous avons à cœur de façonner un meilleur monde en favorisant des pratiques qui ont un impact positif sur la société et l'environnement. Par ailleurs, nous avons à cœur de bâtir un monde meilleur avec l'aide de nos collaborateurs. Nous appliquons cette éthique dans le recrutement de nos talents. Nos équipes sont constituées d'experts et expertes issue d'orientation politique, religieuse et ethnique différentes.

Le Plan National de Développement (PND 2022-2026)

Le PND 2022-2026 en voie d'adoption, succède au PND 2018-2022 et il est une déclinaison du projet de société du Président de la République, devenu programme du Gouvernement, « Ensemble poursuivons la marche ».

Le Plan National de Développement 2022-2026 offre un cadre programmatique à l'orientation stratégique du Président de la République contenue dans son Projet de société "Ensemble poursuivons la marche" qui fait une place de choix à la relance, la modification de la structure et la diversification de l'économie. Le PND 2022-2026 prend en compte l'évaluation du PND 2018-2022 précédent et donc, il devrait intégrer la poursuite des objectifs non atteints et viser l'approfondissement des résultats escomptés. Il devrait être aussi doté d'une flexibilité qui permette de s'adapter à la conjoncture ; ce qui n'était pas forcément le cas pour l'ancien PND. Ainsi, le PND devrait porter sur les six axes prioritaires que sont l'agriculture, le numérique, le tourisme, l'immobilier, l'industrie et les Zones Economiques Spéciales.

Ces principaux axes sont sous-tendus par des programmes et des projets pour lesquels le Gouvernement s'engage à créer des conditions optimales en vue d'une participation et une implication accrue du secteur privé, ainsi que des partenaires techniques et Financiers, dans la mise en œuvre du PND 2022-2026.

Le coût du financement du PND serait évalué à plus de 1000 milliards de FCFA. En perspective, l'accord de facilité de crédit d'une valeur allant de 324 millions à 1,1 milliard de dollars annoncé récemment par les services du FMI et les retombées positives de cet accord en termes de crédibilité retrouvée auprès de plusieurs partenaires financiers du Congo, devraient permettre la mobilisation des financements escomptés.



Entretien avec Patrick Gamassa, Associé Directeur général de KPMG Congo, Président de l'Ordre national des experts comptable du Congo (ONECC). Ce groupe possède un réseau mondial de cabinets professionnels offrant des services d'audit, de fiscalité et de conseil.

Quels secteurs d'activité couvrez-vous ?

Le cabinet KPMG Congo accompagne à la fois le secteur privé, le secteur public et les bailleurs de fonds sur de nombreuses problématiques.

D'une manière générale, nous couvrons tous les secteurs d'activité de la vie économique nationale : pétrole, banque, assurance, télécoms, projets financés par les bailleurs de fonds, etc.

Quelles lignes de services proposez-vous aux entreprises ?

Nous nous appuyons sur un réseau de professionnels chevronnés pour offrir les services d'audits, de conseils financiers et de conseils juridico fiscal.

Les activités d'audit incluent les audits légaux et contractuels, commissariats aux comptes, commissariats aux apports et la fusion selon les normes internationales.

Par ailleurs, pour répondre aux problématiques spécifiques de nos clients, nous avons développé des pôles de compétences advisory. A travers notre ligne de service dédiée au secteur de l'aide au développement IDAS (International, Development, Assistance Services) KPMG s'engage sur le long terme à relever le défi du développement et de l'aide humanitaire aux côtés de tous les acteurs de la coopération internationale, dans les domaines suivants :

l'étude de marché, étude de faisabilité ; les plans stratégiques ; la structuration et la gestion des fonds ; la

modélisation ; la gouvernance et l'organisation ; la gestion des risques ; la gestion fiduciaire ; les ressources humaines ; la solution IT ; les formations et le renforcement des capacités ; l'expertise juridique et fiscale ; les finances publiques ; l'audit et le contrôle interne.

La République du Congo vous paraît-elle un bon choix pour un investisseur ?

Le Congo est un pays qui aligne de nombreux atouts et, tout d'abord, d'une population très jeune avec un bon niveau d'éducation. Le pays dispose, par ailleurs, d'un port en eau profonde et d'une faune et une flore non encore exploitées.

On peut noter le désenclavement de l'arrière-pays avec la construction des routes nationales 1 et 2 et l'extension du réseau hydroélectrique et des télécommunications.

L'appartenance à une zone économique très riche avec une stabilité monétaire et politique garantie constitue également un atout tout comme un code des investissements très avantageux sur le plan fiscal et social. Enfin, ce pays pétrolier est rentré dans une phase de diversification de son économie avec comme priorité le secteur agropastoral.

Des financements importants sont consentis aussi bien par le Gouvernement la République du Congo que par les bailleurs de Fonds (Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement) pour accompagner les toutes petites moyennes entreprises (TPME). Les TPME représentent à peu près 56% de l'économie nationale et sont constituées par les entreprises évoluant dans le secteur informel. Le gouvernement a fait le choix d'assurer un accompagnement par la mise à disposition des experts, des finances et du matériel. Ce soutien est orienté vers les secteurs hors pétrole, tels que : Les télécommunications ; Le transport et la logistique ; Les cultures vivrières ; La pêche et la pisciculture ; L'élevage etc.

Cette volonté des pouvoirs publics est matérialisée par la création du FIGA le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement des TPME et le PADEC qui est un Projet qui organise tous les ans des concours de plans d'affaires (CPA). Les meilleurs dossiers bénéficient d'un accompagnement qui se traduit par la mise à disposition soit d'un expert, soit d'un financement ou directement par la remise du matériel.

Enfin, le Congo avec la construction, du pont entre Brazzaville et Kinshasa va s'ouvrir vers un Marché en République Démocratique du Congo de près de 75 000 000 d'habitants, grâce au Port de Pointe Noire et le chemin de fer Congo Océan.

Le Port de Pointe-Noire est le seul port eau en profonde de la sous région et peut garantir un approvisionnement dans les meilleures conditions de délais et de sécurités à la RDC.

BUREAU VERITAS SUPPORTS COMPANIES INTO SUSTAINABILITY

TO BECOME THE FIRST GLOBAL PLAYER OF THE FUTURE IN AFRICA, COMPANIES NEEDS RELIABLE INFRASTRUCTURE AND TECHNICAL ASSISTANCE.

Bureau Veritas supports its clients to improve the long-term safety, quality, sustainability, and performance of their assets throughout the entire value chain of their building and infrastructure by offering structured solutions from planning and design, through procurement of materials, components, equipment and services to construction and operation. www.bureauveritas.africa

BUREAU VERITAS PERFORMANCE IN AFRICA

With more than 150 years presence on the African continent, our technical expertise and in-depth knowledge of local regulations enable us to help clients design, develop, and manage cities and infrastructure.

40

countries in Africa

10 000

clients in Africa

150

years of presence on Africa

AUTONOMOUS PORT OF POINTE-NOIRE, REPUBLIC OF CONGO



Les projets intégrateurs de la CEMAC

Les six pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont mobilisé, mi-novembre 2020 à Paris, plus de 4 milliards d'euros pour le financement de onze projets intégrateurs à fort impact socioéconomique.



Initié en 2016 dans le but de résorber la crise économique provoquée par la chute des prix des matières premières, le Programme de réformes économiques et financières des six pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (PREF-CEMAC) connaît des faiblesses dans son application, selon un rapport publié le 4 septembre à Brazzaville, retardant l'intégration sous-régionale.

Alors que l'Afrique va connaître cette année sa première récession en 25 ans, la CEMAC, pour sortir de la crise, a lancé une politique de grands travaux intégrateurs sous le haut patronage du Président de la République du Congo, Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et président dédié du PREF-CEMAC.

Les projets prioritaires sont notamment la route Congo-Gabon-Congo-RCA et Congo-Tchad, le projet de construction d'une Université commune Congo-Gabon et le barrage de Chollet sur la rivière Dja-Ngoko, à cheval du Cameroun et du département congolais de la Sangha.

Au total ont été retenus onze projets intégrateurs portant sur les infrastructures, routes, ports secs, ponts, barrages pour la facilitation du transport et des échanges, la

production et l'interconnexion des réseaux électriques et de communications, l'amélioration des services publics de l'électricité et de l'eau, de la santé, de l'éducation, le marché commun et la diversification économique. Ils s'étaleront sur cinq ans de 2021 à 2025.

Le coût total de ces onze projets intégrateurs est estimé à 4 074,64 millions d'euros. Le financement de 8 projets intégrateurs sur les 11 présentés est déjà entièrement bouclé grâce à la BDEAC, la BAD, la Banque Mondiale, Afriximbank et Sx Capital Holdings.

Le Congo, un corridor au cœur de l'Afrique centrale

Le Congo sert de voie de désenclavement aux pays de l'Afrique centrale, tels la République centrafricaine, le Tchad, le Cameroun et le Gabon.

Le port autonome de Pointe Noire, le chemin de fer Congo océan en projet de réhabilitation et la circulation sur le fleuve Congo-Oubangui améliorée sont des atouts permettant au pays de jouer son rôle de pays de transit. Ils constituent, par ailleurs, de véritables opportunités pour les investisseurs.

Le port autonome de Pointe-Noire, en eau profonde aménagé, présente le plus grand potentiel dans le sud du Golfe de Guinée et permet les importations de produits manufacturés et les exportations des principaux produits de l'économie congolaise.

Le Congo est doté d'un important réseau de voies de communication fluviales et le bassin du Congo est navigable toute l'année.

A ses routes nationales s'ajoutent les routes d'intégration sous-régionales reliant le Congo au Cameroun, au Gabon et l'Angola : la route Ketta-Sembé-Souanké-Ntam ; la route Obouya-Boudji-Okoyo-Lékony ; la route Pointe Noire-Ndzassi-frontière Angola.

Le développement des infrastructures, support d'une politique économique inclusive et de diversification s'inscrit dans la vision stratégique du Gouvernement.



Entretien avec Calixte Médard Tabangoli, Directeur Général de la Banque Postale du Congo (BPC), une émanation du gouvernement congolais visant à l'amélioration de l'inclusion financière du pays grâce à un maillage opérationnel de 33 agences destinées à faciliter l'accès aux services financiers et à financer l'économie congolaise.

Quels services proposez-vous aux entreprises ?

Les clients PME/PMI et Grandes Entreprises bénéficient de différents services liés à la gestion des comptes bancaires, à la collecte des dépôts, aux paiements par l'utilisation des moyens et instruments de paiement, et à l'octroi des différentes lignes de facilités et concours. Les clients corporate ont en outre la possibilité de s'acquitter de leurs droits, taxes fiscales et douanières directement à la BPC qui est en charge de l'encaissement des recettes douanières et fiscales.

Enfin, très prisé, le mécanisme de l'Affacturage vient en appui aux perspectives de maîtrise des actions de recouvrement de créances des entreprises.

Comment s'articule votre plan de développement post-COVID en faveur du secteur privé ?

La crise sanitaire a eu un impact très négatif sur la majorité des entreprises, certaines entreprises du secteur privé ont été obligées d'adopter un plan de licenciement de leur effectif ou de réduire la masse salariale de leur personnel. Avec les nouveaux variants, la situation ne s'améliore pas. Bien au contraire.

La BPC a accompagné certaines structures à remonter la pente sous plusieurs formes parmi lesquelles :

- La restructuration des encours impayés des agents évoluant dans certaines entreprises du secteur privé;

- Le non-déclassement des comptes des entreprises présentant des impayés; ceci dans le strict respect de la réglementation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) concernant les entreprises en difficulté à la suite de la crise sanitaire ;
- L'allègement ou le rééchelonnement des encours de prêt des entreprises dans le strict respect de la réglementation COBAC concernant les entreprises en difficulté à la suite de la crise sanitaire.
- L'accompagnement de ces entreprises sous certaines conditions en lien avec leur niveau réel de chiffre d'affaires avec une possibilité de révision des conditions en cas de retour à meilleure fortune.

Quels sont vos partenariats avec les structures de l'Etat ?

La BPC a des partenariats avec les structures étatiques suivantes :

- Le contrat avec le Ministère des Finances et du Budget à travers le Guichet Unique de Paiement pour l'encaissement des recettes fiscales et douanières;
 - Le contrat avec le Ministère des Affaires sociales à travers le projet LISUNGI pour la distribution des allocations aux ménages vulnérables;
 - Le contrat avec les hôpitaux pour l'encaissement des recettes hospitalières tels le Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville; l'hôpital général Adolphe Cissé de Pointe Noire et l'hôpital général de Loandjili de Pointe Noire.
- Plusieurs autres partenariats sont également en cours de négociation, le maître mot étant de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurisation des fonds de l'État Congolais. De ce point de vue, la BPC se veut un acteur majeur dans cette opération.

S'implanter au Congo

Les perspectives économiques au Congo sont marquées par la mise en œuvre du Plan national de Développement 2018–2022 et des réformes dans le cadre de la Facilité élargie de crédit du FMI. Membre de plusieurs forums régionaux, le Congo offre un environnement favorable aux investisseurs internationaux.

Ces perspectives sont supportées par la poursuite des réformes engagées, les dividendes des investissements structurants et la diversification de l'économie. Le Congo est doté d'un potentiel agricole important et dispose également d'immenses ressources naturelles non encore entièrement exploitées : pétrole, fer, plomb, zinc, potasse, cuivre, uranium, diamants, phosphates, magnésium et hydroélectricité.

La politique commerciale extérieure du Congo favorise un environnement social et économique encourageant les échanges internationaux qui représentaient 122% du PIB en 2019 (Banque mondiale). Les droits de douane sont harmonisés dans le cadre de la Communauté économique monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et fluctuent entre 5 et 30%.

Par ailleurs, le Congo-Brazzaville a prévu toute une série d'incitations :

- **Cadre général** : La législation congolaise jouit d'un climat favorable au développement des entreprises, en particulier grâce à l'adhésion du Congo à de nombreuses organisations régionales et internationales.

- **La monnaie** : Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et donc de la Zone franc, le Congo bénéficie d'un taux de change fixe entre le franc CFA et l'euro.

- **Le droit des affaires** : L'appartenance du Congo à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohad) rend applicable un ensemble de règles claires et modernes régissant notamment le droit des sociétés et les domaines les plus importants du droit des affaires.

- **Le droit de la propriété intellectuelle** : Le pays est également membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui uniformise la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ainsi que la procédure centralisée de dépôt.

- **Le droit des assurances** : Le Congo a ratifié le traité Cima



(Conférence interafricaine des marchés d'assurances), qui crée une réglementation unique des opérations d'assurances et institue une Commission régionale unique de contrôle de ces activités.

- **Les conventions fiscales** : Pour éviter la double imposition des entreprises, le Congo a signé des conventions fiscales avec certains pays comme : en 1966 : Convention fiscale au sein de l'UDEAC/CEMAC ; 1987 : Convention fiscale avec la France ; 2003 : Convention fiscale avec l'Italie ; 2005 : Convention fiscale avec la Tunisie et l'Ile Maurice ; 2018 : Convention fiscale avec le Maroc.

- **Des engagements internationaux** : Le Congo a adhéré au CIRDI (Centre international de règlement des différends liés à l'investissement) et à l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements).



Entretien avec Médard Yetela, Directeur général de l'Agence Congolaise Pour la Création des Entreprises (ACPCE), un organisme dédié à l'accompagnement des entreprises au Congo.

Quelle est la mission de l'ACPCE ?

Créée en 2017, l'Agence Congolaise Pour la Création des Entreprises, en sigle ACPCE, a le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) avec le rôle de guichet unique pour la création des entreprises dans notre pays. L'ACPCE remplace le Centre de Formalités Administratives des Entreprises. L'ACPCE a pour missions : - observer l'environnement des entreprises et simplifier toutes les procédures de création, modification ou cessation des activités commerciales ; - recevoir en un seul lieu et en moins d'une heure toute déclaration liée à la création, au transfert, à l'extension, à la modification et à la cessation d'activités commerciales ; - tenir le fichier des entreprises créées, transférées, modifiées, en cessation ou en suspension d'activités ; - informer et conseiller les entrepreneurs/opérateurs économiques sur les formalités des entreprises ; - susciter et favoriser la création d'entreprises au Congo.

En résumé, l'ACPCE est un dispositif de simplification/facilitation des formalités et aussi de promotion de l'initiative privée. Il joue aussi le rôle d'interface entre l'administration et les entreprises. Hormis la direction générale, l'ACPCE dispose de six directions départementales ou guichets uniques implantés à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Owando et Ouesso.

Ainsi, le Gouvernement congolais, avec l'appui des partenaires au développement notamment la Banque mondiale et la Banque africaine au développement, a fait du Guichet Unique de l'ACPCE un pivot important dans son action pour l'amélioration de l'environnement des affaires. A travers l'ACPCE, le Gouvernement poursuit l'objectif

d'optimiser le parcours de l'investisseur, d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et, pourquoi pas, diversifier les sources de revenus de croissance.

Qu'apporte la digitalisation pour l'accompagnement des entrepreneurs ?

La digitalisation est devenue un maillon essentiel pour l'émergence des nouveaux supports de communication et l'optimisation pour la gestion d'entreprise et des administrations publiques. Le Gouvernement congolais a fait le pari de la digitalisation des formalités offertes par l'ACPCE envers les investisseurs pour améliorer les performances de cette structure. Nous avons ainsi considérablement réduit les délais de formalités ainsi que le nombre de procédures. Par exemple, les délais de formalités de création d'entreprise ont été ramenés à 48 heures au lieu d'une semaine ou même un mois autrefois. Avec la finalisation très prochaine de notre projet d'interconnexion avec les administrations partenaires, parmi lesquelles le Greffe du Tribunal du Commerce, les Impôts, l'Institut national de la statistique, la Caisse nationale de la sécurité sociale, l'Agence congolaise pour l'emploi, le Commerce, le Travail, et bien d'autres, les délais de formalités vont s'effectuer en moins de trois heures. Avec la plateforme digitale de l'opérateur téléphonique MTN, nos déclarants ont la possibilité d'effectuer leurs transactions à distance en utilisant les services Mobile Money. L'intégration prochaine des plateformes Airtel Money et Poste Mobile permettront d'élargir la gamme des services de paiement à distance. Le portail web de l'ACPCE offre aussi la possibilité aux déclarants d'effectuer leurs formalités et leurs paiements en ligne. La digitalisation permet non seulement d'améliorer de manière substantielle le « package » de nos prestations envers les entrepreneurs mais surtout de réduire les délais et les procédures des formalités de création des entreprises.

Quels conseils donneriez-vous à un futur investisseur au Congo ?

Le Congo est un pays très attractif car le pays regorge d'immenses d'opportunités dans plusieurs secteurs notamment dans le pétrole, les mines, l'agriculture, le bois, le tourisme et bien d'autres. Ainsi, j'invite les investisseurs à ne pas hésiter à investir au Congo-Brazzaville car, hormis l'ACPCE, il existe aujourd'hui un dispositif juridique garantissant leurs investissements et tout un écosystème institutionnel prêt à les conseiller et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Un bon cadre légal et réglementaire

La liberté d'entreprendre est garantie par la Constitution et la Charte des investissements. Les sociétés étrangères peuvent exercer directement une activité, sans créer de société, en constituant une succursale au Congo.



Cependant, il faut noter que toute succursale d'une société étrangère, dont le siège n'est pas situé dans un État membre de l'Ohada, doit être transformée en société après deux ans d'existence, sauf prolongation accordée par le ministère du Commerce.

La loi de finances 2013 confirme l'obligation pour les entreprises envisageant d'exercer une activité temporaire au Congo (exécution d'un contrat) de s'immatriculer au Registre du commerce (RCCM).

Les sociétés le plus souvent créées sont des SARL (capital librement fixé par les associés, décret n°2017-41 du 26 mars 2017) ou des SA (capital minimum : 10 millions de FCFA, 15 245 euros). Elles peuvent être constituées par un seul associé ou actionnaire. Les statuts peuvent être établis librement par les associés, avec l'aide de leur conseil, mais doivent être déposés auprès d'un notaire. Aucune participation congolaise au capital n'est requise. Les dirigeants peuvent être de nationalité étrangère et résider hors du Congo.

Le droit OHADA permet la création de sociétés par actions simplifiées.

Dans le cas d'un investissement direct provenant hors de la Zone franc supérieur à 100 millions de FCFA, celui-ci doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du ministère chargé des Finances et de la Banque Centrale au moins trente jours avant le transfert des fonds, en application de la réglementation des changes, sauf s'il s'agit d'une augmentation de capital résultant de réinvestissement de bénéfices non distribués. À défaut, une pénalité de 20% du montant de l'investissement est applicable.

L'imposition des sociétés au Congo

Le taux de l'impôt sur les sociétés au Congo est fixé à 30% (Art 122 du CGI).

Par dérogation aux dispositions de l'article 122 suscitée, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé comme suit (aux termes de la loi des finances 2021) :

- 25% pour les sociétés se livrant à :
- Une activité de micro finance

- Une activité d'enseignement privé organisée en société 28% pour les sociétés se livrant à :
- Une activité d'exploitation des mines et des carrières
- Une activité d'exploitation immobilière 33% pour les personnes morales étrangères qui ne sont pas installées au Congo (par ex un contrat temporaire) mais qui y exerce des activités de manière intermittente ou précaire (y compris dans les eaux territoriales leurs prolongement tels que définis par le droit international. Dans le cadre de l'agriculture au sens large, la loi des finances 2015 en son article 36 b dispose que « sont exonérés de l'impôt sur les personnes physiques, les revenus provenant de l'exploitation agricole, agropastorale, piscicole et de la pêche continentale »

Les dividendes distribués à une société étrangère sont soumis à une retenue à la source de 15% si la société bénéficiaire des dividendes détient directement au moins 10% du capital de la société distributrice (au lieu de 20% prévus par le droit commun).

Les redevances versées à une société étrangère doivent donner lieu à une retenue à la source de 15% (au lieu de 20% prévus par le droit commun).

Ces différentes retenues à la source ouvrent droit à un crédit d'impôt. Toutefois, il convient de noter que la déduction des rémunérations versées à l'étranger est limitée à 20% du bénéfice imposable de la société congolaise débitrice. Par dérogation, cette déduction est limitée à 20% du chiffre d'affaires hors taxes pour le secteur des bâtiments et travaux publics, les cabinets d'expertise et les bureaux d'études.

En vertu du régime des sociétés mère-filiales, les dividendes perçus par une société mère congolaise en provenance d'une filiale établie au sein de la CEMAC sont exonérés d'impôt sur les sociétés sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges, fixée à 10% du montant des dividendes perçus.

Incitations aux investissements

Les avantages accordés aux investisseurs sont prévus par le code général des impôts (CGI), par la loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant Charte des investissements et son décret application n°2004-30 du 18 février 2004 ;

Le CGI prévoit des mesures en faveur de la promotion de l'investissement :

- Le régime spécial des exploitations minières : les entreprises, sociétés et organismes de toute nature qui effectuent la recherche et l'exploitation des substances

minérales concessibles au Congo sont autorisés à constituer des provisions pour reconstitution des gisements, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

- Ces provisions spéciales sont admises en franchise d'impôt ;
- La possibilité de procéder à des amortissements dégressifs et accélérés, et l'autorisation du report des résultats négatifs sur les exercices ultérieurs pour améliorer le cash-flow des entreprises dans leur phase de montée en régime ;
- L'application des dispositifs de réduction d'impôts visant à favoriser la protection de l'environnement suivant les codes spécifiques, la recherche technologique, la formation professionnelle et le recrutement, par les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries, des jeunes promoteurs.

Le bénéfice de la Charte des Investissements peut être obtenu par tout investisseur réalisant un investissement éligible dans tout secteur d'activité, à l'exclusion de l'importation et de la fabrication d'armes, du traitement des déchets toxiques et assimilés et des activités commerciales, de courtage et de négoce. Toutefois, les activités commerciales liées à la collecte, au stockage, à l'entreposage, à la distribution et à l'exportation des produits de fabrication locale, à l'exclusion des boissons et des tabacs peuvent bénéficier de la Charte.

Tous les investissements réalisés, qu'ils soient effectués sous la forme d'une création, d'une extension, d'un renouvellement, d'une transformation d'activités ou d'un réaménagement d'actifs, bénéficient de la garantie du libre rapatriement des bénéfices réalisés au titre de l'exploitation, des économies sur salaires et des produits des liquidations partielle ou totale des investissements. Pour bénéficier des avantages prévus par la Charte, une entreprise doit notamment :

- Disposer d'un capital social égal ou supérieur à 1/5 des investissements ;
 - Utiliser en priorité les matières premières locales et les services d'entreprises locales, à conditions égales de prix, de qualité et de délai de livraison par rapport aux entreprises étrangères ;
 - Utiliser en priorité la main-d'œuvre locale, à compétences égales par rapport à la main-d'œuvre étrangère.
- Par ailleurs, toute nouvelle activité donnant lieu à une unité de production distincte et une comptabilité séparée de l'entreprise mère peut bénéficier, au même titre que celle-ci, des avantages de la charte des investissements.

Audit

- ▣ Commissariat aux comptes
- ▣ Audit contractuel
- ▣ Procédures convenues

Conseil Juridique et Fiscal

- ▣ Constitution de sociétés
- ▣ Secrétariat Juridique
- ▣ Conseil
- ▣ Montage et opération juridique et fiscal
- ▣ Droit du travail et protection sociale
- ▣ Immigration
- ▣ Droit social : fiches de paie, déclarations sociales
- ▣ Droit Fiscal : prix de transfert, assistance à contrôle
- ▣ Fusions et acquisitions
- ▣ Publications / Guides Doing Business

Advisory

- ▣ Conseil en organisation et gestion
- ▣ Audit et Conseil informatique
- ▣ Conseil en Ressources humaines
- ▣ Transaction services
- ▣ Formation

KPMG au Congo Brazzaville

Angle avenue Orsy
Boulevard Sassou Nguesso
Immeuble Monté Cristo (Ex Warid)
4ème étage
Tel : +242 05 530 50 67

Pointe-Noire

Avenue Moe Vangoula
Immeuble Makassi
(vers Clinique du Plateau)
2ème étage
Tel : +242 06 953 96 96

cg-contact@kpmg.cg
www.kpmg.fr/congo
www.kpmg.com

INTERVIEW



Interview avec Emile Ouosso, Ministre des Zones économiques spéciales (ZES) et de la diversification économique. Cet économiste de formation a à cœur d'attirer des investissements.

Les quatre ZES prévues au Congo sont-elles dorénavant opérationnelles ?

Le Congo a créé par la loi quatre zones économiques spéciales en vue de la diversification et de la densification du tissu économique du pays. Il s'agit des ZES de Pointe-Noire, de Brazzaville (ZES d'Ignié), d'Oyo-Ollombo et de Ouesso. Avec le vote des différentes lois par le Parlement et leur promulgation par le Président de la République, la dynamique de l'opérationnalisation des zones économiques spéciales est lancée. Cette opérationnalisation qui comporte des étapes ayant fait l'objet d'études est en cours de réalisation. Le Gouvernement a élaboré tous les textes réglementaires pour en asseoir le cadre juridique : loi créant l'Agence de planification, de promotion et de développement des ZES, lois créant chaque ZES. La création de l'agence donne lieu à l'étape suivante qui consiste en la viabilisation et l'aménagement des ZES. En même temps que l'aménagement des ZES, se déroulent l'étape d'attrait et d'installation des investisseurs.

Quels sont les principaux secteurs ciblés dans la perspective de la diversification ?

La diversification obéit et répond à un besoin fortement exprimé pour faire sortir le pays de crises économiques et financières récurrentes dues à la baisse fréquente des cours des matières premières et de sa forte dépendance au pétrole. Les axes stratégiques de la diversification économique dans les ZES et hors de celles-ci sont :

- le développement de l'agriculture au sens large ;
- le développement industriel ;
- le développement du tourisme ;
- le développement de l'économie numérique ;
- la promotion immobilière et le développement équilibré du territoire national.

Le développement de l'agriculture au sens large

Les secteurs agricole et de l'agroforesterie du Congo regorgent d'atouts considérables liés à des conditions naturelles favorables à l'agriculture et surtout à de vastes étendues de terres arables recouvrant environ un tiers du territoire, soit environ 10 millions d'hectares. En dépit de ces atouts indéniables, ce secteur ne parvient pas à satisfaire la demande alimentaire nationale, dont le déficit de l'offre est couvert par le recours aux importations massives des denrées alimentaires.

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal, qui sera poursuivi par le Gouvernement, dans les cinq années à venir, est de diversifier l'économie, notamment en veillant au développement des activités du secteur primaire, c'est-à-dire celles liées à l'agriculture et à l'agroforesterie.

Les stratégies de développement soutenues de l'agriculture et de l'agroforesterie se regroupent en sept volets, à savoir : la préparation des conditions préalables au développement soutenu de l'agriculture et de l'agroforesterie ; l'attraction des capitaux nationaux et internationaux ; l'aide aux petits exploitants et aux jeunes à s'installer ; l'accompagnement des entrepreneurs et des autres exploitants agricoles et agroforestiers ; l'aide à la création des structures appropriées de financement ; la poursuite de la mise en place des infrastructures inhérentes à l'agriculture au sens large ; et la facilitation de la commercialisation des produits agricoles.

Le développement industriel

Le secteur industriel congolais est encore tourné vers l'intérieur. Il est dominé par l'industrie extractive, l'exploitation forestière, l'industrie cimentière ainsi que quelques activités dans le secteur agroalimentaire. A cela,

il faut ajouter les PME/PMI, qui pour la plupart relèvent du secteur informel et de l'artisanat. Toutefois, il y a lieu de noter que ce secteur est aussi caractérisé par un déséquilibre structurel qui entrave l'essor d'autres activités en amont comme en aval des filières. Ce secteur est peu développé et confronté à d'énormes problèmes liés à un environnement des affaires peu favorable, à la difficulté d'accès au financement, à des infrastructures peu développées et à des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens d'équipement.

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal, qui sera poursuivi par le Gouvernement, dans les cinq années à venir, sera d'accélérer la diversification de l'économie, notamment en veillant au développement des activités du secteur secondaire, comme celles liées au développement des zones économiques spéciales impliquant la promotion des zones franches commerciales. S'agissant du développement des industries hors ZES, le Gouvernement prendra des mesures incitatives en faveur des investissements privés nationaux et étrangers.

Les stratégies de développement industriel se regroupent en cinq volets essentiels, à savoir : le développement de la zone économique spéciale de Brazzaville ; le développement de la zone économique spéciale de Pointe-Noire ; le développement de la zone économique spéciale de Ouesso ; le développement de la zone économique spéciale du centre (Ollombo-Oyo) ; le développement localisé des industries en fonction des potentialités et des ressources naturelles disponibles des zones préalablement identifiées. Aussi, à travers le PND 2022-2026, le Gouvernement se fixera l'objectif de développer ces zones de manière graduelle.

Le développement du tourisme

Le tourisme congolais n'a pas encore fait l'objet d'une véritable politique de promotion et de développement des activités y afférentes. En dépit de l'attrait indéniable des sites touristiques, ceux-ci sont pour l'essentiel inaccessibles et non aménagés. Les infrastructures qui devraient accompagner le développement de ce secteur sont insuffisantes. Les réseaux téléphoniques et internet, par exemple, ne couvrent pas la majorité des sites situés à l'intérieur du pays. De même, les modes de transport restent peu opérants en dehors du transport aérien qui a été le plus usité par les voyageurs.

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal poursuivi par le Gouvernement dans les cinq années à venir, sera principalement de créer un environnement favorable au développement du secteur touristique, à travers notamment : l'amélioration des voies d'accès aux

sites touristiques ; l'optimisation de la couverture nationale en télécommunication ; la construction des infrastructures modernes (hôtels, sites d'hébergement, les centres de soins, les centres commerciaux, etc.) ; le développement des écoles spécialisées en formation initiale et continue aux métiers du tourisme.

Le développement de l'économie numérique

La révolution numérique est aujourd'hui en cours. Elle succède vraisemblablement à la révolution industrielle comme paradigme du système productif. Le numérique pourrait alors représenter la nouvelle frontière du développement. Dans le cadre de la politique de couverture nationale, le Gouvernement a fait d'importants investissements dans les infrastructures lourdes. Les opérateurs de téléphonie mobile ont également investi dans les infrastructures. Malgré ces avancées significatives réalisées, beaucoup restent à faire.

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal poursuivi par le Gouvernement, dans les cinq années à venir, sera de digitaliser le tissu économique congolais dans toutes ses composantes et de réduire la fracture numérique dans le pays.

Le PND 2022-2026 s'orientera sur : l'extension du réseau de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ; la mise en place d'un cadre favorable à la baisse des coûts d'accès au réseau internet ; et la mise en place d'une stratégie de sensibilisation sur les avantages de la numérisation dans la sphère administrative (services publics, archives, etc.), sociale (santé, éducation, etc.) et économique (transports, agriculture, tourisme, industrie, zones franches, etc.) ; le renforcement du réseau électrique national.

La promotion immobilière

En République du Congo, le secteur immobilier est constitué par les promoteurs publics (société congolaise de promotion immobilière et la société nationale des habitats à loyer modéré) et privés. Toutefois, en termes de biens immobiliers convenables produits par ces promoteurs, Brazzaville et Pointe-Noire sont loin d'être en modèle d'exemple, motif tiré essentiellement des problèmes fonciers et de l'absence quasi-totale des crédits bancaires octroyés par les banques commerciales, notamment la Banque congolaise de l'habitat (BCH). C'est en effet les raisons évoquées ci-dessus qui expliquent que ce secteur participe faiblement au produit intérieur national.

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal poursuivi par le Gouvernement, dans les cinq années à venir, est de renforcer la politique de la promotion

immobilière, sous forme de logements, des bureaux, des locaux commerciaux, des résidences de tourisme, des infrastructures dédiées aux loisirs, des résidences avec des services appropriés couplés aux opérations d'aménagement, de maintenance et d'assainissement. Cette politique obéit à la consolidation du partenariat public-privé comme mode de financement. En effet, l'implication de l'Etat, des collectivités locales et des promoteurs privés est plus qu'opportune.

Les stratégies de développement de la promotion immobilière se regroupent en cinq (5) volets, à savoir : la mise en application des dispositions de la réforme foncière ; l'adoption d'un nouveau plan directeur des principales villes de la République du Congo ; la viabilisation et l'assainissement des espaces villageois ; la création d'un fonds pour l'habitat ; le recentrage des missions de la Banque congolaise de l'habitat (BCH) autour des projets immobiliers. Par ailleurs, le Gouvernement créera un cadre incitant les banques commerciales à accompagner les promoteurs immobiliers et les particuliers dans la construction des habitations accessibles à tous et mettra effectivement en application la réglementation de la location à usage d'habitation ainsi que celle relative à l'urbanisation et la construction.

Le développement équilibré du territoire national

Le clivage actuel entre l'espace rural et l'espace urbain est flagrant en termes de conditions de vie, d'accès aux services sociaux de base, d'offres d'emplois, etc. Pour corriger ce déficit infrastructurel, le Gouvernement a mis en place la politique de la municipalisation accélérée, en quatorze années. En dépit de ces avancées significatives, la municipalisation accélérée cache une autre réalité, celle de ses immeubles inachevés autrement appelés queues !

Les queues de la municipalisation accélérée désignent donc ces infrastructures sociales et économiques visibles à travers l'ensemble des départements. Au-delà de cela, la municipalisation accélérée n'a pas réussi à corriger ses disparités de manière satisfaisante, dans la mesure où elle n'a pas intégré le développement des activités productives, donc de la création d'emplois et de l'amélioration générale des conditions de vie des populations.

Face aux nombreux défis à relever dans le développement urbain et rural, l'objectif principal poursuivi par le Gouvernement, dans les cinq années à venir, est d'assainir et moderniser les lieux de vie des populations, notamment en achevant les queues de municipalisation accélérée à travers l'ensemble des départements.



Les stratégies du développement rural et urbain se regroupent en quatre volets essentiels, à savoir : l'achèvement des queues de municipalisation ; le développement des pôles économiques ; le développement des échanges entre le milieu rural (lieu de production) et les villes (lieu de consommation) ; et le renforcement des services publics et de l'installation des structures de loisirs dans les zones rurales.

Quels seraient vos arguments pour attirer de nouveaux investissements ?

Le pays, de par ses richesses du sol et du sous-sol, ses infrastructures modernes, la jeunesse de sa population, son réseau hydrographique et son climat, héberge déjà de nombreuses sociétés tant étrangères que locales. La paix et la stabilité des institutions garantissent la sérénité de tout investisseur.

En créant les zones économiques spéciales, le pays travaille à créer un climat des affaires assaini, avec une offre d'infrastructures fiables comme l'électricité, l'eau et l'internet, un régime dérogatoire au droit commun en termes d'exonérations douanières et fiscales, etc. Ces zones sont des enclaves d'épanouissement des affaires dont les productions seront principalement dédiées à l'exportation.

Investir dans une zone économique spéciale

L'industrialisation du Congo, épine dorsale du nouveau Plan National de Développement (PND 2018-2022) s'appuie sur les quatre zones économiques spéciales (ZES) d'Oyo/Ollombo, de Pointe-Noire, d'Ouessou et de Brazzaville.



Les activités retenues dans la **ZES d'Oyo/Ollombo** d'une superficie de 760 318 hectares, sont la production de cultures alimentaires et de rente ; l'élevage du bétail ; la transformation des produits agricoles (catégories comestibles) ; la transformation des produits agricoles (catégories non-comestibles) ; la sylviculture ; la pisciculture ; les services commerciaux ; le tourisme, la recherche, les services financiers. Située au centre du Congo, cette ZES se trouve à une distance de 400 kilomètres de Brazzaville, sur la RN 2 qui assure le transport routier reliant les villes de Brazzaville, Odziba, Ngo, Gamboma, Ollombo-Oyo entre elles. Elle se poursuit en direction nord partant d'Oyo et terminant à Ouessou, où les camions peuvent traverser la frontière avec le Cameroun. L'aéroport international d'Ollombo situé dans les plateaux peut devenir un hub

aéroportuaire dans la sous-région d'Afrique Centrale et de l'Ouest.

Dans la **ZES de Pointe-Noire** d'une superficie de 3 150 hectares, les activités retenues sont les produits pétroliers raffinés ; les métaux et l'ingénierie ; les produits chimiques ; l'industrie alimentaire et des boissons ; les produits minéraux non métalliques ; le bois et les produits dérivés du bois ; le papier et les produits du papier ; la production des produits en plastique et verrerie, etc. Pointe-Noire est stratégiquement sur un cap élevé entre la baie de Pointe-Noire et l'Océan atlantique et offre des liaisons multimodales grâce à un aéroport international et des réseaux ferrés et routiers. La région du site de la ZES est caractérisée par la présence d'un réseau ferroviaire de 510 kilomètres reliant au reste du pays la région côtière abritant le port autonome.



En outre, la région est bien desservie par un vaste réseau routier la reliant aux autres principaux centres économiques du pays. La ZES est stratégiquement située à proximité du seul port maritime du pays. Epine dorsale de l'économie congolaise, le port autonome de Pointe-Noire est situé sur la côte occidentale de l'Afrique, le long de la croisée des grandes routes maritimes vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique et représente environ 85 à 90% du trafic général de fret du pays.

Concernant la **ZES de Ouessou** occupant 64 520 hectares, les activités retenues sont la transformation industrielle du bois en sciage et contreplaqué, la production des meubles et les constructions immobilières ; le développement des cultures de café et de cacao et la création de l'agro-industrie par la transformation de ces cultures ; la culture de la filière palmeraies ; la recherche et les services financiers. Couvert à 100% par la grande forêt équatoriale, le département de la Sangha est le troisième pôle économique du pays, après Pointe-Noire et Brazzaville. Il présente d'énormes potentialités économiques et regorge de nombreuses ressources naturelles. Dans les zones rurales, on y cultive le café, le cacao, le palmier à huile, etc. Sa faune, riche en biodiversité et sa flore font de ce département un lieu tout indiqué pour l'écotourisme.

Enfin, dans la **ZES de Brazzaville** couvrant 164 100 hectares, les activités retenues sont la transformation de l'huile de palme en huile alimentaire et en savon ; l'horticulture (fleurs, fruits et légumes) ; les matériaux de construction (ciment, granulats, briques/carreaux) ; la logistique (transport, conditionnement, stockage, etc.) ; les énergies renouvelables, avec la production de bioéthanol de sucre de canne et de biodiesel d'huile de palme, etc. La ville de Brazzaville est reliée à la capitale économique, Pointe-Noire grâce à un vaste réseau ferroviaire de 510 kilomètres.

Elle dispose d'un aéroport international moderne reliant la ville à des destinations nationales et internationales, offrant ainsi une meilleure visibilité au niveau mondial. L'ambition est de faire du port de Brazzaville, le port de référence pour l'ensemble du Pool Malebo, port qui se trouve au bord du fleuve Congo, ce dernier relie les deux capitales, Brazzaville et Kinshasa, qui le bordent.

Le fleuve Congo joue le rôle de grand axe pénétrant, avec les trafics de bois et de produits alimentaires ou pétroliers. Il constitue une voie de communication et d'échange efficace pour alimenter la mégapole de Kinshasa, dont la population devrait passer de 10 millions d'habitants actuellement à quelques 15 millions en 2025.

La réforme du système éducatif et de la formation professionnelle

L'avenir du Congo repose sur sa jeunesse aussi le gouvernement entend utiliser l'éducation comme principal levier du développement, afin d'assurer la bonne intégration de son économie dans l'économie mondiale.



Si l'éducation est le moyen de produire une main-d'œuvre bien formée et qualifiée, seuls 60% des enfants sont, pour l'instant, scolarisés dans le secondaire. Aussi, l'enseignement supérieur et professionnel doit mieux répondre aux besoins du marché. Une stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025 a été développée avec l'objectif d'assurer la cohérence entre les enseignements proposés et les besoins en ressources humaines de l'économie.

La République du Congo prévoit d'augmenter son financement en matière d'éducation pour atteindre 20% du budget intérieur pour les dépenses courantes, sous réserve d'une croissance continue des recettes pétrolières du pays.

Le PND 2018-2022 s'appuie sur la réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle, en vue de valoriser le capital humain sous toutes ses dimensions morale, civique, intellectuelle

et physique afin de construire le soubassement d'un développement durable et inclusif.

Par le passé, l'enseignement supérieur était essentiellement dispensé à l'Université Marien Ngouabi comptant onze établissements localisés à Brazzaville. Il s'est étendu ces dernières années avec la création de 31 établissements privés concentrés à Brazzaville et à Pointe-Noire.

L'Université panafricaine Denis Sassou Nguesso (UDSN) de Kintélé a reçu ses premiers étudiants début février 2021. Par sa vocation scientifique et technologique, elle va contribuer à diversifier l'offre d'enseignement supérieur. Les objectifs qui sont visés dans le PND 2018-2022 s'inscrivent dans les réponses à donner aux défis de nouvelles exigences d'un contexte de mondialisation à savoir, l'amélioration de la pertinence du système d'enseignement supérieur, l'amélioration de sa qualité et l'amélioration de sa gestion.

L'Université Inter-États Congo-Cameroun (UIECC)

Créée le 21 décembre 2012 par une convention signée entre la République du Congo et la République du Cameroun, l'UIECC est un pôle d'excellence technologique et scientifique à vocation sous régionale installée sur deux sites, à Sangmélina au Cameroun et à Ouessou au Congo.



Une initiative de deux chefs d'États

L'Université Inter-États Congo-Cameroun est une initiative de deux chefs d'États, Paul Biya du Cameroun et Denis Sassou Nguesso du Congo, en vue de renforcer la coopération sud-sud dans le domaine de l'enseignement supérieur, de favoriser le brassage entre les deux peuples, et de matérialiser l'intégration sous régionale des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cette volonté s'est manifestée le 21 décembre 2012, par la signature de la convention portant création de l'Université Inter-États entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République du Congo. La première rentrée à l'UIECC a eu lieu en octobre 2019.

Un pôle d'excellence dans les technologies

L'UIECC est un pôle d'excellence technologique et scientifique à vocation sous-régionale, et vise des formations de haut niveau dans les domaines : Agriculture et TIC au Cameroun, Agroforesterie et Environnement, et Sciences et Techniques au Congo.

Cette ambition d'excellence est matérialisée par l'intégration des milieux professionnels dans le projet de performance, et avec qui l'UIECC signe des conventions de partenariats pour la définition des programmes, la formation et les stages. L'Université inter-Etats Congo-Cameroun est ouverte aux étudiants des autres pays d'Afrique et du monde.



L'écosystème de promotion des TPE et PME et TPI/PMI

L'entreprise et le secteur productif privé se situent au premier rang de la stratégie globale de développement économique du Gouvernement comme moteur de la croissance.

Le gouvernement congolais a lancé en janvier 2021 un fonds de garantie de 15 milliards francs CFA. Les guichets du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement des petites et moyennes entreprises (FIGA) ont été officiellement ouverts, le 12 janvier à Brazzaville. Etablissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le FIGA est destiné principalement à assurer l'activité de garantie des prêts auprès des banques et établissements de microfinance. Pour alimenter le fonds, le gouvernement a accordé 20% de la taxe unique sur les salaires et les bénéfices des prestations du fonds, en plus des financements attendus des partenaires, dont la Banque mondiale. Grâce à ces ressources, le fonds devra être en mesure

de soutenir les projets de création d'entreprise et de l'artisanat dans le montage de dossiers financiers ; de garantir les crédits d'investissement consentis par les banques au profit des entreprises ; de négocier des partenariats avec tout organisme intervenant dans l'appui à la création et au développement des PME ; de financer les programmes de renforcement des capacités des porteurs de projets et jeunes startups.

Il facilitera la structuration du secteur privé congolais, dont les TPE, les PME et unités artisanales sont des maillons essentiels dans la production de richesses et dans la création d'emplois. Pour le gouvernement, l'ambition à terme est d'accompagner plus de 12 000 PME congolaises.

CONTACTS UTILES

Agence pour la Promotion des Investissements (API)

Immeuble YOKA Bernard, 6ème étage
Rond-point de la Coupole
Avenue Denis Sassou Nguesso
Brazzaville
Tél. : +242 04 475 08 73/ 06 668 18 86
Email : api@economie.gouv.cg
www.apicongo.org

Ministère des Zones économiques Spéciales

contact@zes.gouv.cg
Tél. : +242 222 81 01 58

Agence Congolaise pour la Création des Entreprises

Avenue Emile Biayenda (ex Foch) à côté de la Mandarine
Centre-ville Brazzaville
Tél. : +242 06 628 72 90
Email : infos@acpce.cg
www.acpce.cg

Agence congolaise pour l'Emploi (ACPE)

Avenue Edith Lucie Bongo Ondimba
Mpila - Brazzaville
Tél. : +242 05 204 00 00
Email : contact@acpe.cg

Fond national d'Appui à l'Employabilité et à l'Apprentissage (FONEA)

Avenue Edith Lucie Bongo Ondimba
Mpila - Brazzaville
Tél. : +242 06 728 98 73
Email : contact@fonea.cg

Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Brazzaville

Tél. : +242 22 281 16 08

Chambre de Commerce, d'Agriculture et de l'Industrie de Pointe-Noire

Tél. : +242 22 294 12 80

Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Niari

Tél. : +242 22 291 00 17

Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Ouesso

Tél. : +242 06 867 16 06

UNE LOI POUR LES START-UPS CONGOLAISES

Cette loi permettra aux start-ups de bénéficier d'un statut particulier bénéficiant d'un certain nombre d'avantages comme l'accès à un appui financier, aux exonérations fiscales, la facilitation et la simplification de certaines opérations de douanes. Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont devenues un secteur de consolidation et de pérennisation de la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques. Le développement continu des technologies de l'information et de la communication vers des services et des applications plus sophistiqués a pour moteur le dynamisme de l'écosystème du numérique des start-ups. La vision du chef de l'Etat est « d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique ».

Les MPME emploient plus de 70% de personnes dans le monde en développant des solutions innovantes pour lutter contre les défis mondiaux tels que la santé ou les changements climatiques. Au cours de la période 2018-2022, les projets identifiés sont, pour le programme développement du secteur industriel, l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel ; l'identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industrielles ; la viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès) ; l'étude de faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels



Banques et Assurances

Ces deux secteurs structurés et productifs restent à développer. On note une faible pénétration bancaire alors que le pays compte un nombre important d'institutions bancaires. La dynamique du secteur des assurances en République du Congo est sur la bonne voie malgré les répercussions dues à la crise sanitaire.

“*En ce qui concerne la gouvernance économique et financière attractive, il s'agira de relancer une économie durement éprouvée depuis six ans, d'accélérer sa diversification et de favoriser la création d'emplois.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Gusso, le 17 avril 2021.*



Le système bancaire

Le taux de bancarisation est particulièrement faible : 7% des Congolais seulement ont un compte en banque, environ 4 millions d'habitants sont ainsi à l'écart des circuits financiers ce qui reste une situation commune à de nombreux pays africains.

Le secteur bancaire reste solvable mais la hausse des prêts improductifs le met en difficulté. Cela s'explique principalement par la détérioration de l'actif des bilans bancaires qui est liée au déclin de l'activité économique et à la réduction insuffisante des arriérés du secteur public vis-à-vis de ses fournisseurs. De ce fait, les prêts improductifs demeurent élevés : ils sont montés à 24% des prêts bruts, ce qui pèse sur certains secteurs économiques, en particulier la construction et certains pans du secteur tertiaire.

La dépendance du système bancaire à la devise américaine suggère un risque potentiel d'effondrement en cas de perte d'accès au dollar américain. En effet, plus de 90% des actifs et des dépôts du secteur bancaire sont libellés en dollar US (85% en 2016, 83% en 2015). Par ailleurs, la majorité des opérations de compensation sont en monnaie étrangères, dont principalement le dollar américain. Il faut noter aussi la faible performance des banques dans le total bilan ou la croissance des dépôts. Le second problème tient à la difficulté pour la Banque des états d'Afrique centrale (BEAC) à intervenir efficacement pour répondre aux besoins de liquidité d'un établissement bancaire, de par la faiblesse même des réserves de change. Ce rôle fait d'elle le prêteur en dernier ressort des banques installées dans le pays, en cas de refinancement en dollars.

Enfin, on note la faible pénétration bancaire alors que le pays compte un nombre important d'institutions bancaires. Nous en sommes encore à un taux de moins de 7% des adultes en âge de travailler qui détiennent un compte auprès d'une institution bancaire ou financière. En outre, le secteur bancaire n'apporte pas le soutien nécessaire à l'économie nationale, la part des crédits octroyés par le secteur ne représentant que 5,8% du PIB en 2019.

Si l'on prend en compte certaines mesures liées, entre autres, à la qualité des actifs par la BEAC qui permettent aux banques de mieux absorber l'impact économique de la Covid-19, 2021 présagerait d'une meilleure année.

Le secteur bancaire congolais compte, à ce jour, la BGF Bank, la Banque Congolaise de l'Habitat, La Congolaise de Banque, United Bank for Africa, la Banque commerciale

Internationale, Ecobank, Banque Espirito Santo, Société Générale, La Banque Postale du Congo, la banque sino-congolaise pour l'Afrique. Ce dispositif traduit une inclusion financière de plus en plus marquée par la détermination des autorités locales à relever son taux de bancarisation.

Les banques présentent des contraintes à l'ouverture de compte ce qui favorise l'épargne informelle (soit 30% de la population) ou la thésaurisation de la monnaie. Par conséquent, 5,5% seulement de la population adulte dispose d'une épargne formelle, plaçant le Congo au second rang dans la CEMAC.

Enfin, en termes d'offre de services, représentée par le nombre d'agence par habitant, le Congo correspond à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (en tenant compte du nombre de comptes financiers), mais est se situe en bas du classement en termes du réseau bancaire. Le Gabon possède, par exemple, un réseau plus développé avec deux agences par clients pour une valeur d'accès élevée de 19%. En dehors de la Banque postale du Congo et de la Banque Congolaise de l'Habitat où l'Etat est actionnaire majoritaire, respectivement à 80% et 67,39%, l'Etat ne contrôle pas d'autres banques commerciales et se limite à des participations minoritaires.

La carte bancaire n'est admise que dans certains hôtels de Brazzaville et de Pointe-Noire. Le moyen de paiement usuel est le paiement comptant en francs CFA d'Afrique centrale. Chèques, chèques certifiés et ordres de virement sont également utilisés.

Lancé en 2012 par les opérateurs téléphoniques MTN et Airtel, le Mobile money est un service financier de digital banking proposé par ces opérateurs en l'adossant au téléphone portable. Les avantages du Mobile money se focalisent autour de la simplification et de la facilitation des transactions grâce à ses attributs de gain de temps, de rapidité, de proximité, de disponibilité permanente, de discrétion et de flexibilité pour réaliser une transaction. La qualité des services et les bas coûts des transactions ont fait du Mobile money un leader du marché du digital au Congo.

Avec la Banque Postale du Congo,

payez en ligne vos taxes et déclarations de douanes

Conditions d'utilisation

- ✓ Etre client de la Banque Postale du Congo
- ✓ Disposer d'une déclaration validée des bureaux de douanes
- ✓ Souscrire au service NETBANKING ou BPCNET
- ✓ Accéder à la plateforme et suivre les instructions données

Avantages

- ✓ Plafond illimité de paiement
- ✓ Gain de temps
- ✓ Disponibilité
- ✓ Sécurité



Pour plus d'informations, veuillez appeler le 2223 ou consulter notre page Facebook.

Votre banque au bout des doigts

Des financements pour l'économie

Les établissements de crédit se portent mieux après le choc lié à la crise sanitaire de Covid-19. Ils participent au financement de l'économie, à travers l'octroi du crédit aux entreprises et institutions publiques.

La BGFI Bank, la Société générale Congo (SGC) et La congolaise de banque (LCB) sont le trio de tête en matière d'encours de crédits et de dépôts, selon la Banque centrale. Au dernier trimestre 2020, la filiale congolaise de BGFI détenait à elle seule 30,11% de part des créances sur les entreprises, loin devant la Société générale Congo (SGC) avec 11,07% et le Crédit du Congo (CDC) 10,36%. Fin novembre 2020, le Comité national économique et financier avait souligné une hausse du taux d'épargne de précaution des ménages traduite par l'augmentation des dépôts bancaires, un repli des crédits bruts à l'économie et une baisse des émissions des créances en souffrance.

De manière générale, les banques locales proposent aux entreprises des crédits à court et moyen terme. Sur les onze établissements que compte la place bancaire du Congo, seule

la filiale congolaise de Société générale (28,67%), LCB Bank (27,85%) la BCI (17,92%) encourent à des crédits à long terme. Pour les très petites, petites et moyennes entreprises congolaises ainsi que pour les artisans, il est très difficile d'accéder aux crédits bancaires. Aussi, les autorités gouvernementales ont lancé le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) qui bénéficie d'un appui technique de la Belgique.

Le Club de Brazzaville, groupe réunissant des institutions financières locales telles la BGFI-Bank, la Congolaise de banque (LCB), Ecobank et la Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BSCA), ont avancé, en octobre 2020, 460 millions d'euros dont une partie pour servir à refinancer un tiers de la dette domestique (26% du PIB, dont plus de la moitié en arriérés), par versement direct aux créanciers, mais avec une décote.



Entretien avec Alain Calmels, Directeur Général de Société Générale Congo. La banque, créée en avril 2012, est une filiale du groupe Société Générale, l'un des tous premiers groupes européens de services financiers. En Afrique, Société Générale accompagne les économies locales et sert 4,1 millions de clients, dont 175 000 entreprises.

Quels services proposez-vous aux entreprises ?

Société Générale Congo travaille au côté des entrepreneurs pour les accompagner dans leurs activités courantes et leurs nouveaux projets. Elle dispose de deux centres d'affaires dédiés aux entreprises à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Nous proposons les services classiques de tenue de compte (cash management) afin de permettre aux entreprises de réaliser leurs paiements en faveur de leurs salariés et de leurs fournisseurs. Ces paiements sont à la fois domestiques (par le biais de chèques et de virements) mais aussi internationaux pour régler des fournisseurs et partenaires à l'étranger (soit en transferts libres, en remises documentaires ou en crédits documentaires afin de garantir le paiement). Il s'agit aussi des services d'encaissements domestiques et internationaux dans le cas notamment des exportateurs. Nous mettons également à disposition de nos clients notre large réseau international, notamment sur le continent Africain et en Europe afin de sécuriser leurs importations et exportations. Notre offre porte également sur la gestion des espèces avec le ramassage de fonds. Notre offre monétique est également significative avec la mise en place d'un réseau de distributeurs de billets, des terminaux de paiements électroniques (TPE) ainsi que des cartes VISA Business, utilisables partout dans le monde.

Par ailleurs, nous accompagnons les entreprises dans leurs besoins de financement en monnaie locale, à la fois à court terme (découverts, avances de trésorerie) mais aussi à moyen terme (notamment en crédits à moyen terme amortissables ou bien en crédit-bail aussi appelé leasing). Nous proposons également, dans certains cas, de refinancer des biens récents dans le cadre du lease-back.

En tant que Spécialiste de Valeurs du Trésor, nous proposons aux entreprises qui souhaitent placer leurs excédents de trésorerie en bons et obligations du Trésor d'être un intermédiaire pour réaliser ces acquisitions.

Enfin, nous continuons à innover et nous prévoyons de lancer de nouvelles offres de service, comme par exemple, pour la couverture du risque de change mais aussi pour le financement des fournisseurs locaux par le biais du reverse factoring.

Vous accompagnez les PME congolaises avec des prêts garantis par Proparco pour le compte de l'AFD. Sur quels critères les choisissez-vous ?

Nous accompagnons les PME à même de satisfaire nos critères d'octroi et ceux de Proparco. Sans rentrer dans les détails, cela nécessite que ces PME soient ancrées dans le secteur formel et que leur santé financière ou leurs projets de développement traduisent un sérieux dans leurs opérations. Une priorité est également donnée aux entreprises répondant aux objectifs de responsabilité sociale et environnementale de l'AFD.

Quel conseil donneriez-vous à un futur investisseur au Congo ?

Le principal conseil que je donnerai, c'est de bien travailler son projet en amont et de se faire accompagner par des professionnels sur tous les principaux sujets (juridiques, fiscaux, financiers, logistiques mais aussi ressources humaines par exemple). Comme partout dans le monde, la bonne préparation du projet permettra d'éviter des déceptions mais aussi de bien comprendre les risques et opportunités de l'investissement à réaliser. Bien sûr, il est fondamental de faire un suivi très rapproché de l'investissement car de la conception à l'exécution, il y a une différence. En revanche, le Congo est un pays avec des opportunités manifestes en raison notamment de ses infrastructures logistiques (port de Pointe-Noire), avec des besoins avérés de production locale.

**À VOS CÔTÉS,
POUR ALLER
PLUS LOIN**

Profitez d'un partenaire de confiance pour réussir vos plus grands défis

C'EST VOUS L'AVENIR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONGO

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONGO, Avenue Amilcar Cabral, BP 598 Brazzaville - Congo, S.A au Capital de 11.860.000.000 de Francs CFA
NIU : M2011110001643081 - CG/BZV-01-2011-B-14-00007 - B.P. 598 - Brazzaville - Tél. : (242) 06 504 22 22 / 06 504 22 23 - www.societegenerale.cg.

L'importance de la microfinance

Au Congo, on compte 75 établissements de microfinance, dont 34 sont indépendants et le reste organisé sous le réseau Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit (MUCODEC).

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) constituant, dans les pays de la CEMAC, la majeure partie du tissu industriel souffrent pourtant d'un déficit chronique de financement. D'après la BEAC (2019), 63,5% des crédits bancaires ont été captés par les grandes entreprises dans la zone CEMAC au second semestre 2018. Les PME n'ont pu capter que 18,8% des financements bancaires au cours de la même période.

Au sein de la CEMAC, la microfinance joue donc un rôle croissant quant à l'accès des plus pauvres aux services financiers. Le Cameroun en 1963, le Tchad et le Congo en 1984 ont été des précurseurs en la matière. C'est à partir des années 1990 que cette activité a ensuite connu une forte expansion, favorisée par la crise économique et bancaire qui a sévi dans la sous-région. La microfinance n'a de cesse de s'adapter et d'innover pour devenir un levier de développement économique des pays de la sous-région, notamment par la promotion d'activités génératrices de revenus et le financement du micro-entrepreneuriat.

De nombreuses institutions de microfinance sont regroupées ou retirées au fil du temps, sous l'effet des contraintes réglementaires et des campagnes d'assainissement lancées par les autorités régionales et nationales.



La Caisse de Participation et de Promotion des Entreprises et à leur Développement (CAPPED), un fonds de participation à la promotion des entreprises et à leur développement a été créé en 1991 au sein du Forum de Jeunes Entreprises du Congo. Elle s'est distinguée juridiquement de la structure dont elle est issue le 20 décembre 2003, pour répondre aux exigences de la réglementation mise en place par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIÈRE (ANIF)

L'ANIF a pour missions de réaliser la réception, l'analyse, le traitement de l'information financière en vue de sa transmission à l'autorité judiciaire pour d'éventuelles poursuites. La structure dispose d'une indépendance dans ses prises de décision sur toutes les affaires relevant de sa compétence.

Elle a tenu fin août 2021 à sensibiliser les établissements de crédit et de micro finances, les sociétés d'assurances, les bureaux de change, les sociétés de transfert de fonds, les entreprises d'investissement à capital fixe, sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'objectif consistait à améliorer la compréhension des risques au sein des entités déclarantes en vue de développer les indicateurs d'alerte pour enrichir les rapports des déclarations de toutes opérations financières douteuses auprès de la cellule de renseignements financiers de l'ANIF.

Dites bonjour à la nouvelle application UBA Mobile App

C'est l'application parfaite alliant le contrôle, le support, la flexibilité et le fun.

Vous pouvez consulter votre solde, faire des transferts, acheter du crédit, payer vos factures, épargner, gérer les transactions de votre carte prépayée et faire beaucoup d'autres choses.



UBA Mobile App

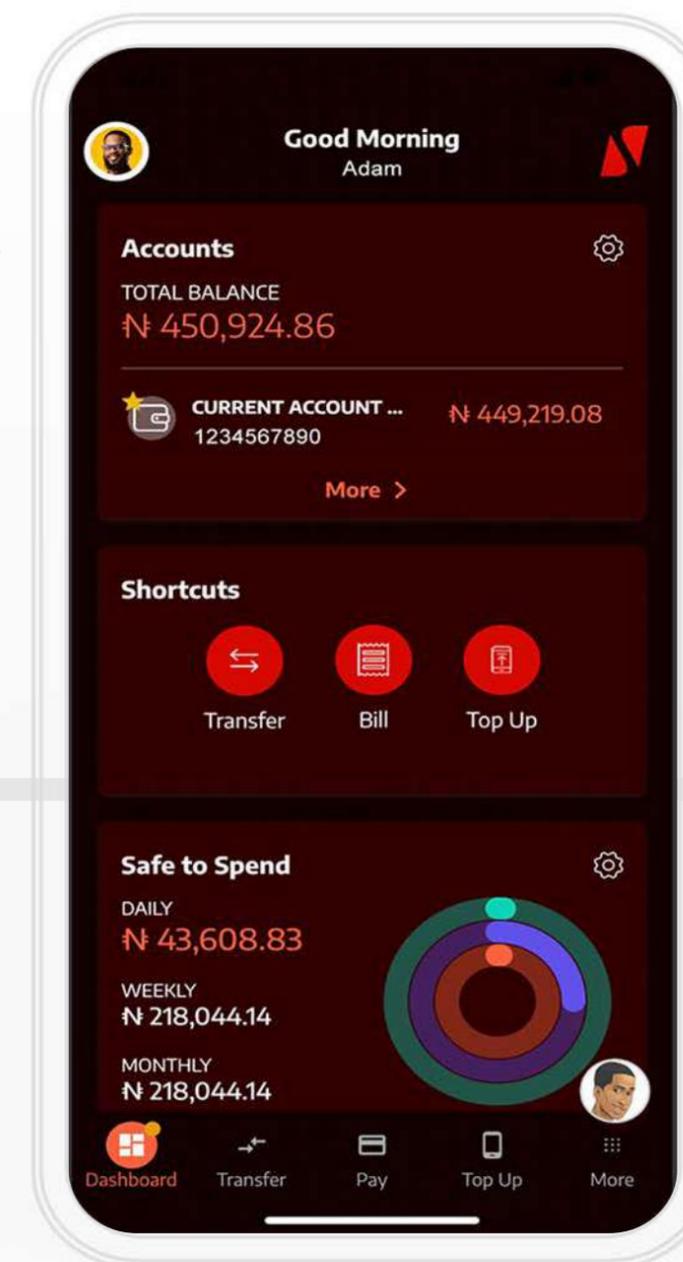
#UBADigitalExperience

SERVICE CLIENT:

Tel: 06 697 23 31 - 06 696 99 90

WhatsApp: 06 697 23 13

Email: cfcubacongo@ubagroup.com



De bonnes perspectives pour le secteur des assurances

Impacté par la crise sanitaire de la Covid-19, le secteur des assurances au Congo se remet progressivement grâce aux réformes engagées par les autorités.



La dynamique du secteur des assurances en République du Congo est sur la bonne voie malgré les répercussions dues à la crise sanitaire du fait de la résilience des opérateurs et des acteurs du secteur qui ont pu, nonobstant les difficultés, mettre en place les mécanismes pour pouvoir gérer à distance les contrats d'assurance, les paiements des prestations, etc.

La société publique Assurances et Réassurances du Congo (ARC) est sauvée après une longue crise financière et sociale qui a duré plusieurs années. L'Etat congolais devrait recapitaliser complètement cette société et continuer de mettre les moyens nécessaires à la consolidation des acquis. L'ARC est régie par le code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance) au capital social de 3,5 milliards de francs CFA. Créée en 1973, l'ARC est l'assureur n°1 à pratiquer les opérations d'assurances et de réassurances au Congo.

Sur le continent africain où le taux de pénétration des assurances est globalement très faible, force est de constater que la croissance du secteur est portée par la croissance économique et/ou la mise en place de réformes structurelles dans le pays. La digitalisation des services est très présente en Afrique, en particulier dans le domaine des assurances, où un nombre croissant d'assureurs ont emprunté la voie. Au Congo, le secteur accompagne au plus près des acteurs privés et

publics afin d'accompagner le dynamisme économique que connaît le pays.

La Direction des Assurances du Congo est l'organe technique qui assiste le directeur général des institutions financières nationales dans l'exercice de ses attributions dans le domaine des assurances. Elle est dirigée par un directeur des assurances. Elle est chargée notamment de :

- veiller à l'application de la réglementation en matière d'assurance ;
- procéder à toute étude relative aux assurances ;
- contribuer à la promotion du secteur des assurances ;
- suivre et gérer le budget assurance de l'Etat ;
- exercer le rôle de conseil des autorités nationales en matière d'assurances ;
- participer à la préparation des contrats d'assurance souscrits par l'Etat et veiller à leur exécution ;
- procéder à l'examen préalable des demandes d'agrément présentées par les sociétés d'assurances, de réassurances et d'intermédiation en assurance ;
- veiller à la bonne gestion du fonds de garantie automobile ;
- contrôler les experts techniques qui concourent à l'évaluation des sinistres et à la bonne exécution des contrats d'assurance ;
- veiller à la protection de l'épargne détenue par les sociétés d'assurances en contrepartie des provisions techniques.

Plus qu'un assureur, un patrimoine national

Avec 20 ans d'expérience de confiance

SIEGE SOCIAL

Avenue Sergent Malamine
(Centre ville - Brazzaville)
BP: 1110 - Brazzaville
Tél.: +242 06 918 9300
Email: contacts@agccongo.com

AGENCE AGC BRAZZAVILLE

Avenue Sergent Malamine
(Centre ville - Brazzaville)
BP: 1110 - Brazzaville
Tél.: +242 06 666 44 42
Email: contacts@agccongo.com

AGENCE AGC POINTE- NOIRE

Avenue Ngouedi - derrière l'hôtel Bois
(Ex Novotel) - BP: 796 - Pointe-Noire
Tél.: +242 05 530 07 77 / 05 633 41 09
Email: pnr.agence@agccongo.com





Entretien avec Raymond Ibata, Président Directeur général des Assurances Générales du Congo (AGC), premier groupe privé d'assurance au Congo avec un réseau constitué des partenaires internationaux et nationaux.

Comment êtes-vous devenu la référence en matière d'assurance en République du Congo ?

Je suis très content de savoir que je suis une référence dans mon pays en matière d'assurance et je pense que cela est le fruit des efforts successifs entrepris jusqu'à ce jour.

Tout d'abord, une formation soutenue en Assurances avec l'obtention d'un diplôme du Centre des Hautes Etudes en Assurances (CHEA) à Paris.

Puis, la création de la première société nationale congolaise d'assurances, l'ARC, qui a connu une prospérité exemplaire et a pu constituer un important patrimoine immobilier.

S'ajoute ma participation dans le processus de création des associations panafricaines et autres organes sous régionaux visant à améliorer la gestion des sociétés assurances et accroître leur rayonnement en Afrique.

Enfin, la création de la première société privée d'assurances au Congo : les Assurances Générales du Congo (AGC) que je dirige depuis février 2000.

Quels sont vos axes de développement sur le marché congolais ?

En dépit de tous les efforts consentis, nous devons reconnaître que le secteur des assurances n'est pas encore très développé au Congo. Les derniers chiffres du marché congolais des assurances le démontrent à souhait. En 2019, l'assiette de prime s'élevait à 55 milliards soit le niveau que ce même marché avait atteint en 2017. Quant à 2020, le Chiffre d'Affaires du marché s'élève à 57 milliards.

Force est de constater, en comparaison avec les marchés

voisins ou ceux d'Afrique de l'Ouest, que notre marché a grand besoin d'acteurs engagés et déterminés. C'est la raison pour laquelle nos collaborateurs et nous avons pris comme mission de :

- Vulgariser les produits d'assurance IARDT,
- Promouvoir l'Assurance Vie en général,
- Créer une collaboration efficiente avec les banques installées au Congo (Banque-Assurance),
- Lutter contre le marché informel des assurances.

Quels conseils donneriez-vous aux futurs investisseurs au Congo ?

Il est vrai que notre pays, le Congo, comme tous les autres, a été durement frappé par une crise économique et financière il y a quelques années, et que sa situation s'est aggravée à cause de la crise sanitaire mondiale. Tous les indicateurs macro-économiques sont alarmants et laissent présager les pires difficultés pour notre pays.

Cependant, il existe une lueur d'espoir qui viendrait de la maîtrise de la pandémie de la Covid-19. En effet, nous pensons que la maîtrise de la pandémie engendrera une reprise économique mondiale et une hausse du prix du baril de pétrole ce qui engendrera un effet bénéfique sur l'économie congolaise.

Comme indiqué par la Banque Africaine de Développement, la croissance du PIB en 2021 pourrait être de 1,2% et 1,5% en 2022. Compte tenu de l'ampleur des chantiers en cours, cette reprise conjuguée à un climat politique stable nous laisse penser que le Congo devrait attirer plus d'investisseurs.

La CIMA affiliée à l'OHADA

Le Congo est un Etat membre de la CIMA de même que le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) est un exemple unique d'intégration de la régulation et de la supervision de l'industrie des assurances regroupant 14 pays d'Afrique de l'ouest et du centre.

La mission de la CIMA est de travailler au développement sain et harmonieux de l'industrie des assurances en assurant la protection des assurés et bénéficiaires de contrats et la stabilité financière des économies. Ce traité a adopté un code des assurances unique, englobant les règles du contrat d'assurance et les règles applicables aux acteurs : assureurs, réassureurs, intermédiaires d'assurance.

La CIMA, dans sa conception du contrôle des compagnies, tient beaucoup aux respects des trois piliers : engagements correctement évalués, actifs suffisants et de bonne qualité pour les couvrir et la capacité de disposer d'une marge de solvabilité pour gérer les éventuels événements exceptionnels (dérive des engagements, baisse brutale des actifs, une réassurance non adaptée ou une tarification non appropriée). Ce souhait de maintenir l'équilibre technico-financier a donné naissance à une succession de réformes en zone CIMA.

En collectant l'épargne des ménages, les compagnies d'assurance ont une responsabilité de taille, puisque leurs choix de supports d'investissement favoriseront de facto certains pans de l'économie, aux dépens de certains autres. Malheureusement à l'heure actuelle, plusieurs marchés du continent semblent plébisciter les investissements lucratifs, mais à faible impact sur le développement des écosystèmes locaux. Le cas de la zone CIMA illustre très bien cela. A fin 2017, la part des obligations souveraines dans les portefeuilles d'actifs des assureurs de la zone s'élevait à 17%, et celle des obligations au global à 22%. On est très loin des 50% autorisés par l'article 335 du code CIMA.

En effet, les 800 milliards CFA de primes émises en 2018 en zone UEMOA représentent 20% de l'ensemble des titres souverains émis en 2019 par les Etats de cette même zone. L'augmentation du poids des titres publics dans les portefeuilles d'actifs des assureurs conduirait mécaniquement à une baisse du coût de financement des Etats lors des processus d'adjudication. Cela pourrait ainsi alléger la charge de la dette, et par voie de conséquence, dégager des marges de manœuvre

CHIFFRES CLÉS

160 Millions

POPULATION

2%

DE LA POPULATION MONDIALE

30% PIB

PART DE L'AGRICULTURE

190

NOMBRE D'ASSUREURS

1.8 Mds USD

PRIMES ÉMISES

1% PIB

PÉNÉTRATION

11 USD /habitant

DENSITÉ

supplémentaires dans les futurs budgets des Etats, pour investir dans des secteurs d'avenir. Un intérêt accru des assureurs pour la dette souveraine pourrait également permettre d'abaisser le besoin des Etats de recourir aux eurobonds qui induisent une variabilité dans les budgets qui n'est pas souhaitable.

Sur le plan de la protection des assurés et bénéficiaires de contrats, les règlements pris par le Conseil des Ministres, les travaux et injonctions de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances et les contrôles effectués par le Secrétariat général de la CIMA à travers ses brigades ont permis de changer et de faire évoluer positivement, de nombreuses pratiques du marché, en vue d'un traitement équitable des assurés et bénéficiaires de contrats.

Santé

Le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2022, couplé avec la stratégie nationale de santé 2018-2030, constitue une avancée saluée par l'OMS. L'opérationnalisation de la Couverture Sanitaire Universelle est en cours.

“*L'Etat protecteur, c'est la couverture d'assurance maladie universelle à laquelle j'attache du prix et que j'entends rendre effective durant ce mandat.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Guesso, le 17 avril 2021.*



L'opérationnalisation de la Couverture Sanitaire Universelle

Le Plan national de développement sanitaire 2018-2022 du Congo fait de l'atteinte de la couverture maladie universelle une de ses priorités. L'engagement du gouvernement dans la recherche du bien-être de tous les Congolais se traduira par l'amélioration des mécanismes de financement du système de santé d'ici à 2030.

La Couverture sanitaire universelle (CSU), destinée à garantir l'accès à des soins de qualité pour tous et à éviter aux ménages la charge financière due aux dépenses de santé, est une composante des Objectifs de Développement Durable (ODD) formulés par les Nations-unies pour la période 2015-2030. La loi n°12-2015 du 31 août 2015 portant sur la création de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) a institué un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU). Cet établissement public doté d'une autonomie financière placé sous la tutelle du ministère chargé de la Sécurité Sociale a pour mission la gestion du régime et la prise en charge des soins de santé. Ce régime sera financé par les cotisations des employeurs et des travailleurs du secteur privé, des travailleurs indépendants, de l'Etat employeur et des agents de l'Etat, des titulaires de pensions.

Adopté en juin 2014 et en attente de sa mise en place, le RAMU assurera aux assurés sociaux et à leurs ayants droit, l'accès aux services de santé dans les secteurs public et privé à l'exception des risques liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. L'ensemble de la population résidant au Congo sera assujettie au RAMU. L'ouverture du droit aux prestations sera subordonnée au paiement préalable des cotisations ou des frais d'adhésion.



Ce régime fondé sur la solidarité donnera droit aux affiliés et à leurs ayants droit, prendra en charge les soins de santé curatifs et préventifs inhérents aux maladies, aux accidents, à la maternité ou à la rééducation ou réadaptation physique fonctionnelle.

Les textes réglementaires soutenant l'assurance maladie universelle ont été coproduits avec d'autres départements, la loi portant organisation du secteur privé de la santé est en attente de l'avis de la Cour suprême.

Concernant le financement, fondement de la réalisation des rénovations, 13% du budget de l'Etat a été consacré au secteur de la santé sanitaire. Les crises pétrolière et sanitaire dues à la COVID 19 ont réduit ce financement. Les partenariats avec le Fonds mondial, l'Alliance Gavi, le Fnuap, l'Unicef, la Banque mondiale, la BDEAC, la coopération chinoise et française ont été réactivés.

L'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle permettra, entre autres, de réduire la contribution directe des ménages aux dépenses de santé qui est actuellement de 32%, largement au-dessus de la norme recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (15-20%).



Crédit du Congo
Groupe AttIjarlwafa bank

Croire en vous

**EPARGNEZ AUJOURD'HUI ET
SOURIEZ À L'AVENIR AVEC
CONFORT RETRAITE**

 06 660 54 51



CREDIT DU CONGO
SOCIETE ANONYME AVEC C.A - CAPITAL 10.476.730.000 F.CFA - RCCM CG-BZV-01-2002-B14-00024 - NIU : M2006110000051122
SIEGE SOCIAL : AVENUE AMILCAR CABRAL BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO



Crédit du Congo
Groupe AttIjarlwafa bank

Croire en vous

**VOUS AVEZ VOTRE BANQUE
EN MAIN 24H/7J**

CDCNET+

**GESTION
CARTE BANCAIRE**

**SOLDE
TEMPS REEL**

**RELEVES
DES COMPTES**

**COURS
DES DEVICES**

**VIREMENT
CEMAC**

**SIMULATION
CRÉDIT**

**MESSAGERIE
INTERNE**



OFFRE CLIENTELE PARTICULIERS

Version 2.0

Vers un meilleur état de santé de la population

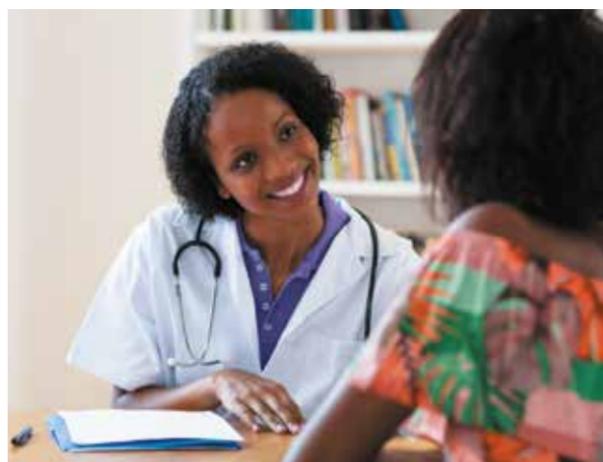
Le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2022, couplé avec la stratégie nationale de santé 2018-2030, constitue une avancée saluée par l'OMS.

À travers le PND, le gouvernement entend accorder une attention immédiate et accentuée aux questions de santé publique, de nutrition, de protection sociale, et autres programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Dans le domaine de la santé, l'Etat a considérablement investi dans la construction de centres hospitaliers à travers tout le pays. Il s'agit dorénavant de rendre opérationnel les districts sanitaires et aussi de réformer le système de santé public afin d'améliorer substantiellement la disponibilité et la qualité des soins.

La République du Congo est signataire de plusieurs engagements internationaux en matière de santé parmi lesquels l'accord d'Abuja recommandant aux pays africains d'allouer 15% de leur budget national au financement du secteur santé. Cet accord a pour objectif d'augmenter les dépenses de santé à au moins 60 dollars US soit environ 30 000 francs CFA par personne comme recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin de fournir des services de santé de qualité et améliorer le bien-être des populations.

Un des objectifs visés par le plan est d'améliorer la prise en charge médicale par la gouvernance sanitaire électronique (e-santé), en désenclavant les zones reculées grâce à la télémédecine. Grâce au numérique, le système de santé congolais pourra compter de nouvelles synergies entre les professionnels libéraux, hospitaliers et médico-sociaux mais aussi des outils innovants mis au service tant des patients que des professionnels.

L'analyse de l'état de santé des congolais (Sources : annuaires statistiques sanitaires 2015 et 2016) met en exergue que le Congo a enregistré une baisse du nombre de décès annuels pour 1000 personnes toutes causes confondues. Ce taux est passé de 17,09‰ en 1960 à 7,56‰ en 2015. Soit une régression de la mortalité globale de 56% en 55 ans. Le taux de mortalité est légèrement plus élevé chez les femmes (5,4‰) comparées aux hommes (4,4‰). En ce qui concerne la mortalité maternelle, le taux de mortalité a enregistré une réduction significative entre 1990 et 2012, passant de 890 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 426 en 2012. Toutefois, ce taux de mortalité a connu une légère augmentation entre 2012 et 2015,



passant de 426 à 436. La mortalité néonatale est restée stationnaire entre 2012 et 2015 (22‰ à 21‰ naissances vivantes) en dépit de la baisse observée entre 2005 et 2012 (33‰ naissances vivantes en 2005 à 22‰ naissances vivantes à 2012).

La mortalité infantile a enregistré une légère baisse entre 2012 et 2015 (39‰ à 36‰ naissances vivantes) comparativement à la forte baisse observée entre 2005 et 2012 (75‰ en 2005 à 39‰ en 2012). La mortalité juvénile, quant à elle, a été réduite entre 2012 et 2015 de 30‰ à 17‰ naissances vivantes entre 2012 et 2015, confirmant ainsi la tendance observée les années antérieures.

Le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants a enregistré une légère baisse passant de 382 en 2014 à 379 cas pour 100 000 habitants en 2016. La prévalence globale de l'hypertension artérielle (HTA) et des maladies cardiovasculaires hors AVC est de l'ordre de 32,5%. Quant aux AVC, ils représentent la première cause d'admission dans le service de neurologie, avec une prévalence estimée à 40% entre 2014 et 2017 et une létalité de 27,72%.

Les cancers de la prostate et du sein demeurent respectivement les premiers cancers chez l'homme (43,1%) et chez la femme (50,5%). S'agissant du diabète, le taux de prévalence se situe autour de 16,2% en 2017.

Sur le plan comportemental, la consommation d'alcool est de 61,7% chez les hommes contre 47% chez les femmes en 2015. Au cours de la même année, le taux de prévalence du tabagisme dans la population a été estimé à 8%, la consommation de tabac chez les 15-49 ans était de 2,7% chez les femmes et de 18,7% chez les hommes. Le Congo a une population très jeune avec 47% de personnes de moins de 18 ans qui font face à des défis énormes notamment en matière de santé, eau, hygiène et assainissement, et éducation et protection. En matière de santé, près de 30% des nouvelles infections de VIH au Congo, selon le Plan Stratégique National de prévention du VIH chez les adolescents et jeunes 2020-2024, se retrouve chez des jeunes ayant entre 15-24 ans. Le taux de séroprévalence du VIH dans la population générale en 2009 était de 3,2% avec des disparités d'un département à l'autre. Sur la base de cette prévalence, on estime à environ 76 030 personnes vivant avec le VIH dont 28 997 ayant besoin d'un traitement antirétroviral. En ce qui concerne la morbidité, il ressort de cette analyse que le paludisme constitue encore un véritable problème de santé publique au Congo, puisqu'il constitue la première cause de consultation (54%), d'hospitalisation (40%) et de mortalité (42%). La morbidité du paludisme a augmenté, passant de 47,9% en 2012 à 54% en 2016 et la mortalité imputable au paludisme a également augmenté pour passer de 18% en 2012 à 42% en 2016. La promotion du secteur privé de soins de santé à travers des facilités d'installation et des mécanismes de régulation des interventions constitue l'un des défis de la

politique sanitaire nationale. Le rapport du bureau d'études HERA réalisé avec l'appui de la Société Financière Internationale (IFC) du groupe de la Banque mondiale indique que le développement du secteur privé de la santé en vue de son intégration dans les politiques globales publiques est possible en encourageant le secteur public et les donateurs à travailler plus étroitement avec lui ; de modifier les politiques et les réglementations locales de manière à appuyer et mobiliser le secteur privé, en simplifiant les formalités administratives, en libérant les réglementations sur les ressources humaines, et en diminuant les droits de douanes et les autres obstacles à l'importation.

Concernant la carence en ressources humaines de la santé, l'Etat a consenti également des efforts significatifs pour pallier à ce défi. En effet, la République du Congo a conclu une coopération médicale avec Cuba et l'Egypte dans la disponibilité des équipes médicales au Congo. Par ailleurs, 2 108 étudiants ont bénéficié au cours de la période allant de 2013 à 2015, de bourses d'études à Cuba pour les métiers de la santé.

Notons, qu'au cours de ces dernières années, le gouvernement a entrepris, dans le cadre de l'amélioration de la couverture universelle en santé, une série d'actions et d'initiatives. Pour cela des efforts financiers importants ont été consentis pour mailler le pays d'infrastructures, notamment, celles du troisième échelon de la pyramide sanitaire. Aussi, des initiatives de gratuité pour les populations, des soins pour certaines pathologies ont été prises.

SELON L'OMS, LE CONGO CONSTITUE UNE OPPORTUNITÉ POUR POSER LES BASES D'UN SYSTÈME PHARMACEUTIQUE SOLIDE.

Toutefois, les professionnels de la pharmacie sont notamment confrontés aux problèmes de dédouanement de leurs produits et à une concurrence déloyale. Les pharmaciens doivent faire face à la vente illicite de médicaments ; à l'absence de crédit bancaire ; à l'absence d'un encadrement structurel ainsi que du fonds de garantie et de soutien aux entreprises.

Selon une enquête menée par les professionnels du secteur, les effets de cette crise sanitaire touchent tous les grossistes répartiteurs et officines pharmaceutiques. « Les taxes fiscales et autres y afférentes sont très élevées et mettent en péril l'accessibilité des populations au médicament de qualité » a déclaré Boniface Okouya, Directeur de la Pharmacie et du Médicament (DPM) en sa qualité d'Autorité Nationale de Réglementation Pharmaceutique. Un memorandum a été soumis au gouvernement en juin 2021.

Le gouvernement a, parallèlement, pris en main la lutte contre les faux médicaments en renforçant la pharmacovigilance. L'initiative congolaise intervient alors que le phénomène de faux médicaments reste prédominant sur le continent en dépit des saisies record sur le terrain. Selon de récents chiffres, près de 100 000 décès en Afrique sont attribués chaque année au commerce illicite de médicaments. Depuis septembre 2019, les ministres de la Santé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont établi un règlement des infractions et des sanctions liées au trafic des médicaments et produits de santé contrefaits.

Stratégie de lutte contre la pandémie de la Covid-19

Grâce au Plan national de riposte au coronavirus COVID-19 fait à Brazzaville dès le 22 avril 2020, le gouvernement a pris une série de mesures efficaces pour endiguer la propagation du virus.



Au Congo, le premier cas importé a été déclaré le 14 mars 2020 et le premier cas de transmission locale a été enregistré 13 jours plus tard à Brazzaville, après confirmation par le laboratoire national de santé publique. La fermeture des frontières nationales a été immédiatement décidée. Dès le 25 mai 2020, un régime de gratuité pour la prise en charge des frais de santé des personnes testées positivement à la COVID-19 et des cas-contacts sous

quarantaine a été institué. L'ensemble des structures publiques et privées de santé ont appliqué ce dispositif à la charge du budget de l'État et comprenant les consultations, les examens biologiques et radiologiques, les médicaments ainsi que les prestations relatives au traitement contre la COVID-19. Un numéro d'urgence, le 3444, destiné à fournir l'assistance et les conseils nécessaires aux potentiels contaminés, a été mis en place pour une prise en charge rapide des malades.

En outre, le ministère de la Santé a initié une campagne de dépistage ambitieuse d'envergure nationale.

Au 5 juillet 2021, le nombre total de cas recensés était de 12 695 avec 8 208 guérisons et 166 décès dans le pays depuis le début de l'épidémie. Le nombre moyen le plus élevé de cas de contamination quotidiens a été reporté le 7 janvier 2021. La stratégie anti-Covid de l'État congolais a permis d'éviter une situation critique comme celles constatées dans certains pays et régions du globe.

La mise en œuvre du plan national de vaccination a pour objectif réaffirmé d'atteindre 60% de la couverture vaccinale, soit 3 468 906 personnes vaccinées d'ici juillet 2022. Le gouvernement poursuit ses échanges avec les partenaires au développement et l'Union africaine, au titre du dispositif COVAX. Codirigée par l'OMS, la Facilité COVAX est l'initiative multilatérale la plus importante depuis l'Accord de Paris sur le Climat (2015). Elle vise à mutualiser les ressources de très nombreux pays en rassemblant 7,5 milliards de dollars pour financer 2 milliards de doses de vaccins, dont 1,3 milliard sera destiné aux 92 pays les plus fragiles. Pour le Congo, COVAX a ainsi confirmé la livraison d'un premier stock fin mai. La République populaire de Chine a, quant à elle, gratifié le Congo au total de 300 000 doses.

Grâce à la conjugaison de tous ces efforts, la campagne de vaccination bénéficiera de l'approvisionnement en doses suffisantes pour passer de 24 sites dans 3 départements, à ce jour, aux 453 attendus sur l'ensemble du territoire.

L'analyse du dispositif organisationnel actuel a conduit à proposer des aménagements pour une meilleure

performance, à tous les niveaux, dans la lutte contre la pandémie. Ainsi, la Coordination nationale a recentré l'essentiel de ses débats sur l'urgence à mobiliser l'ensemble de la population autour de la lutte contre la pandémie. La vaccination s'inscrit comme la cause nationale devant véritablement fédérer toutes les énergies.

L'offre de soins étant assurée à plus de 56% par le secteur privé, les agents de santé du secteur privé ont reçu, le 31 mai 2021, une formation sur la maladie du coronavirus afin de les impliquer dans la mise en œuvre du plan national de riposte contre le coronavirus. Réussir la vaccination est le gage d'une sortie progressive, déterminée et ordonnée des mesures de restriction prises depuis plus d'un an par le gouvernement. Toutefois, une partie de la population demeure réticente au vaccin.

Les données recueillies, en fin mai 2021, montrent que la pandémie Covid-19 continue d'impacter négativement les entreprises, pour environ 80% du secteur productif. Selon les chefs d'entreprises, la relance des activités demeure assujettie aux aides annoncées du gouvernement associées à la réussite de la campagne de vaccination, nonobstant l'observation stricte des autres mesures barrières. Une telle perspective pourrait contribuer à la reprise économique et situerait le taux de croissance à 0,2% en 2021 contre -7,8% en 2020.

Concernant l'assistance aux personnes vulnérables par le paiement de l'allocation Covid-19, les efforts entrepris par le gouvernement permettent de noter, au 30 mai 2021, un taux de couverture de ménages de 81,18%. Cette dynamique devrait se poursuivre.

OPPORTUNITÉS

La BAD a lancé un programme ambitieux basé sur une stratégie institutionnelle à l'horizon 2022. Elle a défini ses priorités pour l'industrie pharmaceutique en soutenant le développement du secteur privé et l'intégration économique régionale, ainsi que les investissements et les compétences technologiques : trois axes majeurs qui visent à placer l'Afrique comme un acteur clé face aux enjeux globaux. Compte tenu des spécificités du secteur pharmaceutique africain, la révolution technologique et l'innovation peuvent servir à l'accélération de la croissance inclusive et à la création d'emplois. Bien que le marché africain ne représente que 2% du marché global, sa croissance reste la plus importante dans le monde. Les opportunités sont notables, compte tenu de la dynamique démographique et de la croissance du pouvoir d'achat.

L'ouverture et l'implantation des formations sanitaires sont subordonnées à l'obtention d'une autorisation délivrée par le ministre de la santé. Les conditions à remplir pour postuler à la clientèle privée sont : être de nationalité congolaise ; être titulaire d'un diplôme d'Etat congolais ou d'un diplôme étranger de valeur scientifique reconnue équivalente ; être titulaire pour les médecins ou pharmaciens biologistes de deux certificats d'études spécialisées au moins ou de titres reconnus ; justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans la profession, dans la fonction publique ou dans le secteur privé ; être inscrit au conseil de l'ordre de la profession concernée ; être détenteur d'une autorisation du Ministère de la santé ; remplir les formalités requises pour l'exercice de la profession de commerçant.

Agriculture, élevage et agro-industries

Avec un potentiel agricole très important, le Congo mise sur le développement de la production du café, du cacao, du manioc et des produits maraîchers. La pêche et l'aquaculture sont deux domaines porteurs avec des ressources à exploiter. Le gouvernement encourage l'implantation et le développement des agro-industries grâce aux investissements privés.

“*Cette ambition d'indépendance alimentaire sera créatrice d'emplois pour les jeunes qui participeront activement, non pas à l'agriculture de nos ancêtres, mais à une agriculture modernisée et mécanisée, au rendement efficace et au potentiel infini, intégrée dans les échanges régionaux et mondiaux.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Guesso, le 17 avril 2021*





Entretien avec Paul Valentin Ngobo, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Cet agrégé des Sciences de gestion fait de la mécanisation de l'agriculture l'une de ses priorités afin de faire du Congo l'une des principales puissances agricoles de l'Afrique centrale.

Comment comptez-vous répondre aux grands défis que sont la sécurité alimentaire, la réduction des importations et la diversification de l'économie ?

La République du Congo est un pays dépendant du secteur pétrolier, ce qui rend son économie vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole. Depuis la crise pétrolière de 2014-2015, le PIB hors pétrole, qui traduit les efforts de diversification, ne cesse paradoxalement de fléchir : passant de 9,7% en 2012 à 4,6% en 2016, avant de s'établir à 1,5% sur la période 2019-2021. Le Congo se doit donc de réussir le passage d'une économie de rente pétrolière vers une économie plus résiliente, diversifiée et moins dépendante de la fluctuation du prix du baril de brut. C'est pourquoi le Président de la République a exprimé la volonté d'engager, sur la période 2021-2026, un développement soutenu de l'agriculture au sens large du terme.

Pour ce faire, le Plan Stratégique 2021-2026 mis en place par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) définit les actions prioritaires sur les cinq prochaines années avec pour but principal l'amélioration de la balance commerciale agricole grâce à l'accroissement de la production et de l'offre locale de produits agropastoraux et halieutiques, à l'augmentation de la part des produits agricoles dans les exportations congolaises et, à la réduction des importations de denrées alimentaires. Cela a un sens économique réel. Réduire les importations signifie que les ressources qui sont envoyées vers l'extérieur pour acquérir ces produits seront orientées vers les producteurs locaux, ce qui est de nature à améliorer leurs revenus et à réduire la pauvreté. La réduction des importations permettra également au pays d'économiser les devises souvent sollicitées par les importateurs.

Cinq objectifs essentiels sont poursuivis par le MAEP d'ici 2026 pour parvenir à améliorer la balance commerciale agricole : la satisfaction de la demande nationale en produits d'origine animale ; la satisfaction de la demande nationale en cultures vivrières et fruitières de grande consommation ; l'augmentation de la production des intrants nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail et de l'aliment de poisson pour la pisciculture ; l'amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; le renforcement des ressources et compétences du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

Pour réussir à atteindre les objectifs fixés et favoriser la mise en œuvre d'actions de développement du secteur agricole, le MAEP doit pouvoir disposer de ressources matérielles conséquentes afin, par exemple, de rééquiper les « Centres d'Exploitation des Machines Agricoles » (CEMA) en engins agricoles et contribuer à réduire la pénibilité du travail pour les producteurs-paysans. Ces centres seront également de véritables lieux de formation, alternant des enseignements théoriques et des applications pratiques dans les « Zones Agricoles Protégées. » Les besoins en terres étatiques pour implanter les ZAP sont estimés à 100.000 ha au minimum. Le Ministère s'emploie à favoriser l'accès à la terre et à garantir la sécurité foncière pour tous les producteurs afin d'encourager la valorisation du potentiel foncier via l'aménagement des exploitations à des fins de productions vivrières, de petits élevages, de cultures industrielles et de cultures de rente.

En réponse à la demande du Gouvernement pour un accompagnement ambitieux dans sa politique de transformation de l'Agriculture, la Banque Africaine de Développement a proposé un agenda, Agenda pour la Transformation de l'Agriculture au Congo (ATAC), dont la

mise en œuvre sera assurée par le MAEP. ATAC bénéficiera à environ 1 million de personnes, soit 20% de la population du pays, directement ou indirectement, à travers l'augmentation de la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Pouvez-vous nous parler de l'Incubateur Agricole du Congo (IAC) et de votre stratégie de créer près de 60 Zones Agricoles Protégées (ZAP) en cinq ans ?

Les IAC et les ZAP sont des structures de production au cœur de la stratégie d'agglomération des producteurs mise en œuvre par le Ministère pour impulser une nouvelle dynamique et renforcer les capacités productives des actifs agricoles, en vue d'accroître rapidement et significativement l'offre alimentaire locale en produits végétaux et animaux. Ces structures intégrées vont aboutir à une réforme organisationnelle des secteurs agropastoral et halieutique à travers le déploiement d'un dense réseau de producteurs sur l'ensemble du territoire national et, l'augmentation des superficies cultivées.

Les IAC et les ZAP couvrent au minimum 100 hectares par structure et permettent d'organiser les producteurs-paysans en groupements ou coopératives travaillant sur un minimum de 10 hectares de terres étatiques mises à leur disposition, contre les 1 ha à 2 ha habituellement exploités par l'agriculture familiale qui assure 90% de la production locale du pays. Ces espaces qui leur sont attribués, moyennant un loyer symbolique, offrent la garantie d'être sécurisés ; avec comme avantage l'annulation de la rente foncière usuellement versée par les producteurs aux propriétaires terriens pour la location des terres cultivées.

Ces structures de production dans lesquelles toutes les spéculations sont présentes, végétales et animales, vont redynamiser et optimiser la production. Elles constituent le cadre privilégié via lequel les groupements de producteurs bénéficient de subventions en nature leur permettant de lancer leurs activités avec un capital de départ significatif constitué de dotations et des services offerts par l'administration agricole : système d'irrigation, motopompes, mécanisation agricole, dessouchage des terres, labourage, pulvérisation, fertilisants, matériel aratoire, motoculteurs, batteuses, décortiqueuses, intrants, matériel végétal performant, kits d'élevage, etc.

Cette stratégie nouvelle d'agglomération des producteurs vise à faciliter le travail « d'accompagnateur » du Ministère qui se veut désormais être un prestataire de services pour les petits producteurs : rassembler ces actifs agricoles dans une aire géographique donnée permet de maîtriser les facteurs de production et de canaliser les efforts du Ministère sur de grands sites pour impacter simultanément diverses spéculations et un grand nombre d'acteurs.

Les IAC et les ZAP auront comme impact principal et immédiat la création d'emplois directs et indirects dans les filières de production agricole avec comme corollaire la réduction du chômage, de la pauvreté et, l'augmentation des revenus. Ils vont permettre, à long terme, d'assurer une nouvelle répartition de la richesse nationale car ils seront implantés sur toute l'étendue du territoire national ; améliorant la contribution de ces localités à la production de la richesse nationale.

Contrairement aux Incubateurs Agricoles du Congo (IAC), façonnés pour les jeunes néo-ruraux et nouveaux exploitants agricoles désireux de créer des entreprises agricoles, les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ne ciblent pas spécifiquement une population jeune mais plutôt des acteurs traditionnels du secteur, hommes et femmes de tout âge ayant l'expérience du travail agricole, un savoir-faire, et voulant bénéficier des appuis avantageux qu'offre l'intégration dans les Zones Agricoles Protégées.

Les IAC sont au nombre de 13 à ce jour, produisant dans différentes localités du pays. L'objectif du Ministère est d'implanter 5 Zones Agricoles Protégées d'ici la fin du mois de décembre 2021 et, 100 d'ici la fin du quinquennat en mars 2026. L'on compte aujourd'hui 3 Zones Agricoles Protégées déjà opérationnelles : la ZAP de Mayoumina, dans le Département de la Bouenza, la ZAP de Boudouhou, dans le Département de la Lékoumou et, la ZAP de Impo 2, dans le Département des Plateaux.

Où en est la mise en œuvre du Projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo ?

L'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE) accompagnent la République du Congo dans le renforcement des mesures permettant d'assurer un mode d'exploitation durable des ressources halieutiques. Le Projet d'Amélioration des Conditions d'Exercice de la Pêche Maritime et de la Durabilité de sa Gestion au Congo a été conçu dans ce cadre grâce à un financement conjoint UE-AFD, cette dernière en assurant également la mise en œuvre. Le projet supervise les actions relatives à la construction d'un nouveau port de pêche industrielle dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) qui va rendre possible un accès durable à des infrastructures portuaires performantes. Concernant la pêche maritime artisanale qu'il s'agit de préserver et de privilégier car elle approvisionne exclusivement le marché national et qu'elle en est le principal fournisseur, il lui est accordé différents appuis qui favorisent son intégration dans l'économie nationale.

Les pêcheurs artisans vont bénéficier de la construction imminente d'un brise-lame qui va intégrer, compléter et protéger la zone de débarquement du port de pêche artisanale moderne financé par la coopération japonaise (JICA) et inauguré en 2018. Cet ouvrage de protection qui était réclamé et attendu par les acteurs va considérablement améliorer les conditions de débarquement des captures au niveau du quai de pêche artisanale.

La construction des infrastructures s'accompagne d'un programme de renforcement des capacités du Ministère et de ses agents afin qu'ils soient en mesure de garantir une gestion pérenne favorisant la conservation des ressources halieutiques du Congo. Le Centre d'Observation des Navires, Bateaux ou Embarcations de Pêche de Pointe-Noire, organe opérationnel du Ministère placé sous la tutelle du Cabinet, a été équipé du système de surveillance des navires par satellite VMS pour pouvoir suivre et contrôler les flottes et opérations de pêche. Des agents sont formés à la maîtrise du fonctionnement de cet outil et font le lien entre le Ministère et les opérateurs de Vessel Monitoring System (VMS) qui fournissent les services à distance. D'autres cadres et techniciens sont régulièrement formés à la gestion durable des pêches, en océanographie halieutique et à l'utilisation des outils propres à ces domaines. Ces agents sont déployés dans les différents services de la Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture et du Centre d'Observation des Navires, Bateaux ou Embarcations de Pêche de Pointe-Noire.

Le projet a également largement contribué à l'acquisition du matériel et des équipements techniques destinés au service d'inspection de ce Centre d'Observation.

L'exécution du projet se poursuit jusqu'en 2024 : les réalisations programmées vont contribuer à consolider l'environnement économique et commercial des deux ports de pêche industrielle et artisanale.

Que diriez-vous à des investisseurs concernant l'attractivité du secteur dont vous avez la charge ?

La République du Congo est déterminée à moderniser et à industrialiser rapidement son secteur agricole et, pour ce faire, il entend catalyser les investissements du secteur privé dans l'agriculture et les secteurs connexes de l'économie.

Les initiatives du secteur privé pour mettre en valeur une partie des terres arables abandonnées en friche dans les vastes étendues des savanes congolaises sont vivement encouragées via une politique généreuse d'attribution des terres : l'État congolais a déjà attribué

des milliers d'hectares de terres agricoles à des sociétés agroindustrielles désireuses de s'installer dans le pays et de les valoriser en investissant dans des projets porteurs susceptibles de booster la production agro-pastorale et halieutique et la transformation des matières premières agricoles.

Plusieurs zones fertiles sont susceptibles d'attirer des investissements lourds, autant dans la production et la transformation des cultures vivrières et de rente, que dans la foresterie et les entreprises d'élevage de base. La première phase de la Zone Economique Spéciale (ZES) Oyo-Ollombo prévoit l'utilisation de grandes parcelles de terrains agricoles, soit des milliers d'hectares, pour l'horticulture et la culture de diverses spéculations tels que le palmier à huile, l'hévéa, le café, le cacao, le riz, le manioc et d'autres produits vivriers.

Les zones savaniques congolaises sont propices à toutes formes d'activités agro-pastorales et représentent une superficie de 12 millions d'hectares de formations herbeuses s'étendant de la dépression du Niari aux Plateaux Batékés. Les caractéristiques du milieu physique et les besoins de consommation augurent des perspectives favorables au développement des filières de l'élevage. En effet, le marché national de produits animaux est à investir pour tout type de cheptel car la dépendance vis-à-vis de l'extérieur se situe autour de : 98,1% pour la viande bovine, 97,3% pour les volailles, 29% pour les œufs de table et 100% pour les produits laitiers.

L'industrie de la pêche a un énorme potentiel et se distingue comme étant le secteur de denrées alimentaires animales le plus dynamique. La pêche et l'aquaculture constituent une niche prioritaire pour le Gouvernement et offre une occasion d'investissement intéressante puisque la consommation de poisson au Congo est supérieure à la moyenne mondiale. Il est possible de privilégier l'élevage de poissons en cages flottantes et le développement des éclosiers et d'unités de fabrication d'aliments pour poissons. Grâce aux mesures incitatives mises en place pour promouvoir les investissements, aussi bien dans le cadre des projets de coopération que via les politiques incitatives, en matière d'exonérations fiscales, d'exonérations douanières, de politique d'attribution des terres agricoles à mettre en valeur, la République du Congo soutient les investisseurs, nationaux et étrangers, engagés dans les activités agricoles car, c'est la somme des investissements, publics et privés, qui peut permettre d'accélérer les productions agro-pastorales et halieutiques et améliorer la contribution de ces secteurs à l'économie nationale.

L'agriculture, moteur de la croissance

L'agriculture est l'un des trois secteurs clés de la stratégie de diversification exposée dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022.



Le plan national de développement 2018-2022 s'inscrit dans la continuité du précédent, notamment en ce qui concerne la diversification de l'économie par l'opérationnalisation de la stratégie des secteurs prioritaires, avec une place de choix réservée à l'agriculture et à l'agro-industrie. Il vise également à répondre aux préoccupations exprimées par le Président de la République dans le cadre de son projet de société « Ensemble poursuivons la marche ».

Si le secteur agricole emploie environ 40% de la population active, il ne contribue qu'à raison de 5% au PIB et de 1 à 2% aux exportations. C'est essentiellement une agriculture de subsistance cultivant en moyenne moins d'un hectare, faiblement productive et dont les acteurs principaux sur le terrain sont des femmes (70%). Le secteur ne parvient pas à assurer l'autosuffisance alimentaire.

Or, le Congo compte 10 millions d'hectares de terres arables dont seulement 4% sont exploités, il reste donc

des millions d'hectares de terres agricoles fertiles disponibles pour l'agriculture professionnelle. Ce secteur est une source importante de croissance potentielle et son essor pourrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et réduire la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires. L'un des objectifs du PND est de développer les infrastructures de transport et de production indispensables au système agricole et d'améliorer les chaînes de valeur. De plus, dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), les autorités entendent moderniser l'agriculture familiale et promouvoir l'agro-industrie en aidant les organisations de petits producteurs à accéder au marché et à collaborer avec des opérateurs de grande taille.

L'essor de l'agriculture pourrait contribuer à améliorer le solde des transactions courantes à moyen terme en réduisant la dépendance à l'égard des importations de

CHIFFRES CLÉS

40%

DE LA POPULATION ACTIVE DANS L'AGRICULTURE

10 Mds

D'HECTARES DE TERRES ARABLES DONT 4% EXPLOITÉS

62 968 km²

DE ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE)

205 000 km²

DE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

denrées alimentaires. Depuis 2018, des interventions spécifiques ont eu lieu dans le cadre du PNIASAN : amélioration de l'accès à la terre, en particulier en zones périurbaines ; réfection et entretien de pistes rurales ; développement des productions végétale, animale et piscicole ; formation pour les petits producteurs-paysans. Par ailleurs et au fil du temps, le Congo s'est doté de nombreuses structures administratives et techniques en vue de promouvoir le développement agricole, à travers un dispositif de structures basé sur un dense réseau de Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Élevage et de Secteurs Agricoles. Il faut ajouter à cet ensemble les Centres de recherche et de production de semences végétales et animales, sans oublier les Projets de coopération multilatérale et les actions non négligeables des organisations de la société civile.



Le Gouvernement de la République du Congo, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en œuvre le Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo (PRODIVAC). Le Congo possède quatre types de sols caractérisés par une forte acidité et une faible fertilité, l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les petits agriculteurs pour augmenter leurs rendements. Afin de résoudre ce problème, la pratique de l'agroforesterie, en utilisant des arbres comme agent de la fertilisation des sols, notamment les légumineuses, représente une alternative pour réduire l'usage de la fertilisation chimique.

Cette activité contribuera à atteindre les résultats attendus du projet en termes d'augmentation des rendements de manioc de dix à vingt tonnes par hectare sur au moins 7 500 hectares, avec un coût de production réduit d'environ 30%. Le projet vise également une hausse des rendements de maïs de 1,5 à 3,5 tonnes par hectare sur au moins 2 500 hectares, avec un coût de production réduit d'environ 25%. La production de bois de chauffage devra aussi augmenter pour approvisionner le bassin de Brazzaville avec une demande annuelle estimée à près d'un million de mètres cubes en 2023. Quelque 355 000 personnes, dont 40% de femmes et 40% de jeunes dans les différents maillons des chaînes de valeur agricoles ciblées, sont concernées par les interventions du PROVIDAC.

Le gouvernement congolais veut, par ailleurs, réhabiliter les anciens sites de plantation de cacao, à travers une politique agricole axée sur l'organisation des groupements paysans. Les régions forestières de la Sangha et de la Likouala abritent des étendues de plantations de cacao dont les récoltes sont exportées via le marché camerounais. Certaines localités de la Cuvette (Makoua, Owando) et du Kouilou (district de Mvouti) produisent également du cacao.



Entretien avec Guillaume Ranson, Directeur général de la Société Agricole et de Raffinage Industriel du Sucre (SARIS-Congo) du groupe SOMDIAA, qui cultive depuis 60 ans les plaines argileuses de la région de la Bouenza.

Quelles sont les activités principales de la SARIS-Congo ?

Notre activité principale à Nkayi est la production de sucre à destination du marché congolais, avec une capacité de production actuelle de 65.000 tonnes de sucre par an, supérieure à la consommation nationale de 55.000 tonnes en 2020, résultant des besoins des industriels de l'agro-alimentaire et des ménages. Nous exportons donc aussi dans la sous-région CEMAC, au Gabon ou en Centrafrique par exemple. Nos produits sont le sucre granulé, qu'il soit blond ou raffiné, en sacs de 50kg, 5kg, sachets de 1kg et doseurs de 750g, jusqu'à la dosette de 5g, ainsi que le sucre en morceaux. Certains types de sucre ou de conditionnements ont été développés ces dernières années, et d'autres le seront encore à l'avenir, pour répondre aux besoins de consommation de plus en plus divers et ciblés des industriels ou des consommateurs. La SARIS-Congo bénéficie de la certification ISO 22000 pour ses sucres.

Comme acteur de la diversification économique, quels sont vos projets de développement ?

La diversification des activités est primordiale pour la pérennité de la SARIS-Congo, tout comme elle l'est pour l'économie congolaise, notamment face à l'ouverture prochaine de la ZLECAF. Sur le plan industriel, notre stratégie consiste à aller jusqu'au bout de la valorisation des sous-produits de la sucrerie, dans le cadre d'un développement optimisé et durable, promouvant le contenu local :

- la mélasse, objet de notre projet en cours de construction d'une distillerie d'ici 2024, afin de produire de l'alcool à destination des industries agro-alimentaires et pharmaceutiques congolaises, qui est actuellement en totalité un marché d'importation ;
- la bagasse, en développant le marché du recyclage de ces fibres de canne comme biocombustible ou comme base d'alimentation animale. Sur le plan agricole, nous développons depuis 2006 l'Unité de Broyage de Calcaire de Madingou, à l'amont des filières de grandes cultures et de cultures maraîchères, le calcaire étant un intrant naturel de fertilisation des sols. Enfin, depuis 2020, pour un développement de filière agro-industrielle cette fois à l'aval, nous avons lancé la

culture industrielle du maïs sur nos plantations, à destination de la Société les Grands Moulins du Phare, autre filiale de notre Groupe SOMDIAA implantée à Pointe-Noire, pour transformation en semoule de maïs pour les brasseries locales ou en farine de maïs pour l'alimentation humaine.

Pouvez-vous nous parler de la Fondation Saris ?

La Fondation SARIS est une association congolaise de développement local. Lancée depuis près de 10 ans, elle apporte un appui aux initiatives de développement des populations vivant en périphérie des plantations de la SARIS Congo. La Fondation travaille sur les thématiques du développement communautaire et des activités génératrices de revenus. Elle base son approche sur un développement participatif et contribue aux projets que ses interlocuteurs souhaitent mettre en œuvre.

Elle s'assure au préalable que les destinataires de ses actions soient structurés et suivent des formations techniques en lien avec leurs projets. Nos principaux succès tournent autour du développement du maraîchage, de la pisciculture, de l'élevage, de l'apiculture et plus récemment de la promotion de l'entrepreneuriat. Nous vous invitons à consulter les réalisations de notre Fondation : <http://fondations-somdiaa.com/hub/fondation-saris-congo/>



Site agro-industriel NKAYI : Moutela, B.P : 71

Agence POINTE-NOIRE : Immeuble Gabriella, 77, av. Jean-Marie Concko, Centre-ville, BP : 753

Agence BRAZZAVILLE : Immeuble Tours Jumelles, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, BP : 2345

e-mail : saris@saris.somdiaa.com



L'élevage, un rôle économique et social

Le Congo bénéficie de nombreux atouts favorables au développement de son secteur pastoral.

1 2 millions d'hectares de formations herbeuses de savanes s'étendant de la dépression du Niari aux Plateaux Batékés peuvent accueillir plus de 2 000 000 de têtes de bétail. Les effectifs recensés en 2017 se chiffrent respectivement à 40 178 têtes de bovins, 226 288 ovins/caprins et 133 200 porcins. Les volailles améliorées et de races locales sont évaluées 2 949 210 têtes. Ce cheptel ne couvre pas encore les besoins des populations en protéines animales. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur en produits animaux se situe autour de 98,1% pour la viande bovine, 97,3% pour les volailles, 29% pour les œufs de table et 100% pour les produits laitiers. Le coût total des importations annuelles des denrées alimentaires avoisine les 600 milliards de FCFA soit environ 1 milliard de dollars (source Banque Mondiale), dont près de 70% des produits d'élevage. Les caractéristiques du milieu physique et les besoins de consommation augurent des perspectives favorables au développement des filières de l'élevage. Le gouvernement souhaite accroître les capacités de production pastorale afin de réduire les importations des denrées alimentaires d'origine animale, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer à la diversification des recettes d'exportation. La stratégie de développement du secteur agropastoral est basée sur :

- L'acquisition à l'étranger des animaux performants et leur distribution par le biais du crédit bétail ;
- La vulgarisation et la promotion de l'insémination artificielle ;
- La protection sanitaire durable des élevages ;



- L'exonération des taxes fiscal-douanières à l'importation des intrants ;
- La promotion et l'implantation des prestataires des services privés tels les cabinets vétérinaires et les services zootechniques ;
- La spécialisation, la délimitation et la sécurisation des zones d'élevage.

Un projet de développement s'appuiera sur un programme basé sur « l'approche filières » en vue d'améliorer les chaînes de valeurs. Les filières (avicoles, porcines, ovine/caprines et bovines) ont l'avantage d'avoir un marché et un milieu naturel favorables ainsi que des ressources humaines existantes.

Le coût total des structures de production accompagnées par l'Etat s'élève à 72,35 millions de dollars. L'Etat appuiera les investissements des producteurs en ouvrant des lignes de crédits à taux bonifié, pour un montant de 304,99 millions de dollars.

LES GROUPEMENTS AGRICOLES DEVANT SE CONSTITUER EN SOCIÉTÉS

Les producteurs agricoles du Congo évoluant en groupements ou en coopératives vont devoir se transformer soit en sociétés coopératives simplifiées soit en conseil d'administration afin de pouvoir bénéficier des appuis financiers des institutions de développement. Cette recommandation est motivée par l'acte uniforme de l'Organisation en Afrique pour l'harmonisation du droit des affaires (Ohada) relatif au droit des sociétés coopératives. L'acte uniforme de l'Ohada est une réglementation régionale à laquelle la République du Congo est partie prenante depuis 2010. Cette mutation nécessaire permettra aux groupements agricoles d'avoir une véritable reconnaissance sociale et fiscale tout en favorisant une vraie relation avec les institutions financières (banque, établissements de microfinance, assurance...)

Pêche et Aquaculture, deux domaines très porteurs

Ce secteur est potentiellement un vecteur de croissance et d'emploi. Le Congo met ainsi en œuvre un projet destiné à améliorer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, grâce au financement du Fonds international de développement agricole (Fida).



Le pays dispose d'un réseau hydrographique riche et dense avec une côte longue de 170 km, un plateau continental d'une superficie de 11 300 km², une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 200 milles marins, soit 62 968 km², un dense réseau hydrographique couvrant une superficie de 205 000 km² et une biodiversité marine et continentale propice au développement de l'aquaculture : poissons, crustacés, mollusques, tortues marines, etc.

Les activités d'aquaculture sont exclusivement menées en eaux continentales sous son volet pisciculture. Actuellement, la pisciculture ne produit que quelques dizaines de tonnes par an, sur un potentiel qui peut être évalué à plus de 2 000 tonnes par an.

On dénombre trois principaux départements piscicoles : la Bouenza avec 1 608 étangs couvrant 33,88 hectares de superficie en eau ; le Pool avec 850 étangs couvrant 33,41 hectares ; le Niari avec 135 étangs couvrant 2,41 hectares.



Le potentiel piscicole actuel provenant des administrations décentralisées de la pêche et de l'aquaculture révèlent le chiffre de 1 034 pisciculteurs évoluant dans six des douze départements du pays, à savoir : Bouenza, Brazzaville, Lékoumou, Niari, Pool et Sangha. L'élevage du tilapia du Nil en étang demeure l'unique pratique aquacole en système d'élevage extensif.

Dans sa stratégie communautaire, le projet PD-PAC promeut des pratiques de production piscicole et de commercialisation des poissons basées sur des normes techniques approuvées tout au long de la chaîne de froid. Cela permet d'assurer la qualité du poisson mis à la disposition des consommateurs et de procurer aussi des rendements élevés et des revenus aux petits producteurs.

Trois départements du pays ont été retenus dans cette nouvelle phase du projet, la Cuvette, la Cuvette-Ouest et la Sangha. Ce projet de six ans ambitionne une augmentation de près de 18 mille tonnes de poissons par an.

L'activité apparaît ainsi comme une véritable opportunité d'approvisionnement en poissons frais pour les commerçants et les consommateurs. Dans la stratégie de développement de la pisciculture commerciale, il est prévu l'acquisition de deux éclosiers pour la production des alevins et l'acquisition d'une unité de production d'aliments de poisson.

Ces résultats suscitent de l'engouement des habitants qui expriment de plus en plus l'intérêt de passer d'une pisciculture artisanale de subsistance à une pisciculture rentable orientée vers le marché. Cette transformation est soutenue par une stratégie opérationnelle fondée sur l'aménagement des étangs, l'approvisionnement en alevins et en aliment subventionnés par le projet pour le 1^{er} cycle de production à l'ensemble des bénéficiaires.

La durabilité et l'appropriation des bénéficiaires seront facilitées par les appuis du projet en assistance technique sous forme de formation en entrepreneuriat ; sur les bases techniques de la pisciculture commerciale dans la Cuvette et la Cuvette-Ouest et la mise en place des partenariats avec les grossistes. Initié par le gouvernement congolais et son partenaire onusien, le projet vise à réduire la pauvreté en milieu rural, en augmentant la chaîne de valeur de production de poissons de bonne qualité.

CRÉATION DE DEUX AGENCES POUR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

La vision des autorités congolaise est, grâce à ces nouveaux instruments, de replacer l'agriculture et la pêche dans le système économique national pour réduire les importations des produits agricoles et halieutiques qui se chiffraient officiellement à 600 milliards en 2017.

L'agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage (ANDAE), ainsi que l'agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture, visent aussi à faire participer les deux secteurs à la diversification de l'économie du pays.

Le secteur agricole peine à prendre son envol alors que tous les ingrédients naturels sont réunis : des millions d'hectares de terres arables non valorisés, une pluviométrie abondante, un réseau hydrographique parmi les plus denses du continent porté par le grand fleuve Congo et le bassin du fleuve Niari particulièrement fertile.

L'agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture s'adosse à la nouvelle politique agricole du pays basée sur la promotion des filières. Il aura ainsi des passerelles de collaboration avec le projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC).

Le développement des agro-industries

Le Congo vise l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2025 et, pour y arriver, développer l'industrie agroalimentaire apparaît comme une réelle nécessité.



Les importations de produits alimentaires augmentent en volume et en valeur. Les faibles prix à l'importation de certaines denrées alimentaires du fait des subventions dans les pays exportateurs, ont induit une concurrence déloyale qui a détruit progressivement la production nationale, à tel point que si aucune mesure adéquate n'est prise, le Congo demeurera importateur net de tous les biens de consommation. Concentré à Brazzaville et Pointe-Noire, ce secteur reste donc à développer puisqu'il n'existe que quelques yaourteries, un complexe de fabrication de sucre, des usines de boissons (bière, eau et sodas), de l'aliment pour bétail, des biscuiteries, une ferme avicole développée sur le modèle intensif, une minoterie produisant des farines. Encourager l'implantation et le développement grâce aux investissements privés est une priorité. Dans le cadre du projet d'appui au Maraîchage et à la Transformation Agroalimentaire au Congo, il y a eu de nombreuses expérimentations participatives. Si de plus

en plus d'agriculteurs et de maraîchers recourent à des méthodes naturelles pour amender les sols, désherber, éloigner les insectes ou éliminer les champignons, ce sont souvent grâce à des sociétés agro-industrielles ayant pris les devants du mouvement vert, pour notamment fertiliser la terre. L'État a déjà affecté des milliers d'hectares de terre à des sociétés agroindustrielles qui ont voulu s'installer dans le pays. C'est le cas de la société COFCAO qui a obtenu dix mille hectares de terre, une autre société agri-ressources spécialisée dans la production du riz ayant bénéficié de quatre mille hectares à Louvakou, puis vingt-deux mille hectares supplémentaires.

Opportunités dans l'agriculture

Plusieurs zones fertiles sont signalées pour attirer des investissements de grande envergure, autant dans la production et la transformation des cultures vivrières et de rente, que dans la foresterie et les entreprises d'élevage de base. La première phase de la ZES Oyo-Ollombo prévoit

L'utilisation de grandes parcelles de terrain agricole se trouvant à l'intérieur du périmètre de planification, 1 460 hectares de terres destinés à l'horticulture, ainsi que des industries de logistique et de développement urbain situés à l'intérieur de la zone centrale. Les différentes cultures retenues sont les suivantes : les palmiers à huile, le manioc, l'hévéa, le riz, le café, le cacao et d'autres produits vivriers.

Opportunités dans l'aquaculture

L'industrie de la pêche a un énorme potentiel : il est l'un des secteurs de denrées alimentaires animales les plus dynamiques. La pêche et l'aquaculture constituent une niche prioritaire pour le Gouvernement du Congo et une occasion d'investissement intéressante puisque les ressources halieutiques nationales sont actuellement sous-exploitées et la consommation de poisson au Congo est supérieure à la moyenne mondiale. On peut privilégier :

- L'élevage de poissons en cages flottantes ;
- Le développement des éclosiers et d'unités de fabrication d'aliments pour poissons.

Opportunités dans l'agro-industrie

Pour relever les différents défis subsistant dans ce secteur, le PND 2018-2022 souhaite notamment encourager l'implantation et le développement de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire à base des investissements privés et mettre en place des mécanismes de financement adaptés. L'opérationnalisation du FIGA devrait favoriser l'éclosion

et le développement des initiatives privées nationales dans ce secteur.

Par ailleurs, à la faveur de la mise en œuvre entamée de la politique des Zones Economiques Spéciales, la canalisation soutenue des Investissements Directs Etrangers vers les Zones Economiques à vocation agricole et agro-industrielle est une option encourageante pour la promotion des investissements propices à la valorisation des produits agricoles et agro-industriels. Entre autres, il y a possibilité d'y développer les activités de :

- Culture et transformation des cultures de rente : cacao, café, palmier à huile, hévéa.
- Cultures vivrières et conditionnement et transformation : produits maraîchers, maïs, manioc, etc...
- L'arboriculture fruitière et transformation de fruits
- Production d'aliment de bétail et d'engrais.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Le gouvernement congolais et la société Eni Spa ont signé, le 4 octobre 2021, un protocole d'entente relatif à la coopération sur des projets agricoles. La société souhaite élargir et diversifier davantage les sources d'approvisionnement de ses bioraffineries. Ainsi, dans le cadre de son processus de transition énergétique et de ses engagements en termes de promotion du développement durable et de responsabilité sociétale, Eni Congo, filiale congolaise de Eni Spa, envisage d'évaluer et de développer des projets visant la décarbonisation graduelle de ses opérations. Le but étant, entre autres, de contribuer aux priorités nationales congolaises en termes de développement socio-économique et en général, aux Objectifs de développement durable.

Une vision protectrice de l'environnement que le Congo entend soutenir, dans le strict respect de son Plan national de développement agricole (PNDA 2018-2022). Il s'agit aussi de favoriser les projets d'appui à l'agriculture paysanne et l'inclusion des petits exploitants dans les filières agricoles, étant donné que l'agriculture reste l'un des moteurs principaux non seulement pour accélérer la croissance et la diversification économique mais aussi pour réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire de la population. Les deux parties souhaitent évaluer le potentiel de culture de la plante de ricin pour extraire l'huile de ses graines et l'utiliser comme matière première pour les bioraffineries.



BAYO.

La satisfaction au quotidien de vos besoins essentiels par une entreprise nationale.

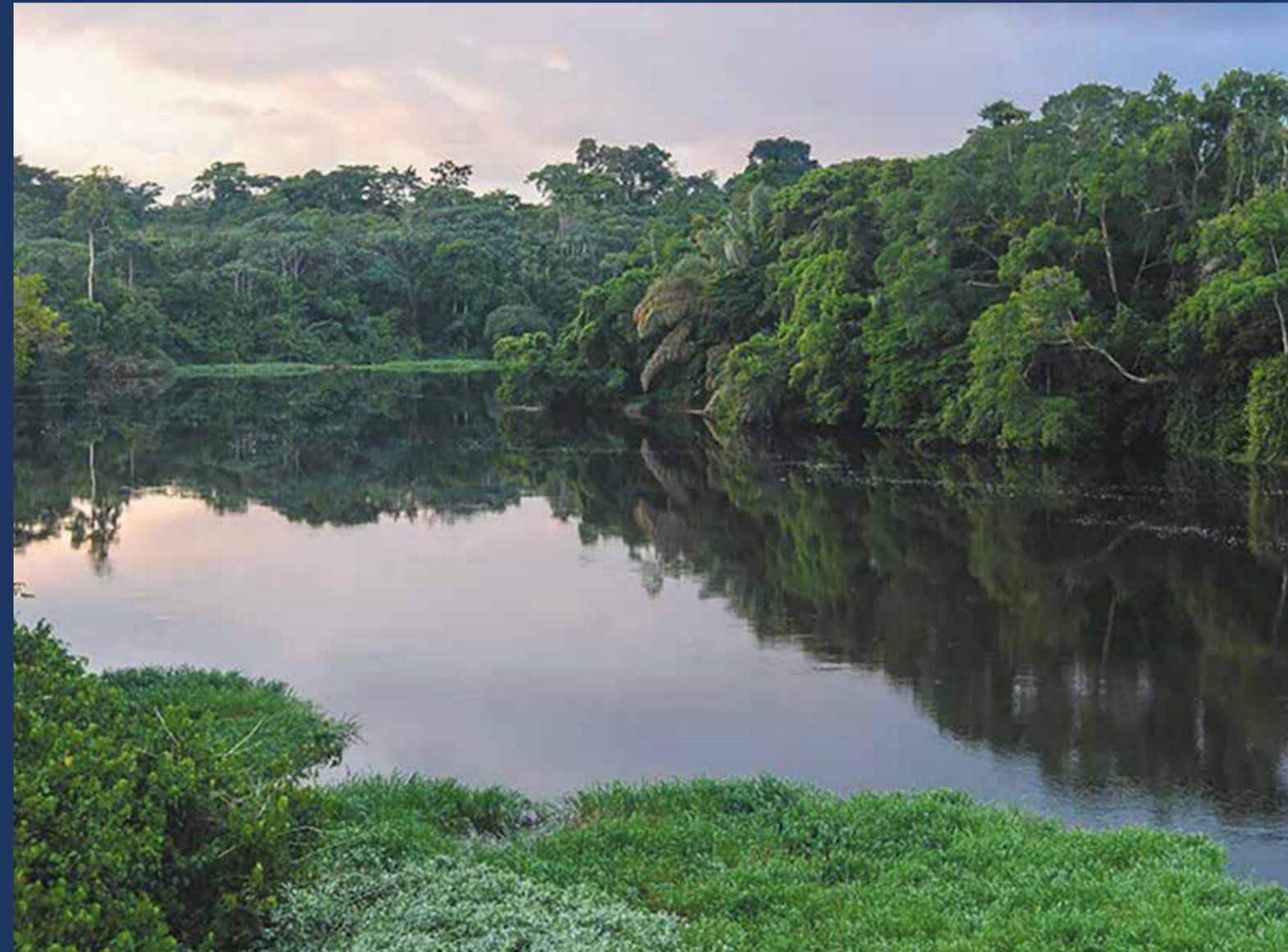


Tourisme

Le Bassin du Congo appelé « l'Amazonie africaine » a un potentiel écotouristique, balnéaire, culturel et historique important mais encore sous-valorisé. Le Congo a un patrimoine exceptionnel.

“*J'ai évoqué le tourisme, cet or vert qui ne tarit pas. J'ai en ce domaine de grandes ambitions pour le Congo, avec l'organisation de notre territoire en trois zones de développement écotouristique et une politique offensive de recherche des investissements privés, conjointement à l'engagement de l'Etat.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Gusso, le 17 avril 2021.*



Un patrimoine exceptionnel

Le Congo a un potentiel écotouristique, balnéaire, culturel et historique important mais qui reste encore sous-valorisé. Or, le gouvernement compte diversifier son économie en jouant notamment la carte du tourisme.



Situé au cœur du Bassin du Congo, ce pays est un jardin naturel relativement vierge, est communément appelé « l'Amazonie africaine » à cause de ses richesses en biodiversité. Son relief et son climat l'ont doté de diverses zones écologiques dont la faune et la flore naturelles constituent une richesse touristique exceptionnelle. La contribution du secteur à la croissance reste encore très faible au regard de ses potentialités. Cette situation résulte notamment d'un manque de sites aménagés, de circuits touristiques bien élaborés et des faibles capacités des structures d'accueil

dans les aires protégées. Le secteur touristique connaît également des problèmes de compétitivité, les coûts de transport à destination du Congo et à l'intérieur de celui-ci, demeurant encore élevés, comparativement à d'autres destinations. Cependant, de réels efforts sont déployés pour étoffer l'offre actuelle tout en privilégiant les prestations haut de gamme pour préserver une biosphère unique au monde.

Le pays, sillonné de grands cours d'eau tels que le majestueux fleuve Congo, est doté de vastes richesses animales et botaniques : éléphants de forêts, chimpanzés,



singes, gorilles, lions, buffles, hippopotames, antilopes, gazelles, des espèces variées et rares d'oiseaux, de poissons et de plantes, de fleurs et d'arbres.

Sur le plan artistique et culturel, la présence de nombreux peintres, sculpteurs et musiciens, peuvent faire du Congo une destination culturelle de renom. Brazzaville abrite tous les ans le Festival Panafricain de Musique (FESPAM). Le plus fameux représentant de la littérature congolaise, dont l'œuvre est traduite dans une vingtaine de langues, est Alain Mabanckou. Pour ce qui est des arts plastiques, l'école de peinture de Poto-Poto, du nom d'un quartier de Brazzaville, a donné ses lettres de noblesse à la peinture congolaise. Inauguré en 2017 sur le domaine présidentiel de N'Gol'Odoua, près d'Édou, le village natal de Denis Sassou Nguesso, le musée Kiebe-Kiebe présente une collection de plus de 150 pièces, sanctuaire des rites et arts du Congo dédié à l'ordre initiatique des ancêtres inventeurs de la danse kiebe-kiebe. En décembre 2018, Pointe-Noire a inauguré

son Musée du Cercle africain, le premier musée de la ville présentant des objets d'art traditionnel ainsi que des œuvres d'artistes contemporains. Parrainé par l'Unesco, il est né d'un partenariat entre l'entreprise italienne Eni et l'État congolais, qui assure la gestion de l'établissement.

LE MUSÉE DU BASSIN DU CONGO

Créé au cœur de Brazzaville, le Musée du Bassin du Congo est un lieu de mémoire et de transmission. Avec près de 700 pièces anciennes référencées en une base de données unique, il constitue un fonds exceptionnel, témoignage de traditions toujours vivantes d'une des régions les plus peuplées du continent.

Les projets de développement touristique

Le Plan national de Développement (PND) 2018-2022 élaboré par le gouvernement sous l'impulsion du Chef de l'État, a placé le tourisme au rang de secteur prioritaire de diversification de l'économie nationale, au même titre que l'agriculture et l'industrie.

L'objectif est de faire du Congo une destination de référence en Afrique en promouvant la destination sous le label « Green-Congo ». Le tourisme durable et responsable est inscrit dans le Programme national de développement (PND) 2018-2022. Il convient donc d'accroître et de diversifier l'offre touristique en se basant sur la valorisation de l'écotourisme dans les aires protégées.

L'administration nationale du tourisme, en forte restructuration, s'est dotée depuis le 10 mars 2020 de trois nouvelles lois : la première porte sur la création du Guichet unique du tourisme, une seconde sur la transformation de l'Office de promotion de l'industrie touristique en un établissement public à caractère industriel et commercial et, enfin, une loi a décidé de la création de la Société congolaise d'ingénierie touristique. La dynamisation du cadre juridique et institutionnel du secteur du tourisme permettra de disposer d'outils efficaces pour la mise en œuvre de la politique nationale de développement du tourisme.

Le patrimoine naturel est constitué des parcs et de réserves avec toute la biodiversité qu'ils renferment ainsi que de nombreux sites d'intérêt touristiques. Le Congo a érigé près de 13,3% de son territoire en 16 aires protégées sous différents statuts.

Deux sites culturels d'une grande importance ont été inscrits sur la liste indicative de l'UNESCO : l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et le domaine royal de Mbé. L'écotourisme peut attirer aussi bien une clientèle étrangère que nationale : croisières fluviales, pêche sportive en mer et loisirs balnéaires, pratique du golf ou organisation de circuits de découvertes historiques. Il s'agit aussi de développer la palette d'offres : excursions, safaris, activités sportives ou d'aventures, balnéaires ou fluviales, culturelles et mémorielles.

Des études d'aménagement portent sur trois zones de développement touristique : Brazzaville, Pointe-Noire et le Grand Nord.



ATOUTS NATURELS DU CONGO

- Un pays situé à cheval sur l'équateur avec une façade maritime de 170 km
- Un territoire couvert à 65% de forêts et 35% de savanes
- Seulement 0,7% du territoire exploité par les cultures saisonnières et permanentes
- Des précipitations annuelles moyennes de 1650 mm avec l'évapotranspiration d'environ 1300 mm
- Les potentialités hydrologiques et hydrauliques importantes du bassin du fleuve Congo
- Des savanes et des écosystèmes particuliers
- Une diversité florale : 26 575 spécimens informatisés, dont 5137 espèces spontanées, réparties en 1627 genres et 233 familles
- Des richesses minières importantes : pétrole, gaz, or, diamant, potasse...



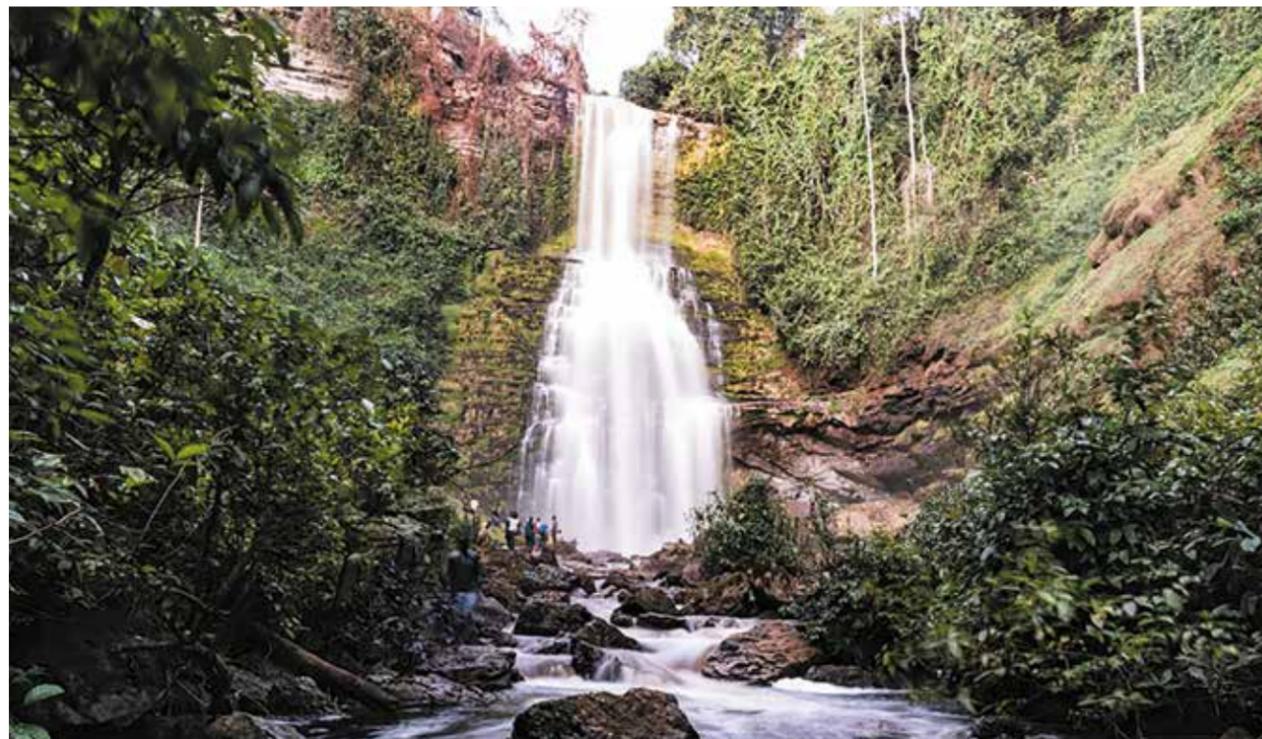
HÔTEL ELAIS

PROFITEZ D'UN COIN
DE PARADIS EN PLEIN COEUR
DU CENTRE VILLE



Les projets en cours

Fort de ses paysages spectaculaires, de sa flore et de sa faune sauvage exceptionnelles, le Congo multiplie les projets pour se positionner comme une destination écotouristique majeure.



La construction de structures touristiques dans le Parc National d'Odzala-Kokoua

Situé dans le nord-ouest du pays, le Parc National d'Odzala-Kokoua est l'un des plus anciens parcs nationaux d'Afrique. Créé en 1935, il a obtenu le statut de Réserve de la Biosphère en 1977. Couvrant une vaste zone de 13 500 km², c'est le plus grand parc animalier du Congo. Ce bassin est la deuxième plus grande forêt tropicale au monde, couvrant plus de deux millions de kilomètres carrés dans six pays et représentant 18% de la forêt tropicale restante sur la planète. La diversité biologique et l'endémisme y sont extraordinaires, toutes les espèces ou presque y sont représentées. En novembre 2010, African Parks a conclu un accord de 25 ans avec le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement pour protéger ce parc de d'envergure mondiale. Près de 130 000 personnes vivent autour d'Odzala rendant le développement et l'engagement

communautaires essentiels. En 2018, le parc a entrepris une série de projets. Le parc dispose actuellement de trois lodges touristiques haut de gamme, les camps de Lango, Mboko et Ngaga.

L'aménagement du site touristique de Lesio-Louna

Comptant un peu plus de 170 000 hectares, la Réserve Naturelle de Gorilles de Lesio-Louna, regroupe la réserve de la Léfini, au Sud-Ouest de la Léfini, et la réserve de Lesio-Louna, un sanctuaire de gorilles. Depuis le 20 juillet 2009, le sanctuaire de Lesio-Louna est destiné à protéger des espèces menacées, en particulier les gorilles. La réserve accueille les visiteurs dans trois sites : la base de vie d'Iboubikro, le site d'Abio et le site du Confluent. A deux heures de voiture de Brazzaville, cette réserve naturelle est l'une des plus importantes du Congo.

La construction des structures touristiques du village Mâh

Situé dans le district d'Ignié, département du Pool, le village Mâh se trouve dans la réserve animalière de Lesio-Louna.

Ce village est bordé d'un lac qui devrait permettre aux visiteurs de faire des excursions en bateau sur le lac et de se baigner. L'amélioration du circuit touristique, la construction de restaurant et de paillote modernes devraient accroître la fréquentation des visiteurs dans cette réserve.

La construction de structures touristiques dans le Parc National de Conkouati-Douli

Créé en 1999, à l'ouest du Congo dans le département du Kouilou, le Parc national de Conkouati-Douli abrite une flore très dense, typique des végétations équatoriales, et une faune à la richesse incomparable : gorilles, mandrills, éléphants, panthères, tortues, crocodiles... Avec une superficie de 504 950 km², le parc se trouve à proximité des villages de Cotovindou et Louléma, le long de la frontière entre le Congo et le Gabon. L'espace naturel est arrosé par trois cours d'eau. Ses forêts luxuriantes offrent un cadre de vie à plus de 8 000 chimpanzés et 2 000 gorilles des plaines occidentales. Le parc national joue aussi un rôle social et économique. Son espace maritime de plus de 1 200 km² permet le renouvellement des stocks de poissons et pourrait aider le développement d'une filière de pêche artisanale pourvoyeuse d'emplois et de revenus économiques pour les communautés locales. L'ONG française Noé est en charge de sa gestion.

La construction de la réserve communautaire du lac Télé

Situé au nord-est du pays, d'une superficie de 438 960 hectares, la réserve a été créée en 2001. Le lac couvre une superficie de 23 km². La réserve regorge d'importantes espèces de grands mammifères, incluant une haute gamme de gorille de plaine. On y dénombre, aussi, plus de 400 espèces d'oiseaux et d'insectes.

La construction de la réserve communautaire du Haut Fouari (Nyanga)

Située près du fleuve Kouilou-Niari et à environ 350 kilomètres de Brazzaville, cette réserve a été créée en 1956. C'est à partir du village de Nyanga que l'on pénètre dans les réserves de faune du Nyanga Nord et du Mont Fouari. Localisées dans le département du Niari près de la ville de Dolisie, on y trouve plusieurs espèces dont l'éléphant, le



chimpanzé, l'hippopotame, le buffle de la forêt... Quelques espèces forestières y sont également signalées dont le potamochère, divers cercopithèques, etc.

La construction d'un parc d'attraction à Pointe-Noire

Pointe-Noire est l'une des rares villes côtières à ne pas disposer de parc d'attraction. Aussi, le conseil départemental et municipal a décidé d'aménager la plage de la côte sauvage en zone de loisirs et d'attraction. La création de ce parc d'attraction de premier plan sur les terres Mâ Loango va permettre à Pointe-Noire d'être non seulement plus touristique mais également plus agréable à vivre. Ce projet comporte des zones de sport, des espaces culturels, des jardins, des parkings et plusieurs lieux de distraction.

La construction de structures touristiques dans le Parc National Nouabalé-Ndoki

Situé au nord du pays, le Parc National Nouabalé-Ndoki et la Réserve communautaire du Lac Télé abritent une population significative d'éléphants de forêts, de gorilles, de chimpanzés, de lions de forêts, de buffles, de panthères, plus de 300 espèces d'oiseaux et bien d'autres petits mammifères. Début décembre 2020, le ministère du Tourisme et de l'Environnement a conclu avec Congo Conservation Company un accord d'investissement d'un montant de 14 millions de dollars destinés à promouvoir le développement durable du tourisme au parc national de Nouabalé-Ndoki. Deux lodges vont être construits, l'un à Mobongo et l'autre à Moundzika.

Le Projet réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville

Renommé Zoolandia, il fêtera en 2022 ses 70 ans d'existence. Les travaux de réhabilitation et de valorisation ont commencé en 2019 accompagné d'un repeuplement animalier.

Le Gouvernement décide fin 2018, une réhabilitation et une valorisation du Parc zoologique avec une fonction nouvelle, la botanique. Une convention de concession a été signée avec la société C.R. Multi services. Dans un souci de suivi et de participation à cette réalisation, le Ministère en charge des Eaux et Forêts, maintient sur les lieux sa présence, au travers d'une direction zoologique, du Service National de Reboisement (SNR) et du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR).

Ce parc, renommé Zoolandia - Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville, présente, en plein centre-ville, une forêt naturelle cernée d'une ceinture d'arbres exotiques et d'une zone dite active pour les animaux, permettant à la population locale d'avoir accès à ce patrimoine.

Des spécimens fauniques sont présentés au public et des populations d'animaux menacés sont réintroduits dans des parcs nationaux du Bassin du Congo dans des



programmes encadrés. Le Congo possède des dizaines d'espèces animales et végétales, les plus convoitées en Afrique et dans le monde. Ce projet est né de la volonté de participer davantage dans le développement des activités sociales, économiques et culturelles, en adéquation avec l'environnement.

OPPORTUNITÉS

Le secteur du tourisme est quasi encore inexploité en République du Congo et offre de fait de réelles opportunités d'affaires. Les domaines d'intervention sont nombreux : création d'agences de tourisme et de tours opérateurs, construction d'établissements hôteliers et de restaurants, visites-guidées de parcs et réserves touristiques, aménagement et exploitation de sites et des circuits touristiques, organisation de croisières, d'excursions et de randonnées, transports et location de voitures, escortes et guides des voyageurs, etc.

Le Congo est propice pour l'écotourisme et le tourisme de découverte de par la grande diversité de sa faune et de ses forêts. Autant de possibilités innovantes offertes aux investisseurs.

Le Congo peut également miser sur le tourisme fluvial, avec l'organisation de croisières sur le fleuve Congo. Un produit qui peut intéresser autant la clientèle internationale que locale.

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCE DE KINTELE

LE CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES & GRAND HÔTEL DE KINTELE

Allient élégance architecturale, hautes technologies, cultures africaines, gastronomie et modernité, offrant aux visiteurs la tranquillité, l'hospitalité dans un cadre verdoyant.

Nous disposons de :

- 200 Chambres dont 2 Grandes Suites Présidentielles, 4 Suites Présidentielles et 10 Suites Juniors
- 2 Restaurants et Bars
- 1 Palais des Congrès de 1500 places
- 1 salle Présidentielle pouvant accueillir 75 Chefs d'Etats (375 places)
- 1 Salle de Presse (120 places assises)
- 1 douzaine de salles de réunion alliant tous les styles de configuration
- 1 Salle des banquets (1000 places assises)
- 1 Spa - Fitness / Terrain de tennis / Piscine

GRAND HÔTEL DE KINTELE



Grand Hôtel de Kintélé, Arrondissement 9
BP 0174 Djiri - Brazzaville, République du Congo
Tél : +242 06 561 7848/ +242 05 023 7177

Email : reservation@cick-grandhotelkintele.com
www.cick-grandhotelkintele.com

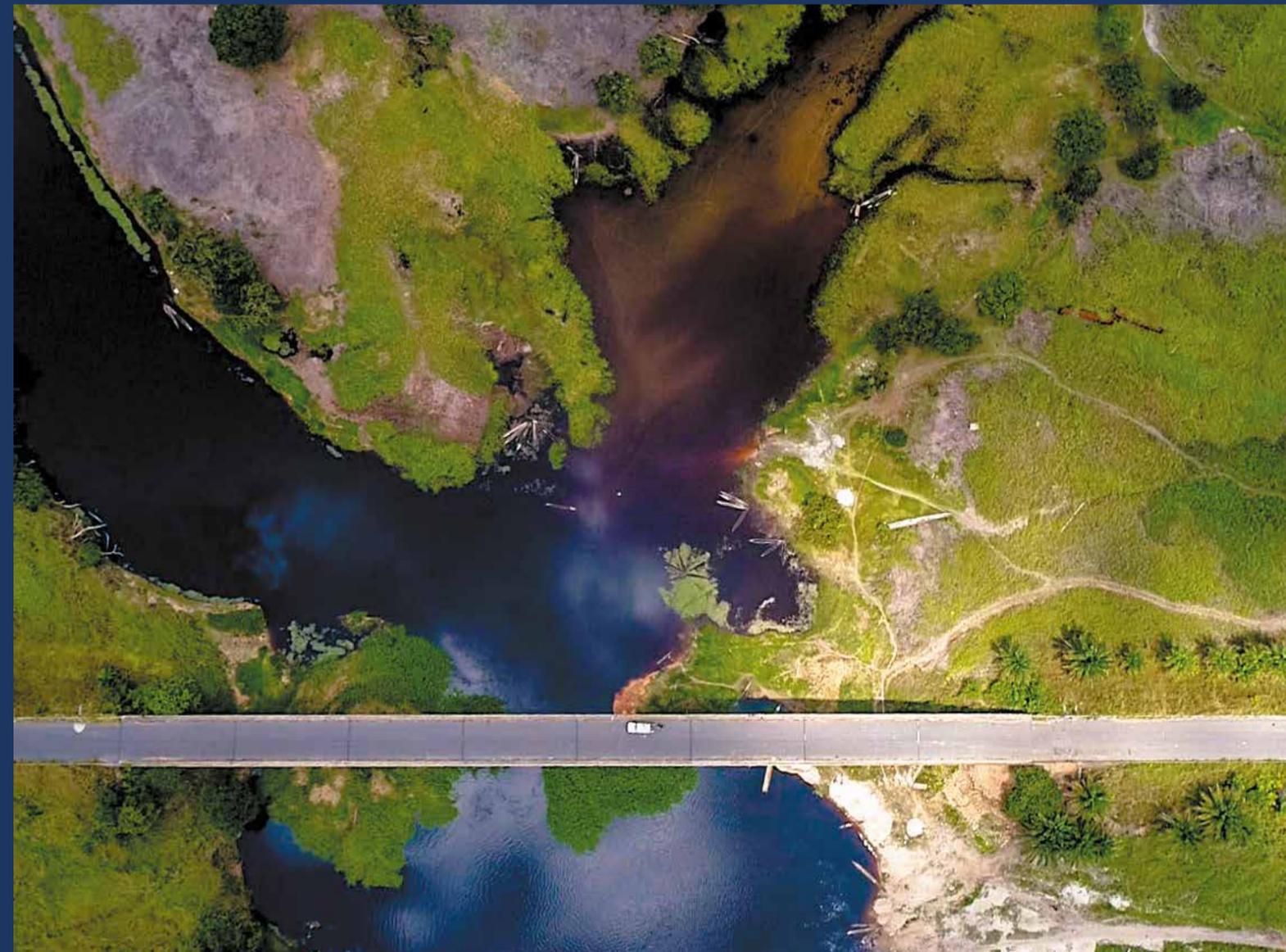


Biodiversité et développement durable

La Contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée a été élaborée et validée par l'ensemble des parties prenantes nationales pour la période de 2020-2030, est consolidée dans le but de lutter efficacement contre les changements climatiques et promouvoir l'économie verte.

“ Depuis près de 30 ans, la République du Congo porte avec force la voix de l'Afrique lors des grandes conférences mondiales sur la protection de l'environnement. (...) Mon engagement pour les 5 prochaines années est de donner au Congo la dimension mondiale qu'il mérite en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. ”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Guesso, le 17 avril 2021.*





Entretien avec Arlette Soudan Nonault, Ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, en charge de la préservation du second poumon écologique mondial.

Quel est le rôle du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ?

Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, principal instrument de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) est une initiative du Président Denis SASSOU-N'GUESSO, lancé à l'occasion de la tenue de la COP 22 qui est devenu une réalité le 9 Mars 2017 dans la ville d'OYO en République du Congo, avec la signature par dix pays du Memorandum qui a formalisé sa création.

La CCBC est composée aujourd'hui de 16 États (plus le Royaume du Maroc) : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Kenya, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Rwanda, Sao Tomé & Príncipe, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad et Zambie.

Ce Fonds a pour objectif de mobiliser les ressources auprès des contributeurs afin d'assurer le financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable, à la promotion de l'économie bleue et de l'économie verte dans son champ d'application. Dans la perspective d'assurer au Fonds Bleu une gouvernance financière de qualité, la CCBC a lancé une étude de préfiguration de cet instrument. Cette étude étant achevée, le fonds bleu devient une expérience sur le continent africain en matière de finance climatique. Dans les conclusions du Deuxième Sommet tenu le 30 septembre 2021, les chefs d'État et de Gouvernement de la CCBC ont exhorté bailleurs de fonds et investisseurs privés à apporter leur soutien à cette Commission, pour la mobilisation des ressources financières, complémentaires aux contributions des États en vue du financement du plan d'investissement climat du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ainsi que des initiatives nationales et sous-régionales, afin de concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique, la création

d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Que change la découverte récente d'une zone de tourbières parmi les plus anciennes et les plus vastes au monde avec une superficie de 165 000 km² ?

La République du Congo possède un capital de ressources naturelles exceptionnelles, préservé grâce à une politique de gestion responsable et durable. Ce capital naturel remarquable est constitué notamment de forêts, qui couvrent une superficie de 23,5 millions d'hectares soit 69% du territoire national et environ 12% de l'ensemble du massif forestier du Bassin du Congo.

Sa position stratégique au cœur du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique de la planète, la place au centre des enjeux climatiques mondiaux et des politiques environnementales y relatives. La découverte récente d'une grande superficie de tourbières parmi les plus importantes au monde dans les forêts du Nord Congo aux valeurs écologique, biologique et économique incontestables, augmente l'intérêt de la communauté internationale vis-à-vis de cet écosystème particulièrement fragile.

Selon les récents travaux des chercheurs de l'Université de Leeds dont la présentation finale des résultats du projet CongoPeat à Brazzaville interviendra en 2023, la nouvelle cartographie des tourbières nous donne une superficie de 165 560 Km² au lieu de 145 500 Km², soit une augmentation de 14%. Il en est de même du carbone stocké dans ces tourbières qui passe de 30 milliards de tonne à 31 milliards de tonne, ce qui représente près de 15 à 20 ans d'émission de CO₂ des USA et 3 ans de toute la planète. Certaines informations recueillies pendant ces études seront diffusées lors de la COP 26 de Glasgow au Royaume Uni.

Les tourbières de la Cuvette Centrale du Bassin du Congo, vulnérables à la sécheresse, constituent un écosystème particulier regorgeant d'immenses espèces floristiques et fauniques incluant les espèces endémiques existant uniquement dans la région du Bassin du Congo (Bonobos, gorilles des plaines, etc.). Ce sont des réserves de carbone importantes et étendues représentant un grand intérêt pour l'atténuation du réchauffement climatique, indispensable pour atteindre les Objectifs de Développement Durable concernant la santé, l'eau et la vie terrestre, ainsi que les objectifs de l'Accord de Paris.

Elles constituent une véritable bombe à retardement si elles ne sont pas gérées de manière durable. La circulation d'eau et la végétation dans les écosystèmes de tourbières sont extrêmement sensibles. Après une mise en valeur non contrôlée, le paysage sera altéré durablement. Une fois détruites, les tourbières ne se reformeront pas. Elles seront asséchées et transformées en forêts sèches qui stockeront considérablement moins de carbone.

La restauration des zones humides telles que les tourbières, est considérée comme impossible car les stocks de tourbe nécessitent plusieurs milliers d'années de conditions anaérobies pour se former. La destruction des tourbières entrainera en outre, sur une très courte échelle de temps, une augmentation considérable des émissions de gaz à effet de serre par libération du carbone stocké sur des centaines d'années.

Dans le contexte global de mise en œuvre de l'accord de Paris sur le Climat qui exige des parties le maintien de la température terrestre en dessous de 1,5° Celsius et faisant suite au dernier rapport du GIEC sur les dangers d'un dépassement de la température terrestre au-delà de 2°C, les forêts du Bassin du Congo en général et les tourbières de la Cuvette centrale en particulier font l'objet d'une attention soutenue de la part des Partenaires techniques et financiers. Mais les attentes sont importantes pour gérer ce patrimoine mondial.

En qualité de Présidente de la Convention des Parties (COP) de Bamako sur l'importation des déchets dangereux en Afrique, vous avez alerté en mars 2021 la communauté internationale sur l'urgence environnementale. Quels sont les enjeux ?

La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique est un instrument régional de protection de l'environnement et de la santé



des populations africaines. Dans ce cadre elle interdit complètement, sans exception, l'importation de déchets dangereux dans les Parties contractantes. Elle veille aussi à la gestion des déchets produits en Afrique.

Les mouvements illégaux des déchets dangereux vers l'Afrique constituent maintenant une urgence environnementale car avec l'augmentation de la production de déchets, y compris de déchets plastiques, à mesure que les pays répondent au Covid 19 sur la planète terre, les pays africains continueront à être la cible d'exportateurs de déchets sans scrupules, en violation des Conventions de Bamako et de Bâle. Cette augmentation est due au développement et à la croissance vertigineuse de la science et de la technologie.

La résolution de ces problèmes est devenue un défi international, pour lequel la Convention de Bamako devra jouer sa partition. Elle devra, non seulement, susciter l'éveil des pays africains à la surveillance et au contrôle des frontières et des importations des marchandises et matières premières des acteurs économiques, mais aussi déboucher sur une coopération respectueuse des outils internationaux, régionaux ou nationaux, relatifs à la protection de l'environnement et de la santé des populations africaines.



C'est ainsi que la Convention de Bamako doit :

- S'affirmer et s'afficher au niveau international comme un instrument responsable ;
- Susciter respect et reconnaissance des Organisations tant mondiales que d'autres régions ou sous régions de la planète ;
- Faciliter la mise en œuvre des principes de la responsabilité et de pollueur-payeur. Comme cela a été fait en Côte d'Ivoire avec la situation de Probo Koala, où l'opérateur avait supporté toutes les charges d'indemnisation des victimes, de dépollution des sites et de rapatriement des déchets ;
- Accompagner les États victimes de ces déversements, cas récents de la Tunisie et du Libéria, tous États parties à la Convention, dans la lutte pour la mise en œuvre des principes cités ci-haut, afin de rapatrier les déchets vers les États exportateurs, en application de l'article 9 de la Convention de Bamako, qui stipule « *en cas de mouvement transfrontière de déchets dangereux considéré comme un trafic illicite du fait du comportement de l'exportateur ou du producteur, l'État d'exploitation veille à ce que les déchets en question soient repris par l'exportateur ou le producteur ou, si nécessaire, par lui-même dans l'État*

d'exportation, dans un délai de 30 jours à compter du moment où l'État d'exportation a été informé du trafic illicite » ;

- Encourager les États victimes à engager les procédures judiciaires contre les exportateurs de ces déchets ;
- Mettre en place une plateforme pour une Afrique sans pollution en appuyant la mise en œuvre de la Convention de Bamako, à titre de contribution à la réalisation des objectifs de développement durable prononcés dans le programme 2030 et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, comme l'avaient déclaré les Ministres à la COP2 à Abidjan en Côte d'Ivoire en 2018 ;
- Avancer la Convention « *des décisions à l'action : construire une Afrique avec un avenir sûr en matière de produits chimiques et de déchets* » comme la COP 3 de Brazzaville l'avait projeté en 2018.

Quelles devront-êtrre, pour vous, les priorités de la Conférence des Parties (COP 26) de Glasgow en Ecosse ?

La Conférence des Parties (COP 26) sera une COP à cinq forts enjeux :

- Le Renforcement de l'ambition

Compte tenu de l'insuffisance des NDC actuelles, le renforcement de l'ambition des États au travers de la soumission de leur 2^{ème} NDC est un enjeu crucial. Le renforcement de l'ambition climat des 197 Parties à la CCNUCC est un des principaux enjeux de la COP-26. La COP-26 devrait aboutir au renforcement de l'ambition des Parties car c'est à cette COP que les Parties à la CCNUCC sont tenues de présenter des NDC mises à jour et plus ambitieuses dans le cadre du cycle quinquennal (conformément à l'Accord de Paris, article 4, et à la décision de la COP- 21 (paragraphes 23 et 24) qui l'accompagnait. La COP-26 devrait être donc la dernière occasion pour engager un rehaussement de l'ambition collective avant cette échéance.

- La Finalisation de l'article 6 (mécanisme de marché)
Alors que le régime de Paris a formellement démarré le 1^{er} janvier 2021, certaines de ses règles de mise en œuvre ne sont toujours pas finalisées. Il s'agit des règles sur les modalités pour recourir aux marchés carbone (l'article 6 de l'Accord de Paris). Restées en suspens à la COP- 24 (faute de consensus sur les modalités techniques complexes et en raison de l'opposition du Brésil), puis une nouvelle fois restées en suspens à la COP-25 de Madrid (en raison des profondes divergences entre les Parties et surtout du blocage du Brésil de nouveau), ces discussions ont été reportées à la 52e session des organes subsidiaires (SB-52), initialement prévues en juin 2020 mais finalement reportées en 2021. Lors des SB-52 (31 mai – 17 juin 2021), peu de progrès concrets sur ce dossier techniquement complexe et politiquement sensible ont été réalisés.

- Le Financement post-2025
Conformément à la décision 14/CMA-1 (adoptée à la COP-24 à Katowice), les discussions doivent être lancées à la COP-26 pour fixer, avant 2025, un nouvel objectif collectif chiffré post-2025 en matière de financement des actions climat à partir du niveau plancher de 100 milliards US\$/an. Ces discussions seront sans doute très difficiles et a fortiori dans le contexte post-Covid-19.

- La Transparence
Il s'agira de finaliser l'élaboration des tableaux de rapportage à remplir par les Parties à l'Accord de Paris au titre du cadre de transparence renforcé qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2023 pour les pays industrialisés et au 1^{er} janvier 2025 pour les pays en développement (dont les pays émergents). L'enjeu principal sera d'intégrer la différenciation (entre ces deux catégories de pays) dans ces tableaux de rapportage. Il faut également souligner l'importance des futurs rapports de transparence



biennaux (Biennial Transparency Reports ou BTR). Les Parties doivent soumettre leur premier BTR au plus tard le 31 décembre 2024 (pays développés et pays en développement).

- Les Calendriers communs CDN
Il s'agira de définir une fréquence commune à laquelle les Parties doivent mettre à jour leur NDC (tous les cinq ou 10 ans ?), sachant que la décision 6/CMA.1 adoptée à la COP-24 fixe l'échéance à partir de laquelle les Parties doivent appliquer une fréquence commune : 2031. L'objectif de ces règles est donc d'aligner, d'harmoniser, voire de synchroniser la durée de la période de mise en œuvre des CDN pour les comparer et pour faciliter le suivi et l'évaluation de cette mise en œuvre et, in fine, de la réalisation des objectifs (atténuation, adaptation, soutien). A la COP-25, les Parties n'ont pu parvenir à un consensus sur une fréquence commune, ni même sur une échéance pour fixer cette fréquence (même si l'UE, le Canada et l'Australie ont préconisé 2023 au plus tard).

Le Bassin du Congo, un enjeu africain mais aussi planétaire

Située au cœur de la zone dite du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique mondial, avec plus 10% de la biodiversité de la planète, la République du Congo s'emploie à mettre en œuvre les politiques nationales et internationales, afin de gérer de façon durable ses écosystèmes.



Ainsi, le Fonds bleu pour le Bassin du Congo a été officiellement lancé en 2017 à Oyo en République du Congo. Initiative de la Fondation Brazzaville, annoncée par le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso lors de la COP 22 à Marrakech, le Fonds bleu pour le Bassin du Congo est un outil pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs engagements climatiques et leurs plans de relèvement post Covid-19. Le Fonds bleu pour le bassin du Congo est la structure chapeautant les projets en matière d'irrigation, d'environnement, d'exploitation forestière ou de pisciculture afin de préserver la biodiversité et veiller à la durabilité de l'écosystème et des ressources. Ce Fonds vise, en effet, à mobiliser les ressources nécessaires, auprès des États, des contributeurs et

investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue. Le fonctionnement du Fonds, sa structure juridique et son modèle de gouvernance et de gestion, basés sur les recommandations et le plan d'investissement initiaux élaborés lors de l'étude de préfiguration, ont été présentés lors de la COP 25. Le PNUD a apporté un soutien technique, financier et logistique à toutes les étapes de l'élaboration de l'étude en mobilisant son réseau d'experts internationaux ainsi que ses bureaux de Rabat et de Brazzaville. Le Centre 4C Maroc, plateforme marocaine pour les informations en matière de changement climatique aux niveaux africain et international, a également joué un rôle majeur dans le financement du projet.

CHIFFRES CLÉS

2^{ème}

FORÊT TROPICALE AU MONDE

10%

DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

30 Mds

DE TONNES DE GAZ À EFFET DE SERRE CAPTURÉES

3 730 474 km²

DE SUPERFICIE

Congo : 342 000 km²

DONT 69 % DU TERRITOIRE NATIONAL COUVERT DE FORÊTS

L'écosystème est menacé par des populations vivant dans les grandes localités du pays au mépris de règles qui régissent la chasse et des lois qui protègent certaines espèces telles que les éléphants, les gorilles et les panthères. Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), bénéficie de financement auprès du Fonds Mondial pour l'Environnement, pour accompagner les initiatives contribuant au développement durable et à la conservation du patrimoine naturel. Dans la dernière enquête (2021) sur la biodiversité du Bassin du Congo, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale note à la fois des progrès en matière de gestion des aires protégées et de nombreuses menaces que représentent le braconnage et le trafic des espèces rares. C'est ainsi que dans la perspective d'aider les riverains à se détourner des pratiques qui, à termes, constituent un danger non seulement pour la faune mais également pour eux-mêmes, le projet SGP/FEM/PNUD a été mis en place permettant aux organisations non gouvernementales (ONG) de bénéficier d'un appui à hauteur de 1 million USD.

Green Services
ELIMINATION BIOLOGIQUE DES POLLUTIONS AUX HYDROCARBURES

L'innovation made in Congo

76 Avenue Gustave ONDZIEL
Boîte Postale 736
Pointe Noire
République du Congo
+242 05 688 08 42
assistant.dir@greenservices-congo.net
www.greenservices-congo.info

IRSEN

BEA

Le cadre stratégique national du développement durable

En conformité avec la vision prospective du Congo émergent à l'horizon 2025, l'Etat a lancé en 2013 l'élaboration de sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).



L'ambition est d'établir les bases d'une croissance soutenue basée sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles dont regorge le pays parallèlement à une diversification de l'économie et une amélioration continue de la gouvernance dans ses différentes dimensions. Conçue dans une vision partagée du développement et respectant les fondements garantissant la durabilité environnementale, l'optimalité économique et la viabilité sociale, la SNDD tient compte des atouts et potentialités naturels, du contexte politique, économique et sociodémographique ainsi que des grands défis auxquels le pays fait face.

Ainsi, la SNDD traite des grandes questions de développement à travers les quatre axes stratégiques :

Gérer rationnellement les ressources naturelles ; Améliorer durablement la gouvernance ; Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base ; Diversifier durablement l'économie.

A l'horizon 2025, le Congo aura établi les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie. La mise en place des infrastructures pouvant soutenir une économie diversifiée et compétitive et le développement des réseaux de services sociaux de base accessibles et de qualité constituent aussi des dimensions incontournables de la SNDD.



Plus de **2000 agents**
congolais se réveillent avant l'aube
à Brazzaville et Pointe Noire

Plus de **250 moteurs**
tournent à travers les villes nuit et jour

Plus de **3000 kms**
sont balayés par jour

Plus de **1000 tonnes**
de déchets sont collectées par jour

Et tout cela, dans le but de créer
un monde sans déchets

Averda, fiers d'être au service
du Congo et des Congolais

averda.com



Entretien avec Nicolas Achkar, Directeur général d'Averda Afrique, société mère de CES Averda (Congo Environmental Services) du Groupe AVERDA, un acteur majeur de la gestion des déchets.

Quelles sont vos orientations stratégiques au Congo ?

Notre objectif au Congo est de développer un système intégré et durable de gestion des déchets pour le pays, cela nécessite un effort colossal à long-terme et nous devons commencer fort dès le début, mettre en place les éléments fondamentaux. Cela signifie embaucher les personnes adéquates et fournir les matériels et services nécessaires notamment des corbeilles, des bacs à ordures ménagères, des collectes quotidiennes, le balayage des rues, le nettoyage des marchés, etc. Et bien sûr, nous avons également dû élaborer totalement l'infrastructure nécessaire pour éliminer les déchets en toute sécurité, sans nuire à la santé ou à l'environnement. Il s'agit d'une très grande entreprise, et nous sommes encore en train de consolider ces fondations avant d'envisager d'ajouter de nouveaux services. La prochaine étape stratégique que nous envisageons est la gestion des déchets particulièrement dangereux, par exemple les déchets médicaux, nous étudions les possibilités de construire un incinérateur de déchets médicaux. Les décisions concernant les investissements futurs doivent toutefois être planifiées en coordination avec le gouvernement - nous pouvons faire des propositions, mais c'est à lui que revient la responsabilité ultime de déterminer les priorités en matière d'infrastructures nationales.

Averda offre-t-elle des emplois aux Congolais ?

Oui, nous employons actuellement plus de 2200 Congolais, fournissant des emplois convenables et décents avec un salaire correct à Brazzaville et à Pointe Noire. Certains de ces postes nécessitent une formation et des compétences spécialisées, notamment pour les

ingénieurs, les responsables de l'environnement et les mécaniciens, toutefois d'autres postes conviennent à des hommes et des femmes assidus et fiables, même sans diplôme. Nous sommes fiers d'employer de nombreuses femmes congolaises parmi notre personnel, qui brisent les stéréotypes sur les emplois «masculins» et «féminins», en aidant à balayer les rues, à conduire nos camions et à gérer nos sites de décharge. Nous espérons être en mesure d'augmenter encore plus nos effectifs en 2022, à mesure que nous améliorerons nos services dans le pays.

Quels sont les défis quotidiens qui impactent sur votre activité ?

A vrai dire, nous parlerons plus de non-respect des heures de passage de nos camions sur les différents bacs par les autres collecteurs, (service de pré-collecte).

Ces autres collecteurs, qui sont soit des pousse-pousseurs individuels, soit des grandes entreprises privées de déchets, déchargent d'énormes tas de déchets pour lesquels ils ont été payés alors qu'ils devraient normalement les transférer à la station de transfert des déchets. Ce déversement en grande quantité agrandit les tas de déchets et suscite des plaintes de la part du public. À plusieurs reprises, les habitants en ont eu tellement assez de cette situation qu'ils ont déplacé ou vidé des bennes directement sur les routes, ce qui a empêché la bonne circulation des voitures et des piétons.

Quelles autres mesures peuvent être prises pour améliorer la propreté et la gestion des déchets au Congo ?

Chez Averda, nous sommes occupés à investir dans les infrastructures, dans de nouveaux conteneurs, etc. et à assurer le balayage régulier des rues et la collecte des bacs à ordures. Mais nous avons besoin que la population joue également son rôle. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour préserver notre environnement et laisser une planète durable à nos enfants et petits-enfants. Cela signifie qu'il faut changer les comportements traditionnels et s'assurer que l'on jette toujours ses déchets dans les conteneurs, et non sur le sol ou dans les canalisations. Chez Averda, nous animons des campagnes pour sensibiliser un comportement public responsable - par exemple en éduquant les enfants à l'école - mais nous avons besoin que chaque citoyen concède également sa part de responsabilité. Nous voulons faire en sorte qu'il soit socialement inacceptable de jeter des déchets de manière irresponsable. Ce pays est très beau, ensemble nous pouvons le préserver ainsi.

Politique gouvernementale sur les aspects environnementaux

La politique nationale de protection de l'environnement s'inscrit dans un processus dynamique axé sur le développement socio-économique durable du Congo.

Le plan national d'action pour l'environnement (PNAE), donne des orientations nécessaires à l'intégration dans le processus de planification du développement pour assurer sa viabilité et sa durabilité. Il a pour objectif notamment de :

- Contribuer de manière active aux efforts entrepris aux niveaux sous-régional, régional et international en matière de protection, restauration et de gestion de l'environnement ;
- Assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ;
- Promouvoir la création d'emplois ;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique d'assainissement et de maîtrise de la pollution urbaine, industrielle et/ou artisanale, notamment à travers la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets solides, liquides et gazeux ;
- Harmoniser les lois et règlements en vigueur et élaborer les textes juridiques et réglementaires nécessaires ;
- Veiller au respect et à la mise en œuvre des Conventions, accords et traités internationaux signés et ratifiés par le Congo dans le domaine de la protection de l'environnement. Près de trois décennies après son adoption, il était nécessaire d'actualiser le PNAE en vue de le mettre en cohérence avec les évolutions socioéconomiques du pays et en y intégrant les nouvelles problématiques environnementales. La première étape de son actualisation a été amorcée en 2014. Le lancement des travaux du comité de révision a eu lieu en juin 2020 afin de parachever le processus d'élaboration d'un PNAE de deuxième génération et son adoption. Ce PNAE de deuxième génération servira de prisme à travers lequel sera évaluée la durabilité de chaque

action et de chaque décision gouvernementale en termes d'investissement et de développement sectoriel et social au Congo. Ce document permettra ainsi l'articulation entre l'environnement et le développement sectoriel par l'intégration du principe de verdissement économique, la prise en compte des risques climatiques et la préservation de la diversité biologique. Il sera élaboré conformément aux engagements internationaux et tiendra compte des défis actuels et des thématiques émergentes.



OPPORTUNITÉS

Le développement durable est un secteur en plein essor au Congo. Il est possible d'investir dans le traitement et l'exploitation des déchets industriels, hospitaliers et ménagers ou encore dans l'assainissement des agglomérations. Le secteur industriel, dont celui de l'exploitation du bois, aurait avantage à profiter d'un accompagnement écologique pour son déploiement. Le développement des énergies renouvelables tel que l'énergie solaire ou éolienne est aussi fortement encouragé dans ce pays.

Grands travaux et aménagement du territoire

Parmi les priorités du gouvernement, il y a la remise à niveau des infrastructures de base (portuaires, routières, ferroviaires, électriques, de télécommunications), en particulier la route et le chemin de fer sur l'axe stratégique Pointe-Noire-Brazzaville pour le désenclavement de l'arrière-pays.

“*Malgré cette conjoncture difficile, nous gardons la constance de notre logique et la cohérence de notre vision dans la marche vers le développement qui se concentrent essentiellement sur la poursuite de la mise en place des infrastructures de base.*”

*Message sur l'état de la Nation du Président Denis Sassou N'Guesso
le 23 décembre 2020.*



La construction du pont entre Brazzaville et Kinshasa

L'ouvrage qui reliera les deux capitales les plus rapprochées au monde, consiste, dans un premier temps, en la construction d'un pont sur le fleuve Congo, pour un coût de 700 millions d'Euros et à termes, le projet ensuite sera consolidé par la construction d'un chemin de fer et deviendra un pont-route-rail.

Signé par les deux Congo en présence de la communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC), la banque africaine de développement (BAD) et Africa50, cet accord fixe les principes de coopération pour l'élaboration, la construction, l'opérationnalisation et la maintenance du pont. Le futur pont va être construit à Maloukou, à environ 45 km de la sortie nord de Brazzaville et dans les régions de Maluku en RDC. Les deux pays misent effet sur un partenariat public-privé pour parvenir à financer ce méga projet dont le module rail est pour l'instant différé. Le coût de la construction du pont sur le fleuve Congo (avec les ouvrages annexes) à réaliser dans un premier temps est estimé à 700 millions d'Euros ; soit 361 milliards de FCFA environ. Un appel d'offre pour le recrutement d'un partenaire technique est en voie de préparation.

Le projet comprendra à termes, une voie ferrée, une route à double ligne, des passages piétons et un poste de contrôle frontalier de chaque côté. L'infrastructure, dont l'initiative de mise en œuvre remonte à plusieurs décennies, est l'un des projets d'intégration les plus importants en Afrique centrale. Il assurera la continuation du Corridor de la route transafricaine Tripoli- Windhoek dont la branche en Afrique



centrale est constituée par la liaison Cameroun - Tchad-Congo- RDC - Angola complétée par une bretelle desservant Bangui. Il figure parmi les 14 projets prioritaires du Plan d'Action à Court Terme de NEPAD en Afrique centrale et parmi les projets prioritaires du premier programme du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique centrale (PDCT-AC) à réaliser à court terme. L'ouvrage renforcera l'intégration économique entre le Congo et la RDC et permettra la diversification des voies d'accès à la mer.

Il a été prévu d'associer à ce projet le prolongement du chemin de fer jusqu'à llebo, sur une distance de 800 kilomètres. Le projet devait également inclure l'aménagement de la zone tête, notamment la zone administrative, la zone d'entrepôts, la zone commerciale et les équipements. Le projet permettra ainsi de connecter 12 millions de Kinois à 2 millions de Brazzavillois. Une fois achevé, ce projet facilitera le développement de zones économiques spéciales de part et d'autre du nouveau pont, et stimulera les échanges humains et économiques. Il devrait également permettre de réduire les risques et coûts liés aux seuls moyens de transport disponibles actuellement pour passer d'une capitale à l'autre, à savoir le bateau et l'avion.



L'optimisation des grandes infrastructures

Le gouvernement continue de réaliser d'importants investissements dans la construction des infrastructures routières.

Les travaux de réhabilitation, de renforcement et d'élargissement de la route nationale n°2 s'exécutent simultanément dans différents tronçons. Cet axe routier reliant Brazzaville à la partie septentrionale du Congo est considéré comme l'épine dorsale de l'économie du pays.

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) va apporter au Congo-Brazzaville un financement de 32,7 milliards de FCFA (près de 50 millions d'euros), devant contribuer au financement d'un tronçon routier faisant partie du corridor Brazzaville - Libreville. Les financements doivent servir à l'achèvement des travaux de bitumage de l'axe Dolisie - Kibangou et jusqu'à Ndéndé en territoire gabonais. Le projet devra également connaître la participation de la Banque africaine de développement (BAD). La route à construire, qui va à terme relier le Congo et le Gabon, traverse plusieurs bassins de production où agriculteurs, éleveurs et autres aquaculteurs éprouvent encore toutes les peines du monde à évacuer leurs productions vers les grands centres de consommation. Lesdits travaux ont déjà démarré, ainsi, le pont sur la rivière Kibangou et celui sur le Niari sont déjà érigés. Les travaux de construction de la route Dolisie-Kibangou- Frontière du Gabon se poursuivent donc. Avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), les travaux du corridor de développement N°13, Ouessou-Frontière avec la RCA

ont démarré par la construction du pont sur la Sangha dans son premier tronçon Ouessou-Pokola. Le projet de construction de la transfrontalière Sangmélina-Ouessou consiste au bitumage d'environ 700 km de route entre ces deux villes, dont 321 km du côté camerounais. Les financements pour la construction de cette route, dont les travaux sont achevés à 95% du côté congolais, ont été mobilisés par les deux Etats avec l'appui de la BAD, de la Banque islamique de développement, de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, du Fonds saoudien pour le développement et du Fonds koweïtien. Selon la BAD, principal organisme financier de ce projet routier, au-delà des avantages que présente le projet pour le développement des échanges entre le Cameroun et le Congo, la transnationale Sangmelima-Ouessou contribuera au renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale, en permettant l'interconnexion sur des axes routiers reliant le Cameroun, le Congo, la RDC, le Gabon, la Guinée équatoriale et la Centrafrique.

Les travaux de la construction de la route Kinkala - Mindouli au Congo sont financés par l'Etat du Congo et le Fonds Européen de Développement (FED). Cette route de 60 km, située sur l'axe stratégique Brazzaville - Pointe Noire, devra être construite en 32 mois. Quatre ouvrages dont un passage supérieur de la voie ferrée sont également à construire.

LA MODERNISATION DU CHEMIN DE FER CONGO OCÉAN (CFCO)

En avril 2017, le gouvernement congolais et la société China civil engineering construction corporation (CCECC) ont signé un protocole d'accord pour la reprise de l'opérateur public de chemin de fer. À travers ce protocole d'accord, CCECC devrait réhabiliter non seulement des lignes Pointe-Noire/Brazzaville (510km) et Mont-Belo/ Mbinda (285km), mais également construire de nouvelles lignes entre Lékana et Sembé (330km), Ouessou et Garabinzang (340km), Lékana et Brazzaville (386km) enfin entre Komono et Mossendjo (80km). Le gouvernement a signé d'autres accords portant sur l'achat de nouvelles locomotives et la modernisation des installations ferroviaires. Mais ces initiatives sont encore au stade de projet.

Les aménagements urbains à Brazzaville

Avec plus de 1,3 million d'habitants, Brazzaville concentre près de 30 % de la population congolaise et connaît une urbanisation rapide, notamment marquée par l'expansion de zones d'habitat dans lesquelles les infrastructures et services urbains sont peu ou pas développés.



Afin de favoriser le développement économique de la capitale congolaise, l'AFD a soutenu le projet d'extension de la route de la Corniche et d'aménagement des arrondissements de Baongo et Makélékélé permettant de contribuer à leur désenclavement. L'extension de la route de la Corniche et l'aménagement des arrondissements de Baongo et Makélékélé étaient inscrits au plan d'urbanisme de Brazzaville depuis 1980. La création d'un nouvel axe en bordure du fleuve Congo permet de désenclaver ces arrondissements, d'aménager des services publics favorisant le développement économique tout en mettant

en valeur un site naturel exceptionnel sur le plan historique. Un boulevard de 5,2 km relie la Case de Gaulle au pont du Djoué en 2x2 voies. Les berges du fleuve sont nettoyées permettant d'assainir de manière durable une zone de 5,2 km linéaire. Des aires de transit des ordures ménagères (ATOMs) sont créées. Le collecteur d'eau pluviale de Makélékélé est réhabilité tout comme les axes de circulations dans les quartiers, permettant le raccordement des axes secondaires à la route de la Corniche et à l'avenue de l'OUA. Un plan d'appui aux maraîchers est mis en place de façon à ce que les maraîchers délocalisés par les travaux ne voient pas leurs conditions de vie se dégrader.



La mairie de la ville envisage, entre autres, le projet de transformation d'une partie du siège de la mairie du troisième arrondissement, Poto-Poto, en pôle d'attraction culturelle et sociale et celui de construction des plateformes de diffusion artistique au niveau des arrondissements 7, Mfilou, et 6, Talangaï, projets inscrits dans le budget de l'exercice 2021. Autres travaux prévus, ceux du pavage des voiries à Madibou, Talangaï et au Centre-ville ; l'entretien routier des artères de la capitale ; l'aménagement des espaces verts ; le curage des rivières Mfilou et Kélékélé ainsi que la construction des forages d'eau potable à l'île Mbamou.

L'avant-projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Brazzaville a été validé le 23 septembre 2021, avec l'appui de la Banque mondiale. Ce plan local d'urbanisme permettra de définir pour la ville capitale les objectifs ou orientations dont

la mise en œuvre repose sur la coordination de plusieurs politiques sectorielles. Les finalités principales du PLU consistent à renforcer la délivrance des permis de lotir, la délivrance des permis de construire, protéger les domaines de l'Etat, prévoir et protéger les emprises des infrastructures, notamment la route. Aussi, la cartographie du PLU peut servir de base à l'élaboration des plans de lotissement à toute la procédure cadastrale et de gestion foncière. Pour ce qui est des enjeux relevés dans le cadre de la mise en œuvre dudit plan, en matière d'infrastructures, il sera question d'améliorer l'exploitation de la circulation dans le centre, dynamiser l'infrastructure d'échanges donnant sur le fleuve Congo, s'appuyer sur le réseau structurant pour favoriser l'accès aux quartiers périphériques, renforcer le réseau de voies radiales pour accéder aux zones périphériques.

OPPORTUNITÉS

Les domaines de la construction et de la maintenance offrent des possibilités plus qu'intéressantes d'investissement. Sur le plan privé, la très forte demande venant des entreprises mais aussi des particuliers stimule les investissements dans la branche Bâtiment. Des villas, des immeubles à usage commercial ou d'habitation et des hôtels voient le jour presque partout dans les grandes villes du pays.

CRBC : Un constructeur dynamique au Congo

Fondée en 2005, China Communications Construction Company Ltd. (CCCC) est le premier fournisseur de services intégrés d'infrastructure à grande échelle. Le Groupe est principalement engagé dans les investissements, la construction et l'exploitation d'infrastructures de communication. Sa filiale, China Road and Bridge Corporation (CRBC), est présente au Congo.

Le groupe et ses filiales sont principalement engagés dans la conception et la construction d'infrastructures de transport, de dragage et de fabrication de machinerie lourde. Il couvre les aspects commerciaux suivants : port, terminal, route, pont, chemin de fer, tunnel, conception et construction de travaux de génie civil, dragage de capital et dragage de récupération, grue à conteneurs, machinerie maritime lourde, fabrication de grandes structures en acier et de machines routières, contrats de projets internationaux et services de commerce d'importation et d'exportation. C'est la plus grande entreprise de construction et de conception de ports en Chine, une entreprise leader dans la construction et la conception de routes et de ponts, une entreprise de construction ferroviaire de premier plan, la plus grande entreprise de dragage en Chine et la deuxième plus grande entreprise en termes de capacité de dragage dans le monde. La société est également le fabricant n°1 de grues à conteneurs au monde.

Sur les 10 plus grands ponts à haubans du monde 7 sont en Chine 10 dont 5 sont conçus et construits par CCCC ; 7 des 10 plus grands ports du monde sont conçus et construits par CCCC ; 5 des 10 plus grands ponts suspendus au monde sont conçus et construits par CCCC qui a également conçu ou construit 7 des 10 plus grands ponts dans les régions montagneuses et vallonnées ; CCCC a conçu ou construit 6 des 10 plus grands ponts maritimes au monde. Jusqu'à présent, CCCC a entrepris plus de 500 postes à quai en eau profonde de plus de 10 000 tonnes dans les ports côtiers et du fleuve Yangtze, 10 000 kilomètres de routes nationales à haute teneur telles que les autoroutes et 1900 ponts indépendants de grande et moyenne taille d'une longueur approchant les 250 000 mètres. Parmi eux, il y a plus de 100 grands et super grands ponts sur fleuve et sur mer. Elle est la plus grande entreprise internationale de conception des

plates-formes pétrolières offshore ; la plus grande société internationale de sous-traitance d'ingénierie de Chine et le plus grand investisseur chinois pour les autoroutes.

Couvrant aussi certains aspects comme la fabrication des équipements, l'immobilier et le développement global des villes, elle fournit à ses clients des solutions de financement d'investissement, de planification, de conception et de construction, de gestion et d'exploitation ainsi que des services intégrés. Le Groupe CCCC a participé activement et a concouru pour des projets sous assistance externe et des projets de passation de marchés internationaux. Il s'est forgé une réputation éminente dans plus de 150 pays en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud au cours des 20 dernières années. En 2020, CCCC s'est classé 78ème dans le Fortune Global 500 mais a également été placé parmi les trois premiers entrepreneurs internationaux sélectionnés par ENR, seule entreprise asiatique parmi les dix premiers.

Toutes les filiales de CCCC telles CHEC, CRBC, ZPMC, etc., sont de renommée mondiale.

China Road and Bridge Corporation (CRBC), filiale à 100% de CCCC

C'est l'une des quatre premières grandes entreprises publiques en Chine à être entrée sur le marché international. CRBC se concentre principalement sur la sous-traitance de projets tels que routes, ponts, ports, chemins de fer, aéroports, tunnels projets de conservation de l'eau, travaux municipaux et travaux de dragage tant au pays qu'à l'étranger. Parallèlement, son périmètre d'activité couvre également l'investissement, le développement industriel, le commerce ainsi que les services. Avec des succursales et bureaux dans



près de 60 pays et régions d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, CRBC a mis en place un réseau de gestion des opérations et du développement efficace et rapide.

Issu du Bureau d'aide étrangère du ministère chinois des communications, CRBC a entrepris la réalisation de projets à l'étranger, aidés et financés par le gouvernement chinois depuis 1958. En 1979, CRBC a été officiellement créée et est entrée sur le marché international pour des contrats d'ingénierie. En tant que l'une des principales filiales de CCCC exerçant des activités à l'étranger, CRBC a mené à bien un certain nombre de projets phares dont certains ont remporté des prix nationaux et internationaux. CRBC est désormais une marque bien connue dans le domaine des contrats de projets internationaux, jouissant d'une excellente réputation dans le monde entier.

Elle a réalisé un certain nombre de grands projets tels que la reconstruction de la route du Karakoram au Pakistan, la reconstruction et l'expansion du port de l'amitié en Mauritanie, et à Zemun-Borca, le pont de la Serbie, la route Testuba du Sénégal, le chemin de fer Mombasa-Nairobi du Kenya, le chemin de fer Neima, le chemin de fer Hongrie-Serbie, le pont Tayuan en Indonésie, le pont de Maputo au Mozambique, le parc national de Malabo en Guinée équatoriale et divers autres projets. En tant que participant et exécutant important de l'initiative « La ceinture et la route - One Belt and One Road », CRBC est déterminé à devenir un entrepreneur en ingénierie de renommée mondiale, un opérateur de développement de complexes urbains, un promoteur immobilier, un investisseur dans les projets d'infrastructures, un géant dans l'industrie maritime lourde et la fabrication des machines portuaires.

CRBC en République du Congo

1- Le Projet de réhabilitation et de revêtement d'asphalte de la Route nationale n°2 dans son tronçon Owando-Mambili :

Ce projet d'une longueur totale de 126,5 km, d'une largeur de plate-forme de 13 m et d'une largeur de chaussée de 9 m. Le point de départ du projet, Owando, est situé à 520 km au nord de la capitale Brazzaville. Le tronçon routier est essentiellement constitué de sable et certaines parties traversent une zone marécageuse. Ainsi, le tronçon Makoua-Mombili (55 km) traverse un marais sur 13 km et 20 km de forêt vierge, il comporte un tronçon de réseau d'eau de 4 km et un tronçon routier général de 18 km. Des écoles seront construites le long de cette route. Le projet s'est terminé en 2012 et l'inspection finale a été achevée en 2013. Le Président de la République Denis Sassou Nguesso et le Ministre des Grands Travaux, Jean-Jacques Bouya ont salué la qualité du projet.



L'achèvement du tronçon Owando-Mambili de la Route nationale n°2 a grandement fait progresser la capacité de transport du Congo de Brazzaville vers Ouesso. Ce tronçon a également amélioré la vie des habitants et favorisé le développement économique et culturel. L'achèvement du Pont sur la Mambili a permis, en particulier, de rétablir le trafic entre départements qui, jusqu'alors, était difficile en raison de la rivière. Il relie ainsi les deux grands départements du nord et les populations riveraines des deux contrées entre elles. C'est le « Pont vers le bonheur ».

2 - Le Projet de reconstruction et d'aménagement de La Corniche à Brazzaville :

Il s'agit d'un projet de mise à niveau de la section du quartier Ravin du Tchad à l'ancienne résidence de Charles de Gaulle et à la section existante. Le projet comprend la construction d'une route longeant le fleuve Congo bidirectionnelle à 4 voies entre le quartier Ravin du Tchad et l'ancienne résidence Charles de Gaulle, d'une longueur de 1,2 km, et un nouveau pont à haubans de 510 m de long ; l'aménagement des trottoirs existants de 1,3 km, y compris aménagement des espaces verts le long du fleuve et l'aménagement des aires de repos et de stationnement (y compris parkings, fontaines, etc.) ; la rénovation et l'embellissement des routes autour du palais présidentiel ; le nettoyage et la construction des équipements autour de l'ancien résidence de Charles de Gaulle pour reproduire la vue panoramique sur les sites pittoresques de l'ancienne résidence de Charles de Gaulle.

Ce projet comprend un pont à haubans avec une structure complexe, c'est le premier pont à haubans au Congo. Actuellement, il est aussi le premier pont à haubans au monde par sa travée principale. L'achèvement du projet a effectivement atténué la congestion du trafic urbain et est devenu un nouveau point de repère dans la capitale Brazzaville. Il est salué par le peuple congolais comme le pont qui symbolise l'amitié sino congolaise « le pont du cœur ».

La filière bois

L'économie forestière est le deuxième secteur économique du pays, la forêt contribue à 5,6 % du PIB avec près de 12 000 emplois directs et environ 5 000 emplois induits. La superficie forestière du Congo est évaluée à un peu plus de 65% du territoire. La filière bois, en forte croissance, s'appuie sur une gestion durable des forêts.

“*L'importante réforme entreprise dans le secteur forestier nous a permis d'améliorer la gouvernance forestière et d'intégrer les thématiques émergentes caractéristiques des évolutions survenues au niveau international.*”

Discours de présentation du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, du Programme d'action du gouvernement, le 21 juin 2021.



L'économie forestière

Le deuxième secteur économique du pays dispose d'un grand potentiel de croissance. Le Congo a une importante ressource forestière : celle du bassin du Congo qui est le 2^{ème} ensemble boisé de la planète après l'Amazonie couvrant environ 204 millions d'hectares.



Un nouveau don de 65 millions de dollars au titre de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale devrait contribuer à dynamiser le secteur, car il tend à accroître la transparence avec l'adoption d'une nouvelle loi forestière, prévoyant notamment la publication des recettes forestières, la protection des droits des riverains dans les zones forestières, l'octroi de concessions forestières et la condamnation à des amendes en cas de non-respect des dispositions prévues. Le gouvernement tente d'augmenter la valeur ajoutée dans le secteur forestier en accroissant le taux de transformation nationale des grumes grâce aux dispositions du nouveau code forestier.

Les autorités ont l'ambition d'accroître la valeur ajoutée dans le secteur forestier, qui représente une source d'exportations stable depuis quelques années, en développant les activités nationales de transformation du bois. Le bois scié et les produits finis présentent une valeur ajoutée plus élevée mais, du fait de la quantité de capital humain et physique qu'elles requièrent, les activités de transformation du bois ne sont pas toujours rentables. Une loi forestière introduite cette année propose d'obliger les entreprises privées à céder jusqu'à 15% de leurs grumes à l'État pour augmenter les volumes pouvant être traités dans le pays ; en contrepartie, ces entreprises seraient assujetties à des taxes nationales moins élevées. Dans le cadre du nouveau code forestier, il est fait interdiction d'exporter les grumes, l'article 97 précise :

CHIFFRES CLÉS

2 478 943

HECTARES DE FORÊTS

5,6%

DU PIB

12 000

EMPLOIS DIRECTS

5 000

EMPLOIS INDUITS

1^{er} rang

DES PAYS TROPICAUX FORESTIERS AVEC LA PLUS GRANDE SUPERFICIE DE FORÊTS TROPICALES HUMIDES CERTIFIÉES FCS AU MONDE

6

HECTARES/HABITANT : PLUS GRANDE SUPERFICIE DE FORÊT PAR TÊTE D'HABITANT

« Les produits des forêts naturelles et des forêts plantées sont essentiellement transformés sur le territoire national. – Les exportations portent sur les produits semi-finis ou finis et sur les grumes des espèces de bois lourd et dur dont l'usinage fait appel à une technologie spécifique. – Ces produits, ainsi que les essences de bois lourds et durs, sont déterminés par voie réglementaire » ; une interdiction comparable existe au Gabon et a produit des résultats mitigés. À l'heure actuelle, le pourcentage maximal autorisé de grumes dans les exportations de bois est de 15%, mais certaines entreprises ont signé des accords de longue date. (Source FMI)

Une forêt de solutions, de la santé environnementale à l'investissement économique

Le monde a besoin de forêts saines. Pour les populations autochtones, cela implique de continuer à utiliser les arbres et leurs propriétés médicinales pour leur survie. Pour les communautés urbaines, le bois est une deuxième forêt dont la science confirme les effets bénéfiques sur la santé. Vastes réservoirs de carbone, les forêts sont un allié incontournable dans la lutte contre le changement climatique même si la bonne gouvernance et un code forestier ambitieux ne suffisent pas à les préserver.

Avec 8 % des émissions CO2 globales, si le béton était un pays, il serait le 3^{ème} émetteur mondial, après la Chine et les États-Unis. Le bois est le seul matériau de construction pouvant être géré de façon responsable grâce à la certification telle la Forest Stewardship Council® (FSC®), un label international pour la protection des forêts.

INTERHOLCO est un acteur spécialisé dans la production et le commerce international de bois d'Afrique. A ce jour, 100% de sa production est certifiée FSC (FSC® C022952). Contribuant aux Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies, les co-produits d'Interholco soudent une alliance.

Tout d'abord avec le Congo Brazzaville où les forêts sont le 1^{er} pourvoyeur d'emploi après le pétrole et le gaz. Couvrant 70% du pays, les forêts et les tourbières stockent une énorme quantité de carbone (ODD 13, 15). Le pays abrite 23% des forêts du bassin du Congo, le 2^{ème} massif forestier tropical le plus grand du monde. Les crédits carbone pourraient rémunérer une protection efficace des forêts. La prévention de la déforestation et de la dégradation des forêts pourrait également être reconnue par des incitations fiscales et des taxes « zéro déforestation », ainsi que par le paiement direct pour services écosystémiques présentant un bienfait global tels que les crédits carbone (ODD 11, 13, 15).

Ensuite, une alliance avec les forêts. 45% des forêts du Congo est sous protection dont deux parcs nationaux près de la concession d'Interholco. Les parcs et la concession occupent une surface environ la taille de la Belgique (33 000 km²). Interholco ne récolte que 0,17 m³ de bois par hectare par an sur 1/30 de la surface affectée à la production. En 2020, le World



La transformation du bois Made in Africa chez INTERHOLCO : des lamellés-collés aboutés.

Resources Institute a enregistré 0,22 % de déforestation dans le Nord abritant la concession forestière. Un vaste éden naturel est ainsi protégé, des milliers d'éléphants et de gorilles aussi, comme le confirment le WWF et l'UICN (ODD 13, 15).

Enfin, une alliance avec les communautés. La concession forestière d'Interholco abrite environ 16 000 habitants, dont 6 000 autochtones, avec lesquels la société a mené plus de 250 consultations en 2020. La durabilité économique se traduit par des fonds aux communautés (ODD 5, 10), des taxes pour le gouvernement (ODD 16) et des infrastructures (ODD 3, 4, 7, 9). Les besoins des employés et de leurs communautés alimentent un marché régional et sous-régional (ODD 1, 2, 6, 8). Le bois d'Afrique certifié FSC permet aux consommateurs et aux investisseurs de co-créer le changement (ODD aux architectes, concepteurs et prescripteurs de construire des villes vertes (ODD 11).

Le bois durable Made in Africa relève ce défi. Il s'agit d'un éco-produit sûr, biosourcé, au bilan carbone positif, réutilisable, renouvelable, recyclable et même compostable. Un matériau durable, résistant au feu et à l'efficacité statique importante. Un véritable allié face aux exigences de l'économie circulaire, au désir de reconstruire mieux. Le bois est pourvoyeur d'une forêt de solutions : pour la forêt, l'homme et la planète - pour construire l'avenir que nous voulons tous.



www.interholco.com

Un nouveau Code Forestier

La Loi N° 33-2020 portant sur le Code Forestier, a été définitivement adoptée le 8 juillet 2020. Cette loi propose de nouveaux concepts en lien avec les enjeux actuels de la gestion forestière au niveau mondial. Ce projet était en cours de discussion au Congo depuis 2018.

Au cours de ces dernières années, de nouvelles préoccupations ont émergé quant à la gestion des forêts, préoccupations liées aux changements climatiques, à la lutte contre l'exploitation illégale, à la conservation de la biodiversité, au développement des énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local ainsi qu'à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts.

Ainsi, l'aménagement durable et la certification des concessions forestières sont devenus une priorité majeure dans l'exploitation des ressources forestières au Congo, partagée par toutes les parties prenantes, aussi bien le secteur public, le secteur privé, la société civile que par les communautés locales et les populations autochtones. En outre, les processus APV et REDD+ au Congo confirment encore la volonté du pays d'impliquer davantage l'ensemble des acteurs concernés dans l'évolution de la filière forêt-bois congolaise. Dans cette même dynamique, le Congo avait également signé une lettre d'intention avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) en septembre 2019.

D'une façon générale, cette nouvelle loi forestière, par rapport à l'ancienne loi, précise certains concepts, et en introduit de nouveaux, notamment sur la certification, la vérification de la légalité, la prise en compte des communautés riveraines, la déforestation et le reboisement, la lutte contre le changement climatique, les crédits Carbone, etc. L'introduction du principe de régime de partage de production (Art 102 et suivants), c'est-à-dire l'obligation pour les entreprises de livrer des quantités physiques de grumes à l'État. Cette disposition suscite encore beaucoup d'interrogations et sera définie au travers un texte qui déterminera les modalités de ce régime.

Les entreprises forestières sont obligées de « certifier la gestion de leurs concessions aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72). La loi mentionne également la possibilité d'une reconnaissance de la certification pour la vérification de la légalité (art 65) et la mise en place d'un système national de certification forestière (art 70).



On note l'introduction de l'aménagement simplifié pour les unités forestières d'aménagement de superficie moyenne (art 77) et l'obligation de transformer essentiellement les produits forestiers sur le territoire national, induisant une interdiction d'exporter les grumes, à l'exception des « grumes des espèces de bois lourd et dur dont l'usage fait appel à une technologie spécifique » (art 97). Enfin, la loi introduit une convention de valorisation de bois de plantation (art 118) et deux nouvelles taxes : la taxe d'occupation et la taxe de résidus (art 110 et suivants).

En ce qui concerne les Accords de partenariat volontaires (APV), un des éléments du Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), les concepts et modalités sont distillés tout au long du texte.

L'industrie du Bois

Avec 18 millions d'hectares de forêts denses humides, 1,5 million d'hectares en concessions forestières et 10 millions d'hectares en production, le Congo représente près de 22% des forêts productives du Bassin du Congo et constitue donc un facteur régional majeur.



La politique nationale de valorisation des ressources forestières est fondée sur la gestion durable des écosystèmes forestiers et l'essor du tissu industriel, notamment à travers la disposition légale qui fait obligation aux concessionnaires de transformer localement 85% de leur production de grumes.

La forêt occupe 60% de la superficie du Congo avec deux grandes zones d'exploitation forestière :

- Au sud-ouest : la vallée du Niari, le massif du Chaillu, les chaînes du Mayombe (~10 millions d'hectares)
- Au nord : la cuvette congolaise et la sangha occidentale (~13 millions d'hectares)

12 millions d'hectares sont concédés à l'exploitation forestière. Jusqu'en 1972, avant l'exploitation du pétrole, la filière bois était la principale ressource du Congo.

La production dans les industries du bois a été caractérisée par une détérioration de -20,8% au deuxième trimestre 2020, recul lié à la crise sanitaire de la Covid-19.

Suite à un partenariat avec le groupe pétrolier Total via sa filiale Total Nature Based Solution (TNBS), l'entreprise Forestneutral Congo (FNC) va installer fin 2021 une centrale de cogénération d'une puissance installée de 2,5MW ; une usine de déroulage et une autre de sciage

du bois issu des plantations, pour alimenter Brazzaville en contreplaqués de 32 000m³/an et en bois sciés de 40 000 m³/an ; un périmètre agroforestier à rotation de 9 ans et à forte intensité de main-d'œuvre, avec un rythme d'installation 250 hectares par an et la création d'un puits de carbone. L'entreprise exploitante devra, en contrepartie, payer à l'État congolais un loyer annuel, au titre de redevance d'emphytéotique, de 1 000 FCFA par hectare apte aux plantations et de 250 FCFA par hectare non apte aux plantations.

Le financement de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo préoccupe les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les ministres devraient se réunir le 1^{er} janvier 2022 afin d'accorder une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2022 dans le but de procéder aux études préalables de maturation des projets retenus pour la première phase de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo.

De son côté, le gouvernement envisage de promouvoir les deuxième et troisième transformations du bois, pour accroître l'apport du secteur forestier dans la formation du PIB.

Le Projet d'agroforesterie Nord Congo (PANC)

Le PANC sera financé par la Banque mondiale à hauteur de 15,58 millions de dollars soit environ 8 milliards FCFA. Il vise 12,4 millions d'hectares, soit 52% de la superficie forestière nationale.



Devant débuter fin 2021, le PANC favorisera l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes. Cette nouvelle culture de la terre contribuera à augmenter la productivité dans la zone. Elle favorisera la réduction/élimination des gaz à effet de serre tout en améliorant la sécurité alimentaire nationale et le développement local.

Trois types d'activités sont prévus durant les cinq années d'exécution du projet. Dans le volet agriculture climato-intelligente, les autorités entendent mettre l'accent sur la sensibilisation des bénéficiaires à l'utilisation de nutriments organiques, par la fabrication des semences

améliorées, des pépinières pour la production des plants de cacao, bananiers, arbres fruitiers et essences forestières, à la mise en place des plantations de cacaoyers en association avec la banane et les arbres fruitiers, et à l'apiculture.

À travers ce volet, les paysans pourront recevoir des intrants de haute qualité au moyen de fonds Revolving. Ainsi, les couches les plus vulnérables auront accès à des services financiers de base pérennes en leur facilitant l'accès au crédit. Le projet devrait contribuer au développement des activités génératrices de revenus, à la création de petites exploitations agricoles et apicoles, de



petites unités de transformation et de commercialisation. Un autre volet d'activité concernera le paiement des collectivités pour la conservation, dont le but est de proposer des alternatives économiques pour la gestion durable des forêts.

Cela pourrait inclure la construction d'une unité de transformation des produits agroforestiers, un magasin de stockage et de commercialisation. Sont prévus également des paiements individuels de conservation destinés à aider les petits agriculteurs à abandonner les pratiques agricoles itinérantes et à limiter ses impacts négatifs (brulis, monoculture, etc.). Enfin, le projet va s'appuyer

sur la Série de Développement Communautaire (SDC), un mécanisme imposant aux sociétés forestières de laisser une partie de leurs concessions aux communautés locales, un ensemble de terroirs villageois centrés autour des forêts et autres ressources naturelles susceptibles de contribuer à la lutte contre la pauvreté. La SDC tient compte des forêts naturelles et des habitats artificiels, des terres agricoles, des jachères, des zones de pêche et de chasse. La surface est calculée sur la base de la surface agricole nécessaire et de la surface forestière nécessaire multipliée par un facteur démographique. Aujourd'hui, environ 56 000 hectares sont sous SDC dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE TECK

Les plantations de teck constituent un atout socio-économique et environnemental indéniable. Le bois de teck figure parmi les produits forestiers les plus prisés au niveau international. L'adaptation du teck est un atout pour le développement de la filière Teck grumes en République du Congo.

La rentabilité de cette filière de production des grumes de teck nécessite un effort de plantation de l'ordre de 441 hectares/an. Le bois issu des plantations de Teck sera exporté en bois ronds en raison de la spécificité du marché de ce bois bien valorisé sur le marché asiatique. C'est un projet à haute rentabilité

La gestion durable des forêts

L'aménagement des concessions forestières et l'implication des populations locales dans la gestion des forêts constituent de véritables défis à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes au Congo.



L'aménagement durable et la certification des concessions forestières sont devenus une priorité majeure dans l'exploitation des ressources forestières au Congo, partagée par toutes les parties prenantes, aussi bien le secteur public, le secteur privé, la société civile que par les communautés locales et les populations autochtones.

Au cours de ces dernières années, on a assisté à l'émergence de nouvelles préoccupations quant à la gestion des forêts liées aux changements climatiques, à la lutte contre l'exploitation illégale, à la conservation de la biodiversité, au développement des énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local ainsi qu'à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts.

Une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+ et des Objectifs de développement durable dans le secteur forestier a été signée, le 25 septembre 2021 à Brazzaville, entre la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, et le président de la fondation l'Envol.

Le partenariat conclu pour cinq ans vise la promotion des objectifs de l'Agenda 2030 et constitue un formidable vecteur de mobilisation des acteurs non étatiques, porteurs de solutions concrètes bien au-delà des seuls enjeux climatiques. Il s'inscrit dans la droite ligne de la politique de gestion durable des écosystèmes naturels et vise à élargir le panel des acteurs non étatiques qui interviennent dans la gestion durable des forêts. L'engagement de la République du Congo dans la Redd+ est irréversible.



Sa mise en œuvre est cependant subordonnée au développement des mécanismes de financements durables, tels que les transactions financières et paiements, basés sur les performances. L'objectif commun étant la réduction

des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière, en mettant un accent particulier sur l'efficacité économique, le social et la responsabilité écologique, en vue de l'instauration d'une économie verte.

OPPORTUNITÉS

Le gouvernement souhaite inciter les investisseurs à intervenir dans le secteur des forêts. Plusieurs opportunités se présentent :

- Exploitation forestière sous aménagement durable
- Mise en place des unités de valorisation des déchets de l'exploitation forestière (élagage, débardage, mise en fagots et broyage des rémanents forestiers, collecte et pressage de copeaux de bois)
- Implantation des industries de bois de première transformation (tranchage, déroulage, sciage, etc....)
- Implantation des industries de bois de deuxième transformation (meubles, contre-plaqués, papier, emballages, carton, charpentes, menuiserie, etc....)
- Développement d'une industrie de kits d'assemblage en bois incorporant également différents matériaux et permettant de produire en série des logements ;
- Plantations domaniales pour la production de bois d'œuvre avec des espèces de production du bois de service et bois d'œuvre ;
- Plantations avec des espèces à croissance rapide (Eucalyptus clones créés et certifiés par la recherche forestière, Acacia auriculiformis, etc....) pour la production du bois-énergie ;
- Plantation pour la production du bois de service (Perches, Gaulettes, Poteaux de ligne électriques et téléphoniques dont les déchets sont utilisés en énergie) ;
- Plantations avec des espèces locales et améliorées pour la production des PFNL (huiles, résines, fruits et légumes).
- Construction en Bois, une tendance lourde à l'échelle mondiale : les bâtiments de demain consommeront moins d'énergie et une énergie décarbonée - un recours massif au bois et aux matériaux biosourcés est une réponse opportune
- Il faut commencer par créer un projet pionnier autour de la construction bois dans son ensemble

Mines

Le Congo a d'importantes réserves minérales : fer, plomb, zinc, potasse, cuivre, uranium, diamants, phosphates, magnésium. L'exploitation de ce potentiel minier pourrait constituer une source importante de revenus et contribuer à diversifier l'économie.

“*La Marche vers le développement va donc se poursuivre. Au mot développement, il est désormais indispensable d'ajouter le qualificatif de durable. C'est-à-dire un développement responsable, efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Guesso, le 17 avril 2021.*





Entretien avec Pierre Oba, Ministre d'État, Ministre des Industries minières et de la Géologie. Depuis 2005, Pierre Oba met en œuvre les politiques de gestion et de valorisation du patrimoine minier et géologique de la République du Congo.

Quelles sont les initiatives prises pour optimiser la contribution du secteur minier au développement durable et à la diversification de l'économie ?

La politique de développement durable et de la diversification de l'économie congolaise est avant tout une volonté politique du chef de l'Etat contenu dans son programme de société intitulé : « Ensemble, poursuivons la marche ».

Pour optimiser la contribution du secteur des mines solides, le département des mines se déploie sur quelques axes majeurs qui sont : l'adoption d'un cadre législatif et réglementaire attractif ; la réalisation de la cartographie géologique et géophysique nationale ; l'organisation du secteur de l'artisanat minier ; le renforcement des capacités des structures et des agents du ministère des Industries minières et de la Géologie ; le suivi de tous les projets miniers arrivés à maturité afin qu'ils entrent en production et apportent de la valeur ajoutée à notre économie ; l'arrimage du ministère des Industries minières et de la Géologie à l'information à travers la direction des systèmes d'information et de la communication qui est une structure rattachée au cabinet.

Pouvez-vous parler des enjeux liés à l'exploitation du gigantesque gisement de fer Nabeba-Mbalam, situé à cheval entre le Congo et le Cameroun ?

Les enjeux liés à l'exploitation gigantesque gisement de fer Nabeba-Mbalam sont multiples et se déclinent en termes d'intégration sous régionale, de la réalisation des infrastructures de transport et d'énergie, et de l'impact socio-économique.

En effet, ce projet est d'abord un symbole d'intégration sous régionale qui est un facteur sine qua non du développement. C'est pourquoi, nos présidents respectifs, du Cameroun et du

Congo, leurs excellences Paul Biya et Denis Sassou N'Gusso, attachent du prix à sa réalisation comme témoignage la mission que j'avais effectuée en mai-juin 2021 au Cameroun, sur les instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Congo, suivie récemment d'une mission de travail de grande envergure effectuée à Brazzaville, du 20 au 25 septembre 2021, entre les experts des deux pays sous la supervision des deux ministres chargés des mines de ces pays respectifs pour la relance de ce gigantesque projet intégrateur.

Ensuite, il a un impact colossal sur le développement infrastructurel parce qu'il induit la construction, à moyen terme, d'un chemin de fer de 570 km de Mbalam au port de Kribi, et à long terme, d'un chemin de fer de plus de 1000 km, du nord au sud du Congo, plus particulièrement jusqu'au port de Pointe-Noire. Ce, pour faciliter l'évacuation du minerai de fer sur le marché mondial. On ne peut pas, en effet, développer les mines sans infrastructures adéquates. Il s'agit de la mise en œuvre d'un engagement conventionnel pris par nos partenaires fédérés au sein d'un important consortium pour la réalisation de ce très grand projet. Enfin, ce méga projet a un impact positif et colossal en termes d'emplois, de retombées fiscales, et du développement des actions communautaires en faveur de nos peuples respectifs.

Fin 2020, le Congo a retiré à plusieurs compagnies minières leurs licences d'exploitation de minerai de fer pour non-respect de leurs obligations concernant le développement des concessions. Ne craignez-vous pas de décourager les futurs investisseurs ?

Non, nos investisseurs n'ont rien à craindre parce que le cadre juridique congolais leur est très favorable ainsi que les avantages fiscal-douaniers dont ils bénéficient.



En République du Congo, comme ailleurs, les activités économiques notamment celles relatives aux mines sont régies par les lois et règlement en vigueur.

Or, à la lumière de l'article 91 du code minier, et de ses textes d'application, l'absence ou l'insuffisance prolongée d'exploitation manifestement contraire aux potentialités du gisement ou de l'intérêt des consommateurs et non justifiée par l'état de marché est un motif légitime de retrait de tout titre ou autorisation d'exploitation minière. C'est une mesure d'ordre public à laquelle aucune stipulation conventionnelle ne peut déroger.

En l'espèce, nos anciens partenaires, titulaires des titres miniers depuis 2013, étant incapables de développer leurs projets miniers contrairement aux dispositions légales sus-évoquées et aux stipulations conventionnelles sont tombés sous le coup de la loi et des règlements qui président à l'exploitation des mines en République du Congo. En outre, il leur a été fait grief de n'avoir pas payé les redevances superficielles requises, en vertu des dispositions de la loi du 30 décembre 2010 fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers au Congo, nonobstant des mises en demeure infructueuses. Tous ces faits ont causé un très lourd préjudice à l'Etat congolais dont le peuple attend beaucoup des retombées relatives à l'exploitation des ressources minières. En conséquence, c'est à bon droit que la République du Congo, en tant qu'Etat souverain, a simplement et légitimement décidé d'appliquer les lois et règlements en vigueur à l'encontre de ses anciens partenaires. Ces derniers ont préféré spéculer en bourse sur les licences d'exploitation obtenues facilement pour se faire copieusement engraisser au préjudice de l'Etat congolais. Aucun pays au monde, soucieux de son développement, ne peut accepter cette indécence incommensurable et méprisable.

Cependant, nous avons tendu la main à nos anciens partenaires pour un règlement à l'amiable comme prévu aussi dans nos conventions. Et, par ailleurs, nous avons beaucoup de partenaires et aucun d'entre eux n'a manifesté d'inquiétude du fait de ces mesures. Nombreux autres investisseurs frappent toujours à nos portes, et il y a toujours de bonnes perspectives de coopération.

Quand devrait aboutir l'adoption du nouveau code minier ?

Le processus de révision du Code minier est en cours. D'ailleurs, Son Excellence Monsieur le Président de la République nous l'a rappelé à l'occasion du Conseil des ministres du 20 septembre 2021 ainsi que le premier ministre, chef de gouvernement. Le code minier congolais

institué par la loi numéro 4-2005 du 11 avril 2005 est l'un des plus souple et généreux du monde. Au regard de l'évolution des activités minières, il doit être révisé afin de s'y adapter en conciliant les intérêts de nos partenaires avec ceux de la République du Congo. Ce, en exaltant le partenariat dit « gagnant-gagnant ».

Commencé en 2013, grâce à l'assistance technique de la banque mondiale, le projet de révision du code minier n'avait pas pu atteindre son objectif, faute de moyens financiers. Mais, quelques avancées considérables ont été réalisées. Le ministère des Industries minières et de la Géologie est en train de tout mettre en œuvre pour le relancer et le faire aboutir, des dispositions financières étant désormais prévues au budget de l'Etat. Pour ce faire, j'ai instruit toutes les personnes ressources habilitées à se préparer en vue de la relance de la révision de ce Code minier et la finalisation de cet important travail d'ici au milieu de l'année 2022.

Le développement des exploitations minières

Le pays est riche d'importantes réserves minérales notamment de fer, plomb, zinc, potasse, cuivre, uranium, diamants, phosphates, magnésium. Le secteur minier est l'autre domaine de croissance sur lequel le gouvernement de la République du Congo met l'accent.



Le secteur minier naissant se développe : les exportations de cuivre, d'étain et d'autres métaux, principalement destinées à la Chine, progressent notablement. De surcroît, comme ce secteur exige d'engager des investissements considérables, il sera probablement une source d'activité économique à long terme. L'entreprise minière congolaise Sapro compte augmenter la production de sa mine de fer de Mayoko au cours des prochains trimestres, tandis que Glencore s'est également donné comme objectif d'exporter du minerai de fer dans les prochains mois.

La société Cominco S.A. a réalisé un programme de recherche de grande envergure et a identifié des ressources importantes de phosphates évaluées à 432 millions de tonnes et pour une production annuelle de 2 à 4 millions

de tonnes par an ; un permis d'exploitation dit « permis Hinda » a été délivré à cette société en décembre 2015.

De nombreux tests pilotes, des études d'ingénierie et de faisabilité ayant conclu à la viabilité économique du développement d'une mine de phosphates de cette dimension, une convention a été conclue entre la société Cominco S.A. et l'Etat congolais le 10 juillet 2018, ce texte fixant les garanties, avantages fiscaux et douaniers ainsi que les conditions techniques, financières et économiques du développement du projet. L'investissement global est estimé à 600 millions de dollars américains et prévoit la création d'environ 600 emplois directs de Congolais. Le Conseil des ministres du 20 septembre 2021 a approuvé le projet de loi portant approbation de la convention d'exploitation minière relative au minerai de phosphates

CHIFFRES CLÉS

25 Mds

DE TONNES DES RÉSERVES DE FER

3,2 Mds

DE TONNES DE RESSERVE DE POTASSE

2,2 Millions

DE TONNES DE RESSERVES DE CUIVRE

531 Millions

DE TONNES DE RESSERVES DE PHOSPHATE

du gisement de Hinda entre la République du Congo et la société Cominco S.A.

Le souci des pouvoirs publics est de concrétiser la volonté du président de la République de favoriser la diversification de l'économie nationale ; c'est dans cet esprit que la société Luyuan des mines du Congo a obtenu un permis d'exploitation minière relatif à un gisement de sels de potasse, dit « Mboukoumassi » s'étendant sur une superficie de 242 km², situé dans le département du Kouilou et attribué par décret en 2015. La convention a été signée le 30 novembre 2018, complétée par un avenant signé le 2 octobre 2020. Elle permettra la création de nombreux emplois et la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire et social dans la zone concernée. Une convention d'exploitation minière relative au minerai de phosphates du gisement de



Mboukoumassi a été signée entre la République du Congo et la société Luyuan des mines du Congo.

La société Sotrane a obtenu deux autorisations de prospection, pour l'or dans la zone de Nkori, dans le département de la Lékoumou, et pour les polymétaux dans la zone de Missafou, dans le département du Pool. Le potentiel en polymétaux étant intéressant, la société Sotrane a sollicité l'octroi d'un permis de recherches minières dans le département du Pool et a présenté un programme de travaux sur trois ans pour un coût prévisionnel de quatre milliards cent soixante-quinze millions de frs CFA. Le Conseil des ministres du 20 septembre 2021 a adopté le projet de décret portant attribution à la société Sotrane d'un permis de recherches minières pour les polymétaux dit « permis Missafou » dans le département du Pool.

La société ACR International, qui s'était vue attribuer une autorisation de prospection pour les polymétaux dite « Pika-Songho », dans le département de la Bouenza, par arrêté du 31 janvier 2019. Ces travaux ont permis de mettre en évidence des indices de polymétaux que le programme de trois ans proposé par cette société se propose d'approfondir, pour un coût prévisionnel de quatre milliards cent soixante-quinze millions de frs CFA d'où l'attribution à la société ACR International d'un permis de recherches minières pour les polymétaux, dit « permis Pika-Songho », dans le département de la Bouenza.

La société UKCL Development Congo s.a. s'est vue transférer le 28 février 2018 un permis de recherches initialement attribué à une autre société. Ce permis, dénommé Manenga, d'une superficie de 342,4 km², est situé dans la zone côtière du département du Kouilou. Les différentes études entreprises ont situé le gisement Manenga à une profondeur comprise entre 457,8 m et 1032,2 m de profondeur à partir de la surface. Ces recherches ont permis d'identifier une production potentielle de sylvinite (2,2 millions de tonnes/an), de chlorure de sodium (2,1 millions de tonnes/an) de chlorure de magnésium (3,1 millions de tonnes/an) et de magnésium métallique (120 000 tonnes/an).

Les infrastructures du projet seront construites par un consortium comprenant notamment les sociétés Eiffage et Vami. Nonobstant l'étude d'impact environnemental réalisée, le projet Manenga devrait créer environ 1 400 emplois directs et plus de 200 emplois indirects, pour un coût global d'investissement estimé à 2,2 milliards de dollars US. Un permis d'exploitation pour les potasses, dit « permis Manenga » dans le département du Kouilou, a été attribué à la société UKCL Development Congo s.a.

La transformation minière

Ce secteur regroupe les activités classées en trois grands groupes, à savoir les métaux de base, l'ingénierie lourde et l'ingénierie légère. Le secteur de la fabrication des produits métalliques est considéré comme partie intégrante du secteur de l'ingénierie légère.

Le secteur des métaux de base comprend principalement les activités minières et d'extraction des différents minerais métalliques tels que l'hématite, la magnétite, la bauxite, etc., ainsi que leur enrichissement en produits métalliques de première transformation tels que des granulés, des barres, des billettes, des poutres, etc.

Le secteur de l'ingénierie légère recouvre principalement l'utilisation de différentes techniques de fabrication sur les produits issus du secteur de métaux de base. Il comprend

des activités telles que le moulage, le forgeage, le soudage, etc. nécessaire pour fabriquer des produits primaires tels que les paliers, les fixations, les conduites / tube, l'outillage à main, etc.

Le secteur de l'ingénierie lourde concerne l'utilisation de technologies d'ingénieries complexes pour la fabrication de produits tels que les turbines, les transformateurs, les moteurs, les machines électriques et non-électriques nécessaires pour soutenir d'autres secteurs d'activité.



KROPZ

Kropz plc est un producteur africain émergent de phosphate, coté à la Bourse de Londres sur le marché AIM. Kropz est propriétaire de la mine de phosphate d'Elandsfontein en Afrique du Sud, et du projet Hinda en République du Congo, à travers sa filiale Cominco S.A., dont elle détient 100% des parts.

Plus de 160 millions de dollars ont été investis dans le projet d'Elandsfontein à ce jour. La production atteindra un million de tonnes par an en 2022.

Hinda est considérée comme l'une des réserves de phosphate la plus grande au monde. Près de 50 millions de dollars ont été dépensés en études et exploration. L'étude de faisabilité actualisée de Cominco sera achevée au cours du quatrième trimestre de 2021 ; elle sera utilisée pour lever le financement, développer le projet Hinda et passer à la production de concentré de phosphate.

Le phosphate est essentiel à la production alimentaire et la demande est soutenue par la croissance démographique. L'Afrique subsaharienne est la région connaissant la croissance la plus rapide sur la planète, et la demande alimentaire devrait tripler d'ici à 2050.

Kropz s'impose comme une référence pour l'extraction minière durable du phosphate et s'est engagée à appuyer les objectifs de développement durable de l'ONU.

Kropz s'engage à soutenir l'avenir de l'exploitation du phosphate

La promotion du développement durable dans le secteur minier

Résolue à diversifier son économie en misant sur le secteur minier, le Congo a, parallèlement, opté pour une trajectoire de développement durable s'appuyant sur la valorisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables en vue d'assurer une croissance profitable à court terme et viable à moyen et long terme.



Dans le secteur minier, le pays prône l'utilisation des écosystèmes naturels visant la conciliation des objectifs de croissance accélérée avec les exigences de la conservation du patrimoine. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et leur responsabilité vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux (E&S) de leurs activités. Elle tend à définir une responsabilité de l'entreprise vis-à-vis

de ses parties prenantes. Selon la norme ISO 26000, les principes de la RSE sont : la Redevabilité, la Transparence, le Comportement éthique, la Reconnaissance des intérêts des parties prenantes, le Respect du principe de légalité, la Prise en compte des normes internationales de comportement, le Respect des droits de l'Homme.

Fort de cet engagement pour le développement durable, soucieux de la santé des populations vivant des métiers de l'exploitation minière, de celle des populations vivant des



ressources forestières et agricoles ainsi que de la nature dont elles dépendantes, le gouvernement congolais s'est engagé à réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux activités d'orpaillage en adhérant à la Convention de Minamata sur le mercure en 2014. Entré en vigueur, en 2017, ce traité international invite les gouvernements à élaborer des stratégies pour réduire la quantité de mercure dans les trois années suivantes. Ces plans permettent notamment, les remplacements du mercure par des produits de substitution et les techniques d'orpaillage obsolètes par des procédés alternatifs plus respectueux de la santé et de l'environnement.

C'est dans ce cadre que le plan d'action national pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or en République a été élaboré. Ce plan permettra aux orpailleurs artisanaux d'exercer leurs activités de subsistance dans des conditions conformes aux normes sanitaires et environnementales afin de garantir une prospérité économique et sociale durable. Cette initiative concourt à l'émergence d'un orpaillage responsable et durable en République du Congo et s'intègre parfaitement dans le programme de société du Président de la République, intitulé « la Marche vers le développement » dont le but ultime est d'assurer une croissance accélérée, durable et profitable pour tous.

LE PROJET D'HARMONISATION DU CODE MINIER DANS LA ZONE CEMAC

Lancé en mai 2016, il a évolué depuis l'Atelier RSE de l'IFDD. Les conclusions de l'analyse comparative des législations minières nationales et le projet de texte du Code minier de la zone CEMAC ont été déposés en juillet 2017 à Douala au Cameroun devant les délégués de la Commission de la CEMAC et des États membres avec l'appui du Projet de renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique Centrale (REMAPCEMAC) de la Coopération allemande (GIZ).

La nouvelle ZES dédiée à l'acier et à la métallurgie

Le secteur de la métallurgie et de la mécanique se caractérise par un ensemble d'activités diversifiées. Ce secteur est perçu comme l'un des principaux moteurs de l'économie tant en raison de ses nombreuses applications transversales que de son gros potentiel en termes de création d'emplois.

Un consortium d'entreprise chinoise, la China Road and Bridge Corporation (CRBC), a été choisi par le gouvernement pour la construction d'un port minéralier à Pointe-Noire. Le plan de ses installations portuaires a été présenté aux autorités en janvier 2014 : un complexe érigé sur 9 km² et comportant 31 postes à quai. On y trouve une centrale électrique, des aires de stockage, une usine de traitement de potasse, une fonderie, une raffinerie (la 2^{ème} du pays), un centre commercial, etc. le schéma retenu pour l'exploitation des produits minières est donc la sortie par un seul endroit, le nouveau port minéralier, qu'utiliseront presque tous les exploitants. La fiche technique de ce projet présente une capacité de réception de navires allant jusqu'à 300 000 tonnes, pour une capacité totale du trafic de 46 millions de tonnes. Bien sûr, ce nouveau port sera relié au tracé du CFCO et au réseau routier national.



OPPORTUNITÉS

Le Congo dispose de réserves minières importantes. Ce potentiel minier demeure sous exploré et sous exploité. La mise en œuvre de ce potentiel pourrait constituer une source importante de revenus et contribue à diversifier l'économie largement tributaire du pétrole. En l'état de la connaissance actuelle du sous-sol, plusieurs indices de gisements d'or, de diamant, de potasse, de fer, de polymétaux et d'autres substances minérales à usage agricole et industriel sont répertoriés. Il existe plusieurs opportunités potentielles liées à la construction des unités de transformation locale. Des appuis seront accordés aux industriels pour la transformation locale des minerais, avec l'implantation :

- D'usines de première transformation : pelletisation et production de DRI grâce à la disponibilité de gaz naturel et d'électricité ;
- D'usines de seconde transformation : fonderies, usines d'affinage ;
- D'usines de troisième transformation (bonification) : usinage de pièces, moulages (au sable, permanent, à la cire perdue, au plâtre et en mousse polystyrène), Ateliers de fabriques de produits métalliques.

Hydrocarbures

L'industrie est très largement dominée par les hydrocarbures, les activités de sous-traitance et les services liés. Le Congo Brazzaville produit plus de 330 000 barils de pétrole par jour et ses réserves sont estimées à 2,9 milliards de barils. Il est le premier producteur de pétrole brut de la zone CEMAC.

“*Nous sommes déterminés à positionner le pays comme un centre pétrolier régional et un concurrent international de l'industrie et le soutien d'une organisation estimée comme l'OPEP nous aidera à atteindre cet objectif.*”

Déclaration du ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua, lors de la visite à Brazzaville d'une délégation de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) fin août 2021.



Vers un déploiement du secteur pétrolier

L'économie congolaise repose largement sur l'exploitation de ses ressources naturelles, notamment le pétrole qui représente 90% de ses exportations.

Le Congo ambitionne de se mettre en pole position dans le secteur du pétrole mais également du gaz en Afrique.

En tant que troisième producteur de pétrole brut d'Afrique subsaharienne, le pays tient à créer un environnement propice pour la croissance et le développement socioéconomique grâce à son industrie pétrolière et gazière. La visite du secrétaire général de l'OPEP au Congo, fin aout 2021, a marqué la volonté des parties prenantes internationales de s'engager avec le secteur pétrolier du pays et faciliter la coopération énergétique. Le Congo-Brazzaville assurera la présidence de l'OPEP en 2022.

Quinze permis de recherche sont en cours de validité à ce jour et 38 champs en phase d'exploitation. Neuf sociétés opèrent actuellement les champs pétroliers du Congo-Brazzaville : AOGC (congolais), Congorep (joint-venture Perenco-SNPC), Eni Congo (italien), Mercuria (suisse), Pelfaco (nigérian), Perenco (franco-britannique), la SNPC (congolais), Total E&P Congo (français) et Wing Wah (chinois).

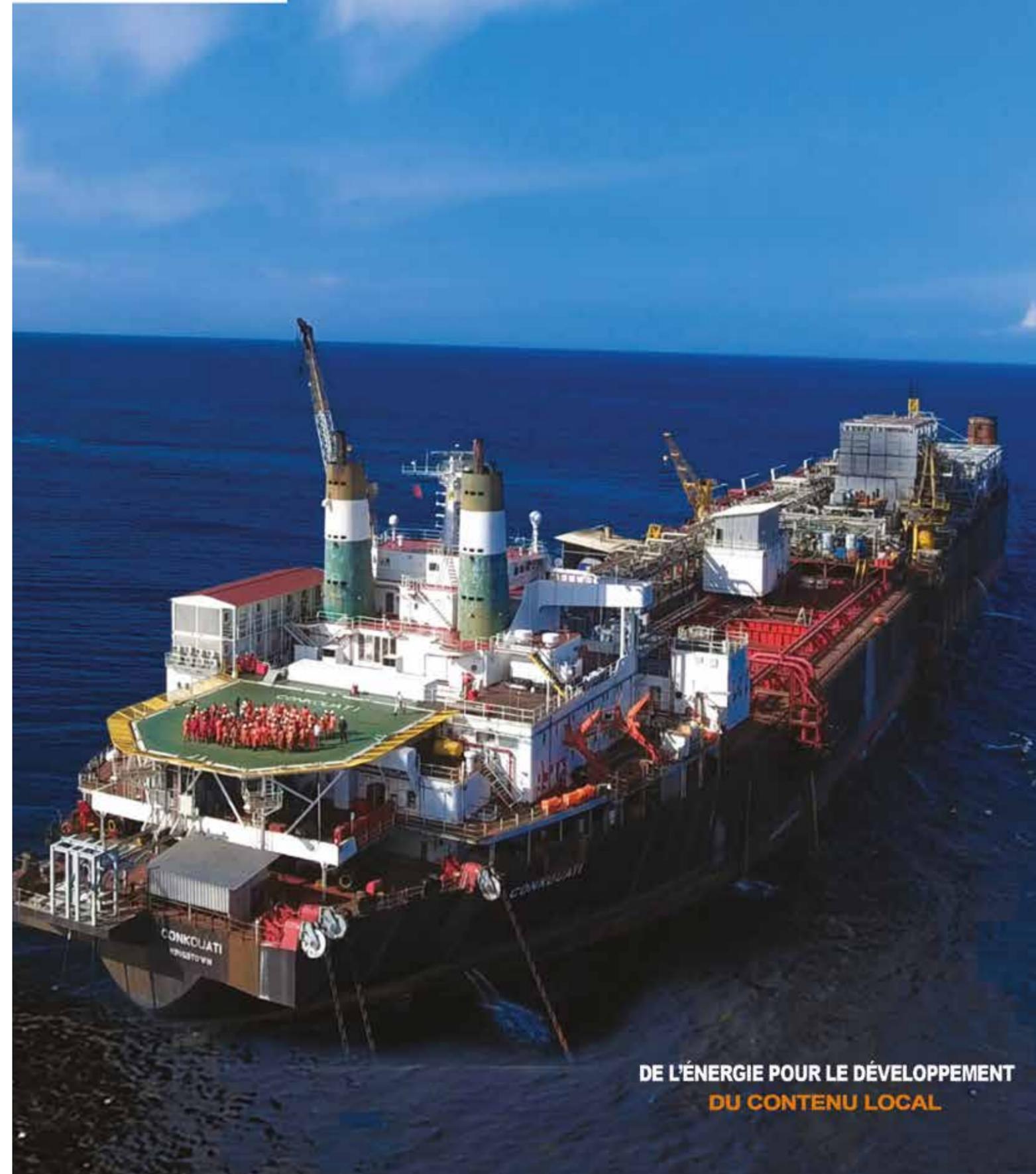
Total E&P Congo est le premier opérateur, grâce au plus grand champ pétrolier Moho-Nord, mis en production en mars 2017. En 2019, Total et ENI ont opéré à eux deux 80% de la production nationale avec respectivement 200 000 b/j et 70 000 b/j, suivis par Perenco, susceptible de dépasser ENI à l'avenir. À ces neuf opérateurs, s'ajoutent plusieurs sociétés qui ont des participations minoritaires dans les permis d'exploitation. Il s'agit notamment de Hemla (norvégien),



Kontinent (congolais), Petro Congo (congolais), Esso (britannique), Chevron (américain), Petroleum (congolais), Ifouret (congolais), Lukoil (russe), New age (anglais) et Orion Oil (congolais).

L'essentiel de la production (95%) des sites pétroliers transite par le terminal de Djeno, situé au sud de Pointe-Noire. Cinq qualités de pétrole provenant du Congo sont commercialisées à l'échelle internationale : le Djéno mélange, le Nkossa Blend, le Nkossa butane, le Nkossa propane et le Yombo. La part de production revenant à l'État au titre des contrats de partage de production est commercialisée par la Société nationale des Pétroles du Congo (SNPC). L'ambition de la SNPC est d'asseoir une expertise nationale de haut potentiel dans l'industrie pétrolière, à travers une stratégie de croissance. La SNPC gère un ambitieux portefeuille d'actifs opérés et non opérés en offshore et onshore.

La découverte, en 2019, du premier gisement pétrolier onshore, dans la région de la Cuvette, au nord du pays, pourrait avoir comme conséquences, selon les estimations, de multiplier par quatre fois la production pétrolière du pays, soit 359 millions de barils par an. Il serait le premier champ pétrolier respectant les normes de préservation de l'environnement.



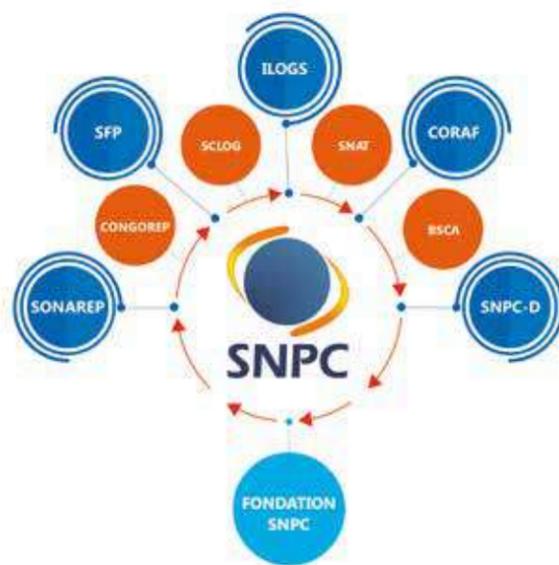
DE L'ÉNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU CONTENU LOCAL

Présentation de la SNPC

Créée par la loi 001-98 du 23 avril 1998, la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est un EPIC. Depuis plus de vingt ans la SNPC a acquis une expérience dans toutes les activités de la chaîne de l'industrie pétrolière. La SNPC est l'outil technique de l'Etat dans le domaine des hydrocarbures, dépositaire de la banque de données de toute l'industrie pétrolière du Congo. Le Code des hydrocarbures de 2016 lui confère la titularité de tous les permis d'exploration et d'exploitation attribués par le Gouvernement

LE GROUPE SNPC

Le groupe SNPC a opté pour une vision intégrée et chacune de ses six filiales œuvre dans les filières allant de l'Amont à l'Aval pétrolier.



NOS OBJECTIFS

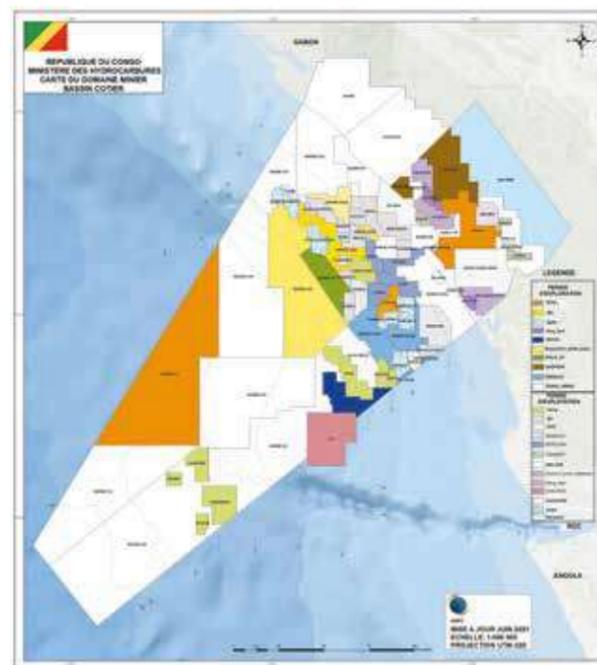
- Améliorer notre action dans le domaine de l'Exploration-Production (E&P) ;
- Améliorer les conditions d'approvisionnement du Congo en produits raffinés ;
- Améliorer les performances pour mieux contribuer au budget de l'Etat Congolais ;
- Renforcer les capacités de notre personnel pour le rendre plus efficace et plus compétitif ;

- Améliorer l'image de notre société en mettant l'homme et l'intérêt général au cœur de notre action.

LES OPPORTUNITES D'AFFAIRES

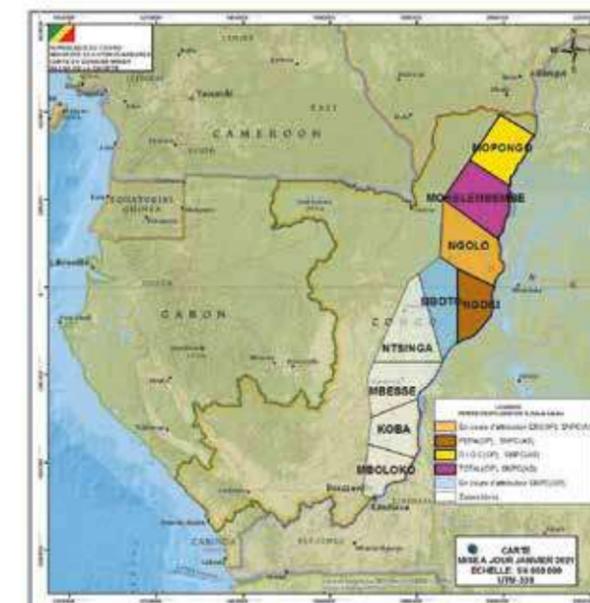
1. La valorisation des blocs pétroliers libres dans le bassin côtier

Avec une production 306 milles bbl/j au 31 décembre 2020 et des réserves de l'ordre de 2 milliards de barils à l'horizon 2040, le Congo est le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, derrière le Nigéria et l'Angola. Actuellement, il existe encore 15 blocs libres dans le bassin côtier congolais :



2. La valorisation du bassin de la Cuvette congolaise

En vue de la mise en valeur du bassin de la Cuvette congolaise, de nombreuses études géologiques et géophysiques ont été réalisées. La dernière étude est l'acquisition des données géophysiques de gravimétrie (sGrav), gradio-gravimétrie (AGG) et de magnétométrie, qui a permis de mieux comprendre la géologie de subsurface.



Sur ce bassin, un puits d'exploration NGOK-001 a été foré sur le permis Ngoki en 2019. Ce puits a atteint le socle à une profondeur finale de 2850 mètres et a rencontré des hydrocarbures. Des évaluations sont en cours afin

de déterminer avec précisions les caractéristiques du gisement de Ngoki. Ce forage a permis de démontrer le fonctionnement du système pétrolier dans la zone. Le bassin de la Cuvette est délimité en plusieurs blocs pétroliers libres.

3. La valorisation Mengo-Kundji-Bindi II

La SNPC est titulaire du permis d'exploitation onshore MKBII et y a réalisé de nombreuses études géologiques et géophysiques ainsi que de nombreuses campagnes de forage.

Le permis comprend trois gisements qui sont Mengo, Kundji et Bindi, dont le potentiel global est estimé à plus de 2.7 Milliards de barils. A ce jour, la SNPC a produit un peu plus de 2 millions de barils.

Le développement de ce permis est un projet prometteur grâce à de nombreux atouts, parmi lesquels on peut citer : ses importantes accumulations, sa proximité avec le Terminal pétrolier de Djeno, la disponibilité des infrastructures de base et les paramètres économiques et fiscaux attractifs.

4. La valorisation du gaz

Le Congo vient de réaliser un master plan gaz qui lui a permis de définir son potentiel gazier et des projets pouvant être développés.

Ce potentiel est estimé à 352 Gm3 en ressources de gaz en place, dont environ 146 Gm3, considérés comme techniquement récupérables.

Le Congo a donc assez de gaz pour réaliser des projets tels que : la génération électrique, la production de l'urée et du méthanol, les gaz pétroliers liquéfiés (GPL) et les gaz naturels liquéfiés (GNL).

La Raffinerie Atlantique pétrochimie de Pointe-Noire

Le gouvernement congolais a lancé les travaux de construction d'une nouvelle raffinerie du brut à Fouta, près de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. En exploitation à l'horizon 2023, elle aura une capacité annuelle de 2,5 millions de tonnes et devrait créer 5 000 emplois.



La première raffinerie du Congo, la Congolaise de raffinage (Coraf), opérationnelle depuis 1982, a une capacité de 1 million de tonnes par an. Mais officiellement elle ne traite que 600 000 tonnes annuellement alors que les besoins du pays sont estimés à 1,2 million de tonnes.

La Raffinerie atlantique pétrochimie sera construite sur 240 hectares. Elle vise à diversifier et consolider le tissu industriel du pays qui dépend essentiellement du pétrole, sa première source d'exportation, mais également à répondre à la demande croissante non seulement de la République du Congo, mais également de la sous-région en produits pétroliers finis tels que l'essence et le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés, les fiouls légers et le pétrole lampant. Le projet est structuré par une convention d'investissement conclue en 2020 entre le gouvernement congolais et le Groupe Beijing fortune Dingheng investment Co Ltd.

Le projet prévoit la formation technique et professionnelle continue du personnel congolais, afin de lui permettre d'accéder aux postes de cadres, superviseurs, ingénieurs et techniciens.

Cette deuxième raffinerie va couvrir les besoins nationaux et faire du Congo un exportateur des produits raffinés. Elle aura une capacité de production de 5 millions de tonnes par an dont 2,5 millions de tonnes dans sa première phase. Dans le futur, la capacité de raffinage pourra augmenter en fonction des besoins.

Les produits finis seront principalement l'essence et le gazole de haute qualité, des produits à usage domestiques tels que le gaz de pétrole liquéfié, le pétrole lampant et le fioul, ainsi que des produits servant de matières premières de l'industrie pétrochimique tels que le propylène, le propane, le naphte hydrogène et de l'acide sulfurique.



L'Energie d'Avancer Ensemble !

Fort de plus de 19 années d'expérience, X-OIL CONGO possède une connaissance solide et approfondie du secteur de la distribution des produits pétroliers notamment à travers son réseau de 27 stations-service réparties sur l'ensemble du territoire national et auprès d'une clientèle BtoB composée de PME's, de grandes entreprises et de multinationales installées au Congo.

Ils nous font confiance :



TAMAN INDUSTRIES LTD EST FORESTIER ASIA CONGO THANRY SOCOPEC

MERCI !

Siège Social
Tours jumelles, 2^{ème} étage,
Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville

BP : 156 - Brazzaville, République du Congo
Tél : +242 05 354 82 40 / +242 05 354 82 33

Agence Pointe-Noire
Immeuble Tchilassi
vers l'entrée du port Autonome

BP : 1275 Pointe-noire
Tél : +242 05 354 82 34

Agence de Dolisie
N°1, Avenue de la République

BP : 45 Dolisie
Tél : +242 04 050 50 53

Agence Oyo
Enceinte du siège
de SLOG Oyo

Tél : +242 05 360 13 53

Agence Ouesso
Enceinte du siège
de SLOG Ouesso

Tél : +242 05 621 01 50



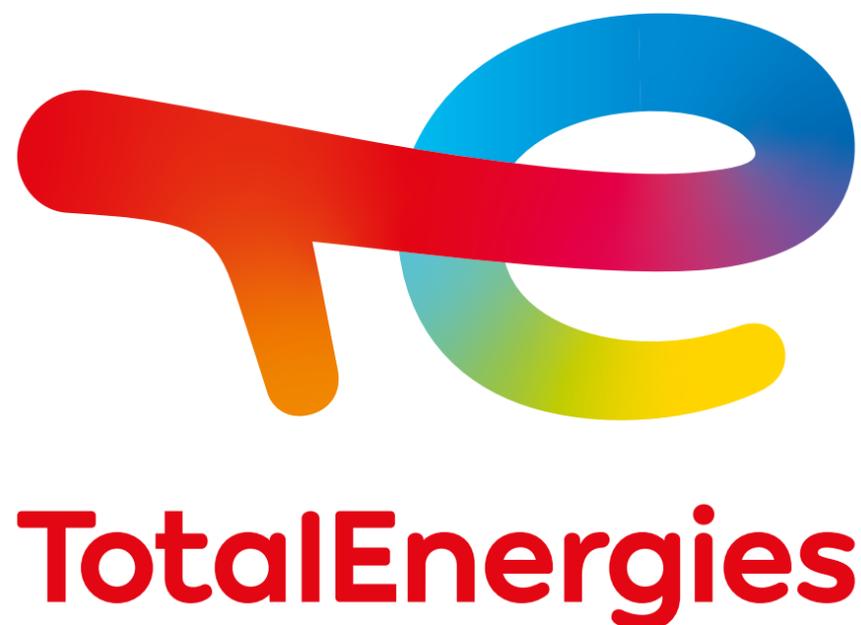
**POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES
AUTRES**



SPONSOR
OFFICIEL
DES DIABLES
NOIRS

X-OIL CONGO
www.xoil.cg

L'énergie se réinvente. Nous aussi !
Total se transforme et devient TotalEnergies.



TotalEnergies se dote d'une nouvelle ambition climat

Notre stratégie consiste à **accroître notre production d'énergie tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre**. Elle repose sur 4 piliers.

Miser sur le gaz naturel, le biogaz et l'hydrogène

Construire un leader mondial de l'électricité

Economiser et décarboner les énergies liquides

Développer les puits de carbone

Croître dans le gaz naturel liquéfié (GNL) et développer les gaz renouvelables ; Promouvoir le gaz naturel, allié de la transition énergétique, pour produire de l'électricité, se chauffer et se déplacer.

Accélérer les investissements dans l'électricité bas carbone principalement issue des renouvelables ; Développer un modèle intégré de la production à la vente d'électricité.

Se focaliser sur les projets pétroliers les plus résilients en privilégiant la valeur par rapport au volume ; Adapter nos capacités de raffinage et nos ventes à l'évolution de la demande et augmenter notre production de carburants renouvelables.

Poursuivre nos investissements dans les puits de carbone naturels (forêts, agriculture régénérative et zones humides) et les technologies de séquestration et stockage de CO₂.

Nos chiffres clés

±1Md\$ investis en R&D en 2020 dont 40 % consacrés à la neutralité carbone

N°2 mondial du Gaz Naturel Liquéfié (GNL)

>100 GW de capacités de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2030

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergie : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Une énergie plus sûre, plus propre, plus efficace, et accessible au plus grand nombre. TotalEnergies est représentée en République du Congo par TotalEnergies EP Congo spécialisée dans l'exploration production et TotalEnergies Marketing Congo pour la distribution du carburant et des lubrifiants. Dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise, ces deux filiales contribuent au développement socio-économique du pays.



TotalEnergies EP Congo

TotalEnergies EP Congo est la troisième filiale africaine de la Compagnie. Opérant plus des deux tiers de la production nationale, elle exerce ses activités en mer et sur terre. Epousant l'ambition de la Compagnie d'atteindre la neutralité carbone en 2050, TotalEnergies EP Congo place le respect de l'environnement au centre de son action.

Chiffres clés



TotalEnergies Marketing Congo

TotalEnergies Marketing Congo est présente dans la distribution de carburants et de lubrifiants à travers son réseau de 50 stations-service et la livraison directe à plus de 200 entreprises. Son offre de produits et de services comprend également les enseignes boutiques Bonjour, la restauration rapide, les services de vidange, le lavage auto ainsi que les cartes pétrolières.

Chiffres clés



PLANTATION D'UNE FORÊT DE 40.000 HECTARES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

A l'occasion de la Journée Nationale de l'Arbre en République du Congo et en présence du premier ministre de la République du Congo Anatole Collinet Makosso, TotalEnergies a lancé les opérations de boisement « Batéké Carbon Sink ». Ce projet de grande ampleur, mené en partenariat avec Forêt Ressources Management, prévoit 40 000 hectares de forêt plantée sur les plateaux Batéké, soit plus de 2 fois la superficie de l'île de M'Bamou, au large de Brazzaville. Environ 40 millions d'arbres seront plantés au total en 10 ans et entretenus pendant 35 ans.

Les 40 000 hectares plantés constitueront un puits de carbone qui permettra de séquestrer en moyenne 500 000 tonnes de CO₂ par an, sur 20 ans, soit l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ d'une ville européenne moyenne de 70 000 habitants. Les crédits carbones seront certifiés par le standard VCS (Verified Carbon Standard).

L'opération, financée par TotalEnergies, inclut des cultures agroforestières développées avec les populations locales et visant aux productions agricoles et de bois énergie durable. Ces activités, créatrices d'emplois, impacteront positivement plusieurs milliers de personnes. Un fonds de développement local soutiendra des actions au bénéfice des villages riverains dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation.

La couverture des besoins nationaux en produits finis pétroliers

La Congolaise de Raffinage (CORAF) a pour mission principale, de transformer le pétrole brut en produits pétroliers finis, pour répondre à la demande du marché congolais.



La CORAF, filiale de la SNPC, est l'unique raffinerie du Congo-Brazzaville. Depuis sa base de Pointe-Noire, elle traite le pétrole brut pour extraire les fractions commercialisables, à savoir le gaz butane, le supercarburant, le kérosène, le gasoil léger et le fuel lourd. La CORAF assure la sécurité énergétique du pays en lui fournissant environ 70% de ses besoins en produits finis. Sa capacité de traitement est de 1 M T/an. Les bruts raffinés par la CORAF proviennent du terminal pétrolier de Djeno, relié à la raffinerie par un pipe de 25 km en attendant la construction d'une nouvelle raffinerie à Pointe-Noire, avec une capacité de raffinage estimée à de 2, 5 M T/an dont le démarrage de l'exploitation est prévu en 2023.

Les activités de stockage et de transport massif des hydrocarbures raffinés par voie maritime, ferroviaire et

routière sur l'ensemble du territoire sont du ressort de la Société Commune de Logistique (SCLOG). La SCLOG est une société anonyme de droit congolais créée en 2002, suite à la privatisation d'Hydro-Congo. Elle est au cœur de la chaîne logistique pétrolière du Congo. Ses actionnaires sont AOGC (25%), la SNPC (25%), Total (25%), Puma (12,5%) et X-OIL (12,5%). Sa capacité de stockage est d'environ 100 000 m³.

Six sociétés de distribution de produits pétroliers sont présentes au Congo-Brazzaville : Afric', Puma Congo, SNAT, SNPC-D, Total Congo SA et X-OIL. Ces sociétés ont saisi l'opportunité de la libéralisation du secteur aval en 2002. Elles disposent de nombreux clients industriels et de plusieurs stations-service qui couvrent pour la plupart tout le territoire national.



Entretien avec Fabrice Donald Fylla Saint-Eudes, Administrateur Général de X-OIL- Congo, une entreprise citoyenne spécialisée dans la distribution et la vente de produits pétroliers en République du Congo depuis 2002.

Acteur majeur de votre marché, qu'apportez-vous comme services à vos clients ?

De prime abord, nous assurons la disponibilité de nos produits. Nous avons un réseau de distribution de 27 stations-service à travers le pays, et nous prenons le soin de les approvisionner régulièrement pour éviter toute rupture. La situation est très cruciale en zone rurale où les usagers n'ont pas beaucoup de choix. Nous avons une obligation de service et une mission de désenclavement. Sur le segment Entreprises, c'est le même défi : être capable de réagir vite dès la réception des commandes. Ensuite, la qualité de nos services dépend du respect des délais de livraison et de bonnes conditions de réception des produits. X-OIL a mis en place une procédure de dépotage qui garantit aux clients ou à la station que le produit livré correspond bien à ce qui a été commandé, tant quantitativement (volume) que qualitativement (coloration, densité, normes chimiques et mécaniques). X-OIL a une force de vente composée d'agents commerciaux dédiés et d'inspecteurs commerciaux qui se relaient pour une bonne prise en charge des attentes des clients.

De plus, X-OIL met à la disposition des automobilistes sa carte de carburant sans contact physique avec le terminal de paiement électronique (TPE). Présentée à quelques centimètres du TPE, elle lit les informations stockées. Elle permet ainsi d'éviter les manipulations de billets de banque et pièces de monnaie, ce qui est très important par ces temps de pandémie.

Vous avez inscrit votre mandat sur une approche citoyenne, quelle a été la contribution de X-OIL Congo à la lutte contre la pandémie de COVID-19 ?

Plusieurs initiatives ont été prises dès la survenance de cette crise pandémique qui menaçait l'équilibre du pays tout entier. Je commencerai par citer un don de 50 millions de francs CFA pour répondre à l'appel de l'Etat aux entreprises pour soutenir un programme national de riposte. X-OIL a été le premier marketeur à avoir répondu présent. Ce don a été accompagné d'une assistance en nature de 5.000 litres de carburant aux différents centres de traitement des premières victimes de la pandémie.

En dehors de cela, les initiatives suivantes ont été prises en interne au sein de l'entreprise :

- Dépistage systématique et périodique du personnel ;
 - Mise en télétravail d'une partie du personnel afin de réduire les risques de contamination sur le lieu de travail ;
 - Intensification de la communication interne sur les mesures barrières avec intervention du médecin du travail et d'un médecin de l'équipe nationale de riposte ;
 - Installation d'équipements pour le lavement des mains sur les pistes de nos stations-service ;
 - Distribution de masques et gels hydroalcooliques aux employés ;
 - Installation des écrans de protection faciale sur tous les bureaux de l'entreprise ;
 - Prise en charge des soins des rares cas de contamination avérés ;
- Ces initiatives ont été coûteuses à X-OIL, mais la santé n'a pas de prix.

Quel conseil donnerez-vous à un futur investisseur au Congo ?

En ce qui concerne notre industrie, il est vrai qu'à priori le marché semble saturé avec 6 marketeurs. Cependant, le développement actuel du réseau routier national avec des routes d'intégration sous-régionale redonne à la République du Congo sa vocation de pays de transit. Cela ouvre ainsi des opportunités d'investissement le long des routes et des zones frontalières. D'un autre côté, le pays importe plus de 80% de produits de consommation courante. L'arrivée sur le marché de nouveaux produits offrant un bon rapport qualité-prix rencontrerait sans nul doute l'adhésion de la population.

Pour terminer, la crise n'est pas une fatalité. Elle peut même constituer un tremplin vers de nouveaux axes de développement. L'agriculture encore embryonnaire, pourrait représenter une bonne opportunité à des investisseurs pour se lancer dans ce secteur plein d'avenir.

La valorisation du gaz naturel

Pour favoriser la diversification de ses ressources énergétiques, le Congo a prévu de mettre en place de nouvelles directives pour intensifier ses efforts dans le cadre de l'exploitation du gaz naturel.



Les réserves prouvées de gaz naturel seraient d'environ 100 Mds de m³, plaçant le pays au 5^{ème} rang des réserves prouvées de gaz naturel en Afrique subsaharienne. La production du gaz est principalement assurée par ENI Congo depuis ses gisements (champ de Mboundi et Marine XII) et vient alimenter deux centrales électriques situées à Pointe-Noire : la Centrale Electrique de Djéno (CED - actuellement à l'arrêt) et la Centrale Electrique du Congo (CEC).

La Société congolaise de gaz de pétroles liquéfiés (GPL SA), filiale du groupe congolais AOGC, est l'unique opérateur dans l'approvisionnement en gaz butane au Congo-Brazzaville. Elle est spécialisée dans le stockage, l'enfûtage, la distribution et la commercialisation du GPL. La Congolaise de raffinage (CORAF) lui fournit 40% de son gaz, les 60% restants sont importés ou accessoirement approvisionnés depuis le stocker GPL du champ de Nkossa.

Le ministère des Hydrocarbures du Congo devrait annoncer son Plan Directeur pour le Gaz (PDG) à l'occasion de la semaine africaine de l'énergie (AEW) qui se déroulera du 9

au 12 novembre 2021 au Cap. Ce PDG visera à encourager les investissements dans le secteur gazier du pays et va prendre en compte une stratégie à moyen et long terme pour l'utilisation du gaz naturel.

Le Congo possède environ 284 milliards de pieds cubes de réserves de gaz prouvées selon les données fournies par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Des réserves dont l'exploitation effective devrait servir à augmenter la capacité nationale de production électrique. En effet, le secteur énergétique du pays est en déficit et peine à satisfaire la demande intérieure et régionale qui est de plus en plus croissante.

Le PDG devrait mettre également en relief la monétisation des réserves. L'économie congolaise reste très peu diversifiée et est axée principalement sur l'industrie pétrolière. Celle-ci représente environ 60% du PIB, 75% des recettes publiques et 90% des recettes d'exportation.

Le pétrole congolais est un pétrole cher à exploiter et donc particulièrement vulnérable à une baisse des cours.

La première pierre pour l'extension de la centrale thermique



à gaz de Djéno a été posée le 21 février 2021 à Pointe-Noire par le Président Denis Sassou-N'Gessou, en vue de doter le pays d'une indépendance énergétique.

Confiés à la société turque Aksa Energy Company, les travaux d'extension se dérouleront en deux phases. La première consiste en la réhabilitation des deux turbines de 25 kwtt de la centrale. Cette étape durera entre trois et six mois avant que l'usine ne débite les premiers kwtt.

La seconde phase permettra à cette entreprise d'opérer

une extension pour apporter une puissance d'au moins à 100 mégawatts. A la fin de la concession qui durera 30 ans, l'usine devra avoir une capacité de production d'au moins 80% de la puissance installée. La production du premier kilowatt amènera AKSA à verser au Trésor Public un « pas de porte » de 1 milliard 500 millions de frs CFA.

Aksa a implanté deux autres centrales thermiques, soit une de 240 mégawatts à Pointe-Noire et une de 115 mégawatts à Brazzaville.

OPPORTUNITÉS

De nombreuses opportunités d'investissement peuvent être recensées :

- Acquisition des permis de recherche et d'exploitation dans les zones libres du bassin côtier et du bassin intérieur de la Cuvette ;
- Prise de participation dans les permis de recherche et d'exploitation déjà attribués ;
- Construction d'un complexe ammoniac/urée ;
- Fabrication de méthanol ;
- Production de bitume routier ;
- Fabrication des matières synthétiques ;
- Production de l'oxygène ;
- Installation de l'usine de propane ;
- Transport et stockage massifs de produits pétroliers ;
- Conditionnement, transport et commercialisation du gaz ;
- Production et commercialisation des lubrifiants et autres produits pétrochimiques ;
- Construction des stations-services le long des routes et autoroutes ;
- Construction des entrepôts de stockage des produits pétroliers dans tous les aéroports et ports et des centres emplisseurs à l'intérieur du pays.

Energie & Hydraulique

L'interconnexion des réseaux électriques nationaux et sous régionaux se poursuit tout comme l'amélioration de l'offre et de l'accès en eau potable et assainissement. Le Congo, riche en cours d'eau, dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 22 000 MW. De nombreux barrages sont en cours. Les conditions sont favorables à l'exploitation des énergies renouvelables.

“*Parlant de l'électricité et de l'hydraulique, nous nous emploierons à faire améliorer la qualité des prestations des entreprises qui opèrent dans ce secteur.*”

Discours de présentation du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, du Programme d'action du gouvernement, le 21 juin 2021.



L'électricité, une priorité du gouvernement

Le Congo-Brazzaville souffre d'une crise au niveau de l'infrastructure. Les coupures d'électricité sont fréquentes, surtout dans les deux villes majeures du pays. Dans les régions rurales, il y a un manque de postes de transformation mais ces départements sont mieux lotis quant à la stabilité de l'électricité.



Le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique exerce une tutelle sur le Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité (FDSEL) en charge du financement du secteur, ainsi que sur l'Agence nationale d'électrification rurale (ANER) compétente notamment pour réaliser, par voie d'appels d'offres, des travaux d'électrification rurale. Il faut noter que dans le cadre du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales, les départements ont reçu compétence pour promouvoir les services de production et de desserte en électricité, et les communes, pour assurer la promotion des

services de desserte en électricité. Depuis 2018, la société anonyme Energie Electrique du Congo (E2C) est chargée de la gestion du patrimoine public de l'électricité mis à sa disposition par l'Etat. Assurées par E2C, la distribution et la commercialisation de l'électricité constituent théoriquement des activités totalement libéralisées.

La société E2C a reçu fin août 2021 quarante postes de transformation électrique moyenne tension (MT) et basse tension (BT) réhabilités. Vingt-cinq de ces postes sont destinés à Brazzaville et quinze à Pointe-Noire pour leur mise en service. Les postes de transformation ont

CHIFFRES CLÉS

50%

DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ÉLECTRICITÉ

20,2%

DE TAUX D'ÉLECTRIFICATION EN MILIEU RURAL

590 MW

CAPACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CONGO

100 Mds de m³

RÉSERVES PROUVÉES DE GAZ NATURE

12H/JOUR :

POTENTIEL D'ENSOLEILLEMENT

été réhabilités dans le cadre du Projet eau, électricité et développement urbain (Peedu), cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale. Les travaux de réhabilitation ont duré trois mois et ont nécessité un investissement de 10,7 millions \$. Plus de 7 millions \$ ont été dépensés pour les postes de Brazzaville et plus de 3,5 millions \$ pour ceux de Pointe-Noire. Ces postes

serviront à améliorer la desserte électrique des quartiers, à renforcer les réseaux existants et à mettre fin aux coupures de courant. La réhabilitation de ces postes permettra de fournir de l'électricité à plus de 300 000 abonnés dans les deux villes. A travers ce projet, l'E2C compte améliorer et augmenter le circuit de distribution et de production de l'électricité. Le projet Peedu a été initié pour accroître l'accès durable aux infrastructures de base, à l'eau potable et à l'électricité pour les habitants des zones ciblées de Brazzaville et Pointe-Noire. Une procédure que le gouvernement congolais considérerait d'étendre sur tout le territoire, afin de canaliser l'excédent d'énergie et améliorer les services mais aussi afin de préparer le terrain à l'exportation de l'énergie.

En République du Congo, le taux d'accès à l'électricité n'est que de 20,2% en milieu rural. L'impact résolument positif de l'électrification rurale en termes de développement économique, d'équité sociale ou d'aménagement du territoire a conduit à l'adoption de dispositions législatives et réglementaires spécifiques.

Le gouvernement poursuit la connexion des zones rurales au réseau national d'électricité et intensifie le programme de l'hydraulique rurale. Dans le département de la Likouala, on note à Impfondo l'avancement des travaux d'implantation de la Centrale électrique thermique, couplée à une centrale photovoltaïque. Il y sera également procédé à la mise en service officielle à Bétou, d'un dispositif de fourniture d'électricité par E2C et d'un forage avec un mini réseau de distribution d'eau potable.

LE POOL ÉNERGÉTIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (PEAC)

Situé sur un espace communautaire d'une superficie de 6 640 000 km² peuplé de plus de 140 000 000 d'habitants, le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale, en sigle PEAC, est un organisme spécialisé de la communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il est chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études et de construction des infrastructures communautaires et de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC.

Alors qu'elle est dotée du plus grand potentiel hydroélectrique africain, 650 Mille GWh/an, soit plus de 57% de ce potentiel, l'Afrique centrale demeure cependant la partie la moins électrifiée des toutes les sous-régions d'Afrique.

Grâce à son potentiel hydroélectrique et d'autres ressources énergétiques, le PEAC entend créer à l'horizon 2025, un marché libre d'échanges d'énergie dans l'espace et en dehors de la zone CEEAC à travers des boulevards énergétiques interconnectés.

Le siège du PEAC est situé à Brazzaville.

Les projets de barrages hydroélectriques

Le Congo est un pays où l'eau est abondante, avec deux fleuves principaux : le Congo - plus grand fleuve d'Afrique - et le Kouilou-Niari. Le pays dispose ainsi d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 22 000 MW.



inauguré en 2017, le barrage de Liouesso se trouve dans la Sangha, à plus de 700 kilomètres au nord de Brazzaville construit sur le cours de la rivière Lengouet. Avec une puissance installée de 19,9 mégawatts, cet ouvrage, le deuxième du genre dans le nord du Congo, a été préfinancé par la Chine. La Sangha qui abrite deux grandes scieries est la deuxième région économique du pays après Pointe-Noire. D'un budget de 54 milliards de francs CFA, préfinancés par la Chine, il permet de conduire le courant de Liouesso aux villes de Pokola et Ngombé. Les autorités comptent également sur cette électricité pour bâtir dans quelques années une Zone économique spéciale (ZES) dans la Sangha.

Le barrage hydroélectrique de Liouesso est le deuxième construit au Nord-Congo après celui d'Imboulou préfinancé également en grande partie par la Chine et opérationnel depuis 2011. La capacité énergétique du Congo est ainsi passée de 89 MW en 2000 à plus de 590 MW actuellement. Le gouvernement met un point d'honneur au démarrage effectif des travaux de construction des barrages de Sounda et de Chollet, afin d'augmenter l'offre d'électricité,

essentielle pour soutenir l'activité industrielle. La société chinoise Gezghoubha a été retenue comme adjudicataire à l'issue d'un appel d'offre international conjointement organisé par le Congo et le Cameroun. La construction fait l'objet d'un financement en mode BOT (Buld operate and transfer). Il en est de même pour Sounda avec China Railways Twenty, comme adjudicataire société déjà installée à Brazzaville.

Le protocole d'accord entre les gouvernements camerounais et congolais pour le barrage hydroélectrique de Chollet est signé depuis 2010. L'usine hydroélectrique – prévu sur la rivière Ngoko, à environ 126 km de la localité de Moloundou (Est-Cameroun, département de la Boumba-et-Ngoko) et à 70 km en amont de la localité de Ngbala (Nord-Ouest du Congo, région de la Sangha) – doit fournir 600 MW, pour les réseaux d'électricité du Congo et du Cameroun. La livraison du barrage est prévue au plus tôt en 2030. La quote-part de Brazzaville est attendue pour permettre, entre autres, l'installation des experts et du personnel d'appui dans la capitale congolaise.



Notre énergie pour vous servir



Energie Electrique du Congo (E2C), Société Anonyme, née des cendres de la Société Nationale d'Électricité (S.N.E), le 14 août 2018 a pour objet la gestion pour le compte de l'état, du patrimoine public de l'électricité. Elle est chargée entre autres, d'exploiter à titre transitoire comme opérateur, le service public de l'électricité. Ses principales missions sont la Production, le Transport, la Distribution et la Commercialisation de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire National. La puissance totale disponible est d'environ 600 MW. Environ 1600 km de lignes constituent le réseau national de transport d'énergie sous des tensions de 110 kv et 220 kv de pointe-noire à Wando avec 18 postes de transformation HT/THT.

L'amélioration de l'accès en eau potable et à l'assainissement

L'eau, malgré son abondance, reste un problème majeur pour le Congo, du fait de sa non potabilité et de son accès difficile. Le gouvernement va remettre en fonction le programme Eau pour tous, par la réhabilitation des forages vandalisés.

En août 2013, le gouvernement lançait, sur financement propre, le projet dénommé « Eau pour tous » pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les contrées les plus reculées du pays. En 2020, l'accès des populations rurales à la ressource était estimé à 10% en milieu rural et 50% en zone urbaine. Le projet prévoyait donc l'installation de 4 000 forages dans 2 000 villages soit un forage par village de cent à trois cents habitants et deux forages dans les localités d'environ six cents habitants et plus.

Le Congo fait face à d'importants besoins de financement dans ce secteur névralgique pour couvrir une demande sans cesse grandissante due à une explosion démographique et au manque d'entretien des infrastructures existantes.

L'Agence française pour le Développement (AFD) a apporté un appui budgétaire de 120 milliards de FCFA (182 millions d'euro) pour améliorer l'offre en eau potable et en électricité dans le pays. Il s'agit de renforcer le projet d'adduction d'eau potable en cours de réalisation dans les zones périphériques de Brazzaville et d'améliorer l'assainissement autour des populations riveraines dans certaines localités. Ce projet d'extension en zones périphériques et de renforcement du service public d'eau potable à Brazzaville (PEPS) est conduit par le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique du Congo, au bénéfice de La Congolaise des eaux (LCDE), société nationale de distribution d'eau. Il vise à améliorer les conditions de vie des Brazzavillois par l'extension et la réhabilitation d'un service d'eau potable performant et durable dans les quartiers périphériques. De nombreux quartiers de Pointe-Noire continuent d'utiliser des forages privés par manque d'approvisionnement en eau potable de LCDE.

Les infrastructures de drainage et d'assainissement incomplets ou défaillants constituent aujourd'hui un enjeu majeur dans les deux plus grandes villes du Congo, Brazzaville et Pointe-Noire. Afin d'assainir durablement la ville et d'améliorer les conditions de vie des habitants, l'AFD a accompagné le gouvernement congolais à travers un



projet de drainage pluvial. Il s'agit de limiter les inondations, les eaux stagnantes et les zones d'érosion dans les deux grandes villes, de contribuer à la structuration d'une filière déchets à Brazzaville et de renforcer les capacités des services de la mairie.

Grâce à l'accord de coopération décentralisée « Zéro rejet dans le fleuve Congo » signé avec le Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (le SIAAP), Kinshasa et Brazzaville s'engagent ensemble à atteindre l'objectif de développement durable des Nations-Unies pour protéger le fleuve Congo et par la même occasion ses ressources en eau potable. Cette première station de traitement d'eaux usées est complètement prise en charge par le SIAAP dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée. Parallèlement, les travaux de désensablement de la rivière Mfilou avancent.



Entretien avec Jean Bruno Danga Abou, Directeur général de la société Energie Electrique du Congo (E²C SA) qui a remplacé la Société nationale d'électricité (SNE) en août 2018.

Pouvez-vous nous décrire les principales activités de votre société ?

Energie Electrique du Congo SAU est une société Anonyme Unipersonnelle avec conseil d'Administration. Elle a pour objet : la gestion pour le compte de l'Etat du patrimoine public de l'électricité. A ce titre, elle est chargée principalement :

- D'exploiter à titre transitoire, comme opérateur le service public de l'électricité, dans le but exclusif d'assurer la continuité du service ;
- D'assurer la promotion des investissements publics ou privés dans le secteur de l'électricité ;
- D'assurer la planification, le contrôle de l'exploitation et la conservation du patrimoine public de l'électricité mis à sa disposition par l'Etat et à cet effet de prendre en inventaire les biens financés par l'Etat ;
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes de réhabilitation, d'extension et de renouvellement des ouvrages nécessaires au service public de l'électricité.

Quelles sont vos orientations stratégiques ?

Les orientations stratégiques définies par le Gouvernement à l'endroit de E²C SA sont les suivantes :

- a) Assurer la continuité du service public de l'électricité jusqu'à la mise en concession des ouvrages de production et de distribution d'énergie électrique ;
- b) Accentuer la desserte en électricité et relever la qualité de l'énergie distribuée par la réalisation des investissements nécessaires à l'extension, à la densification du réseau et à l'amélioration de la qualité du service ;

c) Être à l'écoute des usagers, répondre promptement à leurs attentes, exprimer davantage de disponibilité à leur endroit et maintenir une présence visible sur le terrain ;

d) Améliorer la rentabilité de l'exploitation grâce à :

- l'augmentation des recettes facturées et encaissées,
- la maîtrise des dépenses ;

e) Préserver la paix sociale en son sein par :

- La formation et l'information permanente du personnel sur les caractéristiques et enjeux de la nouvelle organisation juridique ;
- Le développement et l'adhésion de tout le personnel et à la culture d'entreprise correspondante ;

f) Améliorer son image auprès de la population par une politique de communication globale et ciblée lors des pannes ou autres incidents sur le réseau, travaux, maintenances, poses de compteurs, relevés d'index de consommation ou campagnes de recouvrement de factures ;

Comment le Congo peut garantir aux futurs investisseurs la fourniture d'une électricité sans délestage ?

La fourniture d'électricité sans délestage reste une des préoccupations principales de E²C pour amoindrir les désagréments causés aux usagers et apporter sa part au développement industriel dans les villes et agglomérations.

Cela est possible au moyen de certaines actions que E²C a commencé à entreprendre notamment :

- L'acquisition et l'installation de 2 transformateurs de 70 MVA dont l'un à Tsiélampo à Brazzaville et l'autre à Mongo-Kamba 1 à Pointe-Noire ;
- La réhabilitation des réseaux de distribution par la création de nouveaux postes MT/BT afin de décharger ceux déjà saturés ;
- La revue du plan de protections du réseau de transport et du réseau de distribution ;
- L'amélioration de la production d'électricité par la réhabilitation des groupes dans les centrales et les actions de grande maintenance de ces ouvrages ;
- La réorganisation des structures organisationnelles d'exploitation et la formation des agents ;

Toutes ces actions sont contenues dans la stratégie de management actuel de la société.

Des conditions favorables pour les énergies renouvelables

Malgré le potentiel d'ensoleillement de 12 heures par jour, la production en énergie solaire au Congo reste encore faible. Aussi, en mars 2021, le gouvernement congolais a lancé officiellement les travaux de construction d'une centrale solaire hybride à Impfondo.



Situé dans le département de la Likouala, le projet a été confié à Produits de Construction de Brazzaville (Procob), la filiale de l'entreprise belge ABC Contracting. L'installation affichera une capacité de 3,4 MW. Procob mettra en œuvre ce projet en plusieurs phases. La partie solaire de l'installation couvrira un terrain de 11 hectares où seront installés 11 520 panneaux solaires capables de fournir 6 480 kVa. L'installation de la centrale solaire prendra 10 mois.

La partie thermique du projet devrait nécessiter un investissement de 2,9 milliards de francs CFA (4,42 millions d'euros).

Procob assurera également la construction d'une ligne d'évacuation de 20 kV, ainsi que l'extension du réseau de distribution d'électricité sur au moins 7,5 km. L'entreprise réhabilitera et étendra le réseau basse tension existant dans la ville d'Impfondo. Ce chantier hybride de production d'électricité thermique et solaire de 3,4 MW est une



première au Congo. L'ensemble du projet est financé par le Trésor public congolais.

Le projet permettra de sécuriser l'accès à l'électricité dans la ville d'Impfondo. Les ménages et les entreprises de la principale ville de la Likouala sont alimentés en électricité par des générateurs appartenant à l'ancienne la Société nationale d'électricité (SNE) actuellement E2C. Cependant, depuis plusieurs années, l'entreprise avait du mal à approvisionner ses générateurs en carburant contraignant ses abonnés à subir des délestages.

Total E&P Congo a réaffirmé en mai 2021 son ambition de se développer dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydro-électrique).

Des initiatives privées surgissent également comme une entreprise de Brazzaville qui a souhaité assurer la continuité de service électrique pour ses appareils informatiques, électroniques et ne plus subir les coupures de courant à répétition les endommageant régulièrement. Elle a ainsi opté pour l'installation d'un système solaire afin d'alimenter une salle blanche informatique climatisée.

OPPORTUNITÉS

Dès 2003, à la faveur de l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'électricité, le secteur a été libéralisé. La gestion du service public de l'électricité par des sociétés privées, par voie de délégation de service public attribuée par l'Etat, est désormais possible.

Le Code de l'électricité dispose que les activités de distribution, de fourniture, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité peuvent être réalisées par des personnes de droit privé. La stratégie adoptée par l'Etat congolais a été de se concentrer sur les segments de la production, du transport et de concéder les segments de la distribution et de la commercialisation au secteur privé international.

Les énergies renouvelables, à savoir hydraulique, solaire, éolien, géothermie et biomasse, constituent un secteur d'avenir au Congo. Les conditions naturelles pour l'usage de l'énergie solaire sont très favorables : l'ensoleillement moyen est de 4,5 KWh/m²/jour et la durée d'ensoleillement est de 1600 à 2000 heures par an (peu variable par région).

Transports

Le réseau routier congolais a connu ces dix dernières années une évolution sans précédent. 8 ports desservent le territoire tout le long du fleuve Congo et de ses affluents. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) est le seul port en eaux profondes de toute la sous-région. En tant que hub aéroportuaire de l'Afrique centrale, plusieurs aéroports ont été rénovés.

“ (...) les infrastructures de base, notamment dans les secteurs des transports et de l'électricité, constituent des atouts majeurs pour le Congo, en lien avec la valorisation de nombreuses potentialités naturelles, y compris avec l'appui de nos partenaires. ”

Message du Président de la République, Denis Sassou N'Gusso, dressant l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès le 17 décembre 2019.



Le Plan national de Développement (PND) 2018–2022

Le réseau routier congolais a connu ces dix dernières années une évolution sans précédent. Le développement des infrastructures de transport est jugé crucial par le gouvernement.



L'optimisation des infrastructures

Les défis à relever sont notamment : l'imprégnation ou la stabilisation de toutes les routes aménagées tout comme le remplacement de tous les bacs par des ponts. Le PND compte sur l'appui dans l'intervention du secteur privé dans la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier national.

Pour financer de manière efficace les mesures et projets retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, les besoins de financement du secteur de l'équipement et de l'entretien routier se chiffrent à 1 826, 631 milliards

de FCFA, ce qui représente une dotation moyenne annuelle de 365, 326 milliards. Plus des deux tiers de ces ressources sont affectées au seul programme d'amélioration et développement du réseau routier interurbain, soit 84% ; 10% à l'Amélioration et Développement des infrastructures, et le reste, c'est-à-dire 6%, au renforcement des capacités institutionnelles et administrative.

Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires dans le secteur des infrastructures routières, le Ministère entend améliorer significativement les principaux indicateurs de performance du secteur infrastructure.

En particulier, il s'agit de :

- augmenter la part du réseau routier bitumé sur le réseau global en l'emmenant de 13,4% actuellement à 22% à l'horizon 2022 ;
- faire évoluer la densité surfacique en l'emmenant de 9,1 pour 1000 km² aujourd'hui à 15 pour 1000 km² en 2022 ;
- augmenter le nombre de km de route pour 1000 habitants (la densité par habitant) en la faisant passer de 0,8 km/1000hab actuellement à 2 km/1000 hab ;
- doubler le nombre de ponts construits, de 12 réalisés actuellement à 20 ponts opérationnels.

La RN 2 est en cours de réhabilitation. Cette route s'est considérablement dégradée du fait de l'arrêt des travaux sur les trois tronçons à réhabiliter rendant difficile la connexion avec la partie nord du pays. Les travaux ont été confiés à trois entreprises chinoises en décembre 2020, suite à l'apurement partiel de leurs arriérés dans le cadre du Club de Brazzaville.

Dans le cadre des projets intégrateurs visant à améliorer la circulation des biens et des personnes dans la CEEAC, plusieurs routes frontalières, achevées ou en cours de construction, permettent déjà de connecter le Congo-Brazzaville aux pays limitrophes : Gabon – RCA – Cameroun. À terme, ces routes renforceront la vocation de transit du Congo et les échanges sous régionaux. L'ensemble de ces projets figurent dans le Plan directeur des transports en Afrique centrale qui prévoit dans son Programme d'investissements prioritaires 2020-2024, le projet emblématique de pont route-rail Brazzaville-Kinshasa et le projet « corridor 13 » Pointe-Noire-Brazzaville-Ouesso-Bangui-Djaména, plus précisément, le tronçon Ouesso-Bangui-Mbaikro (Tchad). Les projets de construction des tronçons manquants de la route Ndende-Dolisie, du corridor 5 Brazzaville-Libreville, et d'aménagement du corridor Brazzaville-Ouesso-Ndjamen ont obtenu des promesses de financements lors de la Table ronde des bailleurs organisée par la CEMAC en novembre 2020 à Paris. Ces projets figurent dans la liste de 11 projets intégrateurs de la CEMAC.

Le projet du pont route/rail permettra de relier les deux villes de Brazzaville-Kinshasa avec une prolongation du chemin de fer jusqu'à Ilebo (centre de la RDC).

Dans un premier temps, uniquement la route sera construite. La liaison entre les deux capitales était assurée par ferry et par péniche. Il est envisagé que l'ouvrage soit réalisé dans le cadre d'un Partenariat public/privé de type concessif pour une durée d'environ 35 ans. Son montant serait estimé à 2,5 Mds €. Le futur pont serait construit à Maloukou, à environ 45 km de la sortie nord de Brazzaville, en raison

de la navigabilité du fleuve, de sa proximité avec la Zone économique spéciale. Cette infrastructure fait partie des projets prioritaires du Nouveau Partenariat Africain pour le Développement (NEPAD), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La loi autorisant la ratification de l'accord entre le Congo et la RDC relatif au financement, à la construction et à l'exploitation de ce pont route-rail a été adoptée par la République du Congo en janvier 2021.

La modernisation du transport fluvial



Le transport fluvial représente un maillon en devenir de la chaîne de transport multimodal. Le fleuve Congo constitue un des éléments essentiels du réseau de transport fluvial du pays et forme avec l'Oubangui l'axe transéquatorial du réseau fluvial international. Ces fleuves sont navigables jusqu'à la frontière avec la RCA. Le fleuve Congo est le deuxième du monde après l'Amazone par son débit. Le réseau fluvial navigable est de 7 276 km dont 5 200 km pour le réseau international et 2 076 km pour le réseau intérieur. 8 ports desservent le territoire tout le long du fleuve Congo et de ses affluents ce qui représente un ratio d'un port fluvial pour 150 km de cours d'eau navigable, un ratio bien faible en rapport avec les potentialités et facilités qu'offrent les différents cours d'eau du pays. De plus, l'ensablement continu des ports existants exige un travail de dragage régulier qui fait parfois défaut, réduisant ainsi le volume de trafic sur ces ports.

Le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) est le principal port fluvial du pays qui concentre 95% du trafic fluvial national. Le PABPS, structure chargée de gérer le trafic et l'utilisation des ports fluviaux et secondaires du pays (Ouesso, Ngombé, Mossaka, Impfondo, Oyo, Makoua, Boundji, Etoumbi et Owando), connaît une situation financière difficile engendrée notamment par



la baisse du trafic sur le fleuve Congo dû à l'ensablement continu des ports, exigeant un travail de dragage régulier, et par la concurrence de ports sauvages en amont du port de Brazzaville. En raison de son faible tirant d'eau, notamment au Port de Brazzaville et surtout en saison sèche, le fleuve Congo n'est navigable que six à sept mois par an. Le port autonome de Brazzaville souffre aussi du manque des structures administratives et infrastructures techniques adéquates. Quatre nouvelles grues (deux de 40 tonnes et deux autres de 6 tonnes) ont été installées en novembre 2019, en remplacement des grues vétustes. Estimées à dix millions d'euros, soit environ 6,5 milliards de francs CFA, les quatre grues polyvalentes, livrées grâce à un financement de l'Union européenne, devraient accroître la capacité opérationnelle du port et faciliter le trafic, notamment entre le Congo et ses deux voisins, la Centrafrique et la République démocratique du Congo (RDC).

Par ailleurs, les administrateurs du Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) ont approuvé le 28 juin 2021 un budget d'investissement à la somme de 775 millions de francs CFA. Celui-ci devrait permettre d'entreprendre les travaux de réhabilitation du port à passagers, d'informatiser le système de gestion du PABPS et d'ériger le mur de clôture du siège de la direction générale de cette entreprise publique.

La Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) en lien avec son statut d'institution spécialisée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a marqué son intérêt pour le transport fluvial. En effet, le bassin du Congo compte plus du tiers des ressources en eau douce de l'Afrique et offre de grandes potentialités, particulièrement en matière de production hydro-électrique, de navigation intérieure et d'irrigation.

Le port de Pointe-Noire (PAPN), le chemin de fer (CFCO) et la RN 1 structurent le transport et la logistique au Congo sur l'axe Pointe-Noire-Brazzaville. L'essentiel des marchandises qui arrivent ou partent du pays empruntent ces infrastructures. Ce corridor offre au pays un atout exceptionnel. Il constitue l'une des meilleures opportunités de diversifier une économie encore axée sur l'exploitation pétrolière.



PREMIÈRE PLATEFORME DE TRANSBORDEMENT DE L'AFRIQUE CENTRALE

PORTE OCÉANE DE L'AFRIQUE CENTRALE



- UN TERMINAL À CONTENEUR DE 38 HECTARES
- PLUS DE 1 500M DE LONGUEUR DE QUAIS
- UN TIRANT D'EAU DE -16M
- UN PARC A BOIS DE 114 486 M²
- UN PARC AUTOMOBILE DE 11 000 M²
- UNE ZONE LOGISTIQUE DE DÉPOTAGE DE MARCHANDISE DE 4,5 HECTARES
- 930 000 EVP TRAITÉS EN 2020
- UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE PLUS DE 11 NAVIRES SIMULTANEMENT SUR SES QUAIS



Avenue de Bordeaux - B.P.711
Pointe-Noire, République du CONGO
www.papn-cg.org /info@papn-cg.org



Selon la CICOS, le projet prévoit la construction des unités fluviales pilotes en bois (baleinières) selon les normes de sécurité, l'opérationnalisation de l'Observatoire des barrières non physiques et du Système commun de radiocommunication sur les voies d'eau intérieures des pays membres, l'amélioration de la sécurité de la navigation dans les bassins du Congo et de l'Ogooué, la mise en application des règlements communs de la CICOS en matière de transport par des voies d'eau intérieures dans les Etats membres et l'élaboration des règlements communs relatifs à la gestion des déchets issus des unités fluviales et des plates-formes portuaires. Une fois ce projet mis en œuvre, étendu sur une période d'exécution de 3 ans, découlerait très rapidement une plus grande fluidité du trafic fluvial permettant ainsi la réduction des accidents et incidents, des déchets, ainsi que l'augmentation de la flotte selon les normes. Mieux, ce projet devrait contribuer à la diminution des délais de transports et des coûts. A plus long terme, la diminution de la pollution fluviale participera à la réduction de la fréquence des arrêts des centrales hydroélectriques, des arrêts souvent opérés pour l'élimination des déchets dans les turbines.

Le développement du transport maritime

Le Congo dispose d'un littoral maritime long de 170 km sur l'océan atlantique et d'un port en eau profonde avec un tirant d'eau maximum de 16 mètres. Cette ouverture place le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) dans une position stratégique au plan régional. En effet, à ce jour, la capacité annuelle du port est de 1 200 000 EVP et de 30 000 000 de tonnes de marchandises. Ces volumes vont s'accroître avec la réalisation des projets en cours de modernisation et d'extension des installations portuaires. Le Congo dispose d'une mer territoriale et d'une zone économique exclusive où sont effectuées les activités de navigation, d'exploration et d'exploitation pétrolières.

L'organisation du trafic desservant le port de Pointe-Noire et les terminaux pétroliers au large impose un système de balisage de gestion du trafic, afin de garantir la sécurité du transport maritime en provenance et à destination des ports et terminaux.

Le Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) est le premier en eau profonde dans le Golfe de Guinée. Depuis 2009, des investissements massifs de modernisation ont permis au PAPN de conforter son rôle de principal port de transit et de transbordement de la sous-région. Évalués à près de 700 M€, ces investissements ont été portés pour moitié par le groupe Bolloré à qui la concession du terminal à



conteneurs (Congo Terminal) a été attribuée pour une durée de 30 ans. La France au travers de l'AFD et la BEI ainsi que la BDEAC ont également participé à cet effort de modernisation du PAPN ces dernières années. La capacité de traitement du terminal est aujourd'hui de 1 200 000 EVP.

Grâce à sa position géographique, le PAPN a un fort avantage compétitif sur le port en eau profonde de Kribi (KCT) au Cameroun et reste une plateforme de transbordement privilégiée pour la RDC, face au port de Cabinda. Il n'est toutefois pas adapté au trafic des produits miniers en vrac qui nécessiterait la construction d'un nouveau port minéralier en dehors de la ville.

Le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) a signé, le 15 mai 2021, deux conventions de financement d'un montant global de 29,3 M EUR avec l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) pour le programme de modernisation de la plateforme portuaire. Ces conventions portent sur la construction d'un port de pêche (UE) et de deux quais (AFD) afin d'augmenter la capacité d'accueil du PAPN. Ces projets s'inscrivent dans la phase d'urgence du programme d'investissement prioritaire du PAPN et vont permettre de délocaliser les activités de pêche industrielle vers le nouveau port de pêche.

Le transport aérien

En tant que hub aéroportuaire de l'Afrique centrale, plusieurs aéroports ont été rénovés. Le Congo dispose de trois aéroports internationaux, Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo, et huit aérodromes secondaires (Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua, Dolisie, Impfondo, Djambala et Ouesso). La gestion des trois aéroports internationaux a été confiée à la société Aerco, dont les actionnaires sont EGIS, l'Etat Congolais ainsi qu'un fond d'investissement



Sud-Africain AIIM (African Infrastructure Investment Managers). Le sous-secteur aérien a des atouts pouvant permettre le désenclavement de certaines zones du pays, mais peu de compagnies aériennes desservent l'hinterland et les flux dwe marchandises sont encore trop faibles, le type d'appareils utilisés par les deux actuelles compagnies aériennes intérieures ne le permettant pas. Le Congo va bientôt être doté d'un centre de maintenance des aéronefs. L'accord de mise en œuvre du projet d'un centre de maintenance des aéronefs a été signé, le 16 mai 2021. Le centre de maintenance des aéronefs de l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville sera construit sur une surface d'environ 11 500 mètres carrés. Il comprend, entre autres, le hall de maintenance, le bâtiment auxiliaire, la route de remorquage des aéronefs, les travaux extérieurs et les installations associées. La réalisation de ce projet de coopération avec la Chine devrait conforter la volonté des pouvoirs publics de faire de la capitale du Congo un hub en Afrique centrale, en matière de transport aérien. Une fois construit, le centre de maintenance aéronautique de Brazzaville complétera la liste des infrastructures érigées au sein de l'aéroport

international Maya-Maya. Il s'agit, entre autres, de la nouvelle piste d'atterrissage, de l'aérogare moderne couplée aux terminaux et de l'aéroclub.

Le renforcement des infrastructures ferroviaires

Le PND 2018-2022 prévoit d'augmenter de 200 km le linéaire de chemin de fer opérationnel, ceci dans le cadre de la mise en service de certains sites d'exploitation de minerais de fer ; ce qui ferait passer la densité du réseau ferroviaire de 0,20 km pour 100 km² en 2017 à plus de 0,26 km pour 100 km² mais également de renforcer le poids moyen de rail par mètre, en la faisant passer de 30 kg au mètre à 54 kg par mètre en 2022.

Le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) est la seule structure intervenant dans le domaine du transport ferroviaire au Congo-Brazzaville. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion. Il a été construit entre 1921 et 1934. Le manque de connexion ferroviaire au PAPN et au port de Brazzaville est un handicap, car il ne permet pas un transbordement direct entre le maritime et le ferroviaire et provoque une



rupture de charges. La réhabilitation du chemin de fer demeure ainsi un projet stratégique et structurant.

Le groupe minier congolais SAPRO cherche depuis quelques années les moyens d'une réhabilitation d'une portion de la ligne de chemin de fer, permettant un trafic lourd, afin d'évacuer son minerai de la mine de Mayoko, de Mbinda (sud-ouest) à la frontière du Gabon. La société chinoise Sangha Mining Development, qui a obtenu en mars 2021 trois permis d'exploitation des mines de fer dans la Sangha à l'extrême nord du pays, a annoncé également la construction d'une ligne de chemin de fer entre la Sangha et le Kouilou pour le transport du minerai à Pointe-Noire, un port minéralier à la Pointe indienne (Kouilou), ainsi qu'une ligne de transport électrique.

La décentralisation

Des décisions concrètes ont été prises pour le transfert de compétences aux collectivités locales. Le gouvernement a inscrit et fait adopter au budget de l'Etat de 2020 des lignes budgétaires au profit des Conseils départementaux, à raison de 500 millions FCFA par Conseil, et des Conseils communaux et municipaux, à raison de 250 millions FCFA par Conseil. Avec un réseau routier qui ne cesse de s'accroître, l'entretien routier doit s'inscrire au nombre des priorités au risque de perdre ces actifs routiers. La décentralisation, l'une des priorités du gouvernement, vient donc à point nommé pour faciliter le suivi et l'évaluation des travaux en cours dans chaque localité. Ainsi, l'importance de l'entretien doit être reconnue à sa juste valeur par les décideurs, et il doit être correctement financé et géré pour être pleinement rentable.



OPPORTUNITÉS

L'intention du Congo est de regagner son titre de « pays de transit ». Le transfert des marchandises entre Brazzaville, le nord du pays, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo passe par le fleuve Congo qui reste, à ce jour, la seule alternative sur l'axe Congo Brazzaville/République Centrafricaine. Ainsi, le développement des infrastructures de transport est crucial.

Quelques opportunités :

Transport routier : construction, équipement, développement des services et entretien des réseaux interurbains.

Transport fluvial : la modernisation du port de Brazzaville, des ports secondaires et de l'ensemble du réseau fluvial ; la restructuration et création des sociétés de transport fluvial.

Transport aérien : En tant que hub aéroportuaire de l'Afrique centrale, le Congo a rénové plusieurs aéroports dans le pays. Il y a donc un grand besoin de formation pour exercer les différents métiers du transport aérien.

**Le fruit
de mon travail
est réinvesti
dans mon pays.**

PATRICK ZEBIHI
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

INVESTIR *plus* POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Avec 250 millions d'euros par an d'investissements dans des infrastructures de qualité, nous sommes fiers de participer au développement économique et social de nos pays d'implantation. Nous créons des emplois, formons nos collaborateurs et veillons au bien-être des populations riveraines. Notre engagement s'inscrit sur le long terme.

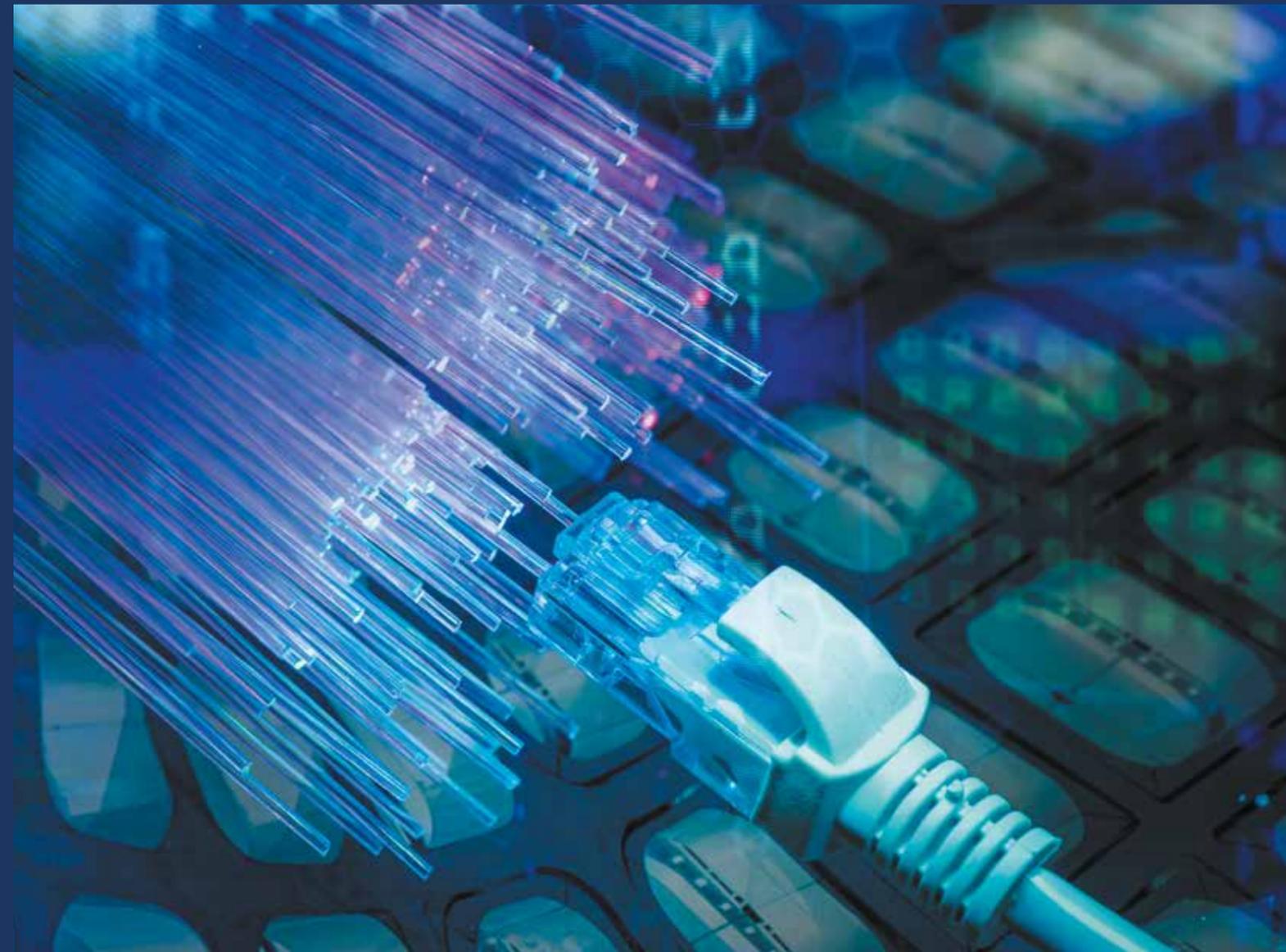
NOUS FAISONS BIEN *plus* QUE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Télécommunications

Les NTIC ont connu une évolution significative. Le récent déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et le développement du numérique constituent des atouts pour les investissements.

“ (...) il ne faut pas perdre de vue que ce quinquennat est aussi celui du numérique avec la génération Z, engagée dans la création des start-ups, dans le développement de l'économie digitale et dans la promotion de l'intelligence artificielle. ”

Discours du Président Denis Sassou N'Gusso de présentation du Programme d'action du gouvernement, le 21 juin 2021.





Entretien avec Monsieur Léon Juste Ibombo, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, qui souhaite concrétiser plusieurs chantiers stratégiques.

Comment s'articulent vos actions prioritaires au sein du ministère ?

Les actions prioritaires de mon ministère sont tirées du Plan National de Développement en rapport avec la vision stratégique du Chef de l'Etat son Excellence Mr Denis SASSOU N'GUESSO à travers son projet de Société. Il s'agit notamment du Développement des infrastructures, du développement des services et produit numérique, du renforcement des capacités numériques et de l'appui aux startups et incubateurs.

Les actions prioritaires de mon département s'inscrivent aussi dans la mise en exécution de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique qui repose sur trois piliers à travers le e-gouv, le e-commerce, le e-business.

Pour ce faire, un certain nombre de chantiers sont engagés tout sur le plan juridique, avec la prise de textes réglementant le numérique, qu'institutionnel avec la création de certains organes comme l'Agence Nationale des Systèmes de Sécurité d'Information (ANSSI) et même la construction de certaines infrastructures tel que le Datacenter national.

Le premier centre régional sur l'intelligence artificielle en Afrique sera implanté à l'Université Denis SASSOU N'GUESSO. Quand sera-t-il opérationnel ?

Il faut rappeler que à moins de dix ans de l'échéance des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixée par les Nations Unies, les perspectives liées à l'Intelligence Artificielle (I.A) semblent très prometteuses en Afrique. Son utilisation responsable peut en effet apporter des avantages substantiels aux acteurs du développement ainsi qu'à ses bénéficiaires.

Saisissant cette opportunité du bienfondé de ces technologies Emergentes, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement du Congo ont, en marge de la 7^{ème} session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable tenue à Brazzaville du 1^{er} au 4 Mars 2021, lancé officiellement le Centre Africain de Recherche sur l'Intelligence Artificielle (CARIA) qui sera hébergé dans les locaux de l'Université Denis SASSOU N'GUESSO.

Le choix porté par le Congo pour abriter ce premier centre en Afrique est dû à la stabilité politique du pays, son cadre macroéconomique favorable aux investissements, le développement harmonieux des infrastructures numériques et l'assainissement du cadre légal et réglementaire du secteur des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique.

Dorés et déjà, les premiers programmes de travail dudit centre ont été adoptés par les experts de la CEA et du Gouvernement.

Vraisemblablement, le centre sera opérationnel dès la première semaine de janvier 2022.

Vous êtes le nouveau président de l'Alliance Smart Africa. Qu'en est-il concrètement du partenariat des pays d'Afrique autour du développement numérique ?

Je saisis cette occasion pour remercier le secrétariat de Smart Africa à travers son Directeur général, Monsieur Lacina Koné, à qui je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude pour son dynamisme et ses efforts continus aux fins de transformer l'Afrique en un marché numérique unique.

Personne ne doute plus aujourd'hui que l'Afrique sera une destination prioritaire des investissements au cours des prochaines années aussi bien en raison de l'importance de

ses ressources naturelles que de la taille et de la jeunesse de sa population. La détermination de l'Afrique est totale pour que ce rendez-vous historique de l'émergence du continent africain soit effectif en temps et en heure.

C'est dans cette optique que Smart Africa s'est doté récemment d'une stratégie triennale qui constitue un outil solide de référence pour consolider notre développement à travers les partenariats multiformes dans le numérique. Il faut rajouter aussi que l'accord qui établit l'Alliance Smart donne la nature juridique des actes qui sont pris par les organes de Smart Africa et permet au Secrétariat d'accélérer davantage à la mise en œuvre du programme de transformation numérique de l'Afrique.

C'est aussi l'occasion d'encourager les pays qui n'ont pas encore adhéré à l'alliance de le faire pour véritablement dynamiser le modèle de partenariat inter pays. Car, aucun pays ne peut se développer seul sans mettre en place des stratégies de partenariat avec d'autres pays, les nouvelles technologies qui s'imposent à nous aujourd'hui sont sans frontière et donc nous interpellent à revoir notre façon de travailler et de collaborer entre pays en ce que concerne le numérique.

Quels sont les axes de l'avant-projet de stratégie actualisée de la Francophonie numérique ?

Permettez-moi tout d'abord de faire une brève présentation de l'organe en charge de la stratégie de la Francophonie Numérique que je cite « Réseau Francophone des Ministres de l'Economie Numérique » en sigle RFMEN. Le RFMEN est créé et constitué de tous les ministres en charge de l'économie numérique des Etats et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le Réseau est créé officiellement le 10 Octobre 2018 lors du 17^{ème} Sommet de la Francophonie en Arménie.

Le dénommé Réseau dispose des axes prioritaires dans son plan stratégique qui sont :

- Le développement de politiques et stratégies nationales et régionales favorables à l'innovation, l'entrepreneuriat, la concurrence et l'emploi dans le numérique (y compris une fiscalité intelligente et des mécanismes favorisant de nouveaux modèles économiques) ;
- L'harmonisation et l'alignement des législations nationales avec l'ambition à terme de créer une zone favorisant l'innovation technologique et sociale ;
- La promotion des contenus francophones et leur visibilité (ou) dans le cyberspace (à travers, entre autres, la labélisation) ;



- La mise en place de stratégies nationales de cyber sécurité et de protection des données personnelles (avec l'encouragement à la mise en place des outils et mécanismes des infrastructures critiques d'information) ;
- Le renforcement des capacités et la place des femmes et des jeunes dans le numérique.

En phase avec les axes d'actions prioritaires, les activités du réseau pour l'année 2021 s'articuleront autour des objectifs suivants :

- Promouvoir l'innovation, l'entrepreneuriat durable dans le numérique et la diffusion de la valeur numérique au sein de l'espace francophone ;
- Promouvoir l'utilisation de la langue française dans la conception et la diffusion des technologies et des sciences émergentes, pour les secteurs de la recherche, de l'enseignement et de la formation en entreprise.

Je tiens à rappeler que les activités susmentionnées ont fait partie intégrante du plan stratégique 2019-2020. Vu le contexte de la pandémie à Covid-19 qui n'a épargné aucun Etat, le réseau s'est retrouvé dans l'obligation de suspendre l'exécution de son plan d'action 2019, de ce fait une reconduction du plan précédent est constaté.

NTIC, une évolution significative

Le développement du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constitue un axe majeur de la stratégie de diversification de l'économie congolaise.



Cet objectif a été réaffirmé à travers le lancement en 2019 d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique du Congo baptisée « Congo Digital 2025 ».

Sa mise en œuvre et le bouclage de son financement ont été confiés à la Direction Générale du développement de l'économie numérique. Différents chantiers d'informatisation ont progressé ces dernières années afin d'améliorer la gouvernance du secteur. Des réformes dans toutes les régies financières permettent de mieux collecter et sécuriser les recettes publiques. Il s'agit, en particulier du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), du Système de suivi de paiement des créances de l'État (Syspace), du Système de gestion des impôts et taxes (E-Tax), du nouveau Système douanier informatisé (E-Douanes).

Le Projet de couverture nationale (PCN) concerne la modernisation du réseau national de télécommunications.

Il est piloté par l'opérateur public Congo Télécom. Le PCN vise à améliorer l'accès à Internet, via notamment la construction d'un réseau de fibre optique terrestre reliant Pointe-Noire à Brazzaville. Le PCN comprend trois volets : commutation, transport et accès local. Dans le volet accès, des boucles optiques métropolitaines ont été construites dans Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo, et d'autres départements par la société chinoise Huawei. Dans son volet transport, il s'agit notamment de couvrir le territoire national en fibre optique en réalisant une dorsale optique terrestre reliant Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo et Ouesso et des ramifications à partir de ce tronc vers d'autres départements. Le démarrage de la troisième phase de ce projet, le « dernier kilomètre » doit permettre la connexion des entreprises et des ménages à la fibre optique haut-débit.

Plusieurs chantiers se poursuivent, notamment l'achèvement des travaux de construction du réseau

d'interconnexion en fibre optique Congo-Cameroun et Congo-RCA, puis la poursuite des études qui favoriseront la construction du centre de données national. La pandémie de coronavirus a entravé la finalisation de différentes infrastructures télécoms sur lesquelles compte le Congo pour initier sa transformation numérique. Lors de sa première session de 2021, tenue en mars à Brazzaville, le comité de pilotage congolais du projet Central Africa Backbone (CAB) a arrêté son budget à 13 milliards FCFA (23,4 millions USD) pour l'exercice 2021. Lesdits travaux sont financés à hauteur de 66,5 millions d'euros par la Banque africaine de développement (BAD). Les chantiers TIC qui seront achevés en 2021 viendront renforcer la connectivité à haut débit que le pays se force à développer depuis de nombreuses années dans le cadre du projet CAB.

La fracture numérique entre les zones frontalières va ainsi être réduite et les populations profiteront d'un accès plus aisé au monde numérique, plus performant et moins cher. L'ouverture en octobre 2016 de la « Grande école du numérique du Congo » concourt à élargir l'offre de formation dans ce secteur. Cette école a l'ambition de former chaque année de nombreux jeunes aux métiers du web et du numérique.

En mars 2021, trois nouveaux accords entre la Banque européenne d'investissement (BEI), la République du

Congo, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale et Société Générale Congo, ont été signés afin de contribuer à la création d'emplois, au renforcement de la croissance économique et au développement du secteur privé et faire en sorte que les entreprises puissent relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Le secteur privé de la République du Congo pourra ainsi accéder à de nouveaux financements.

Le partenariat entre la République du Congo et l'Union européenne sera encore renforcé, illustrant une coopération visionnaire. Le lancement du tout premier programme conjoint d'assistance technique à l'investissement numérique de la Banque européenne d'investissement et de la République du Congo a abouti à un accord formel de 65 millions d'euros de nouveaux financements dans le secteur privé.

La première initiative de la BEI relative aux meilleures pratiques en matière d'investissements numériques au Congo renforcera l'impact des investissements futurs dans les services et les infrastructures numériques au bénéfice du secteur privé et des partenaires publics.

Le projet d'assistance technique, doté d'une enveloppe de 400 000 euros, permettra de réaliser des études de faisabilité approfondies afin de déterminer les meilleurs moyens de moderniser les connexions numériques nationales et internationales.

L'ARPC : UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE PUISSANTE

Le secteur des NTIC au Congo-Brazzaville est régulé par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPC) créée en 2009, création qui a marqué l'ouverture du secteur des NTIC à la concurrence. C'est l'autorité de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des Postes et des communications électroniques. L'ARPC encadre l'activité des opérateurs, garantit le service aux usagers et recouvre pour le compte de l'État les droits, taxes et redevances des secteurs des Postes et des communications électroniques. C'est à ce titre qu'elle a été désignée comme prestataire technique pour la mise en œuvre du « Hub Numérique » visant à assurer le suivi des transactions électroniques effectuées sur le territoire national, par transfert, prélèvement bancaire ou télé règlement (mobile money).

A la loi créant l'ARPC, se sont ajoutées les lois sur la cybersécurité et contre la cybercriminalité en vigueur depuis juin 2020.

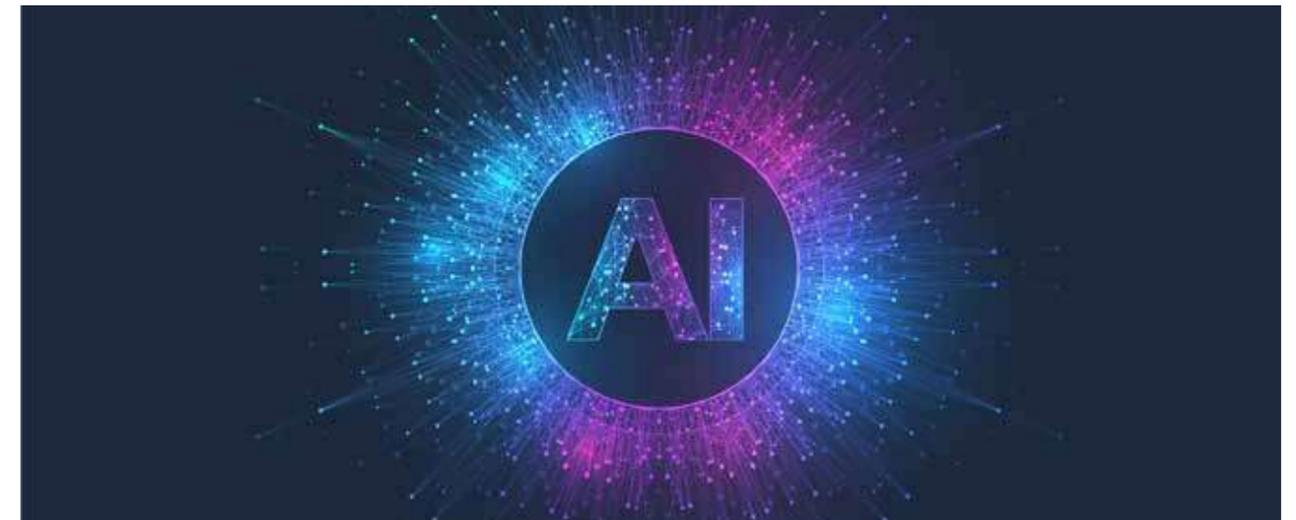
Un incubateur universitaire sur les métiers du numérique dénommé PUIS (Programme universitaire d'innovation en technologies et services) a aussi été mis en place par l'ARPC en mai 2018, en partenariat avec la Banque mondiale. Ce programme vise à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs des métiers du numérique et de soutenir les jeunes porteurs de projets innovants dans la création de leur entreprise.

NOUS METTONS DE LA
VITESSE
DANS
VOS PROJETS



Le Centre africain de recherche dédié à l'intelligence artificielle

La République du Congo va abriter le Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle (IA) suite à un accord entre la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le gouvernement congolais afin d'entreprendre des recherches de pointe et développer des outils, produits et services basés sur l'IA.



L'infrastructure technologique sera installée à l'université Denis Sassou Nguesso de Kintele avec l'appui de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) qui collabore sur ce projet avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le protocole d'accord a été paraphé, le 3 mars 2021, à Brazzaville. Le centre de recherche scientifique aura pour mission d'améliorer le paysage actuel de la recherche sur l'IA au Congo et sur le continent ; d'explorer le potentiel de l'IA et les impacts macroéconomiques, les effets transformateurs sur les sociétés et les économies, en particulier dans les secteurs des banques, de la santé, de l'agriculture, des transports, et de l'environnement ; d'orienter l'utilisation de l'IA pour promouvoir le développement économique et social du continent.

Il s'agira également de promouvoir une collaboration étroite entre le monde universitaire et les industries dans les domaines de l'IA et de la robotique et enfin de consolider la coopération internationale pour un accès inclusif à l'IA et aux innovations numériques.

Ce centre va entreprendre des recherches de pointe sur l'IA en se concentrant sur une approche centrée sur l'homme, afin de maximiser les avantages et de contrer les défis du développement et de l'utilisation de l'IA pour le développement socio-économique du continent. Il développera des outils, produits et services basés sur l'IA pour aider les pays africains à adopter la mise en œuvre de cette technologie émergente dans leurs efforts pour répondre aux aspirations de développement national et aux exigences des Objectifs de développement durable.

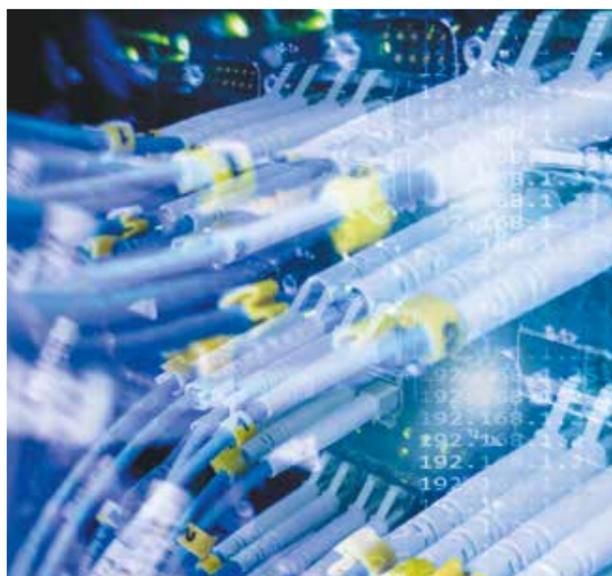
La création de ce centre régional, avec l'appui de la CEA et de ses partenaires, fera du Congo une référence des technologies en Afrique centrale.

L'extension du réseau téléphonique à fibre optique

Pour 2021, le gouvernement du Congo accélère les investissements dans les zones blanches. 1,6 milliard FCFA (3 millions USD) sont mobilisés à cet effet, apportés par le Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (Fasuce).

Avec plus de 70 localités connectées au réseau télécoms début 2021, le gouvernement poursuit sa politique de réduction de la fracture numérique dans le pays. Il se donne également les moyens de satisfaire la demande de plus en plus forte des populations en services télécoms. Il renforce aussi les bases de la transformation numérique nationale avec le déploiement de plusieurs autres infrastructures comme la fibre optique.

En réduisant les zones blanches à travers le Congo, le gouvernement contribuera à l'accès de milliers de personnes aux services télécoms. Ce qui devrait non seulement susciter une augmentation des revenus perçus par l'Etat auprès des opérateurs télécoms, mais également soutenir la concrétisation de la vision Congo Digital 2025 qui fait du numérique un levier de la croissance socioéconomique nationale.



LA CONNEXION DU CONGO AU CÂBLE SOUS-MARIN (PROJET AFRICAN COAST TO EUROPE/ ACE)

Africa Coast to Europe (ACE) est un système de câbles sous-marins à fibre optique desservant 24 pays de la côte ouest de l'Afrique et de l'Europe, géré par un consortium de 19 membres.

La Phase II d'ACE, permettant de joindre 200 millions de personnes, contribuera à offrir un réseau haut débit qui soutient de façon rentable des services innovants comme l'e-éducation ou des applications de santé et d'autres. Treize des seize pays reliés par ACE se trouvent en Afrique et parmi ces treize, sept avaient déjà été connectés à l'infrastructure d'Internet globale pour la première fois en décembre 2012. Cette deuxième phase reliera la Namibie, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville et l'Afrique du Sud et inclura une extension au Cameroun.

La connectivité offerte est basée sur la technologie optique sous-marine à 100 gigabits par seconde (Gbit/s) d'Alcatel-Lucent. À l'achèvement de cette extension, ACE offrira une capacité de 12,8 Tbit/s, qui accroîtra la rapidité de livraison des services large bande dans le continent.

sage
100 | Cloud
1000
Finance - Commerce
Paie - Dématérialisation
BI Reporting

WaveSoft
Votre gestion complète
et simplifiée en un seul logiciel

AGIRH
Gestion Intégrée Du Capital Humain
Portail collaborateurs,
Managers, Experts RH
Workflow Administratif
Paie- Gestion Prêts
Recrutement- Carrière &
Compétences -
Évaluation - Formation
Reporting & Indicateurs

**MT@Cash
Management**
Caisse de Solution
fonctionnement



openbee
Solution de GED
Dématérialisation
et Digitalisation des processus

By **PheB
PhD**
Business Solutions
Pilotage Budgétaire
Engagements, Achats
Appels d'offre, Contrats
Dématérialisation Bon à payer
GED intégrée

Qualios
LE LOGICIEL DE LA QUALITÉ
AU SERVICE DU MANAGEMENT
GED documentation Qualité
Dématérialisation,
formulaires techniques
(Audits, Non-conformités,
Incidents, Plans d'Actions,
Enquêtes...)
Indicateurs qualité



Integrated Business Solutions

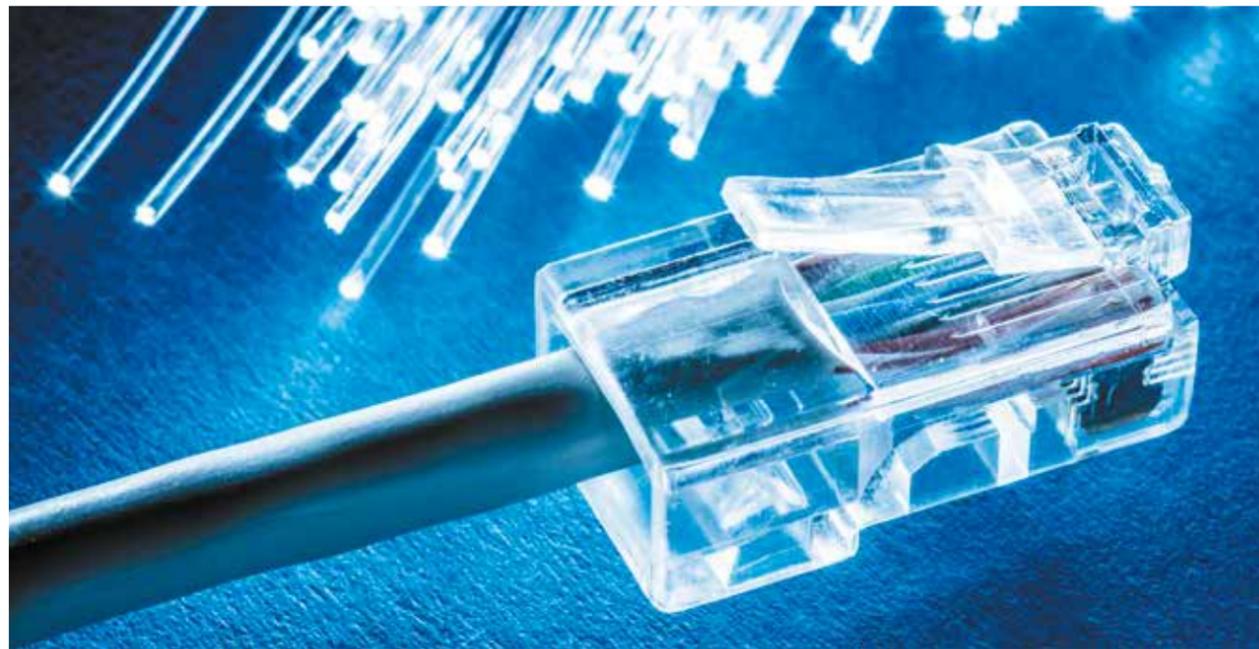
+242 065181010
+242 055531610 / +243 997027538
contact@mti-congo.com



Distributeur agréé :
MT Informatique
www.MTI.CONGO.COM

Le projet Central Africa Backbone – République du Congo (CAB-CIT CG)

Le projet Central Africa Backbone (CAB) est un projet de coopération entre Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et la Banque mondiale pour le maillage régional au moyen des infrastructures de télécommunication très haut débit des pays de la sous-région



La première phase du programme régional d'interconnexion Central African Backbone (CAB) commencée en 2015 a été achevée en décembre 2017 et est effective depuis avril 2018. Ce projet connecte le Congo et le Gabon par la fibre optique. Cette phase est exploitée en délégation de service public. La deuxième phase du projet qui prévoit de raccorder le Congo au Cameroun et à la RCA est en cours de réalisation. Le projet CAB, qui s'étend sur 347 km de fibre optique, prend sa source dans la localité congolaise d'Ouessou. Il sera déployé jusqu'à la frontière avec le Cameroun, avec des points d'intersection à Paris, Biesse, Sembé, Souanké jusqu'à Ntam.

Le financement de ce projet est effectué par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 66,5 millions d'euros, soit 43,6 milliards de FCFA. Il a pour objectif de combler un déficit, car selon les experts de la Commission

économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le taux de pénétration internet est à peine de 12% dans la sous-région. Le linéaire de fibre optique Congo – Cameroun sera exécuté par deux entreprises chinoises que sont la China Communications Services International (Ccsi), spécialisée dans la fourniture de services de télécommunications et de services intégrés de soutien aux télécommunications, qui s'occupe de la construction de l'infrastructure télécoms à haut débit et Huawei qui devra fournir les équipements de transmission du signal optique et d'énergie.

Au Congo, le projet est sous financement exclusif de l'Etat congolais, agissant pour le compte de Congo Telecom, opérateur historique, sous tutelle du Ministère des Postes, des Télécommunications et des nouvelles technologies de la communication.



OPPORTUNITÉS

N°	Titre et type de projet	Description sommaire du projet	Coût estimatif	Partenariat recherché	Etude de faisabilité
1	Mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management Postal (SIMPOST) A Brazzaville et Pointe-Noire.	Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026 et consiste en la mise en place d'une plateforme digitale de gestion des produits postaux et services afin de permettre la localisation, l'identification des administrations, entreprises, domiciles et services au moyen des codes d'adresse numérique.	5 200 000 USD	Partenariat financier	Non (existence des TDR)
2	Implémentation d'un centre de transport des passagers et colis (colis plus)	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026 et permettra aux entreprises et grands commerçants de transporter leurs colis et passagers grâce aux services du centre colis plus à implémenter.	2 124 000 USD	Partenariat financier	Non (existence des TDR)
3	Réalisation du réseau numérique du Gouvernement	Le projet vise la dématérialisation de l'administration congolaise en vue de rendre les processus administratifs plus efficaces	114 712 000 USD	Partenariat financier	Non (existence des TDR)
4	Implémentation d'un centre de courrier hybride à Brazzaville	Le projet permettra aux entreprises et grands facturiers de faire éditer et distribuer à travers les installations du centre de courrier hybride.	5 500 000 USD		Non (existence des TDR)

Construction et habitat

Le Congo est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique. L'extension des infrastructures économiques et sociales est une priorité du gouvernement afin d'améliorer la qualité des conditions de vie des populations et impulser une stratégie équilibrée d'aménagement du territoire.

“*L'Etat protecteur, ce sont des villes vertes, saines, débarrassées de leurs quartiers précaires et de leur habitat anarchique.*”

*Discours d'investiture du Président de la République,
Denis Sassou N'Gusso, le 17 avril 2021.*





Entretien avec Josué Rodrigue Nguonimba, Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat depuis août 2017. Cet architecte de profession a comme axes prioritaires la planification urbaine, la maîtrise des coûts et l'amélioration de l'habitat.

Le Congo fait face à une crise de logement. Comment avance la mise en place des infrastructures d'assainissement et de logements décentes accessibles à tous ?

La République du Congo a besoin d'environ 15000 unités de logements sociaux neufs par an pour faire face à ce que l'on pourrait qualifier de crise du logement. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'un des engagements du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, dans le cadre de son projet de société, "Ensemble, poursuivons la marche", est de « Favoriser la construction des logements sociaux aussi bien par l'Etat et les collectivités locales que par les promoteurs privés ou encore en mode partenariat public-privé ». C'est cet engagement qui a permis l'inscription de la promotion immobilière comme l'une des priorités du nouveau Plan national de développement 2022-2026, en cours d'élaboration avant son adoption par le Parlement courant cette année.

Dans cette perspective, l'Etat qui, naturellement, en partenariat avec le secteur privé, a pour mission de promouvoir la production massive de logements décentes destinés aux ménages à revenus modestes, se doit de mettre en place un cadre plus favorable. C'est le sens de l'action collégiale du gouvernement de la République.

En effet, tous mes collègues du gouvernement, chacun dans son champ d'action, travaillent pour l'atteinte de cet objectif en créant les conditions nécessaires et indispensables à la promotion immobilière. Sans être exhaustif, en guise d'illustration, grâce aux instruments juridiques mis en place, une opération de constitution et de consolidation des réserves foncières de l'Etat est actuellement menée par mon collègue, le ministre d'Etat en charge des affaires foncières.

Comme vous pourriez l'imaginer, aucun programme immobilier compatible aux documents d'urbanisme ne peut être menée sans que la question du foncier ne soit réglée en amont. Il faut de l'espace à la fois pour les logements, les Voiries et réseaux divers, sans oublier les autres services et infrastructures de base pour un habitat décent, accessible à tous. C'est également le cas des documents d'urbanisme, comme les plans locaux d'urbanisme, en cours d'élaboration avec le concours de mon collègue en charge de l'aménagement du territoire qui en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour lutter contre les mauvaises pratiques et garantir un cadre de vie meilleur aux demandeurs de logements. Il y a aussi, dans ce processus de construction d'infrastructures d'assainissement et de logements décentes accessibles à tous, le travail fait, au quotidien, par notre ministère et celui en charge de la coopération et de la promotion du partenariat public-privé, pour attirer vers notre pays, des investisseurs étrangers crédibles.

Enfin, il y a le volet financement des programmes immobiliers. En plus des investissements privés attendus, nous travaillons actuellement pour que le Fonds national de l'habitat, créé par la loi de finances de l'année 2008, soit réinscrit dans le budget de l'Etat et qu'il soit alimenté principalement par une partie de la taxe unique sur les salaires payée par les employeurs du secteur privé. Ce fonds qui ne devrait pas être un établissement public, pour de raisons évidentes liées au coût élevé du budget de fonctionnement d'un établissement public, est envisagé à l'image du fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques, créé en 2009.

Pour faire simple, la mise en place des infrastructures d'assainissement et de logements décentes accessibles à

tous fait partie des priorités du Président de la République et du gouvernement. Et la réflexion à ce sujet est dynamique. C'est pour cela que nous organiserons, très prochainement, les Premières rencontres nationales de l'urbanisme et de l'immobilier, à Brazzaville. Ce forum qui réunira un échantillon représentatif des parties prenantes, s'articulera autour du thème, « *Un Habitat décent, accessible à tous dans un cadre de vie sain* ».

Les lois relatives au logement et à l'urbanisme tout comme les normes de construction sont-elles dorénavant claires et vulgarisées ?

Les lois et règlements applicables au logement et à l'urbanisme, notamment la loi portant réglementation de la location à usage d'habitation de 2012 et le code de l'urbanisme et de la construction de 2019, consultables sur le site internet de notre ministère, ont permis de grandes avancées en ce sens qu'ils ont vocation à améliorer les rapports locataires-propriétaires, encadrer les pratiques abusives, lutter contre l'habitat indigne et l'urbanisation non planifiée, faciliter les opérations d'urbanisme et la régulation des opérations de construction d'ouvrages de bâtiments. Toutes les structures sous tutelle et les services déconcentrés de notre ministère ont été instruits pour davantage sensibiliser les usagers du droit en ce qui concerne les réformes portées par ces différents textes dont l'application nécessite d'autres textes d'application en cours d'élaboration et de publication, comme l'arrêté 21616 du 28 septembre 2021 portant composition du dossier technique relatif à l'obtention préalable d'une autorisation pour la réalisation des opérations d'urbanisme, qui venait d'être publié au Journal officiel de la République. Une campagne intense de vulgarisation a d'ailleurs déjà été planifiée. Et nous envisageons de lancer cette campagne, le 5 mars 2022, date anniversaire de la loi portant code de l'urbanisme et de la construction qui totalisera trois années d'existence depuis sa promulgation par le Chef de l'Etat. L'occasion sera indiquée pour toutes les parties prenantes de faire le bilan de trois ans d'application de cette loi par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres usagers du droit à tous les niveaux.

Auriez-vous besoin de plus d'investissement des entreprises privées ?

Cela va de soi ! Comme vous le savez, dans les secteurs de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, le secteur privé est le principal moteur du développement. Il nourrit et stimule ce développement dès lors qu'un certain nombre de facteurs se conjuguent pour offrir un environnement



propice à son expansion. Pour le Président de la République et le Gouvernement, l'investissement privé est une condition préalable indispensable à la résorption de la crise du logement susévoquée. C'est, entre autres, dans cette optique qu'un ministère de la Coopération Internationale et de la promotion du partenariat public privé a été institué dans l'actuel gouvernement de notre pays.

Même si l'Etat n'est pas appelé à se désengager totalement en raison de son rôle stratégique pour l'accès au foncier et le financement partiel ou total des voiries et réseaux divers (VRD) prévus dans le cadre des programmes immobiliers, l'apport d'investisseurs privés est plus qu'indispensable pour atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de construction de logements et d'amélioration du cadre de vie des populations locales et urbaines.

En clair, il y a, dans ce secteur transversal dont nous avons la charge, plusieurs opportunités d'investissement qui nécessitent le concours du secteur privé. On peut citer sans être exhaustif, l'implantation des industries des matériaux de construction, les investissements dans la construction, la réhabilitation, l'entretien des bâtiments et ouvrages divers (logements sociaux, bâtiments de services, infrastructures de transport, équipements industriels, ouvrages agricoles etc...), l'implantation d'unités de fabrication d'articles de charpente et de plafonnage, des scieries industrielles, d'industries métallurgiques et métalliques, la construction de briqueteries, de tuileries, sans oublier les entreprises d'exécution des travaux des BTP.

Dans le contexte actuel, notre Etat ne peut pas tout faire seul. Et le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO tient au partenariat public privé pour mettre en œuvre son projet de société, devenu programme gouvernemental sous son impulsion et celui du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

L'un des pays les plus urbanisés d'Afrique

Avec 70% de sa population vivant en ville, le Congo est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique subsaharienne. Brazzaville et Pointe-Noire concentrent l'essentiel des activités économiques, emplois et infrastructures du pays. Les habitants des villes secondaires souffrent d'un accès limité aux services d'assainissement et de traitement des déchets.

Brazzaville et Pointe-Noire comptent respectivement 1 838 348 et 1 158 331 habitants, alors que la troisième ville du pays, Dolisie, atteint tout juste 171 000 habitants. Le tissu urbain est très peu dense, avec seulement une quinzaine de villes de plus de 10 000 habitants pour un territoire de 342 000 km². Les centres urbains de Brazzaville et de Pointe-Noire incarnent deux exemples remarquablement différents de civilisation en République du Congo. Pointe-Noire est une ville côtière riche en ressources pétrolières et dotée d'un port moderne. Brazzaville, quant à elle, est une ville classique avec une communauté artistique florissante. Les deux villes connaissent actuellement une croissance impressionnante.

L'extension des infrastructures économiques et sociales est une priorité des autorités congolaises afin d'améliorer la qualité des conditions de vie des populations et impulser une stratégie équilibrée d'aménagement du territoire.

Deux schémas directeurs définissent tous les aspects du développement urbain, les orientations pour l'évolution des villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Ainsi, à chaque zone de chaque ville, est définie une orientation spécifique en matière d'habitat. Des zones sont ainsi à densifier, à restructurer ou à valoriser. Les schémas directeurs définissent les principaux équipements et infrastructures. Ces outils traitent spécifiquement du volet environnement de chaque ville et son agglomération. Pour Pointe-Noire, est prévue la dématérialisation d'une ceinture verte pour freiner son développement anarchique et se concentrer sur l'espace actuel. Des voies de contournement dans les deux villes sont proposées pour réguler les gros trafics. S'ajoute à ceci le réseau internet par fibre optique, ce qui permet à ces villes d'être prédisposées à se transformer totalement ou partiellement en villes intelligentes.

A leurs côtés, les villes « petites et moyennes » constituent de nouvelles polarités urbaines émergentes qui ont un rôle fondamental dans l'organisation de l'espace et participent



à l'évolution générale. Il est donc nécessaire de promouvoir l'attractivité des villes secondaires.

En partenariat avec l'Union Européenne (UE), l'AFD soutient ainsi les programmes de développement urbain des villes de Nkayi (78 000 habitants) et d'Owando (31 000 habitants). Le programme « villes résilientes », financé en don par l'UE, pour un montant total de 32 M€, a pour objectif de contribuer à un développement territorial équilibré, en stimulant l'attractivité des villes secondaires et les capacités de gestion au niveau local. Le financement géré par l'AFD (20 M€) permettra notamment, dans les deux villes concernées, d'une part, de réhabiliter et d'étendre les réseaux de drainage pluvial, et d'autre part, de mettre en place des dispositifs de lutte contre les érosions.

Des solutions fondées sur la nature seront privilégiées pour le traitement des érosions et une approche à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) sera adoptée pour les travaux.

La revitalisation du tissu villageois

La revitalisation du tissu villageois, est un programme volontariste destiné à soutenir le développement du milieu rural. Au regard de la dégradation du cadre de vie des ruraux, il convient de redéployer les activités à travers le tissu villageois afin de faire émerger des pôles ruraux attractifs.



L'organisation du territoire demeure extrêmement déséquilibrée. Ces fortes distorsions sociodémographiques et économiques ainsi que les inégalités écrasantes entre espaces urbains et espaces ruraux ont poussé les autorités politiques à concevoir et mettre en œuvre des stratégies innovantes en développement territorial. Elles visent une organisation cohérente et fonctionnelle de l'espace, la promotion de la compétitivité des territoires par la mise en valeur des ressources locales, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des habitants.

Le programme de revitalisation du tissu villageois comprend deux grandes composantes. La première est constituée des contrats plan-Etat-départements qui sont des outils financiers importants de la politique d'aménagement du territoire. L'Etat et le département s'engagent sur la programmation et le financement de projets importants relatifs à la mise en place d'équipements, d'infrastructures ou de soutien à des filières d'avenir. L'opérationnalisation de cet outil permet une territorialisation des politiques publiques en assurant la mise en cohérence entre le plan national et le plan de chaque département.

Le projet Village du Millénaire est la deuxième composante du programme de revitalisation des grands villages du Congo.

Il est soutenu par les Nations Unies par le biais du PNUD et constitue, dans le cadre de la revitalisation du tissu villageois, un outil pertinent de développement territorial qui s'inscrit dans la dynamique globale de lutte contre la pauvreté. Le rapport sur les OMD, établi sur la base d'un diagnostic élargi, a identifié les stratégies de lutte contre la pauvreté et défini un plan d'action en vue de l'atteinte des OMD. Il s'agit notamment d'accroître les investissements en matière d'infrastructures et d'améliorer le capital humain tout en favorisant l'égalité entre les sexes et la durabilité environnementale.

Le gouvernement s'emploie à améliorer l'habitat rural et à faire achever les travaux des logements construits dans les localités comme Diosso dans le Kouilou et partout ailleurs. Dans cette même logique, s'agissant du parc immobilier de 964 logements construits dans la zone de Mpila, la Banque congolaise de l'Habitat a été retenue pour donner la possibilité aux Congolais, notamment les jeunes fonctionnaires en activité d'accéder à la propriété par le financement bancaire à long terme, à des conditions favorables.

Enfin, la décentralisation, axe majeur pour le développement local, a des difficultés à prendre son envol malgré un dispositif légal et réglementaire abondamment enrichi pour faire des collectivités locales de véritables leviers de la vie démocratique.

La poursuite de constructions de logements sociaux

L'engagement du gouvernement dans le domaine de la construction est soutenu par la mise en œuvre d'un vaste programme de rénovation et de restructuration urbaine, marqué par la réalisation des projets de construction des logements sociaux sur toute l'étendue du territoire national.



Au total, 3070 logements sont en construction, à Owando et Oyo dans la Cuvette, à Kinkala et Kindamba dans le Pool, à Sibiti dans la Lekoumou, à Madingou dans la Bouenza, à Brazzaville à Pointe-Noire et, enfin, à Diosso dans le Kouilou. Toutefois, l'offre en logements reste en deçà de la demande. C'est ainsi que dans sa politique de la ville, le Gouvernement a engagé son action sur trois axes : l'amélioration de la gouvernance urbaine, la poursuite et l'achèvement des programmes de construction des logements et l'amélioration des conditions d'habitat des populations.

La question du logement social nécessite de compléter le dispositif législatif actuel par deux projets de loi que le ministère a déjà élaborés, dont un sur le logement social qui permettra aux législateurs de définir clairement le logement social au Congo, les modalités d'accession et de financement. Et, l'autre, sur la mise en place d'un fonds national de l'habitat

qui va permettre à l'Etat d'appuyer les actions entreprises par les promoteurs publics ou privés, afin de faciliter aux acquéreurs des différentes catégories sociales un plus grand accès aux logements sociaux.



Entretien avec Serge Pereira, Président du Groupe Startstone, un groupe immobilier qui a pour ambition de transformer le grand potentiel de l'Afrique en réalisations tangibles et rentables

Quels sont les grands projets d'investissements stratégiques de Startstone au Congo ?

Nous avons un projet spécifique d'extension sur le fleuve, dénommé Riverside. La problématique de Brazzaville c'est qu'historiquement, la ville a toujours tourné le dos au fleuve. Lorsque nous avons monté Startstone, voici quelques années, nous avons étudié l'opportunité de créer ce projet innovant couvrant 50 hectares le long du fleuve. Startstone agit comme master-promoteur en viabilisant le terrain, en installant les routes, la fibre optique, le traitement d'eau etc. Nous avons des accords avec plusieurs autres promoteurs qui y installeront des bâtiments de bureaux, d'habitation. Notre mission est de créer des projets innovants en valorisant les centres-villes en qualité premium, en proposant tous les services regroupés en un seul lieu : des écoles, des habitations, des bureaux, un parc public, une église, des restaurants, des commerces. Nous voulons ainsi créer le nouveau centre-ville de Brazzaville. Ce projet, financé partie par un groupement de banques, dont la banque régionale BDEAC et La Congolaise des Banques (LCB), va créer des emplois et a vocation à devenir la figure emblématique de la capitale. Ce projet débutera en janvier 2021 pour s'étaler sur quelques années. Nous avons également des projets immobiliers à Pointe-Noire dont un centre commercial avec des accords signés avec une cinquantaine de marques, allant du supermarché au magasin de bricolage, de sport, etc., et un autre centre commercial du même type à Brazzaville. Le concept est le même : fournir au client tout ce qu'il désire en un seul lieu. Nous tenons en priorité à mettre l'accent sur l'expérience du client.

Vous avez passé votre jeunesse à Brazzaville. Comment se traduit votre engagement à soutenir les jeunes Congolais qui ont fait le choix de l'entrepreneuriat ?

Je suis né et j'ai grandi au Congo. Je suis un citoyen passionné par mon pays, un patriote. J'ai eu la chance de faire des études aux Etats-Unis où j'ai vécu 25 ans. J'ai fait une formation en finance, j'ai été banquier donc exposé à pas mal de problématiques. Startstone n'est qu'une des entreprises du groupe mais mon expérience doit servir le Congo, un très beau pays auquel nous sommes attachés et étudions les potentialités pour combler les manques. Tout se passe à travers l'entrepreneuriat. L'Etat a, certes, un rôle à jouer en mettant les conditions propices à l'investissement, mais nous souhaitons participer au développement par nous-mêmes. Les opportunités sont nombreuses. Être entrepreneur est, ici, passionnant. Démographiquement, 70% de la population est jeune avec une seule envie : travailler. Il faut inciter les jeunes Congolais à créer des entreprises. Avec notre Fondation Congo Kitoko, gérée par mon épouse, nous disposons de nombreux leviers d'action, qu'il s'agisse d'entrepreneuriat, de solidarité, d'investissements, d'éducation ou encore de développement durable, nous accompagnons cette jeunesse en finançant des micro-projets. Nous initions un incubateur avec pour objectif de créer 250 entreprises congolaises.

Quelle est votre vision du continent africain et de la sous-région ?

Je suis un afro-optimiste. L'Afrique est au tout début du développement de son potentiel, elle regorge à elle seule plus de 30% des matières premières du globe. Je suis parfois frustré de voir la lenteur du décollage car nous avons un continent rempli de richesses naturelles. Ainsi, pour le global warming avec la réduction du CO2, nous avons les forêts. En exemple nous avons Tesla qui atteint actuellement les 1000 milliards de dollars de capitalisation boursière et a des batteries faites avec des produits qui viennent du Congo. Aujourd'hui, la planète manque de containers et le fer vient en partie de chez nous. Le potentiel est là. Il nous faut investir dans l'éducation, apprendre aux entrepreneurs africains à exploiter ces richesses pour les transformer et devenir des acteurs mondiaux. Nous ne devons pas dépendre des pays industrialisés pour notre développement. L'Afrique est au début d'un grand développement. Le potentiel est énorme. L'Afrique doit devenir un véritable acteur industriel mondial.

Aménagement : le plan d'urbanisme de Brazzaville

Le plan local d'urbanisme de la capitale congolaise a été validé fin janvier 2021. Il permet de mettre en évidence les principaux enjeux de la ville de Brazzaville en matière de développement urbain en vue de faciliter l'implémentation des futures constructions.

Initié dans le cadre du projet de Développement urbain et de Restructuration des quartiers précaires (Durquap) soutenu par la Banque mondiale et le gouvernement congolais, le document sur le diagnostic du plan local d'urbanisme (PLU) de Brazzaville est un état des lieux qui recense les enjeux économiques, fonciers, environnementaux ou encore sociaux. Il permettra de faciliter l'implémentation des futures constructions. L'élaboration de ce plan a mobilisé une douzaine d'experts nationaux et internationaux malgré la période marquée par la pandémie du coronavirus. Le plan local d'urbanisme vise, en effet, à rendre applicable un document d'urbanisme réglementaire, opposable aux administrations et tiers ; définir une implantation précise des infrastructures ou équipements ; permettre à l'administration de rendre conformes les plans de lotissement notamment via le respect des normes d'aménagement et des principes de grande maille. Il a également pour objectif de permettre à l'administration de mieux contrôler le domaine public de l'Etat, les servitudes et les zones non-constructibles et enfin de définir un plan de zonage qui précise les règles applicables de construction à la parcelle.

Ce plan local d'urbanisme devra baliser toutes les opérations d'aménagement dans un horizon temporel de 20 ans.

Un déséquilibre urbain est observé dans les villes congolaises, particulièrement à Brazzaville et Pointe-Noire,



dont les conséquences ne cessent de miner le bien-être des citoyens. Parmi les causes de cette situation figure l'absence de planification sur le long terme des établissements couplée au changement climatique et aux risques de catastrophes naturelles.

Ce document sera un outil d'aide à la décision pour les autorités nationales et locales afin de mettre en œuvre un plan d'urbanisme qui permettra une bonne réalisation des futures constructions dans la ville.

OPPORTUNITÉS

La demande dans la branche Bâtiment est très forte et le secteur est en plein essor. Il est à souligner que le nouveau paradigme de l'économie de marché consiste en un appel pour une participation directe du secteur privé dans la production de logements.

A cet effet, il a été adopté une charte des investissements accordant des avantages aux entreprises et différentes lois concernant l'immobilier dont la loi n°37-2012 du 12 décembre 2012 portant réglementation de la location à usage d'habitation, la loi n° 13-2004 du 31 mars 2004 relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrages de bâtiment.



L'Agence pour la Promotion des Investissements vous accompagne à chaque étape de la réalisation de votre projet d'investissement.

Notre métier



L'A.P.I assure aux investisseurs les services ci-après :

- l'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs étrangers et nationaux tout le long du cycle de l'investissement ;
- l'assistance notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en oeuvre de l'exécution des programmes d'investissement ;
- l'aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères ;
- le renforcement des capacités des entreprises ;
- l'accompagnement des entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités ;
- l'accompagnement des investisseurs étrangers dans leur recherche de développement des relais de croissance au Congo ;
- l'organisation des manifestations économiques et commerciales ;
- la mise à disposition aux investisseurs des informations fiables sur les opportunités d'investissements et autres données économiques, commerciales et techniques ;
- l'accompagnement à la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et évaluation des projets d'investissement.

